

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

www.association-escale.fr

  Association L'Escale



PRÉFACE

Après 2 années impactées par la crise sanitaire, 2022 n'aura pas été une année de retour à la normale. Nous pouvons même craindre qu'elle marque le début d'une grande incertitude causée par la guerre en Ukraine, l'inflation, les épisodes climatiques qui remettent en cause notre modèle de société, lui-même interrogé face à la montée des inégalités, de la précarité et de l'exclusion.

Dans ce contexte inédit, l'Escale n'a eu de cesse de relever les défis qui se dressaient devant elle et de mener à bien les missions et actions qu'elle porte quotidiennement dans l'intérêt des publics les plus fragiles.

Dès le mois de mars, elle a su se mobiliser pour organiser en Charente-Maritime et en Deux-Sèvres l'accueil et la prise en charge de déplacés ukrainiens.

Engagée dans le plan quinquennal du logement d'abord, elle a ouvert une quatrième Pension de Famille sur la commune de Melle (79), poursuivant ainsi sa dynamique de création de logements adaptés et portant sa capacité globale d'accueil sur ces dispositifs à 79 places.

Se réinventer est une nécessité. À ce titre, l'Escale a finalisé son projet associatif pour les cinq prochaines années. Il est le fruit d'un travail collaboratif et participatif, réunissant administrateurs et salariés qui ont collectivement exprimé leur vision sur les orientations politiques et stratégiques futures de l'Association. La traduction de ce travail met en lumière la créativité, la pluralité et la complémentarité des réponses qui sont proposées aux usagers, permettant ainsi de définir des projets communs qui unissent l'ensemble des professionnels.

La pandémie aura permis la mise en lumière et l'importance de nos emplois dit de "seconde ligne" ainsi que le caractère essentiel qu'ils jouent en matière de cohésion sociale.

Je remercie tous les salariés de l'Association qui se sont mobilisés cette année alors que nos métiers connaissent une pénurie de professionnels sans précédent. Toutes et tous ont su s'adapter aux besoins et faire preuve d'une solidarité remarquable.

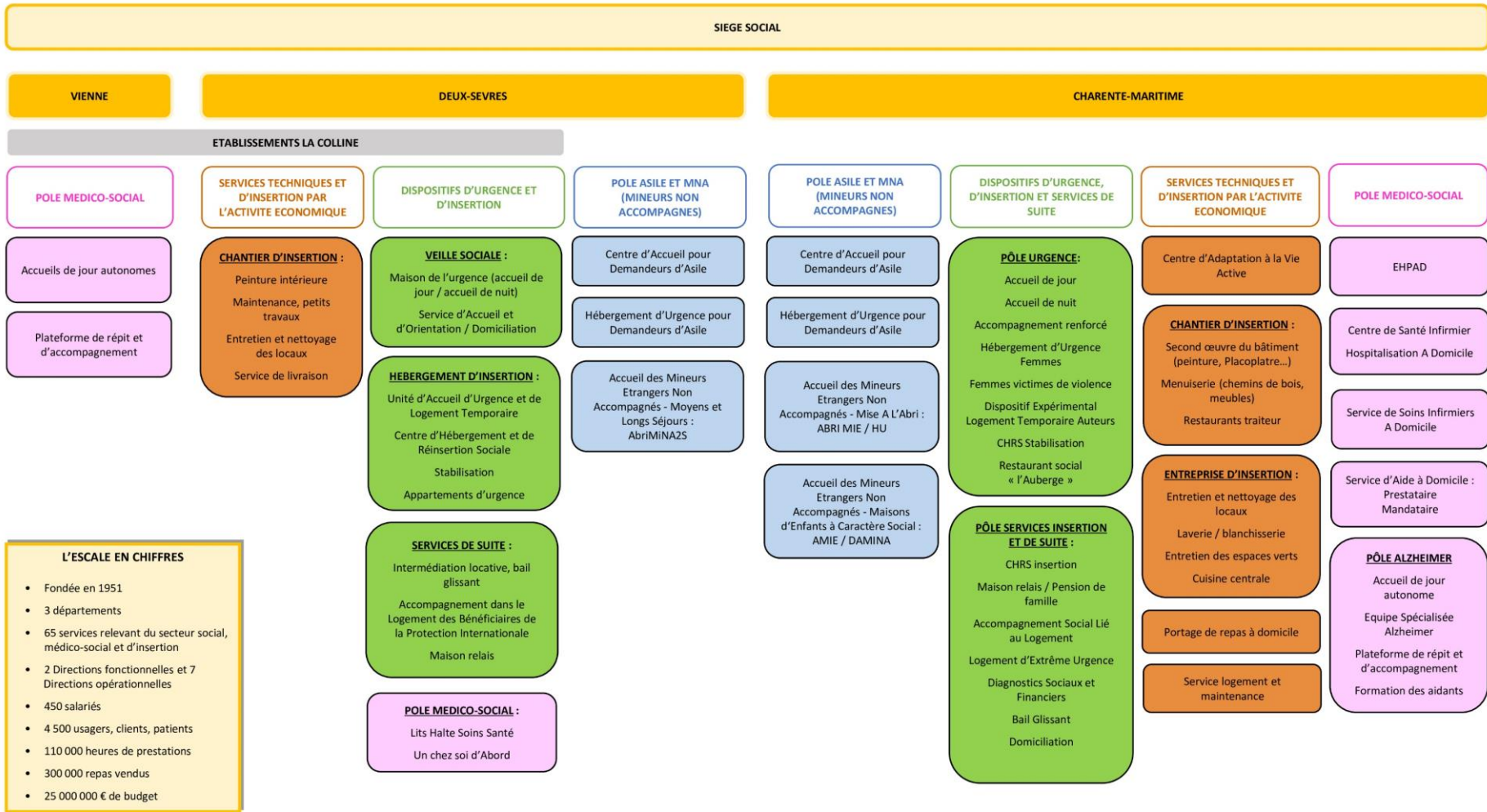
*Le Directeur Général de l'Association
Stéphane JEAN*



ORGANIGRAMME DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'ASSOCIATION

L'Escale est une association laïque et républicaine qui a été fondée en 1951, avec pour missions de :

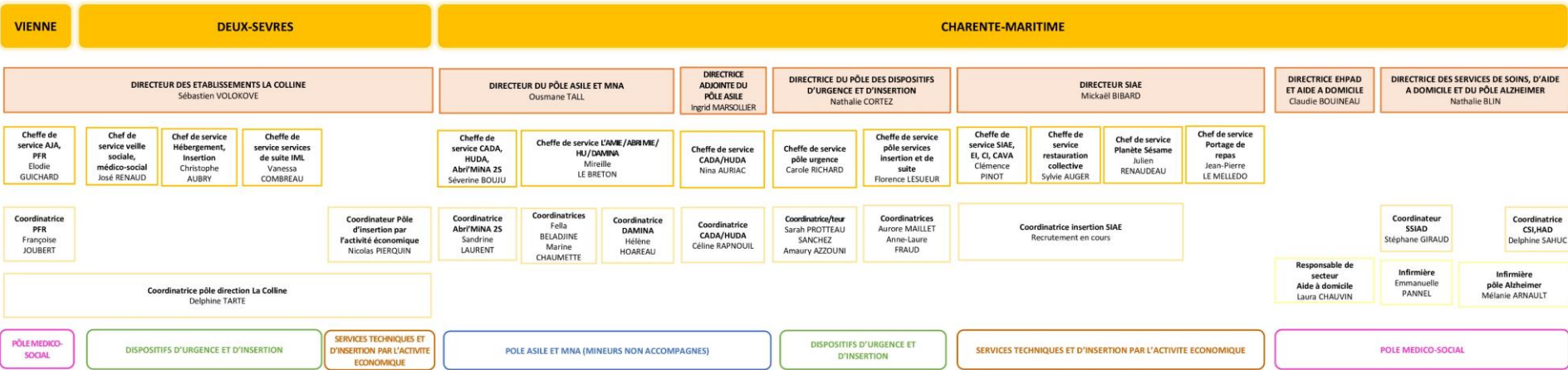
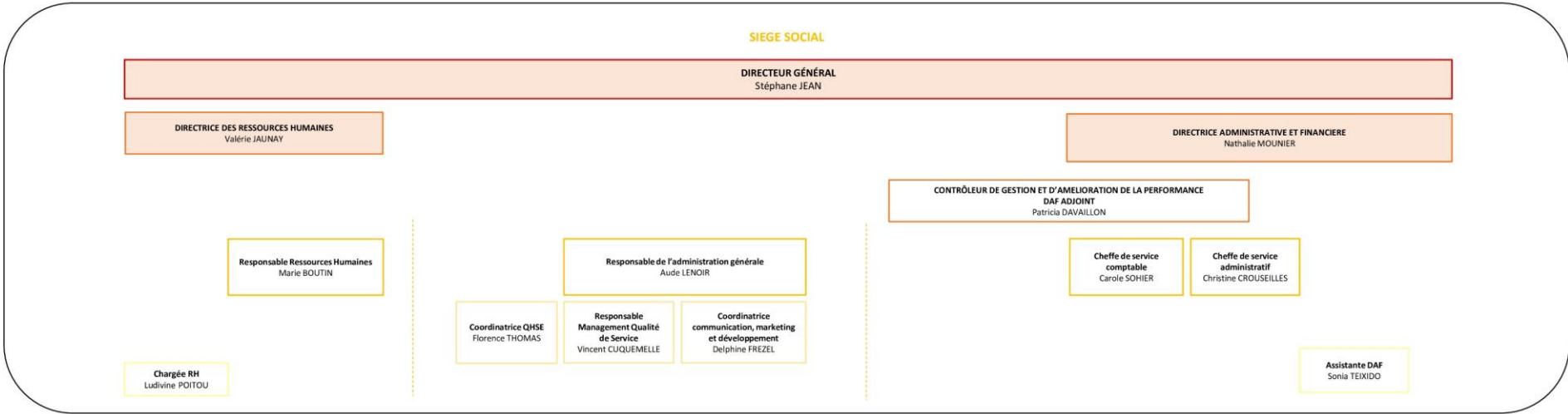
- Créer, développer, gérer tous établissements et services destinés à recevoir, héberger, aider et accompagner toute personne en difficulté morale et/ou matérielle, physique et/ou psychologique, afin de faciliter son insertion sociale, socioprofessionnelle et son autonomie.
- Favoriser une action sanitaire et sociale, préventive et éducative à tous les âges de la vie.
- Promouvoir, créer, administrer toute activité annexe pouvant faciliter les buts visés ci-dessus.





ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Présidente : Bernadette LE LAN



SOMMAIRE

| | |
|---|--------|
| LE SIÈGE SOCIAL | p.7 |
| LES DISPOSITIFS D'URGENCE ET D'INSERTION DE LA ROCHELLE | p.21 |
| LE PÔLE ASILE ET MNA (MINEURS ISOLES ACCOMPAGNES) | p. 56 |
| L'EHPAD | p. 91 |
| LES SERVICES DE SOINS, D'AIDE A DOMICILE ET POLE ALZHEIMER | p. 95 |
| LES SERVICES TECHNIQUES ET D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE | p. 111 |
| LES ETABLISSEMENTS LA COLLINE | p.127 |
| LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES | p. 160 |
| NOS FINANCEURS | p.166 |

LE SIÈGE SOCIAL

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| INTRODUCTION | p.8 |
| LA PRÉVENTION, SANTÉ, SÉCURITÉ | p.9 |
| LES RESSOURCES HUMAINES | p.11 |
| LE SERVICE FINANCIER | p.16 |

Le Siège Social de l'Escale regroupe l'ensemble des fonctions communes aux différentes structures relevant de l.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que des structures dont le financement est assuré de façon quasi-pérenne et qui ne repose pas sur des produits d'activité.

Ces services transversaux se répartissent sur les établissements et services gérés actuellement sur les différents sites implantés sur 3 départements (la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne).

Compte tenu de la taille de l'Association qui encourage à l'indépendance des services, le Siège Social reste pour tous une véritable banque de ressources, car il est constitué :

- D'une Direction Générale qui impulse les orientations de l'Association aux différentes directions de pôle, dans le respect de l'objet social et après validation du Conseil d'Administration. Il est le lien entre les différentes directions de pôle et les partenaires financiers et politiques du territoire et du secteur.
- D'une Direction Financière qui contrôle la gestion et assure l'équilibre financier de l'Association. Il définit la politique d'achat et centralise les opérations financières (économiques et sociales). Il gère les contrats fournisseurs, clients, de garanties et d'assurances et la trésorerie de l'Association.
- D'une Direction des Ressources Humaines qui veille à la bonne application des règles de fonctionnement et au respect des obligations légales et conventionnelles. Elle met en œuvre les actions prévues dans le cadre du projet social (GPEC, plan de formations...). Elle suit les entrées et sorties de personnel (recrutements, mesures disciplinaires, visites médicales...). Elle est en relation avec les partenaires sociaux et les instances représentatives (Comité Social et Économique, représentants du personnel). Elle assure également la gestion de la paie et des charges afférentes.
- D'un service administratif qui assure les missions administratives générales du Siège Social, de l'Association et celles transversales aux services. Il pilote les actions de communication interne et externe de l'Association et veille à l'harmonisation des outils d'organisation, de fonctionnement et de diffusion.
- De fonctions périphériques et transversales, indispensables à l'ensemble des services telles que l'informatique, la qualité et la sécurité des biens et des personnes et également le suivi de la maîtrise d'ouvrage qui permet à l'Association de proposer la réalisation de bâtiments adaptés aux exigences et aux nécessités des services gérés.

À travers ses missions, le Siège Social assure dans sa globalité la gestion et l'organisation de l'Association. À cela, ajoutons les services et les salariés, qui tous ensemble, participent à l'amélioration de la qualité des prestations et à la réussite des actions de l'Association.

LA PRÉVENTION, SANTÉ, SÉCURITÉ

La Coordinatrice QHSE accompagne l'Association dans les domaines de la sécurité, la qualité et l'environnement autour de différentes missions :

- La conception, avec la participation aux dossiers d'ouverture des nouveaux sites.
- Le maintien des dispositifs de sécurité présents sur les sites, en lien avec les organismes de contrôle.
- La veille réglementaire pouvant impacter les activités de l'Association.
- L'accompagnement de chaque service en matière de prévention des risques (gestion des produits chimiques, mesures de poussières de bois, formations ...).

Ces actions sont inscrites dans le Document Unique (DU) et lorsque cela est requis, réalisées en collaboration avec des organismes externes (médecine du travail, CARSAT, Bureaux de contrôles et de maintenance).

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

L'Association enregistre 68 accidents du travail répartis de la façon suivante :

- 25 avec arrêt,
- 8 avec soin, mais sans arrêt,
- 35 sans consultation.

Pour 77% des accidents, la typologie reste la même que les années précédentes :

- La manutention manuelle (34%).
- La circulation de plain-pied (29%).
- Les altercations avec les usagers (14%).

■ POINTS MARQUANTS 2022

Une démarche de prévention des risques liés à la manutention manuelle a été initiée en 2022 sur l'ensemble du pôle soin. Accompagné par l'outil de la CARSAT « TMS Pro », un groupe de travail s'est constitué. Composé d'acteurs du terrain et d'encadrement, le groupe échange sur les problématiques rencontrées et vise à diminuer l'absentéisme lié aux pathologies associées aux troubles musculosquelettiques.

Sur le SIAE, la circulation sur le site a été étudiée afin de sécuriser les mouvements au sein de l'établissement.

L'Association a également sollicité l'ergonome de L'APAS 17 afin d'améliorer les conditions de travail de l'atelier Laverie. Il a réalisé dans un 1^{er} temps une étude ergonomique des locaux, puis dans un second temps, une étude de luminosité.

Sur l'atelier menuiserie, les relevés de poussière de bois (élément classé agent chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction CMR) se sont poursuivis afin de vérifier l'efficacité des moyens de prévention en place.

Une sensibilisation aux risques routiers auprès des salariés de l'Escale a également été réalisée. Pour la deuxième année consécutive, l'Association a participé aux journées de la prévention routière en entreprise. Avec le soutien financier des départements des Deux-

Sèvres et de la Charente-Maritime des ateliers sur cette thématique ont été proposés aux salariés. Ces moments d'échanges réalisés dans un esprit convivial, ont réuni une centaine de professionnels.

L'Association a également souhaité renforcer l'accompagnement des professionnels se trouvant face à des situations d'usagers de plus en plus complexes. Pour cela, une convention a été signée avec une psychologue du travail en janvier 2022, permettant à chaque professionnel d'échanger avec elle, de façon anonyme, sur les difficultés rencontrées.

Concernant les obligations réglementaires, certains des sites sont classés en Établissement Recevant du Public (ERP) et soumis à une commission de sécurité périodique diligentée par les mairies. Elle permet aux pouvoirs publics de vérifier que l'établissement a la capacité d'assurer la sécurité des usagers qu'il accueille. En 2022, une de ces commissions s'est déroulée sur l'accueil d'urgence de Niort. Elle a donné un avis favorable à la poursuite des activités, ne relevant que des observations mineures.

Dans le cadre des enjeux environnementaux, un travail de sensibilisation sur les consommations a été engagé avec la mise en place d'un groupe de travail. Des communications régulières autour de thèmes ciblés (consommation électrique, consommation numérique...) ont été diffusées et le suivi des consommations d'énergie a été mis en place.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Suivre les exercices d'évacuation des sites de la MAHUT, des Cordeliers et de la Maison de l'urgence de Niort et de l'EHPAD.
- Poursuivre les campagnes de mesures sur le taux d'empoussièrement à l'atelier menuiserie du SIAE.
- Suivre et analyser les consommations électriques, eau et gaz.
- Accompagner les personnes en situation de handicap. Etudes et aménagements de postes en collaboration avec l'OETH. Participation aux rencontres des référents handicap de l'AGEFIPH.
- Intégrer et mettre à jour des études de post dans le Document Unique.
- En lien avec l'accidentologie et le Document Unique de l'Association :
 - Risques routiers :
 - Organiser des animations lors des journées de la sécurité routière au travail en mai 2023.
 - Poursuivre l'aménagement de la circulation sur le site du SIAE.
 - Renouveler régulièrement le parc automobile.
 - Violences externes :
 - Poursuivre les temps d'échanges mis en place depuis 2020.
 - Maintenir la convention de mise à disposition d'une psychologue du travail.
 - Mettre en place des formations « Adapter son comportement face au public accueilli ».
 - Chutes de plain-pied/manutention :
 - Poursuivre le travail réalisé par le groupe de travail TMS Pro, sur le pôle soin.
 - Déployer des formations « gestes et postures ».
 - Poursuivre l'aménagement de la laverie du SIAE : étude spécifique de la luminosité, réalisé par l'ergonome de l'APAS 17.

LES RESSOURCES HUMAINES

1. GESTION ADMINISTRATIVE ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

L'Association compte dans ses effectifs, 441 salariés (dont 12 CDD de remplacement) représentant 404.53 ETP au 31/12/2022. Ce nombre de salariés est en légère baisse en 2022 puisqu'en 2021, l'Association affichait 458 salariés (dont 14 CDD de remplacement). Pour autant, le nombre d'ETP a légèrement augmenté étant donné qu'il affichait 402.15 ETP en 2021. Cela reflète la volonté associative d'augmenter les temps de travail partiels subis par les salariés quand les financements sont possibles et les besoins identifiés.

Par ailleurs, il est à noter que des postes à pourvoir en CDD longue durée (12 mois) voire en CDI sont proposés très régulièrement par l'Association pour ses différents services. Pour autant, la durée pour trouver des candidats est de plus en plus longue au regard des tensions à l'embauche constatées sur tous les corps de

métiers quelles que soient les zones géographiques. Aussi, cette légère baisse peut également s'expliquer par les difficultés de recrutement rencontrées plus précisément depuis fin 2020-2021 et ce, pour tous les emplois des secteurs social et médico-social.

Cet effectif permet de répondre à la dynamique constante de l'Association mise en place pour améliorer en continu la prise en charge des différents publics accueillis. Il est constaté une certaine régularité en nombre de salariés malgré la fermeture du service BPI à La Rochelle en décembre 2022. Cela s'explique par la mise en place d'autres services qui viennent alimenter le besoin de personnels tels que les structures intervenant auprès des déplacés ukrainiens, organisées dès mars/avril 2022.

Mouvements du personnel en nombre de personnes physiques sur une année :

Entrées :

☞ 369

Sorties :

☞ 351

| PRINCIPAUX MOTIFS DE SORTIE | CATÉGORIE / SEXE | | | | | |
|--|------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | CADRES | | AM | | NON CADRES | |
| | Homme s | Femme s | Homme s | Femme s | Homme s | Femme s |
| Licenciement économique | - | - | - | - | - | - |
| Fin de CDD | - | - | 1 | 25 | 86 | 142 |
| Rupture de CDD d'un commun accord | - | - | - | - | 4 | 4 |
| Fin période d'essai à l'initiative de l'employeur | - | - | - | - | 6 | 4 |
| Fin période d'essai à l'initiative du salarié | - | - | 1 | 2 | - | 5 |
| Rupture d'un CDD à l'initiative du salarié | - | - | - | - | 8 | 6 |
| Rupture CDD à l'initiative de l'employeur | - | - | - | - | - | 1 |
| Fin de contrat d'apprentissage | - | - | - | - | - | 1 |
| Mise à la retraite | - | - | - | - | - | - |
| Départ à la retraite | - | - | - | - | 1 | 1 |
| Démission | 1 | - | - | 5 | 1 | 31 |
| Rupture conventionnelle | - | 2 | - | - | - | 8 |
| Décès du salarié | - | - | - | - | 1 | - |
| Licenciement pour cause réelle et sérieuse | - | - | - | - | 1 | - |
| Licenciement pour faute grave | - | - | - | - | - | - |
| Licenciement pour inaptitude d'origine professionnelle | - | - | - | - | - | - |
| Licenciement pour inaptitude d'origine non professionnelle | - | - | - | - | 1 | 2 |
| Licenciement pour autre motif | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 1 | 2 | 2 | 32 | 109 | 205 |

Au 31 décembre 2022 :

- 70% en CDI soit 307 salariés
- 3% en contrats aidés soit 16 salariés (PEC)
- 8% en CDD soit 34 salariés
- 18% en CDDI soit 79 salariés (EI+CI)
- 1% en apprentissage soit 5 apprentis
- 3 stagiaires gratifiés

La répartition par catégorie socio-professionnelle :

- 35 cadres et 36 agents de maîtrise (selon la nouvelle réglementation de l'avenant 43 qui positionne les Infirmiers dans la grille Agent de Maîtrise).
- 370 salariés non-cadres.

Le taux de travailleurs handicapés s'élève à 40,91 ETP présents (liste des salariés identifiés en 2022), ce qui permet à l'Association de respecter ses obligations d'emploi de personnel en situation de handicap.

Le suivi médical : les médecines du travail dont dépendent l'Association sur les 3 départements ont

réalisé 95 examens médicaux. Il reste difficile d'obtenir des rendez-vous pour les visites médicales d'embauche et de suivi. Les services de santé sont débordés et manquent cruellement de médecins.

L'index 2022 **égalité femmes/hommes** est de 84 sur 100.

■ POINTS MARQUANTS 2022

En février, un travail conséquent de remise à plat de la gestion de la formation a été effectué de manière à suivre plus régulièrement les dossiers et leurs remboursements. Par ailleurs, le système de facilitation administrative avec l'OPCO Santé, collecteur de fonds de formation, a été mis en place. Cela permet une subrogation de paiement. Cela évite à l'Association une double sortie de trésorerie et au service Comptabilité une charge de travail complémentaire liée à la gestion de l'enregistrement et du règlement des factures.

Sur le premier trimestre 2022, deux Secrétaires RH ont quitté le service. Elles ont été remplacées par une Chargée RH pour renforcer les compétences de ce service et par une Secrétaire RH en CDD. Par ailleurs, une stagiaire a été intégrée afin d'automatiser les différents process RH. Notamment la rédaction des contrats de travail, les attestations diverses et variées et les différents courriers récurrents adressés aux salariés. De plus, une étude sur les définitions de fonction a été débutée.

Depuis mars 2022, des recherches en personnel, Maîtresse de maison et Référents sociaux, ont été effectuées pour répondre à la demande de prise en charge des déplacés ukrainiens.

En juin, il a été abordé avec les Délégués syndicaux le thème sur le temps de travail. Étant donné que les accords sur ce sujet existent déjà au sein de l'Association, aucune proposition n'a été faite. Néanmoins, un accord d'entreprise relatif aux modalités de décompte des congés payés en jours ouvrés au sein de l'Échelle a été présenté et signé par les Délégués syndicaux CFDT et CFE-CGC. Cela facilite le décompte des congés payés par les salariés et leur gestion par l'encadrement. Les salariés continueront à bénéficier de 5 semaines de congés payés comme habituellement.

La restructuration du service CHRS Insertion 17 s'est poursuivie. Des mutations ont été proposées et des départs ont été actés. En novembre, un Inspecteur du travail a diligenté une enquête interne afin d'évaluer les conditions de travail d'un salarié de ce service, Délégué syndical Sud Santé Sociaux Us Solidaires, qui exprimait sa souffrance et ses mauvaises conditions de travail. Les résultats de l'enquête ont été communiqués en janvier 2023. Aucun élément n'est venu fonder les propos de ce salarié. L'enquête n'a pas caractérisé de situation de conditions de travail dégradées concernant ce salarié.

La Responsable RH est partie en congé maternité en juillet 2022 pour revenir en janvier 2023. Durant son absence, un remplacement partiel a été mis en place par l'intégration d'une nouvelle Gestionnaire de Paie. Les missions de la Responsable RH ont été déployées pour partie sur les Gestionnaires RH et sur la DRH.

Un travail de collaboration très pointu a été mené avec l'équipe d'EIG, outil utilisé en RH/Paie notamment. Cette action a été menée afin d'éliminer toute difficulté dans le traitement des allègements Fillon qui n'étaient pas calculés correctement. Ce système reste à parfaire mais globalement, ce procédé répond maintenant aux attentes.

Par ailleurs, il a été également travaillé un dossier avec Malakoff qui réclame depuis 2019 des cotisations impayées à ce jour. Or, après vérification de la part de l'Association, ces montants ne sont pas dus. Cette situation est en cours de finalisation et devrait être solutionnée définitivement dans les prochaines semaines.

Le déploiement Octime se poursuit. Il est encore en phase de test sur les sites pilotes car quelques réglages restent à effectuer. Néanmoins, cette phase donne

satisfaction. Il en ressort un déploiement de ce logiciel sur les autres structures d'ici la fin d'année. Restera le SIAE dont la mise en place est prévue sur le 1^{er} trimestre 2024.

La fermeture du service BPI à La Rochelle a engendré la gestion de 3 salariées dont le poste était supprimé. Une de ces 3 salariées a souhaité poursuivre cette activité professionnelle liée au BPI. Elle a donc postulé en externe sur le dispositif AGIR et a été retenue. Les deux autres salariées ont été mutées en interne sur des postes qu'elles affectionnaient. L'une a été promue Coordinatrice sur le DAMINA à sa demande. L'autre personne a été mutée sur l'AMIE car elle était intéressée pour travailler auprès des jeunes MNA.

Une collaboration intensifiée avec Pôle Emploi pour développer l'attractivité de l'Association a été menée. En parallèle, il a été effectué la réactualisation des offres d'emploi pour les rendre plus attractives et des

recherches de sourcing plus pertinents pour élargir les champs de diffusion.

Le bilan social de l'Association est en phase de finalisation. Il devrait être présenté cette année.

L'indemnité Segur a été intégrée en gestion de paie.

Un litige prud'homal a été géré devant le Conseil de La Rochelle. Il s'agit d'un salarié qui s'est plaint de ses conditions de travail. Le Conseil des Prud'hommes a jugé que l'Escale n'avait pas répondu à ses obligations. Elle a été condamnée à verser à l'ancien salarié 4 000 euros. L'Association a fait appel de cette décision.

Deux autres litiges prud'homaux ont été enregistrés : l'un pour donner suite à une démission. La salariée fait valoir ses droits de rétractation. L'autre concerne la remise en cause d'un licenciement pour cause réelle et sérieuse dont le salarié a fait l'objet. Ces deux affaires seront plaidées en 2023.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Finaliser les définitions de fonction et identifier les délégations de pouvoirs.
- Terminer le déploiement Octime (prévu au plus tard fin mars 2024).
- Participer à l'organisation des élections professionnelles en novembre 2023 et proposer à la signature des Délégués syndicaux un accord d'entreprise sur la mise en place du vote électronique.
- Étudier plus précisément les arrêts maladie par emploi et par service pour identifier des pistes possibles de réduction de l'absentéisme.
- Consolider la politique de recrutement afin de capter les candidatures en adéquation avec les postes.
- Poursuivre en fonction des possibilités financières, les accueils d'apprentis et de contrats de professionnalisation pour accroître le vivier des candidats.
- S'assurer que les aides Fillon soient définitivement et correctement traitées par EIG.
- S'assurer que le litige avec Malakoff soit solutionné de manière pérenne.
- Tenter de régler le problème de GED avec EIG de manière à ne pas faire perdre du temps aux membres du Service RH.
- Accompagner la Directrice Adjointe du CADA 17, dans le développement de son périmètre d'intervention au départ du Directeur du Pôle MNA et CADA-HUDA 79.
- Étudier la reprise éventuelle d'une structure en termes de RH et de masse salariale.
- Poursuivre la tenue des commissions (formation, logement, égalité H/F, santé sécurité et conditions de travail).
- Intégrer la revalorisation du point tant pour les salariés rattachés à la BAD que pour ceux qui dépendent des accords CHRS.
- Assurer le suivi des trois situations prud'homales en lien avec le cabinet d'avocat.

2. BILAN DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'Association poursuit en 2022 une politique de formation ambitieuse pour accompagner le développement des compétences des salariés puisqu'elle continue de verser un pourcentage bien supérieur au minimum légal, à savoir 2.65% investis pour 2% obligatoires. Par ailleurs, elle intensifie l'accueil d'apprentis et le dispositif des Pro A en faveur des salariés en CDI pour leur permettre de suivre une formation diplômante en lien avec les besoins de l'Association sans pour autant impacter le budget Formation de l'Association.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

| | 2021 | 2022 |
|---|-----------------|-----------------|
| Montant consacré à la formation continue (hors formations sortant du plan de développement des compétences) | 160 632€ | 159 104€ |
| % de masse salariale consacré à la formation | 2.65% | 2.65% |
| Budgets supplémentaires obtenus (fonds mutualisés de branche ; PIC IAE ; CRG ; Autres) | 65 193.76 € | 90 680.22€ |
| Budget supplémentaire obtenu pour l'alternance | 77 855 € | 59 246€ |
| Nombre de salariés formés 2022 (hors contrat de professionnalisation, alternance, Pro A) : | | |
| • Femmes | 308 | 432 |
| • Hommes | 131 | 188 |

Soit 620 stagiaires en 2022 contre 439 en 2021.

| | |
|--|-----------|
| Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé (hors contrat de professionnalisation, alternance, Pro A) : | 15.37h |
| Nombre de stagiaires non-cadres ayant suivi une formation | 310 |
| Nombre de stagiaires agents de maîtrise et techniciens ayant suivi une formation | 230 |
| Nombre de stagiaires cadres ayant suivi une formation | 80 |
| Nombre d'heures de formation en 2022 (hors contrat de professionnalisation, alternance, Pro A) | 9 530.50h |

■ POINTS MARQUANTS 2022

L'optimisation du plan de développement des compétences a été privilégiée par le versement d'une contribution volontaire donnant ainsi accès à des fonds mutualisés complémentaires.

Parallèlement, un travail très collaboratif avec l'OPCO Santé a permis de mettre en place des dispositifs Pro A pour certains salariés en vue d'obtenir un diplôme d'Aide-soignant. Ce mode de prise en charge permet de prendre l'ensemble des coûts de formation et de frais annexes (repas, transport, logement) ainsi que la rémunération chargée du stagiaire durant ses cours théoriques. Un effort sur la prise en charge des formations dédiées au CDDI a également été fourni permettant l'obtention de plus de 20 000 euros pour l'année 2022.

Les principaux thèmes déclinés en formation cette année ont concerné les formations obligatoires ainsi que celles en lien avec l'accompagnement des personnes accueillies et la poursuite de la maîtrise des outils informatiques.

Une priorité a été donnée aux formations obligatoires tels que gestes de premiers secours, HACCP, etc...

Les temps consacrés à l'analyse de la pratique ont été reconduits.

Des actions sur les savoirs de base ont continué à être organisées au profit des CDDI.

En interne, organisation et animation par la Directrice RH de deux regroupements de l'encadrement répartis sur trois groupes (Coordinateurs et Chefs de service) pour aborder d'une part, le domaine du recrutement (offre d'emploi, sourcing, conduite d'entretien, etc.), et d'autre part, la communication non violente et la gestion des conflits.

Les formations pour développer les compétences des collaborateurs en contrat d'insertion et en contrat aidé ont été organisées. 12 salariés en PEC (Parcours Emploi Compétences) et 40 CDDI (Contrat à Durée Déterminée en Insertion) ont bénéficié d'une formation.

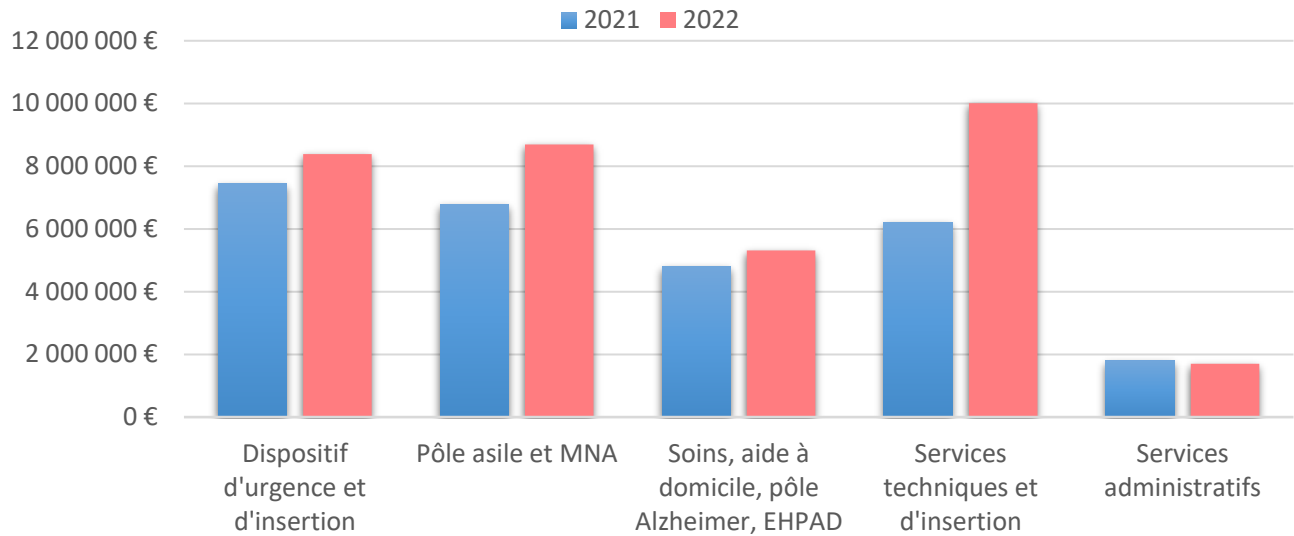
■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Organiser des formations collectives, obligatoires (individuelles ou non) et celles engagées de manière pluriannuelle (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, formation diplômante comme le Caferuis, Aide-Soignant, etc.).
- Poursuivre le regroupement des Chefs de service et Coordinateurs sur le management et la gestion d'équipe. Le thème décliné cette année serait le développement du leadership en tant que manager. Cette formation sera également déclinée auprès des Directeurs dans le cadre de leur séminaire annuel. Le leadership est incontournable à ce jour notamment dans la gestion des salariés de la génération Z qui n'ont pas les mêmes codes professionnels ni les mêmes besoins et attentes que les salariés plus âgés.
- Organiser des formations collectives sur la santé mentale, l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale, les troubles psychiques, l'entretien dans le champ social, faire face à la violence des usagers...
- Organiser des formations sur les situations conflictuelles : savoir gérer les tensions et les situations d'agressivité.
- Poursuivre l'analyse de la pratique pour les professionnels du travail social.
- Poursuivre les formations obligatoires telles que l'HACCP, les CACES, sécurité incendie, SST et habilitations électriques, amiante...
- Conserver une dynamique en termes de formation des CDDI même si l'évolution de la prise en charge par l'OPCO Santé réduira les budgets passant de 100% de remboursement pour une formation à 60% ce qui laisse un reste à charge non négligeable pour l'Association et plus précisément pour le plan de développement des compétences.

LE SERVICE FINANCIER

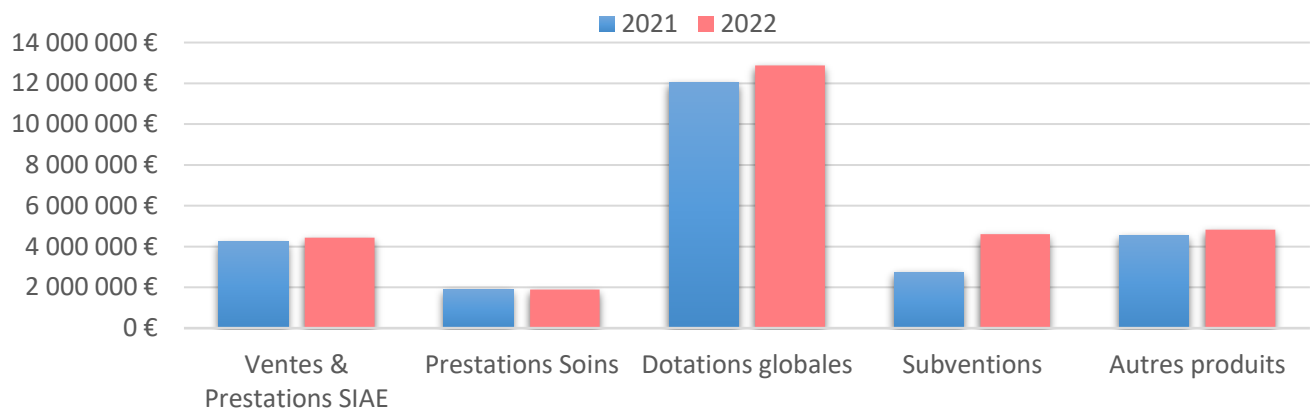
■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

RÉPARTITION DES PRODUITS



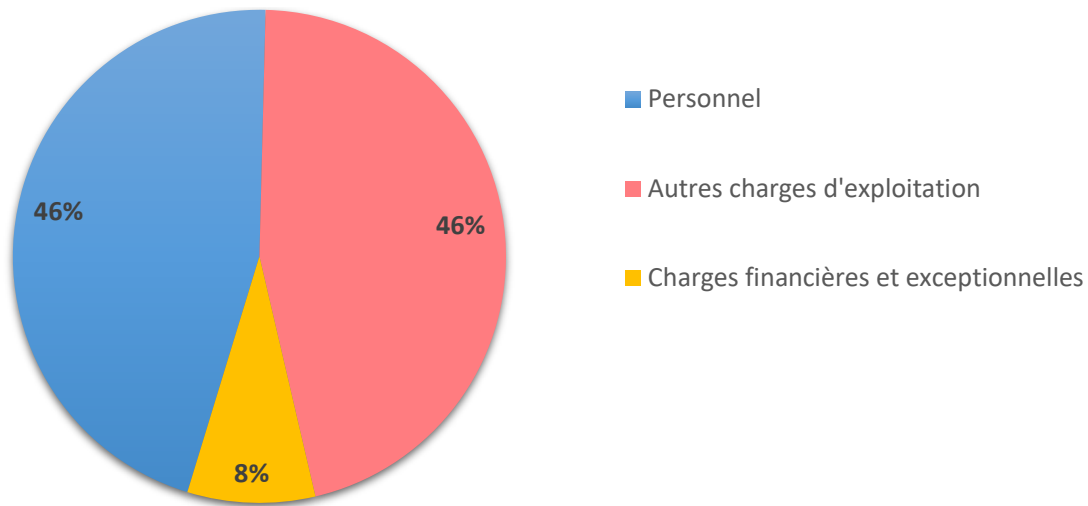
| SERVICES | 2021 | 2022 | Variation | |
|---|---------------------|---------------------|--------------------|-------------|
| Dispositif d'urgence et d'insertion | 7 440 710 € | 8 385 926 € | 945 216 € | 13 % |
| Pôle asile et MNA | 6 783 490 € | 8 690 124 € | 1 906 635 € | 28 % |
| Soins, aide à domicile, pôle Alzheimer, EHPAD | 4 798 935 € | 5 317 774 € | 518 839 € | 11 % |
| Services techniques et d'insertion | 6 200 521 € | 10 006 951 € | 3 806 430 € | 61 % |
| Services administratifs | 1 792 884 € | 1 701 859 € | -91 025 € | -5 % |
| Total des produits | 27 016 540 € | 34 102 634 € | 7 086 094 € | 26 % |

RÉPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION



| DÉTAILS | 2021 | 2022 | Variation | |
|--|---------------------|---------------------|--------------------|-------------|
| Ventes & Prestations SIAE | 4 238 112 € | 4 436 050 € | 197 938 € | 5 % |
| Prestations Soins | 1 892 555 € | 1 887 715 € | -4 839 € | 0 % |
| Dotations globales | 12 027 670 € | 12 869 269 € | 841 599 € | 7 % |
| Subventions | 2 728 402 € | 4 612 250 € | 1 883 848 € | 69 % |
| Autres produits | 4 538 446 € | 4 832 620 € | 294 174 € | 6 % |
| Total des produits exploitation | 25 425 185 € | 28 637 904 € | 3 212 719 € | 13 % |

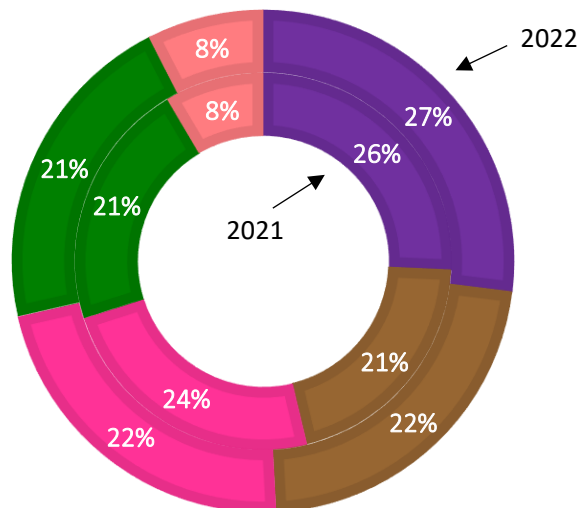
CHARGES D'EXPLOITATION 2022



| POSTES | 2021 | 2022 | Variation | |
|--|---------------------|---------------------|--------------------|-------------|
| Personnel | 14 027 839 € | 15 569 020 € | 1 541 181 € | 11 % |
| Autres charges d'exploitation | 12 297 316 € | 15 662 339 € | 3 365 024 € | 27 % |
| Charges financières et exceptionnelles | 105 273 € | 2 853 673 € | 2 748 400 € | 2611 % |
| Total des charges | 26 430 428 € | 34 085 032 € | 7 654 605 € | 29 % |

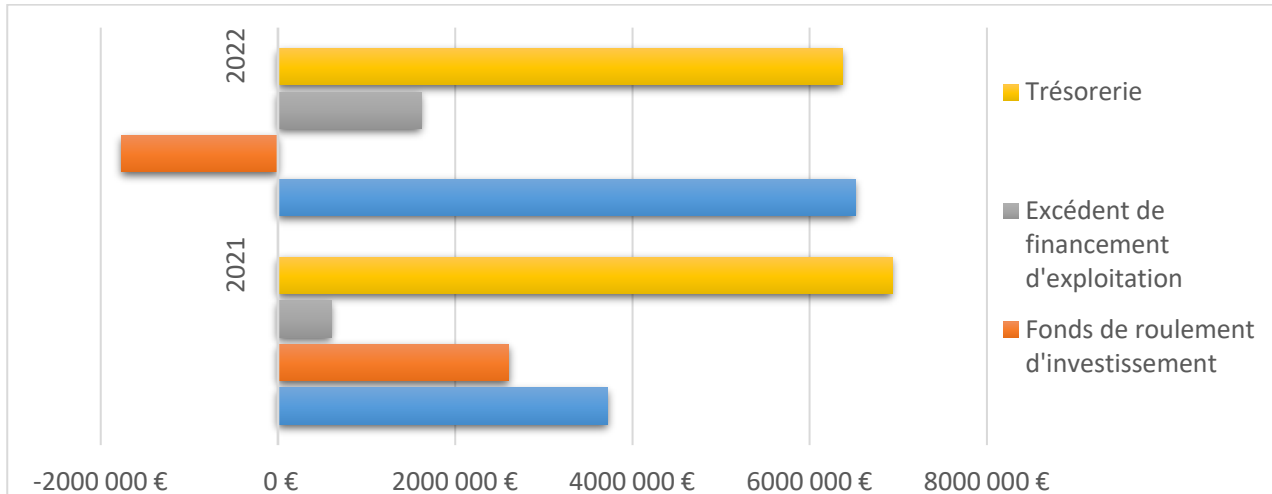
MASSE SALARIALE

- Dispositif d'urgence et d'insertion
- Pôle asile et MNA
- Soins, aide à domicile, pôle Alzheimer, EHPAD
- Services techniques et d'insertion par l'activité économique
- Services administratifs



| SERVICES | 2021 | 2022 | Variation | |
|--|---------------------|---------------------|--------------------|-------------|
| Dispositif d'urgence et d'insertion | 3 606 699 € | 4 196 738 € | 590 039 € | 16 % |
| Pôle asile et MNA | 2 880 618 € | 3 457 963 € | 577 345 € | 20 % |
| Soins, aide à domicile, pôle Alzheimer, EHPAD | 3 344 331 € | 3 471 741 € | 127 410 € | 4 % |
| Services techniques et d'insertion par l'activité économique | 3 011 482 € | 3 274 753 € | 263 271 € | 9 % |
| Services administratifs | 1 184 708 € | 1 167 824 € | -16 884 € | -1 % |
| Total charges du personnel | 14 027 839 € | 15 569 020 € | 1 541 181 € | 11 % |

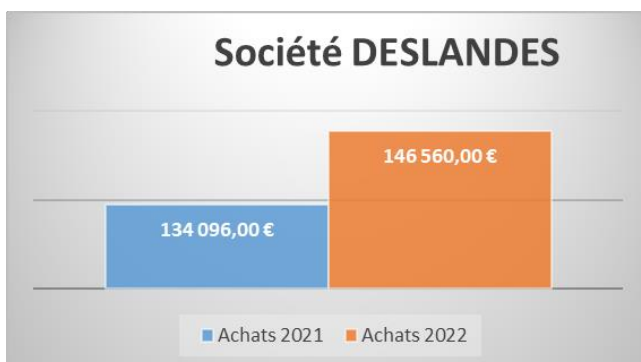
BILAN FINANCIER



| POSTES | 2021 | 2022 | Variation | |
|--|-------------|--------------|--------------|--------|
| Fonds de roulement d'exploitation | 3 722 048 € | 6 513 137 € | 2 791 089 € | 75 % |
| Fonds de roulement d'investissement | 2 603 824 € | -1 763 710 € | -4 367 534 € | -168 % |
| Excédent de financement d'exploitation | 603 367 € | 1 615 693 € | 1 012 326 € | 168 % |
| Trésorerie | 6 929 239 € | 6 365 119 € | -564 120 € | -8 % |

■ PRODUITS D'ENTRETIEN – SOCIÉTÉ DESLANDES

Les coûts des matières premières, des emballages et des transports ont fortement augmenté et n'ont pas permis de maintenir les tarifs en place en 2021. L'année 2022 a une nouvelle fois été impactée par une hausse des tarifs (papier, sacs poubelle, aluminium, produits lessiviels) en lien avec la crise géopolitique.



Impacts :

Le volume d'achats DESLANDES est en légère hausse cette année (+9%).

Perspectives 2023 :

Malgré quelques hausses de tarifs en 2023, certains produits seront également à la baisse, ce qui devrait nous permettre de maintenir les chiffres 2022.

■ CONTRATS GAZ

Tarification GAZ DE BORDEAUX via Unadère du 01/01/2021 au 31/12/2023.

Impacts :

La tarification Antargaz a été anticipée et signée en juillet 2020, période durant laquelle le cours du gaz était au plus bas, nous permettant ainsi de ne pas être impactés par la hausse continue du prix du gaz. Pour indication, ce tarif s'élève à 14,68€ HT / MWh et concerne 127 logements (contre 22€ HT / MWh en moyenne chez Gaz de Bordeaux en 2020). Fin décembre 2021, le cours du gaz avait déjà augmenté à

environ 60€ HT / MWh. En août 2022, le cours du gaz a atteint 300 € / MWh. Les nouveaux logements entrés dans le périmètre de l'Association après signature de ce tarif de base ne peuvent pas en bénéficier. Aussi, le seul levier économique est la sobriété énergétique tant sur les logements que sur les établissements. L'activation des aides gouvernementales (bouclier tarifaire) ne permet pas de réduire significativement ces surcoûts.

Perspectives 2023 :

Dans ce contexte de volatilité des prix de l'énergie, il faut préparer la sortie du marché à fin 2023 et retrouver un fournisseur Gaz pour le 01/01/2024. L'Escale est d'ores et déjà en lien avec un nouveau groupement d'achats qui lancera un appel d'offre au printemps 2023. Cependant, l'Association ne retrouvera pas les prix appliqués depuis 2020 et devra faire face à l'impact d'une forte augmentation du prix du gaz toujours en vigueur.

■ EDF ENTREPRISES - ÉLECTRICITÉ

Tarification Electricité via Unadère du 30/01/2021 au 30/11/2022.

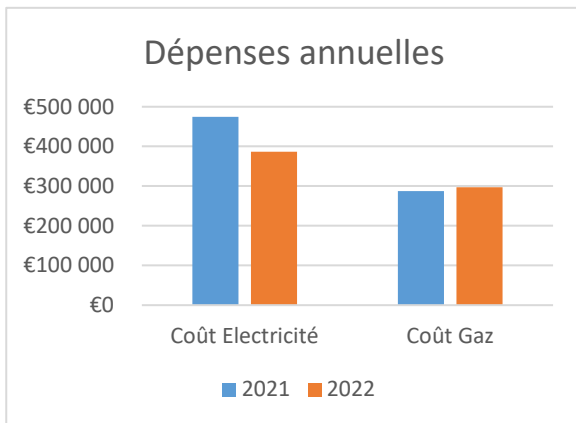
Impacts :

Compte tenu du contexte politique, économique et sanitaire, le tarif de l'électricité a fortement augmenté depuis 2021. Concernant le contrat de l'Association, l'impact de cette hausse est d'environ 15% avec un tarif qui s'élève à 90 € / Mwh. L'activation des aides

gouvernementales (bouclier tarifaire) ne permet pas de réduire significativement ces surcoûts. Pour information, en septembre 2022, le cours de l'électricité a atteint 1 200€ / Mwh. L'année 2022 s'est clôturée à 250€ / Mwh.

Perspectives 2023 :

Tout comme le marché du gaz, celui de l'électricité reste très volatile. Au printemps, l'Escale lancera via Unadère une consultation auprès des fournisseurs référencés. Cependant, l'Association ne retrouvera pas les prix appliqués depuis 2021 et devra faire face à l'impact de l'augmentation du cours de l'électricité toujours en vigueur.



Concernant la consommation énergétique des logements, le seul levier économique est celui de la sobriété énergétique. Dans ce contexte, des actions de sensibilisation des usagers et professionnels sont menées. Chaque facture GAZ / Electricité, qui semble présenter une surconsommation, est transmise à l'établissement/service concerné. Ces temps de contrôle des factures par le service Achats jusqu'à la vérification de l'usage des énergies dans les logements par les équipes éducatives avec les usagers sont devenus indispensables.

D'autre part, Un travail orienté vers la performance énergétique (installation d'ampoules Led, baisse des températures dans les bureaux, extinction des PC le soir, ...)

permet de constater cette année une baisse des consommations. Cette démarche se généralise sur les établissements de l'Association. Pour information, l'Association compte aujourd'hui 380 compteurs Electricité et 190 compteurs Gaz.

■ FLOTTE AUTOMOBILE

Impacts :

L'automobile n'échappe pas aux hausses des prix généralisées à tous les secteurs.

Cette année une grande partie de la flotte automobile a été renouvelée, majoritairement des Twingo (45) et des Clio (32). Le loyer mensuel d'une Twingo a

augmenté de 33% et celui d'une Clio de 20%. La mutualisation et la rationalisation des besoins amorcées cette année auprès de l'ensemble des établissements permettent de compenser partiellement l'impact budgétaire de ces hausses.

Perspectives 2023 :

Le manque de visibilité pour 2023, entraînera la poursuite du travail de mutualisation et de rationalisation des besoins afin d'amortir au mieux l'impact financier sur les budgets des établissements.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- La situation de guerre en Ukraine a conduit l'Association à ouvrir plusieurs services d'accueil et d'accompagnement des réfugiés en Charente-Maritime et en Deux-Sèvres. Ces nouvelles activités, qui perdurent encore en 2023, ont vivement impacté les services administratifs et comptables de l'Association. Elle explique en grande partie l'augmentation des produits enregistrés sur le pôle Asile et MNA, ainsi que celle apparaissant sur la ligne de subvention.
- La mise en place du CTI sur les services sous convention CHRS à compter du 01/04/2023, a également fortement mobilisé le service financier en lien avec les services RH afin d'effectuer l'ensemble des remontées nécessaires auprès de l'ensemble des financeurs concernés.
- L'impact de la hausse des coûts de l'énergie a commencé à se faire sentir dès 2022, rendant impossible l'ouverture des nouveaux compteurs dans le cadre des marchés de fourniture en place. Il a fallu prendre le relais sur les établissements afin de négocier individuellement l'ouverture relatif à chaque nouveau site entrant dans le périmètre du parc géré par l'Association à compter de juillet. Un suivi des consommations par site a donc été mis en place sur le second semestre afin de pouvoir suivre et alerter l'ensemble des services des dérives de consommations.
- L'outil de gestion des redevances locatives GELOS a pu être mis en place par le service comptable en lien avec les établissements CHRS de la Charente-Maritime à compter de mars 2022. Le déploiement sur les services de Niort s'est fait en janvier 2023. Ce logiciel a également fait l'objet d'un développement spécifique de création du dossier de l'utilisateur ainsi que d'un outil de requêtage. Ces évolutions de l'outil sont pilotées par le service financier avec les équipes des différents établissements de Niort et La Rochelle. Un déploiement sur les services CADA et Mineurs des deux départements est également prévu. Cet outil devrait permettre le pilotage du parc immobilier qui est passé de 299 en 2021 à 409 sur 2022.
- L'ouverture de la Pension de Famille de Melle au 1^{er} novembre 2022 a généré la mise en place d'une section comptable supplémentaire sur l'exercice. Le service comptable a participé au suivi des coûts de construction pour la génération des immobilisations et aux différents suivis de demandes de subventions d'investissement ainsi qu'au suivi du dossier de financement. Le service achat a contribué activement à l'acquisition de différents équipements (mobilier et aménagements divers) en lien avec le service et a également permis de lever des subventions d'investissement pour permettre le financement de ces dépenses d'équipements afin d'atténuer les coûts sur le budget de fonctionnement de ce service.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Le nombre de subventions et de Crédits Non Reconductibles spécifiques à certaines actions sur des services déjà existants a fortement augmenté sur l'exercice (financement du CTI, renforcements des services d'urgence et de domiciliation, FDI sur les dispositifs de l'IAE, action de séjour ou de répit pour les aidants portés par les Accueils de jour Alzheimer, expérimentation sur le SSIAD et coordination sur le SPASAD, ...). Les extensions de places sur des services existants ont également été importantes sur cet exercice (HUFVV, chez soi d'abord, Lits Haltes Soins Santé, HU MNA, IML, services Ukraine). Cette situation implique une traçabilité rigoureuse de l'ensemble des dépenses et recettes engagées par les services afin de permettre un suivi précis des financements accordés sur chacune de ces actions. Les différents outils de suivis mis en place en lien avec les directions d'établissement permettent d'aider le service comptable et financier dans le suivi de ces dépenses. Néanmoins, compte tenu de l'extension de volume généré par ces activités supplémentaires et par la diversité des actions mises en œuvre, le service administratif et financier a besoin de se réorganiser pour répondre plus qualitativement et moins subir un calendrier réglementaire de plus en plus chargé. Le recrutement d'un contrôleur de gestion est donc prévu sur 2023 afin de dégager du temps à l'adjointe DAF qui assure également l'ensemble des travaux de contrôle de gestion pour les services gérés par l'Association. Ce poste supplémentaire lui permettra donc de pouvoir mieux accompagner la DAF dans des missions de gestion périodique et par conséquent, permettre à la DAF de travailler sur les dossiers stratégiques d'évolution et de développements en lien avec la Direction Générale et les Directions Opérationnelles. Un poste de chargé de mission en développement des Systèmes d'Information sera également créé pour permettre le développement d'outils numériques indispensables au bon fonctionnement des services et à la transmission d'information avec le Siège Social.

LES DISPOSITIFS D'URGENCE ET D'INSERTION DE LA ROCHELLE

| | |
|--|--------------|
| LA VEILLE SOCIALE | p.22 |
| 1. L'accueil de nuit | p. 22 |
| 2. L'accueil de jour | p. 23 |
| 3. L'accompagnement social renforcé | p. 26 |
| 4. L'hébergement de stabilisation | p. 27 |
| 5. Hébergement d'urgence femmes | p. 29 |
| 6. Accompagnement social des femmes victimes de violences depuis leur domicile | p. 33 |
| 7. Les auteurs de violences conjugales | p.35 |
| LA DOMICILIATION | p.37 |
| LE RESTAURANT SOCIAL L'AUBERGE | p. 39 |
| LE CHRS INSERTION | p.39 |
| LES SERVICES DE SUITE | p.44 |
| 1. La maison relais / La pension de famille / Informations communes | p. 44 |
| 2. L'ASLL / Le LEU / Le BG-Colocation / Les DSF | p. 49 |
| 3. L'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale | p.54 |

1. L'ACCUEIL DE NUIT

Le CHRS accueil de nuit est un centre d'hébergement d'urgence temporaire situé dans des locaux sécurisés à la Maison d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence et Temporaire (MAHUT). Il est réservé au public en grande précarité, sans résidence stable ou de passage. Il répond gratuitement à la détresse, à un danger, apporte une protection et offre gîte, couvert, hygiène, écoute et premier diagnostic sanitaire et social.

| | 2021 | 2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| Ouverture | 365 nuits | 365 nuits |
| Nombre de places habilitées | 35 | 35 |
| Taux d'occupation | 92.88 % | 94.49 % |
| Nombre d'usagers | 448 | 587 |
| Nombre de passages d'usagers | 730 | 1051 |
| Nombre de passages de chiens | 257 | 194 |
| Nombre de nuitées | 11 865 | 12 071 |
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | 343 | 436 |
| • Femmes | 105 | 151 |
| Composition du ménage par passage : | | |
| • Adultes seuls | 650 | 907 |
| • Adultes seuls avec enfant(s) | 23 | 48 |
| • Couples seuls | 37 | 80 |
| • Couples avec enfant(s) | 20 | 16 |
| Répartition par âge par passage : | | |
| • < 3 ans | 5 | 11 |
| • 3 à 17 ans | 32 | 38 |
| • 18 à 25 ans | 94 | 138 |
| • 26 à 35 ans | 178 | 228 |
| • 36 à 45 ans | 149 | 208 |
| • 46 à 55 ans | 172 | 189 |
| • 56 ans et + | 100 | 239 |
| Durée moyenne de séjour (cumul des durées de séjour par personne) | 26.48 nuits | 20.56 nuits |
| Nombre d'utilisateurs AN entrés en CHRS des Cordeliers | 5 | 1 |
| Nombre d'utilisateurs AN bénéficiant d'un Accompagnement Social Renforcé (ASR) | 22 | 26 |
| Nombre d'utilisateurs AN entrés sur le dispositif de stabilisation | 16 | 16 |

| Nombre de nuitées | 2021 | | 2022 | |
|-------------------|---|--|---|--|
| | Nombre de personnes par durée de séjour en discontinu | Nombre de personnes par durée de séjour en continu | Nombre de personnes par durée de séjour en discontinu | Nombre de personnes par durée de séjour en continu |
| Entre 20 et 29 | 10 | 87 | 27 | 30 |
| Entre 30 et 39 | 17 | 50 | 27 | 14 |
| Entre 40 et 49 | 8 | 25 | 18 | 11 |
| Entre 50 et 59 | 14 | 22 | 7 | 6 |
| Plus de 60 | 38 | 33 | 47 | 8 |
| Total | 87 | 217 | 126 | 69 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

En 2022, les dispositions particulières prises pendant la crise sanitaire ont été levées. Il n'y a plus de chambres réservées pour des personnes positives au COVID.

Le dispositif a repris ses fonctionnements passés, les durées de séjour en continu ont été limitées, et progressivement la règle des 7 nuits par mois a été appliquée sauf bien sûr aux plus fragiles.

Le taux d'occupation est de 94.49% soit 12 071 nuitées. Le nombre de personnes différentes accueillies a augmenté de 139 par rapport à 2021 passant ainsi à 587. Le volume de 2019 a été rattrapé.

Le cumul des durées de séjour par personne s'est réduit, passant de 26.48 nuits à 20.56 nuits. Pour autant, 55 personnes ont passé en continu ou en discontinu plus de 60 nuits sur l'accueil en 2022.

■ POINTS MARQUANTS 2022

En 2022, le constat majeur est le changement de profil du public accueilli. Des personnes avec un âge oscillant entre 60 et 87 ans ont fait des séjours réguliers sur l'accueil de nuit. Il s'agit d'une douzaine de personnes qui, pour la plupart, rencontrent des difficultés sociales et des problématiques de santé importantes.

Les partenaires ainsi que les autorités ont été alertés sur ces situations qui ne relèvent pas de l'accueil de nuit car la structure n'est pas adaptée à ce public.

Il apparaît que certaines personnes « âgées » ont été orientées sur l'accueil de nuit à la suite d'une expulsion locative.

Le dispositif continue à accueillir des familles et des femmes avec enfants demandeurs d'asile ou déboutés.

La fréquentation des personnes avec des troubles psychiques est en augmentation.

Cette année a été marquée par le décès, sur l'accueil de nuit, d'un usager âgé de 49 ans.

Les situations de violences de la part des usagers sont plus importantes et engendrent des exclusions pour non-respect du règlement de fonctionnement.

L'adaptation permanente du dispositif accueil de nuit, la souplesse acceptée par le personnel, l'implication de l'ensemble des équipes et des cadres ont permis le bon fonctionnement du service.

Un travail de réseau a été renforcé cette année afin d'assurer une meilleure coordination avec l'ensemble des partenaires dans le but d'accompagner au mieux les personnes en situation de précarité et en situation sociale complexe.

L'objectif est d'assurer une coordination des prises en charge médicales et sociales avec des propositions d'orientation rapides sur les services sanitaires (hôpital, Cordia) et d'insertion (CHRS-stabilisation, Innov toit).

Les réunions de concertation du jeudi matin à l'accueil de nuit s'en trouvent encore plus investies par les partenaires.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- L'équipe veille sociale a poursuivi la formation « gestion de la violence ». L'équipe des surveillants de nuit en a bénéficié également.
- Les formations collectives santé mentale, droits des étrangers, addictologie, médiation familiale ont été très appréciées par les salariés et demandent à être renouvelées en 2023.
- Des ateliers centrés sur le soin et le bien-être ont été coordonnés sur la MAHUT. Ouverts aux usagers des dispositifs d'urgence et des services de suite, ils sont maintenus pour l'année 2023.
- L'analyse de la pratique est toujours nécessaire et appréciée par l'équipe.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Maintenir le plan de formation collective (gestion de la violence, médiation, construction de projet, droits des étrangers, laïcité, addictologie).
- Continuer l'analyse de la pratique avec la même intervenante.
- Poursuivre le plan d'action « accueil de jour et de nuit » pour donner suite à l'évaluation externe.
- Continuer les « Ateliers » débutés en 2020, ateliers de bien-être pour dynamiser les services et aller à la rencontre des plus démunis.
- Mettre en place des permanences avec des partenaires, à l'instar de tremplin 17, afin de repérer, évaluer et orienter les usagers si nécessaire vers les structures adaptées.
- Réduire les durées de séjour.
- Réécrire le projet d'établissement accueil de jour, accueil de nuit.

2. L'ACCUEIL DE JOUR

Le CHRS accueil de jour est destiné à l'accueil du public en grande précarité. L'accueil de jour propose des services élémentaires, des prestations pour les moins de 25 ans, la possibilité d'être accompagné socialement et de rencontrer des partenaires qui interviennent sur le champ sanitaire.

L'accueil de jour reçoit en accès libre toutes personnes majeures, sans distinction de situation administrative, de sexe, d'âge, de situation de famille ou de nationalité. Celles-ci sont sans domicile fixe, hébergées en structure d'urgence (accueil de nuit, hôtel...), vivent en squat, ou en logement et sont très isolées.

| | 2021 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Nombre de passages (un seul passage par jour est compté) | 10 356 | 14 475 |
| Répartition par âge par passage : | | |
| • < 25 ans | 2 042 | 2439 |
| • > 25 ans | 8 314 | 12 135 |
| Usagers | 649 | 777 |
| Répartition par âge par usager : | | |
| • < 18 ans | 13 | 29 |
| • < 25 ans | 150 | 172 |
| • > 25 ans | 486 | 576 |
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | 551 | 640 |
| • Femmes | 98 | 137 |
| Situation : | | |
| • De passage à La Rochelle | - | 2 |
| • Dans un logement | 68 | 50 |
| • Hébergé(e) chez des amis | 158 | 180 |
| • Hébergé(e) dans une structure | 259 | 270 |
| • A la rue | 392 | 545 |
| • Squat | 16 | 25 |
| Changement de situation sur l'année | 893 | 1 072 |
| Ressources par passage : | | |
| • RSA-API | 528 | 531 |
| • ASSEDIC | 9 | 11 |
| • AAH, pension | 111 | 135 |
| • Autre | 87 | 63 |
| • Sans ressource | 930 | 1 164 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le service a retrouvé progressivement son fonctionnement habituel après une baisse en 2020 et 2021 liée à la crise sanitaire et au changement des habitudes.

Cette année, il y a eu une évolution importante du nombre de passages en comparaison avec l'année 2021, 40% de plus pour atteindre 14 475 passages. Le nombre d'usagers a également augmenté avec un total de 777. Pour autant, le service n'a pas retrouvé les volumes de 2019.

Il est à noter, une évolution des comportements. Les personnes restent des demi-journées, voire des journées entières sur le dispositif. Il n'est pas exceptionnel depuis septembre 2022 de trouver 40 personnes présentes en même temps sur l'accueil de jour. Cela conduit à gérer du collectif sans pouvoir réaliser un accompagnement social individuel. Les tensions sont récurrentes entre usagers ou avec le personnel, ce qui entraîne, là encore, des exclusions.

La question des grands précaires est une priorité.

L'accompagnement social

Un travail social adapté, en lien avec les partenaires compétents, doit favoriser la reprise d'un parcours d'insertion. Les usagers peuvent bénéficier d'accompagnement ponctuel, intermédiaire ou renforcé contractualisé.

Les accompagnements renforcés sont destinés aux jeunes de moins de 25 ans et aux grands précaires en lien avec Cap Altéa. La présence et l'implication de l'ensemble des référents a permis d'accompagner un nombre d'usagers plus important que l'année 2021. Pour autant, le temps passé à gérer le collectif nous contraint à limiter le travail social.

L'équipe de veille sociale s'est organisée pour aller à la rencontre de ce public. La dynamique amorcée courant 2021 s'est poursuivie. Des maraudes sont organisées 2 à 3 fois par semaine avec la participation de l'infirmière de la PASS. Leur mission est d'informer et ramener ce public vers l'accueil de jour et de nuit.

En 2022, 575 personnes ont été rencontrées lors de ces maraudes, dont 58 qui ont été orientées vers l'accueil de jour, accueil de nuit ou la PASS. Ce temps est aussi consacré au maintien des liens avec différents partenaires : Innov'toit, SIAO, Tremplin 17, café causette.

Durant l'été, l'accueil de jour est resté ouvert les matinées.

Les difficultés de recrutement, notamment en emploi PEC, et les absences pour maladie de ces professionnels fragilisent l'organisation et contraignent le service à supprimer des maraudes afin d'assurer la gestion du collectif.

| Nature de l'accompagnement | Accompagnement ponctuel | Accompagnement intermédiaire | Accompagnement renforcé |
|------------------------------|---|--|--|
| | À la demande du passager, un professionnel intervient et accompagne la personne dans ses démarches (emploi, logement, administratif). | Le passager fait appel régulièrement au même référent, la confiance est établie, un projet commence à se construire. | L'accompagnement social individualisé est contractualisé. Le passager dispose alors d'un référent unique. |
| Passagers de moins de 25 ans | 26 | 29 | 23 |
| Passagers de plus de 25 ans | 170 | 35 | 11 |
| TOTAL | 196 | 64 | 34 |

Accompagnement du public de moins de 25 ans

L'équipe éducative accompagne socialement les jeunes de moins de 25 ans. Ces derniers sont reçus en entretien et s'ils énoncent un besoin d'aide alimentaire, des tickets services et /ou des chèques Auberge leur sont attribués. Ces aides sont financées par le Fond d'Aide aux Jeunes. En 2022, 140 personnes jeunes (différents) ont été reçues à l'accueil de jour pendant les temps des prestations et 117 ont bénéficié des Tickets services.

| Prestations destinées aux moins de 25 ans | Tickets service | Chèques Auberge | Tickets de bus |
|---|-----------------|-----------------|----------------|
| Nombre de tickets/chèques remis en 2022 | 2 295 | 2018 | 195 |

Les jeunes ont également bénéficié de bons photos (7), de timbres fiscaux (6x25€), de toiles de tente (14), d'une aide financière exceptionnelle motivée pour un emploi ou une formation, de prescription domiciliation Escale, d'achats divers tels que cartes de téléphone, vêtue (135€). 1 000 € ont été dépensés et redistribués sous forme de vêtements été et hiver, dessous, chaussettes, ceintures, produits d'hygiène, sacs de couchage, sacs à dos, sacoches. Le but des entretiens et des aides fournies reste de créer des liens pour démarrer un accompagnement social qui débute bien souvent par l'ouverture des droits.

■ POINTS MARQUANTS 2022

La présence de publics âgés (entre 70 et 87 ans) rencontrant des problèmes de santé importants, des problèmes de comportement et refusant toute aide et accompagnement social a fortement impacté le service. De nombreux signalements auprès du procureur des services de l'État ont été réalisés.

Les ateliers bien-être et créatifs ont été renforcés.

Les maraudes ont repris deux à trois fois par semaine. La fin de l'année a été marquée par le retour de jeunes mineurs étrangers sur l'urgence faute de places sur les services dédiés.

De plus, quelques-uns des grands précaires qui refusaient auparavant de venir sur l'accueil de jour sont revenus sur le service pour se mettre à l'abri. Les périodes de grand froid de décembre 2022 ont ramené ces publics précaires sur la salle climatique et l'accueil de jour.

À noter également côté mouvements du personnel, les difficultés à recruter des moniteurs éducateurs ainsi que des agents de service en contrat PEC.

Le plan canicule a été déclenché trois fois durant l'été. Les passagers de l'accueil de jour et de nuit ont bénéficié d'un espace climatisé, de la mise à disposition de bouteilles d'eau et du plan des fontaines à eau de la ville.

La création du poste de coordinateur sur le service de veille sociale a impulsé une nouvelle dynamique. Il a la charge de piloter l'accueil de jour, l'accueil de nuit et le restaurant l'Auberge. Son arrivée a permis d'assurer un encadrement de proximité, un accompagnement aux équipes et d'apporter du soutien et de l'apaisement dans la gestion quotidienne des services.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Les formations collectives programmées ont eu lieu et ont été appréciées.
- Les maraudes ont repris et ont été développées avec la participation de la PASS.
- Des temps privilégiés de soins ; ateliers ont été mis en place et vont se développer en 2023.
- Le travail partenarial a été renforcé autour de l'accompagnement des grands précaires.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Réaliser l'écriture du projet d'établissement 2023-2028.
- Repenser le projet accueil de jour pour conduire les usagers à se mettre en mouvement et être plus actifs dans leurs démarches.
- Poursuivre les formations collectives et l'analyse de la pratique.
- Faire vivre le plan d'action continu et poursuivre la démarche qualité.
- Développer, valoriser et formaliser l'accompagnement intermédiaire fait par les piliers (moniteurs éducateurs).
- Renforcer les maraudes 3 fois par semaine en lien avec la PASS.
- Renforcer l'équipe sans avoir recours à des professionnels en contrat PEC qui sont fragilisés sur ces postes.

3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RENFORCÉ

| | 2021 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Nombre d'usagers concernés | 50 | 49 |
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | 39 | 37 |
| • Femmes | 11 | 12 |
| Composition du ménage (<i>parfois une seule personne du couple est accompagnée</i>) : | | |
| • Adultes seuls | 46 | 47 |
| • Couples seuls | 4 | 2 |
| Répartition par âge : | | |
| • Moins de 25 ans | 34 | 30 |
| • 26 à 45 ans | 13 | 15 |
| • 46 à 55 ans | 2 | - |
| • 56 à 65 ans | 1 | 2 |
| Durée moyenne du suivi | 251 jours | 189 jours |
| Hébergement pendant l'ASR : | | |
| • Parc privé | 1 | 3 |
| • Structure médico-sociale/judiciaire | 1 | 1 |
| • Famille | 8 | 8 |
| • Hébergement d'urgence | 7 | 4 |
| • Sans logement | 33 | 30 |
| • Logement précaire | - | 3 |
| Emploi : | | |
| • CDD < 6 mois | 3 | 4 |
| • CDI | 1 | 2 |
| • IAE, AVA | 1 | 1 |
| • Stage, formation | 2 | 1 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

49 personnes dont 30 jeunes de moins de 25 ans ont bénéficié d'un accompagnement contractualisé. Le référent social et la personne s'engagent sur un projet d'accompagnement social sur 6 mois.

Cette année, 43 personnes sont sorties d'un ASR : 15

vers une structure médico-sociale ; 5 en logement/famille ; 2 vers un collectif ; 13 sans solution et 8 pour lesquels le service n'a pas l'information.

En 2022, La PASS a réalisé 1 492 consultations médico-sociales à l'accueil de jour. Pour rappel : 1 232 en 2021.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Accès au soin et à la santé à l'accueil de jour

L'Escale, consciente des problèmes de santé du public et de ses difficultés à faire le premier pas vers le soin, poursuit ses partenariats et a choisi de développer les permanences sur l'accueil de jour :

- Équipe Mobile Précarité et Psychiatrie (EMPP) : des infirmiers en psychiatrie travaillent avec les

référents sociaux auprès des usagers ayant des troubles psychiques, et les accompagnent vers le soin. Une psychologue est spécifiquement dédiée aux psycho-traumatismes de la population migrante.

- Une éducatrice du pôle addictologie est présente à l'accueil de jour le mardi matin tous les 15 jours.

- La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) est composée d'un médecin, d'une infirmière, d'un animateur et d'un assistant social qui interviennent sur l'accueil de jour. Leur rôle est de faciliter l'accès aux soins des plus démunis.
- Le Service vaccination santé de la ville vient faire des campagnes de vaccination à l'accueil de jour 1 à 2 fois par an, en lien avec la PASS.
- Une infirmière et une éducatrice de pôle addictologie réalisent aussi des dépistages des maladies sexuellement transmissibles à l'accueil de plusieurs fois par an.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Un séjour rupture a été organisé en Normandie. Cinq personnes sont parties accompagnées par deux éducateurs pendant 4 jours et trois nuitées. Plusieurs objectifs ont été atteints : rompre avec la rue et les services d'urgence ; (Re)découvrir un quotidien où on prend soin de soi ; bien dormir ; manger ; avoir un entourage protecteur ; rompre avec l'isolement ; diminuer ses consommations ou conduites addictives ; reprendre des tâches de la vie quotidienne ; retrouver une énergie positive... Les cinq personnes ont été par la suite accompagnées par les référents afin de finaliser leur orientation vers le dispositif de stabilisation de l'Escale. Trois ont été admises et deux utilisent toujours les services d'urgence.
 - Des ateliers de bien-être ont été mis en place à l'accueil de jour et ont rencontrés un franc succès :
 - L'atelier coiffure organisé 1 fois par mois a permis de réaliser 56 coupes.
 - L'atelier pédicure mis en place deux fois par mois a permis la réalisation de 110 actes.
 - Les ateliers masques réalisés sur deux sessions avec 17 participants. Il s'agit des femmes, des enfants et des hommes présents sur les services : pension de famille, stabilisation, accueil de jour /nuit et l'HUF. Les œuvres ont été exposées à l'Auberge sociale.
 - C'est la quatrième année que l'Escale et Terra Amata travaillent en partenariat sur la soudure à l'atelier. 34 participants ont réalisé une œuvre commune qui a été exposée au jardin des plantes : la ville suspendue.
- Toutes ces actions contribuent à apporter du soutien, du bien-être, de la dignité et un sentiment de revalorisation aux usagers de l'urgence. Elles renforcent la dynamique et l'ambiance positive des services.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre un travail autour de l'accompagnement social renforcé et la tenue des dossiers de la personne avec les éducateurs de l'accueil de jour. Rendre plus visible l'accompagnement intermédiaire (traçabilité).
- Développer la prise en charge des femmes victimes de violences au départ de l'accueil de jour et de nuit.
- Organiser un séjour de rupture pour 5 personnes en situation de précarité dans le but d'initier un accompagnement et une demande d'hébergement.
- Maintenir la dynamique des ateliers centrés sur la personne pour créer ou renforcer le lien et tendre vers l'accompagnement global.
- Continuer le travail concernant les grands précaires.
- Poursuivre les maraudes (3 demi-journées par semaine) et développer le partenariat. Les référents sociaux participeront à des maraudes avec des partenaires pour aller vers le public jeunes (- de 25 ans). L'objectif est de les amener vers l'accueil de jour afin de créer un accompagnement plus ciblé et répondre à leurs besoins.

4. L'HÉBERGEMENT DE STABILISATION

Le CHRS-Stabilisation est un dispositif d'hébergement associé à un accompagnement social. Il vise à donner à la personne un temps de repos propice à la réflexion sur ses désirs et ses envies. Ce dispositif permet de se projeter sur un parcours de soin, d'hébergement/logement et d'emploi. On y trouve un accompagnement global et un accueil contenant. La durée de séjour est de 3 mois renouvelable une fois.

Les usagers ont chacun un référent social attribué. Après avoir régularisé l'accès aux droits (carte d'identité, dossier CMU, CAF, RSA, AAH...), le référent est chargé d'élaborer avec la personne un projet à court terme conduisant pour certains, à une acceptation du soin (accompagnement physique dans le soin) et pour d'autres, à une recherche de dispositif d'insertion, de logement, d'hébergement ou d'emploi-formation.

| | 2021 | 2022 |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Ouverture | 365/365 | 365/365 |
| Nombre de places habilitées | 15 | 15 |
| Taux d'occupation | 104.64% | 96.13 % |
| Nombre d'usagers | 44 | 48 |
| Répartition par sexe (personnes de plus de 18 ans) : | | |
| • Hommes | 31 | 30 |
| • Femmes | 13 | 18 |
| Composition du ménage : | | |
| • Adultes seuls | 38 | 40 |
| • Couples seuls (<i>parfois une seule personne du couple est accompagnée</i>) | 3 | 5 |
| Répartition par âge : | | |
| • 18 à 25 ans | 11 | 13 |
| • 26 à 35 ans | 11 | 14 |
| • 36 à 45 ans | 10 | 10 |
| • 46 à 55 ans | 6 | 5 |
| • 56 à 65 ans | 5 | 5 |
| • > 65 ans | 1 | 1 |
| Ressources : | | |
| • RSA | 20 | 19 |
| • ASSEDIC | 2 | 2 |
| • AAH | 4 | 2 |
| • Revenu d'activité | 6 | 5 |
| • Sans ressource | 9 | 14 |
| • Autre | 3 | 3 |
| Durée moyenne de séjour (Cumul des durées de séjour des personnes sorties dans l'année) | 158 jours | 171 jours |
| Prescripteurs (personnes entrées) : | | |
| • Cap ALTEA | 26 | 28 |
| • Veille Sociale | 12 | 12 |
| • Samu social | 1 | - |
| • Institutions : | | |
| ○ Tremplin 17 | - | - |
| ○ Mission Locale | 3 | 3 |
| ○ Marius Lacroix | - | - |
| ○ CLAJJ | - | 3 |
| • DT / CCAS | 2 | 1 |
| • ASLL | - | 1 |
| Logement à la sortie par ménage : | | |
| • Famille, logement gratuit | 4 | 6 |
| • Résidence sociale | 9 | 8 |
| • Logement durable public | 2 | - |
| • Logement durable privé | - | - |
| • Maison relais | 2 | 3 |
| • CHRS | 8 (dont 7 CHRS Escale) | 5 (dont 4 CHRS Escale) |
| Emploi à la sortie : | | |
| • CDD ou CDI > à 6 mois | 1 | 4 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

48 demandes de stabilisation ont été pourvues cette année. Le taux d'occupation avoisine les 97% et la durée moyenne de séjour a augmenté passant de 158 jours à 171 jours. Cette augmentation s'explique par un délai d'attente long pour intégrer un CHRS-insertion.

En 2022, 28 personnes sont sorties. Parmi elles, 22 ont trouvé une solution d'hébergement ou de logement.

Les animations ont été variées : sorties culturelles avec la découverte du patrimoine rochelais, sortie cinéma, bowling, actions sportives (marche à pied, tennis de table, football, pêche en bord de mer), jeux de société,

ateliers bien-être tel que la socio-esthétique, atelier soudure (projet de réalisation d'un village suspendu) et des repas hebdomadaires à thème. 170 actions ont été menées avec 779 participations.

Des activités transversales ont été mises en place avec le service d'urgence pour femmes, le CHRS-insertion puis avec les services de l'accueil de jour, l'accueil de nuit et la pension de famille. Il s'agit notamment de la réalisation de repas, de l'atelier soudure et des ateliers bien-être (coiffure, pédicure et socio-esthétique).

■ POINTS MARQUANTS 2022

Le service a organisé, en lien avec le CHRS-insertion, l'intervention trimestrielle d'une sage-femme et d'une conseillère conjugale du CIDFF avec des thématiques précises sur la féminité (contraception, couple...) et la possibilité de poursuivre avec des rendez-vous individuels ou en couple.

La présence d'un animateur social moniteur éducateur qui a pris ses fonctions en septembre 2022 est venue

renforcer la prise en charge globale des résidents mais a également permis une observation plus fine et complémentaire au référent chargé de l'accompagnement social.

Le projet d'établissement de la stabilisation a été finalisé.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Les travaux sur le bâtiment sont retardés et repoussés à 2023.
- Le projet d'établissement de la stabilisation a été finalisé.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Développer et renforcer le partenariat avec les centres sociaux.
- Créer un partenariat avec la salle de spectacle LA SIRÈNE dans un objectif de création avec les résidents.
- Mettre en place, de manière mensuelle, un atelier de sensibilisation aux consommations d'alcool et de produits toxiques mené par une infirmière du pôle addictologie TREMLIN et coanimé avec l'animateur social.
- Organiser des ateliers de prévention et de sensibilisation à l'hygiène et la santé mais également aux addictions en lien avec le CSAPA de l'Hôpital.
- Accroître les actions transversales en inter-service.
- Faire vivre le plan d'action après l'évaluation externe.

5. HÉBERGEMENT D'URGENCE FEMMES

À sa création en 2001, l'accueil temporaire était un dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence destiné aux femmes avec ou sans enfant, en situation de détresse, dont celles victimes de violences. Jusqu'en juin 2019, l'accueil temporaire était doté de 13 places dont 5 étaient dédiées aux Femmes Victimes de Violences (FVV).

Depuis 2019 le dispositif s'est développé et est actuellement composé de deux unités de 10 places sur le site des cordeliers :

- 10 places d'hébergement d'urgence dédiées uniquement aux FVV et à leurs enfants. Signature d'un contrat pour une durée de 15 jours puis 1 mois, renouvelable 3 fois.
- 10 places d'hébergement d'urgence dédiées aux femmes avec ou sans enfant, en situation de détresse et/ou victimes de violences. Un contrat est signé pour une durée de 15 jours renouvelable 1 fois.

Ces 20 places permettent de répondre aux urgences. L'accueil sur le site est possible 24h/24. La présence de personnel sécurise les femmes accueillies.

Les services orienteurs sont majoritairement le 115, CAP ALTEA, le service veille sociale de l'Escale, les assistantes sociales de secteur, les travailleurs sociaux des structures sanitaires et sociales, les services de police et de gendarmerie (sollicitations en direct ou via le 115) l'hôpital.

Depuis le 1^{er} mai 2020, l'Association s'est dotée d'appartements diffus localisés sur le secteur de La Rochelle. En 2022, 4 logements sont dédiés à la prise en charge de femmes victimes de violences conjugales (avec ou sans enfants). Ils peuvent accueillir 10 personnes, parfois en colocation. Les admissions se font en semaine après orientation et évaluation du degré d'autonomie de la personne. Un contrat est signé pour une durée de 15 jours puis 1 mois renouvelable 3 fois. Ces places en logement permettent de répondre à des besoins grandissants de mise à l'abri en urgence en désengorgeant le site des Cordeliers. Il est à noter une baisse du nombre d'entrées la nuit et le weekend car les places sont généralement occupées en fin de journée. Donc les demandeurs sont orientés sur le 115.

Le dispositif est renforcé par une animatrice sociale (moniteur éducateur). Cette présence a permis de proposer des activités de loisirs, culturelles et culinaires mais également d'effectuer des accompagnements physiques en extérieur. Un agent d'accueil spécifique est présent le samedi.

| | 2021 | 2022 |
|---|---|---|
| Ouverture | 365/365 | 365/365 |
| Amplitude horaire : <ul style="list-style-type: none"> • Du dispositif • Équipe éducative • Surveillant de nuit | 24h/24 8h – 20h 20h – 8h | 24h/24 8h – 20h 20h – 8h |
| Nombre de places habilitées | 26 | 26 |
| Taux d'occupation | 83.4% | 97% |
| Nombre d'usagers | 122 | 162 |
| Nombre de nuitées | 7 915 | 9 946 |
| Répartition par genre : <ul style="list-style-type: none"> • Femmes • Hommes • Enfants | 79 - 43 | 103 - 59 |
| Composition du ménage : <ul style="list-style-type: none"> • Adultes seuls • Adultes seuls avec enfant(s) • Couples avec ou sans enfant | 51 26 1 | 70 41 - |
| Répartition par âge : <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 3 ans • 3 à 17 ans • 18 à 25 ans • 26 à 35 ans • 36 à 45 ans • 46 à 55 ans • 56 ans et + | 13 30 18 20 21 14 6 | 28 31 34 32 16 13 7 |
| Durée moyenne de séjour | 70 jours | 61 jours |
| Femmes victimes de violences (Déclaratif à l'entrée) | 41 femmes + 17 enfants | 63 femmes + 32 enfants |
| Femmes entrées (parfois la nuit ou le week-end) (Orientation police/gendarmerie ou 115) | 29 femmes + 25 enfants | 16 femmes + 11 enfants |
| Prescripteurs par passage : <ul style="list-style-type: none"> • CAP Altea/VS Escale/115 • DT • Police/Gendarmerie • Structures sanitaires • Autres (dont associations) | 50 4 4 5 9 | 61 4 4 3 14 |
| Logement à la sortie par ménage : <ul style="list-style-type: none"> • Structure médico/sociale/judiciaire • Dont CHRS Escale • Famille, logement gratuit • Condition de logement inconnue • Accueil de nuit, hôtel • Sans logement • Logement durable public • Logement durable privé | 16 6 femmes + 6 enfants 13 1 11 1 18 1 | 19 6 femmes + 4 enfants 25 12 12 2 8 4 |
| Ressources : <ul style="list-style-type: none"> • RSA /API • ASSEDIC • AAH • Revenu d'activité • Sans ressource • Retraite –pension-prestations • En attente d'avantages ou rémunération | 13 5 4 5 22 - - | 7 3 5 17 31 19 2 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation est de 97% pour 162 personnes accueillies. Ce taux a augmenté de près de 10 points alors que 4 places supplémentaires ont été ouvertes.

La durée moyenne de séjour a légèrement diminué mais reste élevée. Elle trouve son explication dans l'allongement des délais d'attente pour accéder à d'autres dispositifs ou logement (CHRS, CADA...).

Certaines femmes sont en situation administrative complexe et alternent AN, 115, HUF avec de très jeunes enfants.

Le nombre de femmes entrées la nuit ou le week-end sur le service est en baisse car le dispositif est régulièrement complet. Les orientations se font principalement par le 115 ou le service de veille sociale.

Le nombre d'adultes accompagnés d'enfant(s) est en augmentation (59 enfants sur 2022). Il est à noter que le nombre d'enfants de moins de 3 ans a plus que doublé.

Le nombre de personnes sans ressources a augmenté cette année. 19 femmes perçoivent la retraite ou une pension. Ce phénomène ne s'observait pas les années précédentes.

Les solutions de sortie du dispositif se font principalement sur une structure d'urgence ou médico-sociale.

235 temps d'animations diversifiées (culturelle, culinaire, bien-être, sportif et créatif) ont été proposés et 748 participations enregistrées. Des temps d'animation ont été transversaux avec les autres services d'urgence et d'insertion de La Rochelle.

■ POINTS MARQUANTS 2022

En 2022, le service a participé au « Bus du Cœur » qui œuvre et dépiste les maladies cardio-vasculaires de femmes en situation de précarité.

Les professionnels ont été formés sur différentes thématiques : violence et genre, médiation familiale, gestion de crise suicidaire.

L'autre point marquant est l'investissement des résidents aux ateliers de loisirs, de création et de bien-

être mis en place à l'accueil de jour et avec des intervenants extérieurs.

L'animatrice sociale a mis en place une réunion hebdomadaire afin de rassembler l'ensemble des femmes et enfants du service. Ce temps est un lieu de rencontre, d'échange et de partage.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Les usagers de l'HUF ont bien participé aux multiples activités proposées.
- Le dossier d'appel d'offres FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) a été réalisé et retenu.
- La coordinatrice du service a poursuivi la co-animation avec le CIDFF du réseau des violences intrafamiliales du bassin rochelais.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Élargir et renforcer le partenariat avec les centres sociaux.
- Favoriser la transversalité inter-service dans les actions à mener.
- Développer des temps de prévention sur des sujets importants tels que l'emprise administrative, les violences numériques, l'autonomie financière, la santé physique et psychique, les addictions, la sexualité.
- Poursuivre la coanimation du réseau des violences intrafamiliales du bassin rochelais avec le CIDFF17.

5.1 L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Spécificité des 20 places dédiées aux FVV (sur les 30 places de l'HUF)

Dans le cadre du dispositif d'Hébergement d'Urgence, l'Association accueille, protège, rassure et accompagne socialement les femmes (ou les hommes) victimes de violences conjugales, seul(e)s ou avec leurs enfants, en situation d'urgence et habitant la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ou le département.

L'accompagnement de ce public trouve sa spécificité dans la prise en charge de l'urgence et des priorités à traiter dès l'entrée sur le service (administratif, santé, justice). Lors de cette entrée, la référente sociale doit évaluer l'état psychologique et physique de la victime et faire ressortir les urgences. Un transport physique au domicile conjugal est organisé afin de récupérer des affaires personnelles ainsi que des papiers administratifs.

La professionnelle propose un accompagnement global en partenariat avec les services de justice, de soin et les instances publiques. Elle effectue en urgence les démarches administratives (ouverture de compte bancaire, transfert de CAF, demande de logement, recherche d'emploi...), juridiques (dépôt de plainte, droits auprès d'un avocat...), de soins (mise en lien avec le CIDFF, l'hôpital...) et auprès des associations caritatives (Croix Rouge, Restos du cœur bébé...).

La présence de professionnels au quotidien et 24h/24h sur site apporte un sentiment de sécurité.

En complément à l'accompagnement social, l'animatrice sociale, par ses actions de proximité, propose un travail autour des gestes du quotidien, de l'organisation et du rythme de vie. Des temps d'animation sont proposés autour du bien-être (pédicure, socio-esthétique, manucure, coiffure).

La prise en charge des femmes victimes de violences conjugales nécessite une approche particulière et une écoute suffisamment bienveillante et apaisante pour créer un climat de confiance. La relation d'aide est essentielle pour donner la dynamique nécessaire aux démarches d'insertion. Les entretiens sont l'occasion de sensibiliser ces femmes et hommes sur leurs droits afin de les faire valoir mais également de les rassurer sur les différentes perspectives afin qu'ils s'extirpent de la situation complexe dans laquelle ils se trouvent.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Cette année, 63 personnes sont entrées sur le dispositif car elles étaient identifiées comme victimes de violences conjugales. Elles étaient accompagnées par 32 enfants.

La référente sociale a effectué environ 630 démarches d'accompagnement. Celles-ci sont l'occasion d'apporter une observation sur l'état de santé physique et psychologique de la famille ainsi qu'une évaluation de la relation mère/enfant. En cas de besoin, les services de l'ASE peuvent être interpellés.

Sur les 63 personnes identifiées victimes de violences, 34 ont trouvé une solution d'hébergement à la sortie du dispositif : 11 ont été orientées sur une structure

médico-sociale ; 6 ont obtenu une attribution HLM et 17 ont pu retourner au domicile car leur conjoint en a été évincé par décision de justice. Ce phénomène est en évolution depuis que les ordonnances de protection sont prises plus systématiquement par la justice.

8 femmes ont été orientées vers un accueil de nuit.

7 femmes ont bénéficié d'une ordonnance de protection dont 3 mesures d'éloignement conjoint violent et 3 ont disposé d'un téléphone grand danger (relié aux forces de l'ordre). 4 femmes victimes de violences conjugales ont été orientées par la police à la suite de la garde à vue des auteurs. Une femme a intégré les services dans le cadre d'un parcours de sortie de prostitution.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Une attention particulière a été portée aux femmes de plus en plus nombreuses sur l'accueil de jour et de nuit. Les situations d'urgence ont été abordées en réunion d'équipe, en réunion de concertation et sur la commission cas complexes avec les partenaires de l'urgence sociale. En 2022, 137 femmes sont venues sur

l'accueil de jour. Nombreuses sont celles qui ont vécu de la violence, au moins la violence de la rue. Du temps d'accompagnement et des ateliers seraient nécessaires pour faciliter l'affiliation. 26 femmes repérées sur l'accueil de jour comme victimes de violences et ou de maltraitance ont été orientées sur l'accueil temporaire.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- La référente sociale a participé à diverses formations et colloques afin d'approfondir ses connaissances quant à la prise en charge des femmes victimes de violences.
- Dans le cadre de l'appel à projet FIPD, la prise en charge des femmes victimes de violences de la rue sur les services d'urgence s'est développée.
- Un travail, en partenariat avec les acteurs locaux agissant pour la protection des victimes de violences, a été amplifié au regard du nombre de situations complexes.
- La coordinatrice des dispositifs de veille sociale, a co-animé avec le CIDFF, les rencontres plénières du Réseau Rochelais des violences intra-familiales.
- Une rencontre avec le commissariat de La Rochelle a permis de mettre en place un interlocuteur privilégié pour le dépôt de plainte.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Mettre en place des ateliers de sensibilisation autour des différentes problématiques rencontrées par ce public, mais aussi des ateliers d'expression, de création, de bien-être qui renforceront un développement personnel et une socialisation.
- Développer des actions de prévention autour de thèmes tels que l'emprise, la protection numérique, l'autonomie administrative, le consentement, les addictions.
- Utiliser l'outil « coffre numérique » afin de mettre en protection les données administratives des usagers.
- Maintenir et développer l'implication dans le réseau et le partenariat rochelais de lutte contre les violences intra-familiales.
- Développer les temps de présence de la psychologue de l'EMPP et de l'infirmière du CSAPA pour animer des actions collectives de préventions.

6. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DEPUIS LEUR DOMICILE

Ce nouveau dispositif a été créé le 1^{er} janvier 2022. Il comporte 10 mesures en file active pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois. La prise en charge est gratuite. Les femmes sont locataires ou propriétaires de leur logement ou hébergées de manière stable. Le périmètre d'intervention comprend l'agglomération de La Rochelle et de Rochefort.

Ce projet d'accompagnement particulier au domicile doit répondre au dénuement rencontré par certaines femmes à la suite de l'éviction par la justice d'un conjoint violent. Ces femmes ne sont pas à la recherche d'un hébergement spécifique pour FVV, mais en demande d'un accompagnement social adapté.

Le public accompagné sur ce dispositif présente des différences socioculturelles avec les publics présents sur l'HUF, elles sont moins en précarité que les femmes reçues sur l'HUF.

Pour présenter ce nouveau dispositif, la coordinatrice a participé à de nombreuses rencontres avec les partenaires des réseaux de La Rochelle et de Rochefort. Des flyers ont également été réalisés.

| | 2022 |
|--|-----------|
| Ouverture | 365/365 |
| Nombre de places habilitées | 10 |
| Nombre de ménages | 10 |
| Nombre de journées de suivi | 1466 |
| Répartition par genre : | |
| • Femmes | 10 |
| • Enfants | 8 |
| Composition du ménage : | |
| • Adultes seuls | 3 |
| • Adultes seuls avec enfant(s) | 7 |
| Répartition par âge : | |
| • Moins de 3 ans | 1 |
| • 3 à 17 ans | 7 |
| • 18 à 25 ans | 2 |
| • 26 à 35 ans | 4 |
| • 36 à 45 ans | 3 |
| • 46 à 55 ans | 1 |
| • 56 ans et + | - |
| Durée moyenne d'accompagnement en journée | 71 |
| Prescripteurs par passage : | |
| • SIAO/VS Escalé/115 | - |
| • Service social Départemental | 3 |
| • Police/Gendarmerie | - |
| • Structures sanitaires | 2 |
| • Autres (dont associations) | 5 |

| | |
|--|---------------------------------|
| Logement/ hébergement actuel : <ul style="list-style-type: none"> • Structure médico/sociale/judiciaire • Famille, logement gratuit • Logement durable public (locataire) • Logement durable privé | 1 2 7 - |
| Situation géographique : <ul style="list-style-type: none"> • La Rochelle • Couronne rochelaise • Rochefort | 7 2 1 |
| Ressources : <ul style="list-style-type: none"> • RSA /API • ASSEDIC • AAH • Revenus d'activité • Sans ressource • Retraite –pension-prestations • En attente d'avantages ou rémunération | 6 - - 3 1 - - |
| Mesure judiciaire : <ul style="list-style-type: none"> • Victime d'une tentative de meurtre • Bénéficiaires d'un TGD • Bénéficiaire d'une mesure d'éloignement • Mesure AEMO pour la fratrie | 2 2 1 1 |

Les orientations se font par le biais d'une note sociale motivée auprès de la coordinatrice du service. Les prescripteurs sont les partenaires du secteur médico-social, de la justice ou des associatifs. L'auteur des faits ne doit plus être au domicile.

Une référente sociale a la charge de l'accompagnement de ces femmes avec ou sans enfant, elle propose des rencontres et échanges hebdomadaires. Le passage au domicile est régulier.

Il s'agit de femmes qui ont besoin pour la plupart d'être accompagnées physiquement pour accomplir des démarches judiciaires (avocat, dépôt de plainte, audience). Les interventions portent également autour de la parentalité (le fait de retrouver leur place de mère) ; des conseils et des stratégies autour de la notion de protection (arriver à « dire non », à protéger les enfants (démarches JAF, arriver jusqu'au positionnement, et la prise de décision). La référente apporte une écoute et un soutien dans l'ensemble de la prise en charge.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Les orientations ont réellement débuté à la fin du premier trimestre 2022. Il a été nécessaire, dans un premier temps, de promouvoir cette action expérimentale auprès des partenaires. La durée moyenne d'accompagnement a été de 71 jours. Les orientations ont été réalisées par les services de Police, le CIDFF, l'UDAF, les services sociaux de secteur.

La composition des ménages représente majoritairement des femmes avec enfants. Les personnes ont toutes des ressources. 1 femme était hébergée par un tiers, pour les autres elles avaient leur propre logement.

■ POINTS MARQUANTS 2022

- Rencontre partenarial multiple pour exposer la création du dispositif VAD FVV (La Rochelle, Rochefort).
- Présentation du service aux différents réseaux des violences intrafamiliales du Département.
- Prolongation du contrat de prise en charge au-delà des 6 mois en fonction des besoins.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Identifier les instances qui n'ont pas sollicité le service afin de proposer une nouvelle rencontre.
- Développer le partenariat avec des professionnels de la santé psychique pour adulte et enfant.
- Faire participer la référente sociale du dispositif au réseau des violences intrafamiliales du bassin rochelais.
- Coanimer par la coordinatrice du service avec le CIDFF du réseau des violences intrafamiliales du bassin rochelais.

7. LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

Le dispositif expérimental orienté vers les auteurs de violences conjugales de l'Association a débuté le 21 février 2022. Il est conditionné à une demande d'orientation effectuée par le SPIP ou l'AEM (pré ou post sentenciel) et une préadmission faite en maison d'arrêt. La prise en charge est de 3 mois renouvelable 2 fois soit 9 mois au total. Une participation financière est demandée à chaque résident. Un contrat tripartite est signé avec le SPIP, l'Escale et l'usager. Des synthèses sont organisées tous les 2 mois. Ces hommes doivent être en accord avec le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil. Ils doivent adhérer au travail sur la problématique des violences conjugales.

Ce dispositif a pour vocation de prévenir la récidive et de proposer à ces auteurs une solution à leur sortie d'incarcération. L'évidence d'une solution d'hébergement pour les personnes sortant de maison d'arrêt permet de ne pas retomber dans les rouages liés aux comportements déviants.

Pour certains, la difficulté est d'arriver à stopper tous contacts avec les ex-compagnes car certaines tentent d'entrer en relations avec eux et cela reste déstabilisant pour eux (entre obligations de suivi SPIP, interdictions). Il est important de les rassurer et de travailler autour du risque de récidive.

Afin d'éviter l'oisiveté, l'accent est mis sur l'insertion, ou réinsertion professionnelle. Cela permet d'établir un fil conducteur.

Certains rencontrent des difficultés à respecter leurs obligations, ce qui peut conduire à une nouvelle incarcération. D'autres, saisissent l'opportunité de ce dispositif, et mettent en œuvre un projet de vie.

| | 2022 |
|--------------------------------|---------------|
| Ouverture | 365j/365 |
| Amplitude horaire : | |
| • Du dispositif | 24h/24 |
| • Équipe éducative | 8h – 20h |
| • Veilleur de nuit | 20h – 8h |
| Nombre de places habilitées | 4 |
| Taux d'occupation | 43.31% |
| Nombre d'usagers | 6 |
| Nombre de nuitées | 544 |
| Répartition par âge : | |
| • 18 à 25 ans | - |
| • 26 à 35 ans | 2 |
| • 36 à 45 ans | 3 |
| • 46 à 55 ans | - |
| • 56 ans et + | 1 |
| Durée moyenne de séjour | 83 |
| Prescripteurs par passage : | |
| • SPIP | 6 |
| • AEM | - |

| | |
|--|---|
| Logement à la sortie du dispositif : | |
| • Structure médico/sociale/judiciaire | - |
| • Dont CHRS Escale | - |
| • Prison | 2 |
| • Famille, logement gratuit | 1 |
| • Condition de logement inconnue | - |
| • Accueil de nuit, hôtel | |
| • Sans logement | 1 |
| • Logement durable public | - |
| • Logement durable privé | - |
| Ressources : | |
| • RSA /API | - |
| • ASSEDIC | - |
| • AAH | - |
| • Revenu d'activité | - |
| • Sans ressource | 6 |
| • Retraite –pension-prestations | - |
| • En attente d'avantages ou rémunération | - |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le dispositif a démarré en mars 2022. Un travail préalable à l'admission est conduit. 14 demandes d'orientation ont exclusivement été effectuées par le SPIP (Rochefort, Saintes, Bedenac et Vivonne). 9 préadmissions ont été réalisées sur les lieux d'incarcération.

Le taux d'occupation avoisine les 44% pour 6 personnes prises en charge. Ce chiffre peut paraître faible mais il trouve son explication dans la lenteur de la procédure. Entre la demande d'orientation, la rencontre en maison d'arrêt et l'accord du juge d'application des peines, il s'écoule en moyenne un mois et demi. Les places sont

donc bloquées mais vacantes en attendant la décision finale de la justice.

À ce jour, le public reçu se compose d'hommes. 2 demandes ont été faite pour des femmes cette année mais la colocation ne nous permet pas de les recevoir.

Il est à noter que ces hommes ne disposaient d'aucune ressource à la sortie d'incarcération, donc le premier travail consistait à l'ouverture des droits.

3 hommes n'ont pas respecté le règlement et 2 d'entre eux ont réintégré une maison d'arrêt. 1 personne a mis fin à son séjour.

■ INFOS DIVERSES

Un accompagnement socio-éducatif

L'accompagnement est spécifique et renforcé en fonction des besoins repérés et en lien avec les partenaires existants sur l'accès et le maintien dans l'emploi, la parentalité, les démarches administratives, la gestion budgétaire, le logement et le soin afin de faciliter l'investissement dans le parcours. Des axes d'action sont prioritaires comme l'ouverture des droits, une orientation vers la banque alimentaire mais également aller récupérer des affaires chez l'ex conjointe. Pour certain il est nécessaire de proposer un accompagnement de proximité.

La particularité de ce dispositif réside dans le fait de devoir accompagner des hommes qui n'ont jamais eu l'occasion d'effectuer les tâches du quotidien : entretien d'un logement, gestion administrative et budgétaire, faire ses courses alimentaires. Cette prise

en charge peut demander pour certaines situations des rencontres régulières et des accompagnements physiques pour l'ensemble de leurs démarches.

L'accompagnement social tient compte de l'autonomie, la motivation et l'adhésion au projet individualisé. Il s'effectue autour d'un projet de séjour établi avec l'auteur et revisité au cours de synthèses tripartite (3 au minimum au cours du séjour).

Les freins repérés

- Prise en charge en colocation, générateur de conflit et de consommation de produit et/ou alcool
- Aucun droit ouvert à la sortie de détention
- Aucune ressource à la sortie de détention
- Travail d'accompagnement nécessitant une prise en charge plus ou moins longue

■ POINTS MARQUANTS 2022

- Réunion partenariale de préparation du projet (Procureur, DDTES, SPIP, AEM).
- Réunion partenariale de présentation du dispositif (SPIP, AEM).
- Rencontre du réseau et partenariat pour présentation de l'évolution du dispositif HUF/DELTA.
- Participation de la référente sociale à un colloque autour de la prise en charge des auteurs.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Développer le partenariat avec des professionnels de la santé psychique.
- Faire participer la référente sociale du dispositif à des formations sur le thème des auteurs de violences.

LA DOMICILIATION

Depuis 1988, l'Association est agréée pour assurer un « service de domiciliation ». La domiciliation permet aux personnes sans domicile stable d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. Sur le département de la Charente-Maritime, 3 associations sont agréées pour assurer ce service.

Depuis janvier 2022, le service est équipé d'un nouveau logiciel (Adiléos) qui permet une meilleure connaissance des personnes domiciliées et apporte plus de confort aux usagers.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

| | 2021 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Nombre de personnes différentes domiciliées | 1 117 | 1 110 |
| Nombre de personnes se re-domiciliant dans l'année | 261 | 312 |
| Nombre de personnes domiciliées sur l'année | 1 378 | 1 422 |

| En 2022 | | |
|--------------------------------------|---|--|
| Nombre de première domiciliation (2) | Nombre de renouvellement de domiciliation (3) | Nombre total d'attestations de domiciliation délivrées |
| 686 | 312 | 998 |

(2) Première domiciliation dans l'année, personnes nouvelles ou revenant après un arrêt de domiciliation d'au moins un mois.

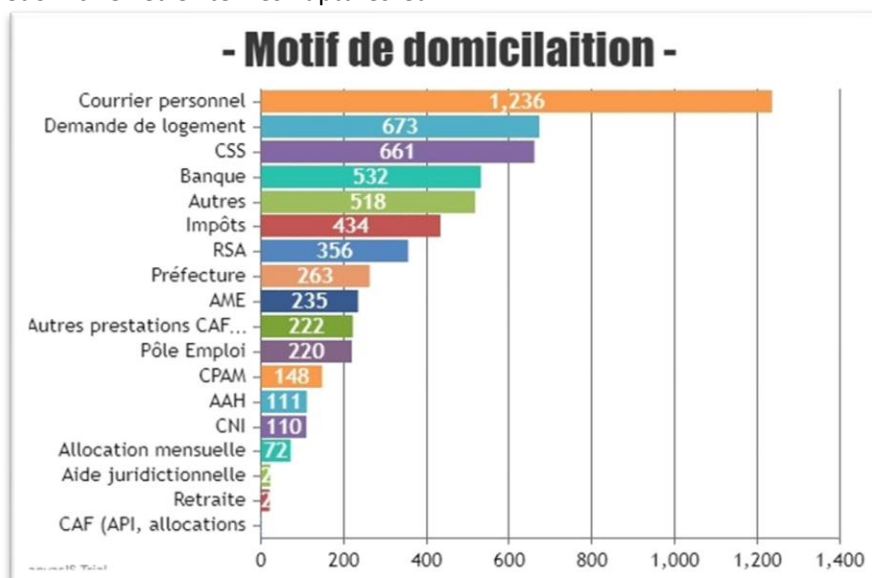
(3) Renouvellement de domiciliation dans l'année (les domiciliations ont une durée de 1 an, au-delà il s'agit d'un renouvellement sans

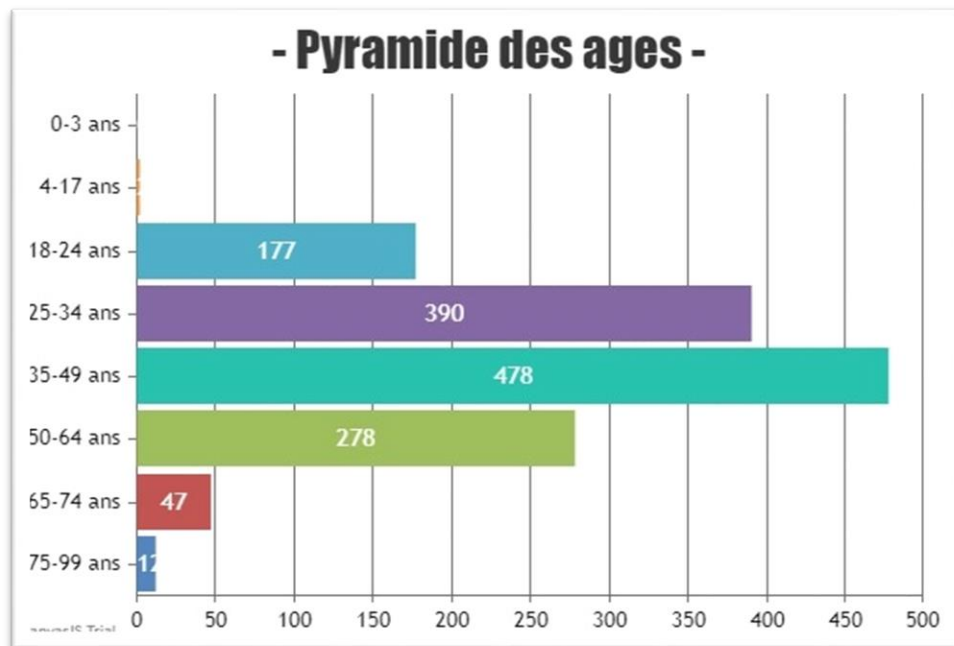
rupture de domiciliation).

Le turnover se confirme cette année encore.

Le logiciel a permis de comptabiliser la réception de 13 789 courriers, la transmission de 1 605 SMS pour signaler des avis de passage (recommandés) des rappels pour se redomicilier et éviter les ruptures et

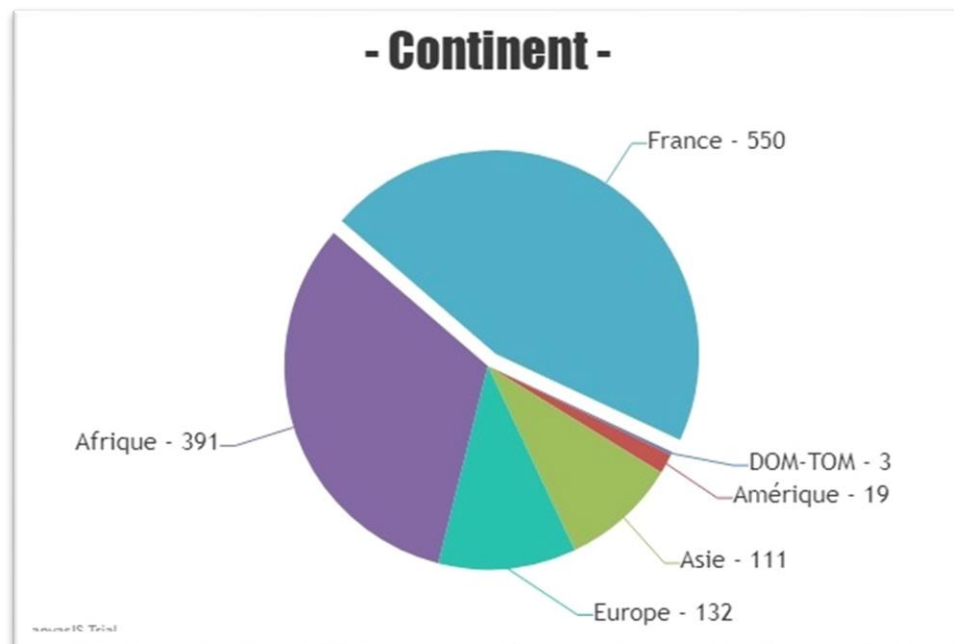
895 entretiens ont été réalisés. Les personnes domiciliées se sont connectées 52 049 fois pour vérifier si elles avaient du courrier à retirer et 7 471 passages pour retirer le courrier sont à comptabiliser.





Pour la première fois ces données sont plus précises. Il apparaît que 59 personnes ont plus de 65 ans dont 12 plus de 75 ans. À noter également que 39 personnes ne sont pas venues aux rendez-vous (âge non renseigné).

Sur le graphique ci-dessous, il ressort que plus de la moitié des personnes domiciliées sont nées sur un autre continent.



■ POINTS MARQUANTS 2022

Depuis décembre 2021, le service Domiciliation a été renforcé avec l'intervention de deux professionnelles. L'amplitude des horaires d'ouverture a été augmentée et a permis de réduire les délais d'attente pour une demande de domiciliation : 2 mois auparavant contre 2 à 3 semaines en 2022.

Un nouveau logiciel, installé en 2021, permet d'offrir aux personnes domiciliées une qualité de service non négligeable. Elles sont informées de façon digitalisée

(internet ou sms) de la réception d'un courrier, d'un recommandé, d'un rendez-vous avec le service...

Elles peuvent également ouvrir un « coffre-fort numérique » personnel pour y déposer des documents confidentiels. Mais ce service est très peu utilisé.

Un service d'écrivain public est toujours proposé et répond aux besoins. Les usagers sont très satisfaits de toutes ces nouveautés.

■ CONVENTION CPAM

Cette convention doit permettre de renforcer l'accès aux droits des usagers. Depuis la signature de la Convention en 2014, et le suivi trimestriel de 2016, l'équipe constate une stabilité (par rapport aux années précédentes) du nombre d'assurés présentant des droits à jour (régime obligatoire + complémentaire). Le nombre de domiciliés est en constante augmentation depuis 2019.

Bilan 2022 : 94.1% (93,3 % en 2021) des domiciliés ont une couverture sociale, dont 78.3% bénéficient d'une complémentaire. L'objectif fixé en 2022 a été atteint et il est renouvelé pour 2023.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Contribuer au repérage, par les professionnels, des personnes identifiées comme étant « grands précaires » sur le territoire rochelais afin d'éviter les ruptures de droits. Signaler aux dispositifs d'urgences les personnes en fin de domiciliation.
- Réaliser les objectifs fixés avec la CPAM.
- Réduire à deux semaines les délais pour se domicilier.

LE RESTAURANT SOCIAL « L'AUBERGE »

Le restaurant social l'Auberge permet à toutes les personnes qui le souhaitent, en particulier les publics en situation de précarité, de se restaurer. Il propose des menus chauds et équilibrés dans un cadre agréable pour se poser et rencontrer des travailleurs sociaux. Le prix du menu varie en fonction des revenus de chacun.

Le restaurant est ouvert uniquement le midi du lundi au samedi et propose 2 services : 12h et 12h45.

Un chenil jouxtant l'Auberge permet aux propriétaires de chiens de déjeuner et assure la tranquillité du voisinage.

| | 2019 | 2021 | 2022 |
|---------------------------|-------|-------|--------|
| Nombre de repas consommés | 17048 | 6 656 | 13 868 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Les deux années de crise 2020 et 2021 ont fait chuter le nombre de repas consommés. En 2022 la reprise de l'activité est forte, sans toutefois atteindre le niveau de 2019.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Voir SIAE P.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

Voir SIAE P.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Rechercher des financements pour favoriser le retour des grands précaires.

LE CHRS INSERTION

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) accueille des hommes et des femmes, seul(e)s ou en couple, avec ou sans enfant, en grande difficulté sociale. Il s'inscrit dans la démarche du Plan Départementale d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017/2022. En effet, le logement est une des conditions pour accéder à l'autonomie, à l'insertion et à la stabilisation de la situation du ménage. Cette condition peut nécessiter au préalable un accueil en hébergement accompagné afin d'ancrer l'insertion du ménage de façon durable.

En CHRS, les personnes bénéficient d'un accompagnement social global individualisé, pendant 3 ou 6 mois, renouvelable. Les axes de travail sont définis dans un contrat de séjour avec l'utilisateur, en fonction des difficultés

rencontrées et repérées conjointement : accès aux droits, emploi, formation, justice, santé, recherche de logement, dettes, gestion budgétaire...

Les usagers sont hébergés en appartement sur la communauté d'agglomération de La Rochelle, en studio de proximité Rue des Voiliers ou en semi-collectif sur le site des Cordeliers.

| | 2021 | 2022 |
|---|----------------------------|----------------------------|
| Ouverture | 365/365 | 365/365 |
| Nombre de places habilitées | 103 | 103 |
| Taux d'occupation | 101.85% | 85.19% |
| Nombre d'usagers | 180 | 144 |
| Répartition par genre : | | |
| • Hommes | 43 | 29 |
| • Femmes | 58 | 53 |
| • Enfants (- 18 ans) | 79 | 62 |
| Composition du ménage : | | |
| • Adultes seuls | 39 (dont 26 hommes) | 32 (dont 19 hommes) |
| • Adultes seuls avec enfant(s) | 40 | 38 |
| • Couples seuls | 4 | 4 |
| • Couples avec enfant(s) | 6 | 2 |
| Répartition par âge : | | |
| • < 3 ans | 21 | 18 |
| • 3 à 18 ans | 57 | 44 |
| • 18 à 25 ans | 21 | 27 |
| • 26 à 35 ans | 32 | 23 |
| • 36 à 45 ans | 30 | 7 |
| • 46 à 55 ans | 11 | 3 |
| • 56 à 65 ans | 7 | 1 |
| <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;"> Âge des enfants à l'entrée en CHRS </div> | | |
| La demande d'entrée en CHRS | | |
| Nombre de ménages en liste d'attente au 31 décembre | 75 | 153 |
| Nombre de personnes prises en charge par le Conseil Départemental | 19 isolées + 18 enfants | 16 Isolées + 16 enfants |
| Personnes venant d'un autre dispositif de l'Escale : | | |
| • Accueil temporaire | 6 femmes + 6 enfants | 6 femmes + 4 enfants |
| • Stabilisation | 7 | 4 |
| • Accueil de nuit | 5 | 1 |
| • CADA | 5 | 1 |
| • Accueil de jour | 12 | 5 |
| Personnes venant d'une autre structure : | | |
| • Sortie de prison | - | 1 |
| • Placement extérieur sous-écrou | - | - |
| Résidents CHRS ayant bénéficié du SIAE de l'Escale : | | |
| • AVA | 2 | 1 |
| • Chantier insertion | - | 1 |
| • Entreprise d'insertion | 4 | 15 |
| Durée de séjour | | |
| Des hommes seuls ou couples (adultes) : | | |
| • < 30 jours | 2 | 1 |
| • De 30 à 60 jours | 2 | 2 |
| • De 60 à 90 jours | 4 | 1 |
| • De 90 à 180 jours | 3 | 4 |
| • De 180 à 360 jours | 7 | 6 |
| • + 360 jours | 16 | 11 |

| | | |
|--|------------------|------------------|
| Des femmes seules enceintes ou avec enfant(s), (adultes) : | | |
| • < 30 jours | 2 | 1 |
| • De 30 à 60 jours | 4 | 3 |
| • De 60 à 90 jours | 1 | 2 |
| • De 90 à 180 jours | 6 | 3 |
| • De 180 à 360 jours | 9 | 7 |
| • + 360 jours | 25 | 32 |
| Durée moyenne de séjour (cumul des durées de séjour des personnes adultes sorties dans l'année) | 385 jours | 520 jours |
| Situation à la sortie | | |
| Ressources par ménage : | | |
| • Revenus d'activité (emploi, stage) | 17 | 14 |
| • Indemnités chômage | 4 | 4 |
| • Pension, AAH | 1 | 9 |
| • RSA | 15 | 7 |
| • API-RSA | - | - |
| • Sans ressource | 2 | 3 |
| • Autres (retraite, allocation d'insertion) | 1 | 7 |
| Logement à la sortie par ménage : | | |
| • Structure médico/ sociale/judiciaire | 2 | 2 |
| • Famille, logement gratuit | 6 | 7 |
| • Condition de logement inconnue | - | 2 |
| • Sans logement | 2 | 4 |
| • Logement durable public | 16 | 18 |
| • Dont bail glissant | 1 | 5 |
| • Logement durable | 2 | - |
| • Maison relais | 2 | 1 |
| • Décès | - | - |
| Emploi à la sortie : | | |
| • CDD ou CDI > à 6 mois | 9 | 8 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation

En 2022, le taux d'occupation du CHRS a fortement diminué. Au cours de l'année le contexte salarial a imposé l'arrêt des entrées sur le dispositif. En effet, l'année a été marquée par la poursuite du travail de réflexion et de refonte du projet d'établissement. Cela a entraîné de profonds changements dans l'organisation du service mais aussi dans les modalités de prises en charge proposées. Historiquement, l'équipe du CHRS était constituée majoritairement de professionnels qui étaient en poste depuis de nombreuses années. Malgré un accompagnement au changement impulsé par des temps de travail très réguliers accompagnés par un intervenant extérieur et la mise en place de points individuels toutes les 3 semaines avec les 2 coordinatrices, il a été difficile pour l'équipe en place d'accepter et de modifier ses pratiques.

Après le passage à la référence unique en 2021, les grands bouleversements proposés dans la structuration du CHRS ont été :

- une organisation en pôles,
- un changement de référent possible tout au long du parcours CHRS,

- une volonté de rendre la personne accompagnée actrice de son parcours (formation sur le pouvoir d'agir),
- des VAD très régulières,
- un rythme d'accompagnement soutenu.

Ces changements ont rencontré des résistances importantes entraînant de nombreux arrêts maladies et des départs au sein de l'équipe. À cela sont venus s'ajouter trois congés maternité. Dans le contexte socio-professionnel actuel, il a été difficile de recruter du personnel de remplacement qualifié. Pour autant les personnes accueillies avaient toujours besoin d'être accompagnées. C'est pour cela que afin de maintenir une qualité d'accompagnement avec une équipe instable et incomplète, la direction a fait le choix de réguler les entrées.

Les ménages accueillis

En 2022, les ménages accueillis sur le CHRS sont majoritairement avec enfants (52.6% du nombre total de ménages contre 51.6% en 2021). La proportion d'hommes isolés reste faible avec 23.1% des adultes accueillis (contre 25.7% en 2021) ou 13.1% des effectifs totaux (contre 14,4% en 2021).

La durée de séjour

Cette année, la durée de séjour a progressé de 135 jours pour atteindre 520 jours contre 385 jours en 2021.

L'analyse de cette progression résulte de différents constats :

- les changements, les absences et les mouvements des référents du CHRS tout au long de l'année ont fortement impacté les durées de prise en charge par l'inertie des absences mais aussi par la reprise des situations par de nouveaux référents. Une prise en charge nécessite une bonne connaissance des situations mais aussi de son contexte d'intervention. Au regard des nombreux mouvements qu'a connu l'équipe tout au long de l'année, les ménages ont manqué de continuité et de rythme dans l'accompagnement proposé, nécessaire au bon déroulement d'une PEC.

- 6 ménages sortis du dispositif en 2022 étaient pris en charge dans le cadre d'un bail glissant CHRS. Or, la durée moyenne des séjours baux glissant a progressé en 2022 de 128 jours probablement à cause de la complexité des situations de ces ménages. En effet, ces derniers ont connu dans leur parcours des procédures d'expulsion locative. Cela implique, dans l'accompagnement réalisé, un travail budgétaire important nécessitant la mise en place de mesures de protection, la constitution d'un dossier banque de France et donc un assainissement partiel ou complet de la situation budgétaire devant s'ancrer dans le temps. Une fois que le ménage était prêt à voir le glissement de bail s'opérer, la procédure avec les offices HLM a aussi été très longue. En effet, ces derniers connaissaient les familles et voulaient toutes les garanties pour que le glissement soit sécurisé. Enfin, pour une de ces situations, le bail n'a pas pu glisser au regard de la dégradation de la situation. Il a fallu du temps pour que le ménage sorte du logement (processus d'acceptation long). Pour un autre ménage, une forte problématique psychiatrique est venue ralentir le glissement du bail.

Pour résumer, pour l'ensemble de ces situations, le temps de la prise en charge a été couplé à des acteurs et facteurs extérieurs (juges des tutelles/ offices HLM/ banque de France) nécessitant beaucoup de temps à se mettre en place et allongeant ainsi les temps de PEC.

- la durée de séjours des personnes prises en charge dans le cadre du "hors les murs" a aussi progressé de 484 jours au total. Le HLM se met en place normalement en fin de parcours CHRS or, pour 2 situations suivies dans ce cadre, une a bénéficié d'un HLM dès l'entrée en CHRS avec l'attribution d'un logement et l'autre était sur le CHRS depuis seulement 4 mois lors de son attribution de logement. Cela indique que ces 2 situations avaient besoin d'un accompagnement renforcé et plus long. L'une d'elles était toujours prise en charge fin 2022.

- sur 56 personnes sorties, 16 avaient une situation administrative complexe nécessitant un accompagnement sur les aspects administratifs importants, au-delà de la prise en charge globale CHRS, et sur lesquels ni l'association ni le ménage n'a de prise réelle.

- 12 personnes sorties avaient des parcours d'insertion nécessitant une prise en charge importante au regard de leur long parcours d'errance et/ou de leur problématique d'addiction importante et/ou de leur besoin en termes de continuité de parcours (entrée en maison relais pour 1 personne, entrée en appartement thérapeutique pour 1 autre). Ces dispositifs ont des temps d'attente très longs.

- 2 ménages étaient très jeunes parents avec une primo accession à un logement. De ce fait, ils ont eu besoin d'un étayage important, tant dans leur prise de repères parentaux que dans l'organisation quotidienne dans un logement.

- Le service est toujours confrontés, malgré les critères de priorité réservés au public hébergé, au problème d'accession au logement sur La Rochelle et son agglomération.

Participation financière

| | 2021 | 2022 |
|--------------------|---|--|
| Somme appelée (a) | 53 287€ | 47 107€ |
| Taux recouvrement | 78% | 84% |
| Somme exonérée (b) | 57 456€ | 41 133€ |
| Total (a+b) | 110 743€ | 88 240€ |
| Primes ménagères | 58 primes ménagères ont été attribuées pour un montant de 29 304€ | 40 primes ménagères ont été attribuées pour un montant de 9 313€ |

La participation financière globale a diminué entre 2021 et 2022 de 22 503€, dû à la baisse du nombre de ménages. Cependant, le taux de recouvrement s'améliore et augmente de 6 points pour s'établir à 84%.

Les modalités d'encaissement ont évolué et les usagers peuvent désormais régler par carte bancaire.

Le développement du logiciel GELOS donne la possibilité de suivre en temps réel l'état des participations financières.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Des changements importants ont été impulsés tout au long de l'année. Le travail social évolue en permanence guidé entre autres par les politiques sociales publiques mais aussi par l'évolution des publics, de leurs besoins, des dispositifs et des partenariats. Il est important de rester attentif au contexte dans lequel le CHRS intervient afin de répondre toujours au mieux aux besoins des publics accueillis.

Comme indiqué précédemment, l'équipe a été très instable et cela a ralenti une des ambitions de 2021 qui était de structurer en pôles le CHRS. Cette organisation a tout de même été effective fin 2022. Le CHRS insertion 17 est aujourd'hui organisé en 3 pôles :

- un pôle regroupé avec les 13 chambres hommes et les 9 studios de la rue des Voiliers. 2 référents éducatifs interviennent sur ce pôle.
- un pôle diffus avec tous les logements extérieurs. 4 référents interviennent sur ce pôle.
- un pôle extérieur avec un référent social qui accompagne les ménages en baux glissants et toutes les personnes prêtes au relogement. Il met en place l'accompagnement HLM.

L'objectif de cette nouvelle organisation est de pouvoir inscrire l'accompagnement dans un parcours, où la personne accueillie est actrice de son projet et le référent un moyen offert au ménage pour l'accompagner. Le ménage peut donc changer d'interlocuteur tout au long de son parcours CHRS et/ou avoir plusieurs interlocuteurs répondant à des besoins différents : un référent pour l'accompagnement global, un référent pour la préparation à la sortie, la TISF pour le soutien à la parentalité. Ces modalités d'intervention doivent permettre d'avoir des réponses plus précises à des besoins repérés et doivent éviter le lien de dépendance pouvant se développer à travers la relation éducative.

Pour soutenir l'équipe dans la prise en charge éducative mais aussi dans le déploiement du nouveau

projet d'établissement, un deuxième poste de coordinatrice a été créé. Il permet de soutenir au quotidien les référents dans les PEC, mais aussi d'être attentif à la qualité des prestations mises en place.

Pour cela les coordinatrices animent toutes les 3 semaines des points individuels avec chaque référent pour évoquer les situations complexes et/ou nécessitant un pas de côté.

Dans la volonté de rendre toujours plus actrices les personnes accompagnées mais aussi de proposer un accueil de qualité et s'inscrivant dans un système, l'équipe a retravaillé et réécrit toute la procédure d'accueil. Il a été identifié :

- la pré admission, avec la CSE et un référent (+ la TISF si besoin),
- la réponse apportée au ménage après un temps de réflexion réciproque de 48h,
- l'admission qui se déroule avec une coordinatrice et le référent. Avec des temps d'admission bien définis : le temps administratif, l'EDLE et l'installation dans le logement.

Ces différentes étapes doivent permettre à tous les acteurs de bien repérer les enjeux de l'accueil, les besoins du futur ménage accueilli mais aussi que le ménage soit autant que possible dans une vraie demande d'accompagnement et acteur de son parcours dès les prémises de son accueil.

Un travail sur des thématiques transversales au pôle social 17 a été initié. Il a été demandé à chaque professionnel de s'inscrire sur une thématique. Cela devrait permettre à chaque professionnel de se spécialiser sur un thème et de pouvoir être un relais auprès de ses collègues du pôle social 17.

Enfin, pour affiner le recrutement des professionnels constituant l'équipe du CHRS, il a été réfléchi et mis en place un processus de recrutement et d'accueil des nouveaux salariés de l'équipe.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Le travail de restructuration et de changement d'organisation du CHRS s'est opéré tout long de l'année et va se poursuivre pour s'ancre en 2023.
- L'objectif d'être attentif à l'accueil du public homme isolé (historiquement accompagné par l'Escale) n'a pas pu être atteint dans le contexte complexe qu'a connu le CHRS tout au long de l'année 2022. Il a été important de poursuivre l'accompagnement des ménages déjà accueillis.
- Les temps de réunion d'équipe ayant été arrêtés toute l'année 2022 au bénéfice de temps d'accompagnement de l'équipe plus individuel, il n'a pas été possible d'inviter des partenaires. Il était nécessaire au préalable de stabiliser l'équipe, d'accueillir les nouveaux professionnels et de structurer l'action du service. Avant de pouvoir communiquer sur l'extérieur, il était primordial que chaque professionnel soit bien en place et connaisse son propre champ d'intervention. L'ouverture sur l'extérieur s'est faite de façon plus individuelle en fonction des besoins repérés à travers les situations et les professionnels.
- La réécriture du projet d'établissement a pu être finalisée et présentée à l'équipe en octobre 2022.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Finaliser la constitution de l'équipe et stabiliser cette dernière. Actuellement il manque à l'équipe CHRS un référent social et un TISF. La stabilisation est nécessaire pour retrouver une dynamique d'équipe, mettre en place des procédures établies, consolider la mise en place des pôles et remonter les effectifs du CHRS à 103 places.
- Revisiter l'ensemble des procédures et les outils pour les actualiser et les mettre en phase avec le projet d'établissement. Il s'agit du travail autour du plan d'amélioration continue défini par le projet d'établissement.
- Organiser des réunions d'équipe et accueil dans un souci de dynamique de groupe, de besoin d'échanges et de partage d'information.
- Mettre en place des invitations partenariales de présentation des services pour acquérir une bonne connaissance réciproque.
- Poursuivre l'appropriation, la connaissance et la maîtrise des membres de l'équipe des différents outils informatiques mis à leur disposition : Gelos, SharePoint, Caf partenaire, Syplo, Imhoweb...
- Continuer à avancer dans la qualité de l'accueil proposé : attention particulière à l'entrée dans les logements (installation...) ; poursuivre la construction et la réflexion du travail partenarial avec le SIAE (interventions, EDL, remise en état des logements...).
- Apporter une attention particulière aux nombres d'hommes accueillis sur le CHRS. En parallèle, accompagner la mise en place des logements en colocation qui viendront remplacer les chambres du collectif le temps des travaux du bâtiment des Cordeliers.

Pour conclure, l'année 2022 a été une année de tourmente et de transition avec un taux d'occupation et des temps de prise en charge non-satisfaisants pour les usagers, les financeurs et les orienteurs. Cependant, les changements opérés au nom de la qualité, du respect des personnes accompagnées, de la recherche de professionnalisme ne peuvent s'opérer qu'à travers un cheminement nécessitant du temps et une inscription dans la durée.

LES SERVICES DE SUITE

1. LA MAISON RELAIS / LA PENSION DE FAMILLE

La Maison Relais et la Pension de Famille sont deux formes de résidences sociales qui contribuent à la mise en œuvre de la politique du « logement d'abord », on parle également de logements adaptés. Depuis 2019, 6 places supplémentaires ont été ouvertes en logement diffus sur 4 appartements.

Ces établissements associent la notion de logements privés et de lieux collectifs. Une équipe pluridisciplinaire intervient 6j/7. Elle est chargée d'animer le collectif, d'accompagner les projets individuels et de soutenir les personnes dans leur quotidien.

La mission de ces dispositifs, implantés sur deux sites différents et en diffus, est de répondre à la commande sociale de lutte contre la précarité en offrant des logements à loyers abordables en vue de rompre avec l'isolement, la précarité et l'exclusion sociale.

L'année 2022 a été marquée par les interventions soutenues de la cheffe de service et de la coordinatrice au sein des deux dispositifs. Soucieuses de maintenir une offre de service de qualité, elles ont réajusté les procédures d'accueil et de fonctionnement. Ce travail n'est pas encore finalisé mais il permet d'ores et déjà une meilleure organisation.

Le contexte sanitaire au cours de l'année 2022 a été favorable. Il a permis de favoriser à nouveau les interventions à domicile, de valoriser le collectif en lui redonnant toute sa dimension.

La légère baisse des taux d'occupation est liée aux délais nécessaires pour effectuer les travaux dans les logements. Les dix départs de l'année ont entraîné l'immobilisation de places. Ces rénovations répondent pleinement à la qualité de logement que l'Association souhaite mettre à disposition des personnes accueillies. Après les travaux il s'agit de remeubler correctement le logement.

■ La maison relais

La Maison Relais d'Aytré a ouvert en 2006 avec 18 logements (T1, T1 bis, T2) sur un site regroupé. En 2019, l'émergence du Projet Soleil a permis une augmentation de la capacité d'accueil de 6 places, sur 4 logements diffus sur les villes d'Aytré et de La Rochelle. La capacité d'accueil est désormais de 24 places.

Ce dispositif s'adresse aux hommes, femmes ou couples, isolés, en situation de précarité, désocialisés, sans limitation de durée, avec ou sans animaux. Trois logements sont accessibles aux PMR. L'accueil des mineurs de façon pérenne n'est pas autorisé sur ce dispositif.

| | 2021 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Ouverture | 365/365 | 365/365 |
| Nombre de places habilitées | 24 | 24 |
| Nombre d'usagers | 30 | 28 |
| Durée moyenne de séjour | 1 576 | 1714 |
| Taux d'occupation | 96.22% | 91.75% |
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | 22 | 22 |
| • Femmes | 8 | 6 |
| Répartition par âge : | | |
| • 18 à 35 ans | 2 | 3 |
| • 36 à 60 ans | 25 | 21 |
| • + de 60 ans | 3 | 4 |
| Moyenne d'âge | 51 ans | 51 ans |
| Principaux partenaires intervenants : | | |
| • Service de tutelle | 16 | 14 |
| • Service social de secteur | 3 | 4 |
| • Hôpital psychiatrique | 13 | 12 |
| • Hôpital général | 13 | 9 |
| • Service d'aide à domicile | 8 | 6 |
| • Famille | 15 | 9 |
| • Infirmières, médecin généraliste | 10 | 10 |
| • Soins infirmiers | 14 | 10 |
| • IAE/AVA | 3 | 2 |
| Logement avant l'entrée : | | |
| • Logement autonome | 2 | 4 |
| • CHRS | 15 | 15 |
| • Logé par un tiers | 2 | 1 |
| • Accueil d'urgence | 2 | 1 |
| • Hôpital | 1 | 2 |
| • Maison de convalescence | 1 | 1 |
| • Résidence sociale | 1 | 0 |
| • Pension de famille | 1 | 0 |
| • EPHAD | 1 | 0 |
| • ACT/LHSS | 5 | 4 |
| Logement à la sortie : | | |
| • Structure médico-sociale (EHPAD) | 2 | 1 |
| • Résidence sociale | 1 | - |
| • Logement durable privé | 3 | 1 |
| • Décès | 2 | 1 |
| • Hôtel au mois | 1 | - |
| • Pension de Famille | - | 1 |
| • Expulsion | - | 2 |
| • Hospitalisation | - | 1 |
| La demande d'entrée en Maison Relais | | |
| Nombre de ménages en liste d'attente au 31 décembre | 35 | 39 |

| Ancienneté sur la Maison Relais et rotation | | | | | | | | | | |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Année d'entrée | 2011 | 2013 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Personnes toujours présentes au 31/12 | 1 | 1 | - | 1 | 1 | 1 | 7 | 2 | 5 | 4 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES

Les nouveaux entrants sont essentiellement orientés par les CHRS du département. Cette étape préalable a permis de rendre le projet maison relais accessible.

Cette année il est constaté la baisse des interventions des prestataires extérieurs au domicile des habitants.

Le contexte sanitaire des deux années précédentes a conduit au développement du télétravail.

Certains partenaires ont conservé cette organisation et de fait, accordent moins de disponibilité aux visites à domicile.

Le retour à la normalité permet aux habitants de se déplacer pour rencontrer médecin, infirmier...

Il en est de même pour l'équipe de la maison relais, elle a pu reprendre ses missions dans les logements et mener des activités en extérieur. Les habitants profitent de l'accompagnement aux courses et ont moins de demandes auprès des services d'aide à domicile.

Le nombre de ménages en liste d'attente a légèrement augmenté, il reste très important au regard du nombre de sorties dans l'année.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Cette année, la notion de collectif a repris toute sa dimension. L'équipe s'est adaptée aux besoins du public en réintégrant pleinement les activités, les sorties, les accompagnements.

L'isolement restant le dénominateur principal de tous les habitants, diverses activités ont été organisées parfois à leur demande :

- des sorties au marché afin de s'approprier son quartier, consommer local,
- des ateliers culinaires avec pour objectif la découverte, la possibilité de faire chez soi à moindre coût et de travailler le rapport à l'hygiène,
- des ateliers jeux de société, ayant pour but d'apprendre à se connaître en tant que voisin, le respect des règles et du faire ensemble,
- un accueil café chaque matin à 9h30.

Il reste complexe de mobiliser les habitants qui s'inscrivent aux activités mais ne viennent pas forcément. Cela demande beaucoup d'énergie aux professionnels.

Les absences de personnel pour maladie, la difficulté à recruter, les mi-temps thérapeutiques ont fragilisé l'organisation de l'équipe. Celle-ci a été contrainte de s'adapter pour maintenir les activités programmées mais certaines ont dû être annulées. Les maîtresses de maison ont en partie repris les activités conventionnées ainsi que quelques ateliers collectifs.

La visite mensuelle des logements instaurée en 2021 par la coordinatrice, accompagnée des maîtresses de maison

est désormais inscrite dans les plannings mensuels et acceptée de tous. Cette intervention programmée sur une journée complète, est un moment privilégié avec chacun des résidents. Elle permet d'échanger autour de leur santé, leurs besoins et de vérifier comment chacun s'approprie son espace de vie. Lors de ces visites, l'équipe s'assure des bonnes conditions d'hygiène et de sécurité de tous au sein des logements. Si besoin, elles font ensuite l'objet de « travaux » en vue de toujours proposer un cadre de vie de qualité.

Dès 2021, l'Association a engagé une procédure d'expulsion pour un couple ne répondant plus aux règles propres à ce dispositif (impayés, menaces envers le personnel, dégradations importantes du logement et du mobilier). Le couple a quitté l'appartement de lui-même. D'importants travaux de rénovation à la charge de l'Association ont dû être engagés après leur départ.

Cette année comme en 2021, un usager est décédé à son domicile. Le vieillissement des publics, la maladie et les décès nous conduisent à réaliser des formations spécifiques et à envisager l'évolution des profils des professionnels.

Les maîtresses de maison ont bénéficié de la formation HACCP afin de répondre au mieux aux règles d'hygiène et de sécurité. L'équipe a suivi une formation sur les conséquences du vieillissement avec le médecin et la psychologue de l'EPHAD. Des séances d'analyse de la pratique ont été réalisées au cours de l'année.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre et maintenir les actions engagées : visites mensuelles des logements, accompagnement aux courses, repas communs partagés.
- Développer de nouveaux partenariats avec des acteurs locaux en réponse aux besoins des résidents et du service.
- Poursuivre la réflexion quant à la problématique de l'isolement.
- Maintenir les liens entre l'équipe et les familles lorsque celles-ci sont présentes afin de les intégrer aux projets des personnes.
- Repenser la salle d'animation : utilité, utilisation, mise à disposition, aménagement, équipements, ...
- Travailler avec les ménages sur la thématique des économies d'énergie.
- Travailler sur une meilleure dynamique collective.

LES LOGEMENTS SOLEIL

Les logements Soleil, dont le projet est né en 2019, sont aujourd'hui investis. Ils sont une plus-value au dispositif maison relais et proposent une offre de logements supplémentaires en réponse au « logement d'abord ».

Leur spécificité permet d'accueillir des personnes seules ou des couples en offrant une alternative entre le logement regroupé et le logement ordinaire. La proximité des appartements avec les structures permet à l'équipe d'assurer une présence régulière hebdomadaire, de réaliser des visites au logement de façon rapide et simple. Le fait que les logements soient desservis par des lignes de bus et à proximité de commerces, les habitants peuvent venir facilement jusqu'à la maison relais ou la pension de famille et vivre en autonomie tout en bénéficiant du collectif lorsqu'ils le souhaitent.

Enfin, ces logements sont une belle transition pour les personnes qui souhaitent n'envisager qu'un passage en maison relais avant de se projeter à nouveau sur un logement ordinaire. Cela permet de vérifier l'adaptabilité de la personne dans un environnement global.

■ La pension de famille

Située proche du centre-ville sur le site de la MAHUT, la pension de famille a ouvert ses portes en 2016.

Composée de 15 logements, elle est destinée à l'accueil d'un public fragilisé, en situation de précarité pour lequel l'accès à un logement ordinaire n'est pas adapté. La pension de famille est sans durée de séjour, cependant à l'inverse de la maison relais, elle ne permet pas l'accueil d'animaux.

Fort de l'expérience maison relais, la pension de famille propose des prestations aux habitants qui sont intégrés dans le règlement de fonctionnement : entretien du linge, repas communs obligatoires, grand ménage de chacun des studios 2 fois par an.

La spécificité de ce dispositif repose sur la mise à disposition de 3 places relevant d'une convention partenariale avec l'hôpital Marius Lacroix. Celle-ci permet l'accueil de personnes sortants d'hospitalisation pour lesquelles un véritable travail partenarial entre les acteurs sociaux et médicaux est nécessaire.

| | 2021 | 2022 |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Ouverture | 365/365 | 365/365 |
| Nombre de places habilitées | 15 | 15 |
| Nombre d'usagers | 17 | 17 |
| Durée moyenne de séjour | 1 076 | 1 252 |
| Taux d'occupation | 96.59% | 94.54% |
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | 12 | 11 |
| • Femmes | 5 | 6 |
| Revenus : | | 3 |
| • Salaire | 1 | 3 |
| • RSA | 4 | 9 |
| • Allocation Adulte Handicapé | 8 | 2 |

| | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Pension invalidité, retraite • Pension invalidité plus AAH | 3 1 | - |
| Répartition par âge : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • 18 à 35 ans • 36 à 60 ans • + de 60 ans | 2 12 3 | 3 12 2 |
| Moyenne d'âge | 49 | 50 |
| Principaux partenaires : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Service de tutelle • Service social de secteur • Hôpital psychiatrique • Hôpital général • Service d'aide à domicile • Famille • Médecin généraliste • Soins infirmiers sur site • Convention Marius Lacroix | 13 1 8 6 4 11 2 8 4 | 13 1 8 9 5 6 16 - 2 |
| Logement avant l'entrée : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Logement autonome • CHRS insertion ou stabilisation • Logé par un tiers • Accueil d'urgence (Accueil de nuit, Archipel) • Hôpital psychiatrique • Logement précaire • Maison Relais • LHSS/ACT | 2 9 2 2 4 1 1 - | - 8 2 - 2 1 2 2 |
| Logement à la sortie : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Structure médico-sociale (EHPAD) • Logement durable public • Logement durable privé • Décès • Hôpital général • Hôpital psychiatrique • Logé par un tiers • Maison Relais • Structures sociales (IML) | 2 - - 1 - - - 3 1 | - 3 - - - - - - - |
| La demande d'entrée en Pension de Famille | | |
| Nombre de ménages en liste d'attente au 31 décembre | 26 | 24 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Contrairement au dispositif de la maison relais, le nombre de personnes accueillies sous mesure de protection est identique à 2021.

Plus de la moitié des résidents de la pension de famille bénéficient d'une mesure de protection ou d'une mesure assouplie d'accompagnement au budget.

Au cours de l'année 2022, deux résidents ont été victimes d'arnaque via les réseaux sociaux. L'un d'eux a reconnu être vulnérable, demandant à interpellier le Juge des Tutelles, exprimant également être en recherche d'un lien affectif pour rompre l'isolement.

La référente sociale a réalisé un complément de signalement au Procureur de la République.

Sur l'année 2022, deux personnes relèvent d'une convention Marius Lacroix contre quatre en 2021. L'un de ces quatre résidents a intégré un logement diffus relevant de la maison relais. Le travail partenarial réalisé en amont à l'entrée ainsi que tout au long de la prise en charge est important. L'accueil peut être proposé de façon progressive afin de permettre une installation et une appropriation des espaces en douceur et pérenne.

Une fois toutes les 3 semaines, une soirée est proposée sur la pension de famille par les maîtresses de maison. L'objectif est d'offrir des animations, des sorties et un temps de convivialité. Elles sont organisées avec les habitants en fonction de leurs envies. La proximité avec

le centre-ville a permis de réaliser une partie des soirées en extérieur.

Les activités proposées par l'animatrice sont adaptées aux besoins de chaque résident ou en réponse à un besoin collectif.

La bonne poursuite du travail partenarial avec le SIAE a permis à un résident d'obtenir un CDDI voire un CDI puisqu'il est en période d'essai dans une entreprise.

■ POINTS MARQUANTS 2022

En transversalité avec les services d'urgence de l'Association, des ateliers ont été proposés aux habitants de la pension de famille.

Une journée portes ouvertes été organisée à l'occasion de la journée nationale des maisons relais. Cet

événement a marqué les résidents qui ont tous été acteurs au cours de la journée. Ils se sont mobilisés pour préparer, organiser, accueillir les partenaires et les visiteurs. Une quarantaine de personnes s'est saisie de l'occasion pour venir visiter le dispositif.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre les activités transversales avec les services de l'urgence sociale.
- Soutenir et entretenir les différents partenariats engagés et rechercher de nouveaux partenaires adaptés aux besoins des résidents.
- Poursuivre les démarches d'accompagnement vers l'emploi des résidents qui le souhaitent.
- Envisager une action collective autour de la notion du cyberharcèlement
- Poursuivre le travail partenarial engagé avec l'Hôpital Marius Lacroix

■ Informations communes Maison Relais / Pension de Famille

Les 5 professionnels maintiennent leur organisation qui prévoit la présence au minimum de 2 professionnels sur chaque site. L'équipe compte toujours parmi elle une personne en contrat d'apprentissage ESF qui prend fin en 2023. Celui-ci est présent en moyenne deux jours par semaine. La référente sociale en lien avec la coordinatrice assure l'accompagnement de cet apprenti.

2. L'ASLL / LE LEU / LE BG / LES DSF

Ce service s'inscrit au cœur du dispositif des services de suite de l'Escale. La convention prévoit en 2022 la réalisation de 270 mois de mesures ASLL et DSF, 44 mois de sous-location (baux glissants, colocation) et l'accompagnement de deux ménages en LEU.

■ L'accompagnement social lié au logement

L'ASLL est organisé en 3 étapes :

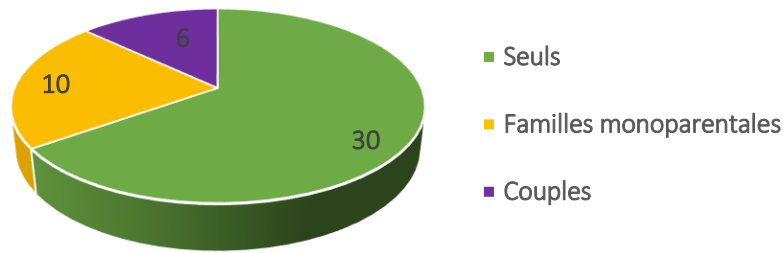
- **La phase d'accueil** : une rencontre tripartite avec le travailleur social à l'origine de la demande et la personne accompagnée, qui a pour objectif de retenir les axes de travail pertinents et contractualiser l'accompagnement.
- **La phase d'accompagnement** : évaluation et mise en œuvre du projet personnalisé.
- **La phase de bilan** (ou de renouvellement) : évaluation de l'action menée avec un bilan ou un renouvellement signé par la famille et envoyé au Conseil Départemental.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Sur la base de 53 mesures : 21 mesures commencées en 2021 et finies en 2022, 25 mesures débutées en 2022 et 7 renouvellements. Cela a concerné 46 ménages.

- Mesures ACCÈS (14)
- Mesures DIAGNOSTIC (2)
- Mesures MAINTIEN (37)

Composition des ménages



| Répartition par âge et ménage | | | | | |
|-------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 25/29 ans | 30/39 ans | 40/49 ans | 50/59 ans | 60/69 ans | 70/79 ans |
| 18 | 6 | 10 | 4 | 3 | 5 |

Principaux axes de travail :

- Préparation à la signature du bail (assurance habitation, informations...).
- Présence au moment de la signature du bail, à l'état des lieux avec une information faite sur les droits et devoirs du locataire.
- Ouverture des compteurs (EDF, GDF, Eau, Internet...).
- Ameublement / appropriation du logement.
- Lien avec le bailleur et la CAF pour le paiement des loyers.
- Découverte du quartier.
- Ouverture des droits.
- Travail budgétaire.
- Accompagnement dans la procédure d'expulsion et/ou pour le maintien dans le logement.
- Evaluation et accompagnement dans le relogement.

Accompagnement social qui s'articule autour :

- de démarches administratives liées au logement : entretien au bureau, accompagnement extérieur ou entretien au logement,
- d'un accompagnement dans le logement : appropriation du logement, entretien du logement, médiation avec les voisins,
- d'informations,
- de conseils,
- de repérage et d'orientation sur le droit commun.

Pour cela, 308 RDV physiques ont eu lieu avec les personnes accompagnées soit une moyenne de 6,7 RDV par ménage accompagné. La moyenne du temps de l'accompagnement a été de 5,8 mois par ménage.

Le profil des personnes concernées :

- Locataires pour la première fois
- Sortants de structures d'hébergement avec un besoin d'assurance
- Personnes relevant du D.A.L.O
- Sortants de prison
- Personnes sous le coup d'une procédure d'expulsion
- Personnes en impayés de loyer

■ Le logement d'extrême urgence

L'Association dispose de deux Logements d'Extrême Urgence (LEU) :

- 1 logement à La Pallice de Type 3 (146.43 € de redevance locative).
- 1 appartement de Type 2 dans le quartier Villeneuve-les-Salines (159.62 € de redevance locative).

Ce dispositif est organisé en 3 étapes :

- **Phase d'accueil** : rencontre tripartite avec le ménage bénéficiaire et l'instructeur de la demande. Cette rencontre a pour objectif de retenir les axes de travail pertinents et de contractualiser l'accompagnement.
- **Phase d'accompagnement** : mise en œuvre et évaluation du projet défini.
- **Phase de bilan** : si le ménage a obtenu un logement ou dans le cas contraire reconduction de l'accompagnement après validation par l'ILHL. Envoi du bilan au Conseil Départemental.

La signature d'une Convention de mise à disposition du LEU est organisée en présence, de la cheffe de service et de la référente sociale. Dans un deuxième temps, un contrat d'accompagnement social est signé avec l'instructeur de la demande, la référente sociale et la famille.

Le logement de type T2 a accueilli 2 ménages sur 2022 :

- Un homme seul sortant d'un hébergement amical. L'accompagnement a reposé sur :
 - Le travail budgétaire et la régularité de paiement du loyer.
 - La connaissance des institutions et démarches à faire.
 - L'insertion professionnelle.
 - L'occupation du logement (entretien, relation de voisinage).

Monsieur a été relogé dans le parc social et une mesure ASLL a permis de l'accompagner dans ses premières démarches et d'asseoir les repères pris lors de l'accompagnement sur le LEU. Il a bénéficié du LEU durant 14 mois.

- Un homme avec sa fille de 14 ans ont été orientés fin décembre 2022. Auparavant la famille était hébergée chez des amis après un parcours d'errance. Le père et sa fille avaient besoin de se poser, de retrouver une stabilité familiale à travers la mise à disposition d'un logement et de pouvoir avancer sur leurs projets.

Les objectifs de travail posés sont :

- L'ouverture des droits.
- L'accompagnement budgétaire.
- La connaissance des institutions et des démarches requises.
- L'insertion professionnelle de monsieur et le maintien scolaire de la jeune fille.

Le logement T3, a accueilli deux ménages :

- Un premier ménage composé d'une femme seule et de ses 2 enfants. Ce ménage était déjà présent en 2021 et l'accueil s'est poursuivi jusqu'en octobre 2022.

Les éléments de travail ont concerné :

- L'occupation du logement.
- Le travail budgétaire.
- L'information sur les droits et la connaissance des institutions.
- Le relogement.

La famille a quitté le logement en octobre 2022 pour un logement du parc social avec une mesure ASLL accès.

- Un deuxième ménage composé d'un homme seul et son fils. L'orientation s'est faite en novembre 2022, mais l'entrée a été retardée par un problème technique dans le logement (panne de chaudière : pas de chauffage et d'eau chaude). Son orientation était en lien avec une expulsion locative du parc privée en cours avec l'accord du concours de la force publique.

Les objectifs d'accompagnement repérés et contractualisés à l'accueil avec monsieur sont :

- L'accompagnement à la restitution de son ancien logement.
- Les ouvertures de droits.
- Le travail autour du budget.
- L'insertion professionnelle.

Le LEU permet dans un premier temps aux personnes de se poser dans un lieu sécurisé et individuel. En effet, on observe que 3 ménages sur 4 accompagnés en 2022 étaient, au préalable, hébergés. L'hébergement reste toujours

une solution transitoire où il est difficile pour les personnes de pouvoir travailler sur les autres aspects de leur situation au regard de la précarité de pérennité du logement.

Une fois posée dans le LEU, les personnes peuvent à nouveau avoir des perspectives et entrevoir des projets. C'est ainsi, que le LEU permet de travailler à la stabilisation globale de la situation et de travailler sur le projet relogement. L'accompagnement LEU est rythmé par les bilans tous les 6 mois présentés à l'ILHL validant ou non la reconduction de la mise à disposition du LEU.

■ Les diagnostics sociaux et financiers

La loi ALUR a instauré la mise en place de Diagnostics Sociaux et Financiers (DSF) en lieu et place des enquêtes d'expulsion lors des assignations à comparaître, dans le cadre de l'endettement locatif. Le DSF doit se faire entre l'assignation à comparaître et l'audience au Tribunal (délai de 2 mois entre ces 2 étapes de la procédure d'expulsion).

58 DSF ont été orientés et traités au cours de l'année 2022 :

- 23 ménages ont honoré leur 1^{er} ou 2^{ème} rendez-vous
- 35 ménages n'ont honoré aucun rendez-vous.

Le délai entre la réception du mandatement et la date d'assignation est de 35,6 jours.

72.4% des situations traitées par l'Escale provenaient du parc public, avec 67.2% des ménages qui avaient une dette locative comprise entre 1 000 et 5 000€.

Après avoir fait un point avec le ménage sur sa situation globale, son endettement et ce qu'il souhaite vis-à-vis du logement occupé, les informations recueillies sont transmises au juge. Un temps d'information et de préparation du ménage est important, pour cela, le travailleur social va alors aborder :

- Les différentes étapes de la procédure d'expulsion.
- Le déroulement de la comparution avec une description des locaux et du caractère public de la séance pour préparer au mieux les interlocuteurs. En effet, pour la majorité c'est une première comparution devant un Tribunal d'Instance.
- Comment présenter leur situation au juge avec une précision sur les documents à fournir.
- La possibilité d'envisager la mise en place d'une mesure ASLL quand la situation le justifie et que le ménage semble enclin à un accompagnement social autour de la problématique logement. En 2022 : 9 mesures ont été proposées, 7 ont été acceptées et mises en place.

■ Colocation et baux glissants

Dans le cadre des baux glissants, l'Escale est locataire du logement dans l'attente que le bail puisse glisser ou non au nom de la famille. Dans le cadre de la colocation, il s'agit de la mise à disposition d'une chambre au sein d'un logement partagé. Les ménages pouvant bénéficier de cette mesure sont des familles, personnes seules ou des familles monoparentales, autonomes dans leur gestion du quotidien et bénéficiant de ressources stables.

Le bail glissant a pour objectifs de :

- Permettre à un ménage de bénéficier d'un accompagnement personnalisé ciblé sur : l'accompagnement à l'entrée dans un logement, la gestion budgétaire, l'entretien du logement et la relation à l'environnement.
- Faciliter le maintien dans le logement par le glissement et la signature du bail au nom du ménage.

La mesure de colocation avait démarré en avril 2021, avec un appartement de Type 4 sur Port-Neuf, où il était possible d'accueillir 3 personnes seules. En octobre 2022, le dispositif de colocation a évolué vers un logement de type 3 sur le quartier de Laleu pouvant accueillir 2 personnes seules.

Le public concerné par cette mesure doit être autonome dans la gestion du quotidien et bénéficier de ressources stables.

L'objectif étant de faciliter le relogement dans un délai très court. Le contrat est conclu pour une durée de 6 mois pouvant aller jusqu'à 18 mois maximum.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Pour la mesure de colocation

Les personnes accueillies sortent de la structure CHRS-Stabilisation ou de l'accueil de nuit. Ce dispositif permet ainsi aux personnes prêtes au relogement et sans proposition de logement, d'accéder à plus d'autonomie, d'expérimenter la vie en logement diffus, de continuer à bénéficier d'un accompagnement social et ainsi de conforter la stabilisation de leur situation globale dans l'attente d'une attribution de logement.

Durant l'année 2022, 5 hommes ont été accueillis :

- 1 a été relogé,
- 1 a été réorienté vers du CHRS-Stabilisation car le dispositif n'était pas suffisamment contenant pour lui,
- 1 est décédé
- 2 sont toujours accueillis.

Pour la mesure bail glissant

3 ménages différents ont été accueillis au cours de l'année 2022 :

- Un ménage est présent depuis plus d'un an. Le glissement de bail va pouvoir être envisagé en 2023, mais avec l'attribution d'un nouveau logement puisque le ménage rencontre des difficultés avec l'environnement du logement actuel et l'accueil de leur enfant en situation de handicap.
- Un glissement de bail a pu se faire pour un ménage qui était présent depuis plus de 2 ans. Un travail important autour du budget a été réalisé et a permis d'assurer une stabilité dans les paiements.
- Un ménage bénéficiant du bail glissant depuis 2021 est toujours d'actualité. Il s'agit d'une famille sortant de CADA pour lequel le bailleur, lors de l'attribution, souhaitait la mise en place « d'un filet de sécurité » dans le cadre de l'accès, puisqu'il s'agissait d'un ménage accédant pour la première fois à un logement et avec de faibles ressources (RSA). Des difficultés financières ont en effet été rencontrées par le ménage au cours de l'année 2022 ce qui n'a pas permis à ce jour d'envisager le glissement du bail.

■ FAITS MARQUANTS 2022

Les mesures DSF ont rencontré fin 2022 une évolution avec le changement du format de l'écrit à rendre au juge. En effet, un CERFA a été validé au niveau national avec une mise en application dès le début de l'année 2023. Ce changement a occasionné des réunions d'échange et de concertation avec le Département et les autres opérateurs du Département ; une compréhension et une familiarisation du nouvel outil ; une adaptation et une évolution de la pratique professionnelle pour réaliser les diagnostics. En effet, le nouveau document demande un recueil d'informations sous un format différent mais aussi une diffusion d'informations auprès du ménage un peu plus précise.

Le format du bilan ASLL/LEU/bail glissant demandé par le Département a lui aussi évolué au cours de l'année 2022, nécessitant une adaptation des outils de recueil statistiques et qualitatifs pour répondre au mieux à ce nouveau cahier des charges.

Comme évoqué un peu plus haut, un décès a eu lieu dans un logement en colocation. C'est un évènement toujours délicat à vivre pour les équipes et les personnes accompagnées. Cela a nécessité une mobilisation particulière du SIAE dans la gestion du ménage du logement, une attention particulière auprès du colocataire et un lien à mettre en place avec la famille du défunt.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023.

- Poursuivre le développement du partenariat de secteur.
- Finaliser la mise à plat des documents, outils et procédures pour chaque dispositif en lien avec la cheffe de service et la coordinatrice.
- Retravailler sur les outils afin d'optimiser le recueil des statistiques quantitatives et qualitatives sur l'ensemble des mesures.
- Participer aux formations proposées pour affiner les connaissances et favoriser une meilleure réponse aux problématiques rencontrées.
- Poursuivre le travail transversal sur la thématique logement permettant d'affiner la connaissance des dispositifs du territoire, des partenaires bailleurs, pour envisager toujours mieux la continuité des parcours et/ou l'accès au logement autonome.

3. L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

Depuis août 2018, l'Escale gère un dispositif d'accompagnement dans le logement destiné aux personnes Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI). Ce dispositif est conventionné par les services de l'État.

À ce titre, le service est chargé de l'accompagnement de 50 ménages. La durée de prise en charge est de 6 mois renouvelable. Depuis sa création, 183 ménages, soit 393 personnes, ont bénéficié d'un accompagnement social.

L'équipe BPI est composée de 3 ETP, une conseillère en insertion socio-professionnel et deux référentes sociales. En 2022, une apprentie éducatrice spécialisée a intégré l'équipe.

Les objectifs du service BPI demeurent :

- Accompagner les ménages dans le logement dont ils sont locataires pour assurer leur maintien et développer leur autonomie (gestion administrative et budgétaire liée au logement).
- Faciliter leur intégration et leur relation à l'environnement.
- Accompagner dans les démarches administratives liées à la reconnaissance de la Protection Internationale : renouvellement de récépissés, mise en place de cours de français, Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), maintien des droits dits « de droit commun » (CAF, RSA, CMU-C, Pôle Emploi...).
- Accompagner vers l'emploi ou la formation. Il s'agit de proposer aux personnes accompagnées de les mettre en contact avec les acteurs de l'insertion professionnelle, les employeurs et de travailler autour de leur projet professionnel. Cet accompagnement comprend également l'aide à la mobilité et l'accès au cours de français. Une action spécifique est conduite auprès des femmes BPI mais également celles bénéficiant de titres de séjour présentent notamment sur les dispositifs CHRS insertion, stabilisation ou HUF.

De façon plus globale, le service BPI a accompli ses différentes missions en s'appuyant sur un large réseau partenarial développé au fil du temps en fonction de la spécificité du public et de ses besoins spécifiques.

Le service « BPI » a largement :

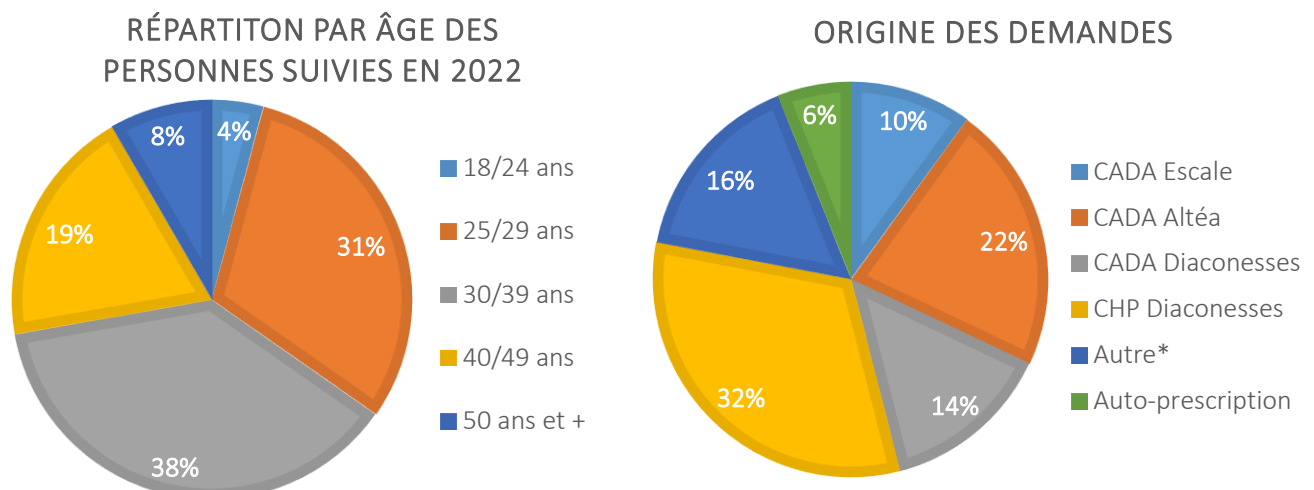
- ✓ Présenté le dispositif, ses actions et ses modalités d'intervention.
- ✓ Présenté les spécificités de ce public et des modalités de prise en charge.
- ✓ Initié des réflexions sur la mise en œuvre de réseau d'acteurs en lien avec les BPI.

Il est important de poursuivre ce travail puisque le partenariat s'inscrit tant :

- ✓ En amont de l'orientation : CADA, CPH, offices HLM...
- ✓ Pendant l'accompagnement : dispositifs de droits communs....
- ✓ À la fin de l'accompagnement : relais possible sur le secteur. La fin de l'accompagnement reste un moment particulier car les personnes accompagnées ont établi une relation de confiance forte avec les référents et il leur est parfois difficile de se tourner vers le droit commun.

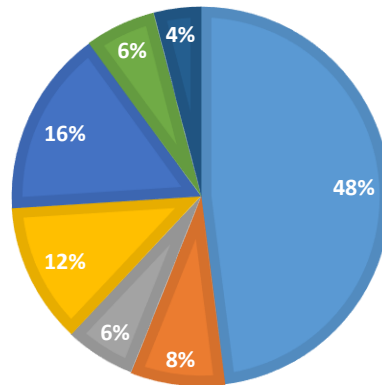
■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

89 ménages (dont 50 entrés en 2022) ont été accompagnés sur une période minimale de 6 mois.

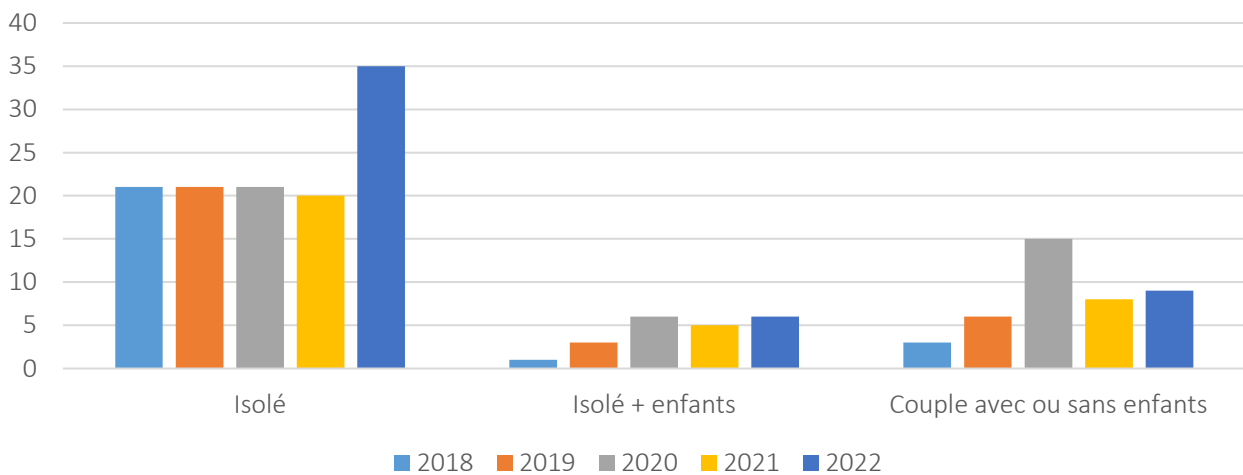


RÉPARTITION DANS LE PARC SOCIAL

■ IAA LR ■ IAA Rf ■ Noalis ■ Habitat 17 ■ OPH LR ■ OPH Rf ■ Domofrance



Évolution de la composition des ménages depuis l'ouverture du dispositif



■ POINTS MARQUANTS 2022

Augmentation des orientations et donc des prises en charge. 50 ménages ont été accompagnés sur 10 mois contre 32 en 2021.

6 familles ont bénéficié de la procédure de réunification familiale après de longues années de séparation (0 en 2021.)

L'Escale s'est positionnée pour répondre au marché public « AGIR » (Accompagnement Global pour l'Intégration des Réfugiés) en s'appuyant sur l'expérience acquise depuis 2018, sur le réseau et les outils développés. Ce travail a mobilisé l'Association dont l'équipe du service BPI pendant plusieurs mois.

Les multiples reports des résultats ont fragilisé les personnels (de l'équipe à l'encadrement).

D'une part, trois professionnelles craignaient de perdre leur emploi, d'autre part l'Escale n'a pas embauché pendant une année sur des postes de référents en CDI car il fallait prévoir des postes pour « recaser » les personnels du BPI. En conclusion cela a fragilisé notamment l'équipe du CHRS-insertion.

En novembre 2022, les services de l'État ont décidé de ne pas retenir le projet de l'Escale. L'activité s'est progressivement arrêtée en passant des relais aux assistantes sociales de secteur. En semaine 51, tous les relais étaient réalisés.

LE PÔLE ASILE ET MNA (MINEURS NON ACCOMPAGNÉS)

EN CHARENTE-MARITIME

| | | |
|----|--------------|-------------|
| 1. | Le CADA | p.57 |
| 2. | L'HUDA | p.57 |
| 3. | L'AMIE | p.60 |
| 4. | DAMINA | p.61 |
| 5. | L'ABRI-MIE 2 | p.66 |
| 6. | L'ABRI-MIE 3 | p.69 |
| 7. | HUMNA 1 | p.72 |
| 8. | HUMNA 2 | p.74 |
| | | p.76 |

EN DEUX-SÈVRES

| | | |
|----|----------------|-------------|
| 1. | Le CADA | p.78 |
| 2. | L'HUDA | p.78 |
| 3. | L'ABRI MINA 2S | p.83 |
| | | p.85 |

1. LE CADA

Les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) proposent un accueil, un hébergement temporaire et un accompagnement sociojuridique (accès aux soins, scolarisation des enfants, aide dans l'élaboration du dossier OFPRA et recours en CNDA, orientation vers des professionnels du droit qualifiés) pendant tout le temps de leur procédure.

Les personnes sont accueillies en hébergements diffus dans les villes de La Rochelle, Aytré, Marans, Rochefort et Saintes.

L'équipe pluridisciplinaire est scindée en deux pour couvrir l'ensemble du territoire. Les bureaux de l'encadrement et d'une partie de l'équipe sont à Périgny et le reste de l'équipe dispose de locaux sur la commune de Tonnay-Charente.

| | 2021 | 2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Ouverture | 365/365 | 365 /365 |
| Nombre de places habilitées | 256 | 256 |
| Taux d'occupation | 81% | 92% |
| Nombre d'usagers | 362 | 397 |
| Nombre d'entrée | - | 170 |
| Nombre de sortie | - | 161 |
| Répartition par genre : | | |
| • Hommes | 116 | 165 |
| • Femmes | 73 | 88 |
| • Enfants (- 18 ans) | 173 | 144 |
| Composition du ménage : | | |
| • Adultes seuls | 118 | 151 |
| • Adultes seuls avec enfant(s) | 41 | 50 |
| • Couples sans enfant(s) | 1 | 1 |
| • Couples avec enfant(s) | 23 | 20 |
| Répartition par âge : | | |
| • < 3 ans | 56 | 25 |
| • 3 à 17 ans | 94 | 119 |
| • 18 à 25 ans | 59 | 52 |
| • 26 à 35 ans | 90 | 117 |
| • 36 à 45 ans | 50 | 64 |
| • 46 à 55 ans | 11 | 18 |
| • 56 à 65 ans | 2 | 2 |
| Répartition par continent : | | |
| • Europe | 18 | 12 |
| • Asie | 148 | 162 |
| • Afrique | 189 | 200 |
| • Amériques du sud | 7 | 23 |
| Situation des résidents de la procédure d'asile : | | |
| • Statut de Réfugié | 31 | 47 |
| • Protection subsidiaire | 23 | 16 |
| • Attente de procédure OFPRA/CNDA | 248 | 274 |
| • Rejet CNDA | 17 | 31 |
| • Rejet CNDA et refus de sortie | 2 | - |
| • REJET OFPRA | 40 | 30 |
| Durée moyenne de séjour | 481.64 nuitées | 212.28 nuitées |

| Situation à la sortie | | |
|---|----|----|
| Des bénéficiaires d'une protection : | | |
| • IML | 2 | 9 |
| • CLAJ | 3 | - |
| • CHRS | 9 | - |
| • HLM + logement ALT (bail glissant) | 10 | 33 |
| • Refus de sortie | 2 | - |
| • FJT | - | - |
| • CPH | 6 | 22 |
| • DIHAL | 2 | 7 |
| • Solution personnelle | 12 | 7 |
| Après rejet CNDA (déboutées du droit d'asile) : | | |
| • Refus de sortie | 5 | 2 |
| • Aide au retour | 1 | 2 |
| • Solution personnelle + 115 | 23 | 57 |
| • 115 | 2 | 11 |
| Nombre de sortie avant la fin de la procédure | 2 | 11 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation est de 92%. Tout au long de l'année, l'équipe pluridisciplinaire s'est attachée à accueillir et accompagner près de 397 personnes. L'augmentation du nombre de personnes accueillies est, en partie, liée au travail de consolidation de l'équipe pluridisciplinaire réalisé ces dernières années.

Le CADA enregistre près de 10 000 nuitées en plus soit 35 personnes supplémentaires accueillies.

Avec les changements engagés ces dernières années, le profil du public se stabilise. Le nombre de personnes isolées, et majoritairement des hommes, est toujours en constante augmentation. Le CADA remplit les obligations fixées par l'OFII d'accueillir plus de 30% de personnes isolées au sein de son parc de logements.

La communauté provenant du continent africain reste majoritaire (50.3%)

Le CADA ne compte pas d'indus de personnes déboutées hormis un couple. Concernant les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI), l'accès à un logement durable et un emploi stable reste encore très aléatoire. Les orientations vers des dispositifs différents ou de droit commun voient les délais s'allonger.

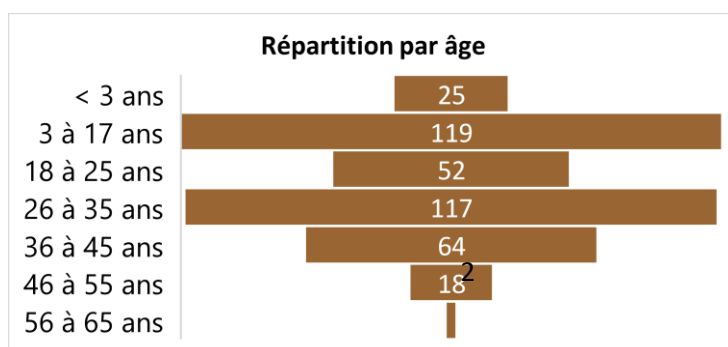
Les principales décisions positives (OFPR ET CNDA) pour le CADA 17 ont concerné des usagers de nationalité Afghane (33%).

11% des personnes accueillies ont obtenu le statut de réfugiés et 4% la protection subsidiaire, soit 15% des résidents au total.

Parmi eux, 17% ont bénéficié de l'accès à un dispositif à la sortie du CADA. Les personnes ont pris l'habitude de vivre en Charente-Maritime et il est difficile d'envisager de quitter le territoire. Les familles ont gagné en repère, les enfants sont scolarisés et d'autres ont eu accès à un emploi mais les logements de type HLM sont les plus recherchés et les délais d'accès s'allongent. De plus, la population majoritaire d'hommes isolés est plutôt à la recherche de petit logement qui sont les plus demandés.

Le CPH (Centre Provisoire d'Hébergement) est une autre option empruntée par les BPI. Ce dispositif permet une transition entre l'accompagnement du CADA et l'accès à un logement autonome. Les personnes orientées ont souvent la nécessité d'être accompagnées dans l'apprentissage du français, la recherche d'un emploi et d'un logement.

La difficulté pour bon nombre de BPI et ce, malgré la multiplicité des dispositifs, est d'accéder à des solutions pérennes. Ils doivent encore trop souvent voyager d'un dispositif à un autre avant de pouvoir véritablement poser leurs valises.



Un focus sur l'âge des personnes permet d'observer que le public est relativement jeune en CADA. Plusieurs raisons à cela : l'arrivée de jeunes hommes venus chercher du travail en France et l'accueil de mères isolées venues en France dans le souci de protéger leurs enfants et leur permettre un avenir un peu plus certain.

Écriture du projet de service 2022-2026 : le CADA a été accompagné dans l'élaboration du projet de service. Au cours de 7 journées de travail, l'équipe a réfléchi à un CADA idéal puis a décliné les modalités d'accompagnements et proposé des axes d'amélioration. Ces temps d'échanges collectifs ont été extrêmement bénéfiques pour cette « jeune équipe ». En effet, les salariés qui composent l'équipe actuelle ont rejoint le CADA au cours de ces 2 dernières années. Ce travail a facilité la construction d'une dynamique de groupe collaborative. Afin de faire une présentation originale du projet de service, l'équipe a réalisé un film qui montre les différentes situations complexes rencontrées en CADA.

Rédaction du rapport d'évaluation interne : dans la continuité du projet de service, l'équipe pluridisciplinaire s'est inscrite dans la démarche d'évaluation pour rédiger le rapport d'évaluation.

Recrutement : des référents sociojuridiques et une nouvelle cheffe de service ont été recrutés.

Mise en œuvre de l'accompagnement global : pour rappel, l'équipe est composée de travailleurs sociaux et de juristes. Jusqu'en 2021, les résidents du CADA bénéficiaient d'un référent social et d'un référent juridique. Cependant au vu de l'accélération des procédures et du nombre de résidents accueillis, l'équipe s'est engagée dans une transformation de ses modalités d'accompagnement. Le CADA a profité du travail entrepris dans le cadre de l'écriture du projet de service pour y inscrire ces nouvelles modalités. Pour les personnes isolées, chaque référent a en charge un accompagnement global à savoir le volet juridique et le volet social. Pour les femmes isolées avec enfants, une

double référence peut être mis en place selon le nombre d'enfants. Concernant l'accompagnement des familles, il s'effectue en double référence car il y a forcément au minimum deux demandes d'asile (mère et père).

Accueil d'un stagiaire : durant 12 semaines, le CADA a accueilli un stagiaire en deuxième année de formation Moniteur éducateur à l'IRTS. En binôme avec une référente sociojuridique, il a pu se familiariser avec le fonctionnement d'un CADA, les étapes de la procédure d'asile et l'accompagnement social mis en œuvre.

Dématérialisation concernant l'obtention des titres de séjour - ANEF (Administration Numérique pour les étrangers en France) : initialement réservée aux titres de séjour étudiant, l'ANEF a été étendue aux titres de séjour BPI (réfugiés et protection subsidiaire) au 4^{ème} trimestre 2022. Ainsi, les personnes ne sont plus convoquées en préfecture pour récupérer leur récépissé après l'obtention d'une protection. Les premières demandes et les renouvellements se font à présent entièrement de façon dématérialisée via un espace personnel. Cela a représenté un changement de pratique important pour l'équipe de référents qui a été confrontée à de nombreux blocages informatiques compliquant et retardant énormément l'obtention de ce document qui prouve le droit au séjour et permet l'accès aux droits sociaux.

Accélération des procédures de demandes d'asile : le délai se réduit durablement entre l'arrivée d'une personne et la convocation auprès de l'OFPPRA. Cela a pour conséquence de réduire considérablement le temps de préparation pour l'entretien qui est pourtant l'une des missions principales du CADA.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Le CADA a pleinement rempli ses objectifs concernant l'accueil des 256 résidents.
- L'accompagnement global sociojuridique pour l'ensemble des membres de l'équipe a été mis en œuvre.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Mettre en œuvre le plan d'amélioration continu (PAC).
- Initier des formations en interne (auto-formation).
- Faire appel à un nouvel intervenant concernant l'analyse des pratiques.
- Participer aux journées des réfugiés.
- Organiser une rencontre entre les cadres des différents CADA de la Charente-Maritime pour initier des réflexions partagées sur l'accompagnement des résidents en CADA et les évolutions.
- Poursuivre le développement du partenariat sur l'ensemble du département.
- Appliquer le nouveau cadre légal concernant l'immigration (Projet de loi 2023).

2. L'HUDA

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement en urgence ainsi que l'accompagnement sociojuridique des demandeurs d'asile en procédure Dublin ou en procédure normale. Le service propose une prise en charge globale, de l'entrée à la préparation de la sortie de l'HUDA. L'HUDA a ouvert effectivement en avril 2020 avec une capacité de 26 places.

Les résidents sont accueillis à Rochefort et Tonnay-Charente.

16 places pour les hommes isolés :

- 3 appartements (soit 10 places) à Rochefort
- 1 maison (soit 6 places) à Tonnay-Charente

10 places pour les familles (2 familles de 5 personnes)

- 1 appartement de 5 places à Rochefort
- 1 appartement de 5 places à Tonnay-Charente

Une référente sociale a été recrutée afin de réaliser l'accompagnement sociojuridique des 26 résidents. Elle est implantée à Rochefort et partage un bureau avec le service CADA 17 à Tonnay-Charente.

| | 2021 | 2022 |
|---|------------|---------------|
| Ouverture | 365/365 | 365 /365 |
| Nombre de places habilitées | 26 | 26 |
| Taux d'occupation | 95% | 91.41% |
| Nombre d'entrées | - | 12 |
| Nombre de sorties | - | 16 |
| Nombre d'usagers | 44 | 39 |
| Répartition : | | |
| • Hommes | 35 | 28 |
| • Femmes | 9 | 3 |
| • Enfants (-18 ans) | 11 | 8 |
| Composition du ménage : | | |
| • Adultes seuls | 25 | 26 |
| • Couples ou isolée avec enfant(s) | 4 | 3 |
| Répartition par âge : | | |
| • < 3ans | 3 | 0 |
| • 3 à 17 ans | 8 | 8 |
| • 18 à 25 | 13 | 11 |
| • 26 à 35 | 14 | 16 |
| • 36 à 45 | 4 | 1 |
| • 46 à 55 | - | 2 |
| • 56 à 65 | 2 | 1 |
| Répartition par continent : | | |
| • Asie | 15 | 18 |
| • Afrique | 23 | 15 |
| • Apatride | 6 | 6 |
| Situation des résidents de la procédure d'asile : | | |
| • Statut de réfugié | 1 | 1 |
| • Protection subsidiaire | 2 | 4 |
| • Attente de procédure OFPRA /CNDA | 24 | 26 |
| • Procédure DUBLIN | 5 | 1 |
| • Rejet CNDA | 3 | 4 |
| • Rejet OFPRA | 2 | 3 |
| • Autre orientation | 4 | - |
| • Retour Pays | 2 | - |
| Durée moyenne de séjour | 189 | 228 |

| Situation à la sortie | | |
|---|----|----|
| Orientation autre CADA | 4 | - |
| CPH | 1 | 4 |
| Sans Solutions /Inconnu /Abandon | 10 | 11 |
| Nombre de sortie avant la fin de la procédure | 6 | - |
| Procédure Dublin | - | 1 |
| Logement | 1 | - |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation est de 91.4%. Les fluctuations de ce taux sont en partie liées aux sorties des familles. Pour exemple, en mars 2022, une famille composée de 6 membres a quitté l'HUDA. Cette famille est sortie du dispositif avant la fin de la procédure.

7 hommes isolés et 1 femme et ses 3 enfants ont été accueillis sur l'année 2022.

Concernant les sorties du dispositif, une famille de 6 personnes et 5 hommes isolés ont quitté le dispositif.

1 personne en procédure Dublin a été réorientée vers le pays de sa première demande enregistrée en Autriche.

4 hommes isolés ont bénéficié de la protection subsidiaire et un homme isolé du statut de réfugié.

■ POINTS MARQUANTS 2022

En fin d'année, l'HUDA a renouvelé sa convention pluriannuelle (2023-2024) avec l'Etat. Tous les ans, un bilan est réalisé et adressé à la DDETS.

Autres points marquants, voir CADA 17.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- L'HUDA a pleinement rempli ses objectifs concernant l'accueil des 26 résidents.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

Voir CADA 17.

3. L'AMIE (L'Accompagnement des Mineurs Isolés Étrangers)

Le premier dispositif d'Accueil et d'Accompagnement des Mineurs Isolés Étrangers, L'AMIE, a ouvert ses portes en octobre 2015. L'AMIE est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS). Ce dispositif assure un accompagnement global, intégrant un suivi social, sanitaire, administratif et éducatif, formalisé dans le cadre d'un projet personnalisé, en vue de favoriser l'autonomie du jeune, et de préparer sa sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

L'AMIE est habilitée jusqu'au 31/12/2029 par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour accueillir 50 mineurs, filles ou garçons, âgés de 15 à 21 ans, confiés aux services de L'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'un Jugement en Assistance Éducative ou mesure de Tutelle jusqu'à la majorité, voir au-delà dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur. Le service propose deux types d'accueil : 5 places en collectif sur le site des Cordeliers et 45 places réparties dans 16 logements diffus en centre-ville de La Rochelle, Villeneuve et Puilboreau.

| | 2021 | 2022 |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Ouverture le 5/10/2015 | 365/365 | 365/365 |
| Nombre de places habilitées | 50 | 50 |
| Taux d'occupation | 97.50% | 99.60% |
| Nombre de jeunes accueillis | 72 | 69 |
| Répartition par sexe : | | |
| • Garçons | 72 | 69 |
| • Filles | - | - |

| | | |
|--|-----------|-----------|
| Répartition par âge : | | |
| • 13 ans | - | - |
| • 14 ans | 1 | 1 |
| • 15 ans | 6 | 3 |
| • 16 ans | 13 | 15 |
| • 17 ans | 17 | 19 |
| • 18 ans | 14 | 17 |
| • 19 ans et + | 21 | 14 |
| Répartition par pays d'origine : | | |
| • Mali | 18 | 18 |
| • Guinée | 23 | 22 |
| • Cote d'Ivoire | 12 | 6 |
| • Cameroun | 2 | 4 |
| • Gambie | 2 | 3 |
| • Sierra Léone | 1 | - |
| • Inde | 1 | 1 |
| • Tchad | - | - |
| • Bangladesh | 6 | 9 |
| • Pakistan | 1 | 2 |
| • Afghanistan | 2 | 1 |
| • Albanie | 1 | 1 |
| • Tunisie | 1 | 2 |
| • Algérie | 1 | - |
| Cursus scolaire avant l'admission | | |
| Situation scolaire : | | |
| • Non scolarisé | 17 | 21 |
| • Peu scolarisé | 19 | 24 |
| • Scolarisé | 36 | 24 |
| Intégration dans les divers dispositifs : | | |
| • RAP/ + 16 ans allophones ou peu scolarisés | 4 | 1 |
| • Classe/module UPE2A en collège | 10 | 5 |
| • Collège : 5ème, 4ème, 3ème générale | 3 | 2 |
| • Lycée | 1 | - |
| • Lycée professionnel | - | 1 |
| • Associatif | 5 | - |
| • Centre de Formation d'Apprentis | 47 | 43 |
| • GRETA | 1 | - |
| • Non scolarisé | 1 | 17 |
| Nombre de jeunes inscrits en CFA | 47 | 43 |
| Domaine d'activités des apprentissages : | | |
| • Bâtiment | 27 | 22 |
| • Bâtiment (CDI) | - | 1 |
| • Restauration | 8 | - |
| • Métiers de bouche | 4 | 10 |
| • Automobile | 4 | 4 |
| • Hygiène/Propreté/sécurité | 1 | 1 |
| • Vente | - | - |
| • Espaces verts | 2 | - |
| • Chaudronnerie | 1 | 1 |
| • Métallurgie | - | 1 |
| • Service à la personne | - | 1 |
| • Commerce de gros | - | 1 |
| • Commerce | - | 1 |

| | | |
|--|-----------|-----------|
| Situation à la sortie : | | |
| Nombre de départs de la structure | 21 | 20 |
| • En contrat d'apprentissage | 14 | 9 |
| • Sans contrat d'apprentissage | 3 | 7 |
| • Fugue | 2 | 2 |
| • Réorientation vers autres MECS | 2 | 2 |
| Situation après la majorité : | | |
| • Avec un Contrat Jeune Majeur | 11 | 32 |
| • Sans Contrat Jeune Majeur | 6 | - |
| • Autre : Fugue ou réorientation vers MECS | 4 | - |
| Hébergement à la sortie : | | |
| • Admission en Foyer Jeunes Travailleurs | 9 | 1 |
| • Résidence Universitaire | 1 | - |
| • Solution personnelle | 2 | 10 |
| • Logement Privé | 4 | 4 |
| • Réorientation vers autre structure MNA | 4 | 3 |
| • CLLAJ | 1 | 2 |

📊 DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation est en hausse de 2,1% par rapport à 2021. Cette augmentation s'explique par un temps d'accueil plus long des jeunes à l'AMIE en comparaison à 2021 ou les admissions ont été bloquées durant la période de confinement au sein du collectif.

Les jeunes en provenance d'Afrique Sub-Saharienne représentent 76% des mineurs accueillis en 2022 avec une forte représentation de la Guinée, du Mali et de la Cote d'Ivoire.

En 2022 les jeunes majeurs âgés de 18 à 20 ans représentent 44.92% des jeunes accueillis à l'AMIE dont 17 jeunes âgés de 18 ans, 12 jeunes qui ont 19 ans et 2 âgés de 20 ans.

16 jeunes, soit 23,2% n'ont jamais été scolarisés au pays. 24 mineurs ont été peu scolarisés ou ont arrêté l'école depuis plusieurs années. Ces deux catégories représentent environ 50% des mineurs accueillis à l'AMIE. En 2022, 5 jeunes ont pu intégrer les modules UPE2A (classes spécifiques dans les collèges pour les moins de 16 ans). 1 jeune a pu être inscrit en classe RAP (Réussir ses Apprentissages Premiers) au lycée St Exupéry pour les plus de 16 ans.

Les demandes des cours de soutien scolaire restent constantes, mais les interventions des bénévoles en 2022 sur le site des Cordeliers ont été arrêtées.

Un nombre plus important de jeunes âgés de 16 ans, ne sont pas scolarisés. Cela a nécessité des recherches de stage. Seulement 1 jeune a été inscrit en classe RAP et 1 autre dans un lycée professionnel.

43 jeunes, soit 62% étaient en apprentissage en 2022.

Les domaines d'activité les plus représentatifs sont les métiers du bâtiment, suivi du métier de la boulangerie et de la mécanique.

Le métier de la restauration vient en quatrième place alors qu'en 2021 il occupait la deuxième place. Les jeunes ont choisi davantage de métiers en lien avec leur projet de départ.

Le choix de s'orienter vers les métiers du bâtiment (maçon, couvreur, électricien, plaquiste, carreleur, plombier) correspond à une forte demande des employeurs mais également à des salaires d'apprentis beaucoup plus élevés et de fait plus attractifs que ceux de la restauration ou des métiers de bouche.

20 jeunes ont quitté le service en 2022. 5% ont intégré des places en FJT avec Horizon Habitat Jeune à La Rochelle. Cette baisse d'accueil importante s'explique par la complexité des documents administratifs demandés à l'admission.

Le contexte d'urgence sanitaire qui a pu entraîner un durcissement administratif en 2021 concernant la délivrance des passeports et des titres de séjour, persiste en 2022 par la préfecture de la Charente-Maritime. Ce durcissement préfectoral a bloqué les obtentions des logements autonomes et les jeunes majeurs sont restés plus longtemps dans les services, au-delà de leur majorité.

Toutefois, le Conseil Départemental a facilité en 2022 le renouvellement des Contrats Jeunes Majeurs, en attente de l'obtention de leur document d'identité et passeport. Cela a permis aux jeunes de préparer plus sereinement la recherche d'un logement et leur sortie des dispositifs de protection de l'enfance dans de bonnes conditions.

Les jeunes ont cherché davantage de solutions d'hébergement dans le privé et des solutions personnelles.

En 2022, 3 jeunes ont été réorientés vers d'autres structures MNA du département. 1 jeune majeur a intégré un logement social et 2 autres jeunes majeurs le CLAJJ.

3 jeunes dont le CJM n'a pas été renouvelé par le département ont trouvé des solutions personnelles au moment de leur départ.

En 2022, 8 jeunes sont sortis et n'ont pas souhaité informer de leur lieu d'hébergement.

📌 POINTS MARQUANTS 2022

L'année a été marquée aussi bien par l'accompagnement des jeunes que celui des mouvements des professionnels.

En 2022 les contraintes administratives ont été durcies entraînant :

- des difficultés pour l'obtention des passeports et pour prendre des RDV à l'Ambassade de Guinée.
- Le ralentissement de la délivrance du premier titre de séjour. Les jeunes sont obligés de renouveler plusieurs fois dans l'année leurs récépissés auprès de la Préfecture.
- Le contrôle systématique des documents d'identité à la Police aux Frontières avant la délivrance du 1^{er} titre de séjour.
- Le refus de demande de nationalité française. Deux majeurs ont reçu une OQTF (Obligation à Quitter le Territoire Français). Le Conseil Départemental a renouvelé le CJM durant les demandes d'appels.

Les sorties des jeunes à leur majorité ont été ralenties pour plusieurs raisons :

- la difficulté à obtenir un logement FJT ou CLLAJ sans titre de séjour. En 2022, seulement deux sorties ont été enregistrées pour l'admission de deux jeunes majeurs dans un appartement du CLLAJ.
- Le refus des impôts de fournir la déclaration fiscale pour les mineurs proches de la majorité malgré un contrat d'apprentissage.
- L'impossibilité de constituer des dossier HLM sans avis d'imposition, passeport et titre de séjour.

Un phénomène nouveau qui peut s'expliquer par le mécontentement des jeunes lors de la fin de prise en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. En effet, un jeune ne respectant pas ses engagements notifiés dans son Contrat Jeune Majeur peut se voir refuser le renouvellement de son contrat et, de fait, son accompagnement au sein du service de L'AMIE.

En 2022, le service a connu plusieurs mouvements du personnel. À L'AMIE, l'équipe a dû se réorganiser face au départ de référents éducatifs. Des éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, conseillère en insertion sociale et familiale ont été recrutés pour former une nouvelle équipe.

Le mouvement des professionnels a impacté le suivi des actions mises en place dans le plan d'action qui devait s'échelonner en 2022. Le remplacement des référents éducatifs a pris du temps face au manque de candidature. Durant cette période de vacances des postes, une répercussion sur le comportement des jeunes a été observée : sentiment d'instabilité, crainte de ne plus avoir de référent attentif à leur situation et à leurs demandes.

Difficultés de recrutement de nouveaux professionnels que ce soit pour des remplacements courts (congé maternité) ou pour des CDI.

Augmentation du temps de présence de l'infirmière sur le site de La Rochelle au regard de l'augmentation du nombre de jeunes accueillis et l'ouverture du service d'hébergement d'urgence.

Nouvelle organisation du pôle MNA de La Rochelle et de Rochefort : 1 chef de service pour les deux sites. 1 coordinatrice au DAMINA, 1 Coordinatrice à L'AMIE et 1 coordinatrice pour le collectif des HUMNA et des ABRI MIE.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- L'engagement du service dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et la mise en place des actions prioritaires du plan d'action, en lien avec le rapport d'évaluation interne 2020/2025 ont été partiellement réalisés. Les actions seront échelonnées sur 5 ans.
- Les réunions trimestrielles avec les membres du COPIL afin d'évaluer les actions engagées dans le plan d'action ont été interrompues au deuxième semestre 2022. Elles seront à reprendre en 2023 avec la composition d'un nouveau comité.
- L'actualisation et la simplification du contrat de séjour en appartement ont été reportés en 2023.
- La simplification de la charte des droits et libertés pour la rendre plus compréhensible par les mineurs non francophones ou non scolarisés antérieurement est reportée à 2023.
- Un rencontre partenaires autour de la problématique logement a été organisée.
- Les budgets éducatifs annuels 2022 ont été utilisés pour l'achat de matériel pédagogique, olympiades en juin 2022 et fête de fin d'année en décembre 2022. Ainsi que de multiples sorties sportives, musicales et théâtrales. Les budgets éducatifs devront être renouvelés en 2023.
- La mise en œuvre d'un partenariat avec le lycée Fénelon à La Rochelle pour du soutien scolaire apporté par les lycéens de terminale en direction des MNA n'a pas été réalisé car aucun projet n'a été transmis en 2022 par le lycée Fénelon.
- Cinq élèves Infirmiers et deux moniteurs éducateurs en lien avec l'IRTS de La Rochelle ont été accueillis.
- La création du partenariat avec le Centre Social de La Rochelle est à développer en 2023 afin de participer plus activement à la vie du quartier de Mireuil.
- Le livret de sortie est en cours de formalisation.
- Participation aux réunions de concertation organisées par la CLI avec le présence d'un référent social 1 fois tous les 15 jours et présence de la coordinatrice ou chef de service au comité technique. A maintenir en 2023
- Le partenariat avec le service environnement et la maîtrise des dépenses énergétiques n'a pas été développé et sera à initier en 2023.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Remettre en place une réunion trimestrielle « Comité de Pilotage » et reconstituer un nouveau comité.
- Actualiser et simplifier le contrat de séjour en appartement.
- Simplifier la charte des droits et libertés pour la rendre plus compréhensible par les mineurs non francophones ou non scolarisés antérieurement.
- Finaliser le livret de sortie.
- Développer les partenariats avec le Centre Social de Mireuil et de Villeneuve-les-salines, la prévention spécialisée, la PJJ.
- Participer aux réunions de concertation organisées par la CLIJ (actions logements).
- Maintenir les réunions partenaires sur la scolarité et le logement.
- Développer un nouveau partenariat avec les bénévoles pour les cours de français et de mathématiques et d'alphabétisation en interne.
- Développer le partenariat avec le service environnement et la maîtrise des dépenses énergétiques afin de sensibiliser les jeunes aux économies d'énergie.
- Maintenir les budgets éducatifs pour le pôle « collectif » et le « pôle appartements ».
- Maintenir l'accueil des stagiaires : éducateur spécialisé, moniteur éducateur, maître ou maîtresse de maison, infirmier.
- Favoriser les contrats d'apprentissage au regard des difficultés de recrutement.

4. DAMINA

En 2022, le DAMINA, Dispositif d'Accueil de Mineurs Non Accompagnés, a fêté ses cinq années d'existence. Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a pris un arrêté qui renouvelle « l'autorisation pour l'Association l'Escale de gérer le dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Non Accompagnés (DAMINA) pour quinze ans à compter du 16 août 2022 ».

Ce dispositif est habilité pour accueillir 67 mineurs, garçons ou filles, âgés de 15 à 18 ans, confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). À leur majorité, les jeunes qui souhaitent poursuivre leur accompagnement dans le service éducatif du DAMINA peuvent demander un Contrat Jeune Majeur (CJM) aux services de l'ASE. Ce Contrat est signé pour une durée de 6 mois et reconductible à la demande du jeune. Ce renouvellement peut être accordé au regard des difficultés à trouver des logements autonomes ou à régulariser la situation administrative. Ces CJM peuvent être renouvelés jusqu'au 21 ans du jeune.

L'ensemble des jeunes MNA sont accueillis au sein d'hébergements diffus sur le territoire de Rochefort. La mission principale du service est de proposer un accompagnement socio-éducatif permettant à chaque jeune d'entreprendre les démarches liées à la réalisation d'un projet personnalisé et de préparer le jeune à sa sortie des dispositifs de protection de l'enfance dans de bonnes conditions.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

| | 2021 | 2022 |
|----------------------------------|---------------|---------------|
| Ouverture | 365/365 | 365/365 |
| Nombre de places habilitées | 67 | 67 |
| Taux d'occupation | 92.35% | 99.10% |
| Nombre de jeunes accueillis | 100 | 92 |
| Répartition par sexe : | | |
| • Garçons | 90 | 81 |
| • Filles | 11 | 11 |
| Répartition par âge : | | |
| • 14 ans | 1 | - |
| • 15 ans | 6 | 4 |
| • 16 ans | 16 | 19 |
| • 17 ans | 25 | 26 |
| • 18 ans et + | 53 | 43 |
| Répartition par pays d'origine : | | |
| • Guinée | 30 | 21 |
| • Mali | 18 | 19 |
| • Côte d'Ivoire | 10 | 14 |
| • Cameroun | 4 | 2 |
| • Sénégal | 4 | 2 |
| • Pakistan | 8 | 5 |
| • Bangladesh | 15 | 20 |
| • Gambie | 2 | 2 |
| • Algérie | 1 | 1 |
| • Burkina Faso | 1 | 1 |
| • Angola | 1 | 1 |
| • Somalie | 4 | 4 |
| • Maroc | 1 | - |
| • Sierra Leone | 1 | - |
| Cursus scolaire et stage | | |
| Niveau scolaire : | | |
| • Jamais scolarisé | 14 | 24 |
| • Peu scolarisé | 48 | 23 |
| • Scolarisé | 38 | 45 |

| | | |
|--|----|---------|
| Situation scolaire : | | |
| • Certificat de qualification professionnelle | - | 1 |
| • Classe RAP | 4 | 7 |
| • 3ème UP2A | 14 | 3 |
| • 1ère année de Bac Pro (lycée professionnel) | - | 1 |
| • 2ème année de Bac Pro (lycée professionnel) | - | 1 |
| • 3ième Générale | 1 | 2 |
| • CFA (1ière année CAP) | 39 | 38 |
| • CFA (2ième année CAP) | 22 | 22 |
| • CFA (3ème année CAP) | - | 1 |
| Situation professionnelle : | | |
| • Contrat d'apprentissage | - | 63 |
| • Contrat de professionnalisation | - | 1 |
| • CDD | - | - |
| • CDI | - | 1 |
| Domaines d'activités des contrats d'apprentissage : | | |
| • Bâtiment | 25 | 27 |
| • Métiers de bouche | 24 | 28 |
| • Automobile | 3 | - |
| • Hygiène propreté | 4 | 4 |
| • Vente | 2 | 1 |
| • Espaces verts | 1 | - |
| • Service en restauration | 1 | 1 |
| • Coiffure | 1 | - |
| • Hôtellerie | - | 1 |
| • Métallier | - | 1 |
| • Petite Enfance | - | 1 |
| Situation à la sortie : | | |
| • Orienté vers un autre dispositif | 4 | 1 (HUF) |
| • Fin de prise en charge / levée de placement/ fin CJM | 7 | 3 |
| • Vers leur propre logement | 8 | 6 |
| • Réseau personnel (amis, employeurs) | 4 | 11 |
| • Orienté vers une structure MNA | 11 | 4 |

■ DONNEES CHIFFREES 2022

En 2022, le taux d'occupation a été en très nette hausse avec 99.10%. En parallèle, le nombre de jeunes accueillis au sein du service a baissé. Cela s'explique par les prises en charge qui s'allongent après la majorité car les titres de séjour sont délivrés plus tardivement par la Préfecture. En effet, sur 49 demandes déposées auprès du Département, 6 jeunes ont obtenu un titre de séjour en 2022.

Le nombre de jeunes filles accueillies est stable. Le DAMINA dispose de trois appartements pouvant accueillir 10 filles. Concernant les nationalités ce sont sensiblement les mêmes que l'année passée. Les jeunes

viennent majoritairement de Guinée, du Bangladesh, du Mali et de la Côte d'Ivoire.

Le nombre de contrats d'apprentissage est stable. Les jeunes non scolarisés sont inscrits à l'organisme de formation Insup ou en recherche de stage.

Les domaines professionnels choisis par les jeunes sont globalement identiques à 2021 : les métiers du bâtiment et les métiers de bouche. De nouveaux choix émergent, comme métallier-serrurier.

Fin 2022, 43 jeunes étaient en CJM. 4 d'entre eux ont été rompus pour non-respect du règlement du DAMINA et du Contrat de Séjour.

■ POINTS MARQUANTS 2022

L'année 2022 aura été marquée par le départ du chef de service, de référents et par de nouveaux recrutements.

Réorganisation du Pôle MNA 17 avec la nouvelle cheffe de service qui chapeaute désormais le DAMINA à

Rochefort et le pôle MNA de La Rochelle, avec trois coordinatrices. De plus, le poste d'infirmier a été maintenu.

Au printemps 2022, les bureaux du DAMINA ont déménagé. Ils se situent toujours à Rochefort mais à

côté d'une partie des partenaires : CLLAJ, Mission Locale, CPAM, CAF, MDAJA, centre social...

En 2022, plusieurs procédures et outils éducatifs ont été mis à jour : procédure de participation financière, contrat de séjour, trame des projets personnalisés.

L'agenda électronique Outlook et l'outil OneNote sont de plus en plus utilisés par l'équipe et facilite les transmissions.

Les activités culturelles et sportives ont pu reprendre et l'équipe éducative a pu proposer plusieurs actions aux jeunes: concerts, piscine, terra aventura, matchs de football, basket et rugby, etc...

Le transfert à Arcachon a dû être annulé à cause des incendies estivaux. Des paniers rebonds à partager ont été distribués dans chaque appartement (épicerie, hygiène, fruits et légumes). Le dispositif a pris fin au printemps 2022.

La mixité dans les appartements a été maintenue afin de favoriser l'apprentissage du français et l'ouverture culturelle.

Des réunions jeunes ont été mises en place dans les nouveaux locaux

Cette année, des interventions de bénévoles ont été organisées pour développer l'apprentissage de la langue française et contribuer au soutien scolaire.

Afin de favoriser les ouvertures de comptes pour les mineurs et majeurs, des nouvelles banques ont été rencontrées. Les comptes Kard ainsi que les comptes à l'Escale ont été maintenus.

2022 a aussi été marquée par le blocage des délivrances des récépissés et titres de séjours par la Préfecture. Sur 49 demandes, seulement 6 titres de séjour ont été obtenus.

La communication entre le Département et la Préfecture a repris mais les délais de la vérification des documents par la DZPAF se sont allongés et les délivrances de passeports pour le Bangladesh, la Guinée et le Mali ont ralenti.

Poursuite des OQTF et échec aux trois procédures d'appel à Bordeaux.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Les bureaux du DAMINA ont été déménagés en juin 2022 dans de nouveaux locaux très spacieux à Rochefort.
- La vigilance concernant la participation financière des jeunes en situation d'apprentissage est à maintenir en 2023.
- La planification des projets d'accompagnement personnalisés à l'année devra se poursuivre en 2023.
- Les relations avec les partenaires présents sur le territoire ont été développées.
- L'équipe a été stabilisée grâce à l'intégration de deux nouveaux professionnels.
- Dans le cadre de l'accompagnement spécifique des jeunes ayant reçu de la Préfecture une OQTF, des temps d'échanges ont été mis en place entre les diverses structures du département qui accueillent des MNA et les services de l'ASE : réflexion autour de l'accompagnement juridique et éducatif.
- Un accompagnement auprès des jeunes filles accueillies autour de la contraception et des maladies sexuellement transmissibles a été réalisé mais sera à renforcer et à reconduire auprès des garçons en 2023.
- La mise en place d'un système de prêt à court terme avec les jeunes qui ne travaillent pas mais qui doivent faire légaliser leurs documents rapidement sans avoir les moyens de financer le transport n'a pas été réalisé et ne sera pas reconduit en 2023. Les billets de train pour les RDV ambassade devraient être pris en charge par les services de l'ASE en 2023 pour les jeunes sans ressource.
- Grâce à la mise à disposition d'un budget éducatif 2022 permettant de développer l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture, des sorties culturelles et ludiques ont pu être organisées.
- L'objectif de développer des partenariats avec les clubs sportifs (foot, boxe, badminton) a été rempli, et a permis aux jeunes de s'ouvrir à de nouveaux sports : badminton, rugby, basketball...
- Avec l'abandon du pass sanitaire par le Gouvernement, la vaccination pour la troisième dose de vaccin contre le Covid pour les jeunes de plus de 16 ans a été abandonnée.
- L'accompagnement des demandeur.se.s d'asile a été partiellement réalisé en lien avec l'OFPRA et l'OFII.
- Développement de la prise en charge psychologique malgré des difficultés de financement (8 séances financées par la CPAM avec le dispositif Mon Psy).

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Bénéficier de formations collectives sur l'accompagnement des MNA et leur prise en charge avec toutes les situations particulières auxquelles les professionnels peuvent être confrontés. Reconduire l'ADP pour l'équipe éducative, les maîtresses de maison et l'encadrement.
- Stabiliser l'équipe avec la nouvelle organisation du Pôle MNA 17. Favoriser les liens avec l'équipe du Pôle MNA de La Rochelle.
- Mieux préparer les jeunes à la sortie des dispositifs et finaliser le livret de sortie. Améliorer le suivi des démarches effectuées à la majorité.
- Maintenir le suivi sur la participation financière des jeunes et accentuer le travail sur le versement de la caution.
- Travailler les états des lieux d'entrée et de sortie en lien le service logement de l'Escale.
- Planifier sur l'année des projets personnalisés afin que chaque jeune du service puisse avoir un projet actualisé dans l'année.
- Rapprocher, mutualiser et harmoniser les pratiques entre L'AMIE, l'ABRIMINA 2 S et le DAMINA, avec des temps d'échanges entre professionnels.
- Favoriser l'ouverture des comptes bancaires en lien avec le Siège Social de l'Escale.
- Mettre en place les cartes Cohésia pour l'argent de poche, l'habillement, l'alimentaire et l'hygiène.
- Développer la prévention et l'éducation à la sexualité auprès de tous les jeunes, en lien avec l'infirmière.
- Maintenir les activités culturelles et sportives.
- Pérenniser les réunions des jeunes (une par trimestre), établir des ordres du jour et comptes-rendus, envisager l'élection de représentants et la mise en place du Conseil de Vie Sociale.
- Chercher des possibilités de financement pour le suivi psychologique des jeunes qui le demandent.
- Intensifier le travail sur les économies d'énergie et les surconsommations dans les logements, réfléchir à la mise en place d'un système de bonus/malus pour impliquer les jeunes sur cette thématique.
- Améliorer le suivi des interventions en mettant en place un outil commun aux maîtresses de maison, à la secrétaire et à l'encadrement.

5. L'ABRI-MIE 2

En octobre 2017, le Conseil Départemental de Charente-Maritime sollicite l'Association l'Escale pour ouvrir 10 places supplémentaires de mise à l'abri. L'Escale est autorisée à gérer un Lieu de Vie et d'Accueil à caractère expérimental, pour des garçons et filles âgés de 14 à 21 ans. L'agrément a été renouvelé jusqu'au 7 novembre 2022.

À cette date, après 5 ans d'ouverture, l'ABRI MIE 2 a obtenu du Conseil Département un agrément de 15 ans soit jusqu'au 7 novembre 2037.

Les mineurs accueillis à l'ABRI MIE sont confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'un Jugement en Assistance Educative ordonné par le juge des enfants. Depuis 2021, tous les mineurs accompagnés aux ABRI MIE 2 ont, au préalable, été évalués sur leur minorité. Ils sont tous passés par les services d'Hébergement d'Urgence de l'Association, le HUMNA 1 ou le HUMNA 2.

Ces adolescents, filles ou garçons peuvent attendre, plusieurs mois dans le service de l'ABRI MIE, une orientation vers une place pérenne en Maison d'Enfants à Caractère Social où ils resteront jusqu'à leur majorité voir au-delà dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur. Ces jeunes peuvent être orientés dans diverses MECS à La Rochelle, Rochefort ou Saintes.

Le service de l'ABRI MIE propose un accueil en collectif sur le site des Cordeliers à La Rochelle. Les 10 jeunes de l'ABRI MIE 2 et les 10 jeunes de l'ABRI MIE 3 sont regroupés dans un seul service. Ils sont accompagnés dans leur quotidien par deux référents éducatifs et deux maîtresses de maison. Les accueillants de nuit prennent le relai de 20h à 8h, 365 jours/an. De fait, la présence d'un professionnel au sein du collectif est assurée 24h/24h.

Les missions sont identiques dans les ABRI MIE 2 et 3 : Aide à la reprise de contact avec la famille et reconstitution de l'état civil, suivi santé, aide à la reprise de la scolarité dans les dispositifs de l'éducation nationale, recherche de stage pour les plus de 16 ans afin d'affiner le projet professionnel, accès aux sports, aux loisirs et à la culture par le biais d'activités en interne ou en externe, accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne en vue d'une orientation

en logement autonome. En effet, cet accompagnement vers de plus en plus d'autonomie est primordial car la plupart des MECS en Charente-Maritime proposent un service externalisé, soit un suivi éducatif auprès des jeunes hébergés en appartement.

| | 2021 | 2022 |
|---|-----------------|-----------------|
| Ouverture octobre 2017 | 365/365 | 365/365 |
| Nombre de places habilitées | 10 | 10 |
| Taux d'occupation | 82.65% | 99,57% |
| Nombre de jeunes accueillis | 48 | 45 |
| Durée moyenne de l'accueil | 62 jours | 80 jours |
| Répartition par sexe : | | |
| • Garçons | 48 | 41 |
| • Filles | - | 4 |
| Répartition par âge : | | |
| • 13 ans | - | 2 |
| • 14 ans | 8 | 9 |
| • 15 ans | 16 | 11 |
| • 16 ans | 23 | 19 |
| • 17 ans | 1 | 4 |
| Répartition par pays d'origine : | | |
| • Egypte | - | 1 |
| • Sierra Léone | - | 1 |
| • Guinée | 10 | 12 |
| • Gambie | 1 | - |
| • Mali | 12 | 5 |
| • Côte-d'Ivoire | 6 | 12 |
| • Cameroun | 1 | 1 |
| • Bangladesh | 7 | 5 |
| • Pakistan | 3 | 4 |
| • Tunisie | 3 | 2 |
| • Algérie | 2 | - |
| • Sénégal | - | 1 |
| • Albanie | 1 | 1 |
| • Afghanistan | 2 | - |
| Cursus scolaire | | |
| Scolarité dans le pays d'origine : | | |
| • Non scolarisé | 19 | 17 |
| • Peu scolarisé | 21 | 14 |
| • Scolarisé | 8 | 14 |
| Intégration dans les dispositifs Education Nationale : | | |
| • Module d'Alphabétisation | 4 | 2 |
| • Niveau primaire classe UPE2A | 9 | 13 |
| • Niveau Collège ordinaire | 1 | 1 |
| • Classe RAP + 16 ans : | 16 | 8 |
| • Non Evalués et non scolarisés : | 18 | 21 |
| Situation à la sortie : | | |
| • Orientation MECS dans le département | 43 | 44 |
| • Mainlevée de placement/fugue | 5 | 1 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation est en forte hausse avoisinant les 100%. La durée d'accueil dans ce service s'est rallongée, passant de 62 jours en 2021 à 80 jours en 2022.

Ce phénomène s'explique par le ralentissement des réorientations vers les MECS. En effet, les jeunes

majeurs accueillis dans les diverses MECS du département n'ont pas obtenu de titre de séjour en 2022. De fait, Le Conseil Départemental a favorisé le renouvellement des Contrats Jeune Majeur afin de ne pas laisser sortir les majeurs sans solution d'hébergement.

Par effet domino, le ralentissement des sorties des jeunes majeurs a eu un impact sur le maintien, à plus long terme, des jeunes accueillis dans les services intermédiaires de mise à l'ABRI.

Pour la première fois depuis son ouverture en 2017, l'ABRI MIE a accueilli des filles. Cela indique que dorénavant, elles prennent également la route de l'exil pour rejoindre l'Europe. Le périple migratoire reste plus dangereux pour elles avec des risques de viol ou de prostitution durant le voyage.

L'accueil de mineurs de moins de 16 ans se confirme. 50% des jeunes accueillis en 2022 avaient entre 13 et 15 ans. Cela leur permet de suivre la scolarité obligatoire dans les dispositifs de l'éducation nationale et de bénéficier de 3 ans de prise en charge dans les services de l'ASE, condition indispensable à une demande de nationalité française à leur majorité.

■ POINTS MARQUANTS 2022

L'année a été marquée par l'accueil de filles dans le service.

Les cours de soutien avec une bénévole 3H/semaine au sein du collectif des Cordeliers ont repris.

Des veillées trimestrielles ont été mises en place.

En lien avec la prévention spécialisée, l'équipe a participé à la coupe du monde des quartiers.

Le partenariat avec les chantiers des Francofolies s'est poursuivi.

Des olympiades ont été organisées en juin 2022 et de nombreux jeunes y ont participé.

Un repas de fin d'année et une après-midi dansante dans un restaurant en centre-ville de La Rochelle ont été organisés.

Plusieurs mouvements de professionnels ont eu lieu. Une monitrice éducatrice de l'ABRI MIE a rejoint

Les jeunes accueillis originaires d'Afrique Sub-Saharienne sont très largement représentatifs avec 71%. Les jeunes en provenance du Mali sont moins nombreux et inversement ceux qui arrivent de Côte d'Ivoire sont en augmentation.

Les jeunes non scolarisés antérieurement au pays ou peu scolarisés, représentent environ les 2/3 des admissions. Cela a nécessité le maintien du partenariat avec les associations qui proposent des cours d'alphabétisation, ainsi qu'une scolarité adaptée dans les collèges ou en lycée pour les jeunes non francophones à leur arrivée dans le service.

44 jeunes sur 45 accueils dans l'année ont été réorientés vers des structures en places pérennes. Les demandes de mainlevée du placement ou de fugue sont en diminution. Cela peut s'expliquer par l'arrêt des expertises osseuses ordonnées par les juges pour enfants.

l'équipe de l'AMIE en avril 2022 afin d'apporter un soutien dans les recherches d'apprentissage face aux difficultés de recrutement à l'AMIE. Des démissions et des fins de contrat non renouvelés ont conduit au recrutement de deux nouvelles monitrices éducatrices en septembre et décembre 2022. À suite de la démission du chef de service de Rochefort, pôle MNA de La Rochelle et Rochefort a été réorganisé. Depuis octobre 2022, la cheffe de service de La Rochelle assure l'organisation des deux sites avec l'appui de 3 coordinatrices qui encadrent les équipes : 1 coordinatrice pour le collectif au sein des Cordeliers (HUMNA et ABRI MIE), 1 coordinatrice pour le service externalisé de l'AMIE à La Rochelle et 1 coordinatrice pour le service externalisé du DAMINA à Rochefort.

Une nouvelle infirmière à 0,5 ETP a pris son poste sur le collectif des Cordeliers.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022 L'ABRI-MIE 2 et 3

- Le partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse à La Rochelle, afin de poursuivre les ateliers de prévention en addictologie (versant pénal) n'a pas été développé et est reporté sur 2023. Le premier atelier avec la gendarmerie devrait se mettre en place au premier trimestre 2023
- La réactualisation du règlement de fonctionnement est à reconduire en 2023.
- Maintien des accueillants aux réunions d'équipe et aux transmissions quotidiennes dans une fiche de liaison adressée à l'ensemble des professionnels.
- Elaboration du budget prévisionnel 2023 par les référents éducatifs en décembre 2022.
- 5 Stagiaires infirmiers ont été accueillis durant 2 semaines au sein du collectif ainsi qu'une éducatrice spécialisée en formation (stage long de 6 mois) et un moniteur éducateur en formation à l'IRTS de La Rochelle.
- Participation de plusieurs jeunes à un tournoi de foot « coupe du monde des quartiers » organisé par la prévention spécialisée en juin 2022 ainsi que la participation à des battles de danse durant les fêtes de quartier de Mireuil.
- L'exploration des pistes d'amélioration de l'enquête sur les risques psychosociaux est à reporter en 2023.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023 L'ABRI-MIE 2 et ABRI MIE 3

- Maintenir et planifier à l'année les ateliers de prévention santé « MST et addictologie ».
- Poursuivre l'accueil des stagiaires infirmiers proposant en fin de stage des ateliers de prévention santé.
- Sensibiliser les MNA aux risques liés à leur vulnérabilité (stupéfiant, prostitution, radicalisation). Prévoir un partenariat avec la gendarmerie.
- Sensibiliser les MNA au tri durant leur accueil au sein du collectif en vue de leur orientation en logement autonome.
- Être vigilants aux économies d'énergie/lumière dans les chambres et dans le collectif.
- Remettre en place la réunion annuelle « scolarité » éducation nationale et partenaires associatifs.
- Renforcer le bénévolat en interne pour les cours de français et les cours d'alphabétisation.
- Maintenir les budgets éducatifs : financement des sorties externes, l'achat de matériel pédagogique et éducatif, les ateliers créatifs et artistiques en interne.
- Maintenir une veillée par trimestre avec la participation des accueillants, maîtresses de maison et référents sociaux : tournoi de jeux de société, projection vidéo, musique...
- Maintenir la journée « olympiade », tournoi sportif et stands récréatifs en juin 2023 en y associant les jeunes du DAMINA.
- Organiser un repas de fin d'année en associant les jeunes du DAMINA.
- Remettre en place les réunions de COPIL afin de mettre en œuvre le plan d'action de l'évaluation interne.

6. L'ABRI-MIE 3

En septembre 2018, L'ABRI-MIE 3, 3^{ème} "Lieu de Vie et d'Accueil, a ouvert ses portes sur le site des Cordeliers à La Rochelle. Dans un premier temps, ce service a été habilité par le Conseil Départemental de Charente-Maritime pour une durée de deux ans, afin d'accueillir 10 mineurs, filles ou garçons de 14 à 18 ans. Deux professionnels encadrent ce groupe de jeunes : une monitrice-éducatrice et une maîtresse de maison.

L'agrément est renouvelé jusqu'au 15/09/2023. Les missions sont identiques à celles de L'ABRI MIE 2

| | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Ouverture septembre 2018 | 365/365 | 365/365 |
| Nombre de places habilitées | 10 | 10 |
| Taux d'occupation | 79.94% | 99.44% |
| Nombre de jeunes accueillis | 53 | 46 |
| Durée moyenne de l'accueil | 56 jours | 79 jours |
| Répartition par sexe : | | |
| • Garçons | 53 | 38 |
| • Filles | - | 8 |
| Répartition par âge : | | |
| • 14 ans | 11 | 2 |
| • 15 ans | 8 | 17 |
| • 16 ans | 28 | 26 |
| • 17 ans | 6 | 1 |
| • 18 ans et + | - | - |
| Répartition par pays d'origine : | | |
| • Guinée | 18 | 12 |
| • Mali | 14 | 4 |
| • Côte-d'Ivoire | 6 | 11 |
| • Cameroun | - | - |
| • Gambie | 1 | 1 |
| • Sénégal | 1 | - |
| • Congo | - | 2 |

| | | |
|---|----|----|
| • Algérie | 1 | - |
| • Tunisie | 1 | 3 |
| • Egypte | - | 1 |
| • Bangladesh | 6 | 9 |
| • Pakistan | 3 | 1 |
| • Afghanistan | 1 | 1 |
| • Inde | 1 | - |
| • Albanie | - | 1 |
| Cursus scolaire | | |
| Scolarité dans le pays d'origine : | | |
| • Non scolarisé | 43 | 17 |
| • Peu scolarisé | 7 | 14 |
| • Scolarisé | 3 | 15 |
| • Non évalué | - | - |
| Intégration dispositif Education Nationale : | | |
| • Module d'Alphabétisation | 15 | 29 |
| • Niveau Primaire/ UPE2A | 6 | 9 |
| • Niveau Collège/ 4 ^{ème} ou 3 ^{ème} générale | 3 | - |
| • Classe RAP + 16 ans | - | 6 |
| • Non évalué : + de 16 ans | 29 | 2 |
| Situation à la sortie : | | |
| • Orientation MECS département | 49 | 39 |
| • Demande de mainlevée/fugue | 4 | 7 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation est en forte augmentation passant 79.94% en 2021 à 99.44% en 2022.

Ce taux élevé s'explique par l'augmentation du nombre d'arrivées de MNA en France et en Charente-Maritime en 2022, proche du nombre d'arrivées de 2018.

Les professionnels ont été très réactifs organisant dans la même journée le départ d'un jeune des ABRI MIE vers une structure pérenne, et l'admission quelques heures plus tard d'un jeune accueilli dans les services d'Hébergement d'Urgence de l'Association afin de ne pas laisser de places vacantes.

La durée d'accueil dans ce service s'est rallongée, passant de 56 jours en 2021 à 79 jours en 2022.

Comme à l'ABRI MIE 2, ce phénomène s'explique par le ralentissement des réorientations vers les MECS.

Pour la première fois depuis son ouverture en 2018, l'ABRI MIE a accueilli des filles. Malgré des traumatismes liés à des périodes migratoires plus difficiles que les garçons, les filles ont rapidement trouvé leur place au sein du collectif des Cordeliers qui n'accueillait auparavant que des garçons.

L'accueil de mineurs de moins de 16 ans entre 2021 et 2022 est stable. L'arrivée en France avant 16 ans permet de

reprandre une scolarité obligatoire dans les dispositifs de l'éducation nationale. On note que, à la suite des évaluations de leurs niveaux scolaires par le dispositif CASNAV, 29 jeunes, soit 52%, ont intégré des classes adaptées pour les enfants non scolarisés antérieurement.

Ce besoin d'accéder à des cours d'alphabétisation est constant depuis l'ouverture du service et nécessite de maintenir des cours en parallèle avec les bénévoles du Secours Catholique et de « Parler Français », association à but non lucratif présente à La Rochelle.

78% des jeunes accueillis en 2022 étaient originaires d'Afrique Sub-Saharienne. Ils sont très largement représentatifs avec 65% des jeunes accueillis. Comme pour l'ABRI MIE 2, un ralentissement des jeunes arrivants du Mali et, inversement, une progression des jeunes arrivants de Côte d'Ivoire est à observer ainsi que l'arrivée de jeune en provenance de nouveaux pays comme l'Egypte et le Congo.

39 jeunes sur 46 accueils dans l'année ont été réorientés vers des structures en places pérennes. Les demandes de mainlevée du placement ou de fugue sont en diminution. Cela peut s'expliquer par l'arrêt des expertises osseuses ordonnées par les juges pour enfant.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Commun à l'ABRI MIE 2.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022 L'ABRI-MIE 2 et 3

Commun à l'ABRI MIE 2.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023 L'ABRI-MIE 2/3

Commun à l'ABRI MIE 2.

7. HUMNA 1

En décembre 2020, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, sollicite l'Association pour l'ouverture de 10 places d'accueil d'urgence 24h/24h. Les missions confiées au Foyer de l'Enfance de Puilboreau concernant les mineurs étrangers sont déléguées à l'Escale à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 1^{er} avril 2023.

Depuis l'ouverture du HUMNA, tous Les mineurs étrangers, primo- arrivants en Charente-Maritime sont accueillis, par l'Escale durant quelques jours en attente de l'évaluation de leur minorité et leur isolement sur le territoire. Si cette évaluation réalisée par les services de l'ASE, conclut à une minorité, le jeune est confié dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire du procureur puis il est orienté vers les services des ABRI-MIE ou vers une autre structure d'accueil temporaire à Saintes. Si l'évaluation conclut à une majorité, le jeune est informé par les services de l'ASE d'un refus de prise en charge. Il est alors orienté vers les dispositifs de droit commun et le 115.

Le HUMNA accueille également les mineurs étrangers qui ont été évalués par d'autres départements mais dont les places en structure sont saturées. Les départements qui réorientent le plus de mineurs en Charente-Maritime sont la Seine-Saint-Denis (Bobigny) et la Haute-Garonne (Toulouse)

| | 2021 | 2022 |
|---|--------------------------------|-------------------|
| Ouverture : 1 avril 2021 | 275/365 (du 01/04 au 31/12) | 365 jours |
| Nombre de places habilitées | 10 | 10 |
| Taux d'occupation | 93,47 % | 102,45% |
| Nombre de jeunes accueillis | 209 | 128 |
| Durée moyenne de l'accueil | 12 jours | 25,5 jours |
| Répartition par sexe : | | |
| • Garçons | 202 | 119 |
| • Filles | 7 | 9 |
| Répartition par âge : | | |
| • 13 ans | 5 | - |
| • 14 ans | 17 | 18 |
| • 15 ans | 78 | 50 |
| • 16 ans | 96 | 54 |
| • 17 ans et + | 13 | 6 |
| Répartition par pays d'origine : | | |
| • Guinée | 53 | 49 |
| • Mali | 42 | 9 |
| • Côte-d'Ivoire | 33 | 31 |
| • Cameroun | 6 | 1 |
| • Gambie | 8 | 2 |
| • Sénégal | 1 | 5 |
| • Nigéria | 1 | - |
| • Niger | 1 | - |
| • République Démocratique du Congo | 1 | 3 |
| • Somalie | 3 | - |
| • Burkina Faso | 2 | 1 |
| • Sierra Léone | 1 | - |
| • Algérie | 3 | 2 |
| • Tunisie | 4 | 4 |
| • Maroc | 4 | 2 |
| • Bangladesh | 35 | 10 |
| • Pakistan | 7 | 6 |
| • Afghanistan | 2 | 1 |
| • Albanie | 1 | 1 |
| • Inde | 1 | - |
| • Arménie | - | 1 |

| Modalité d'arrivée | | |
|--|-----|----|
| • Passage par le commissariat | 179 | 98 |
| • Réorientation par la Cellule Nationale MNA | 30 | 30 |
| Situation à la sortie : | | |
| • Orientation ABRI MIE | 61 | 38 |
| • Orientation autres structures | 37 | 25 |
| • Réorientation vers d'autres Départements | 4 | 2 |
| • Refus de prise en charge ASE | 91 | 56 |
| • Fugue avant RDV ASE | 16 | 7 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation est en augmentation. Le service a accueilli 128 mineurs. Cela peut représenter une baisse par rapport à 2021. Cependant, en parallèle, la durée d'accueil a doublé passant de 12,5 jours en 2021 à 25 jours en 2022. Cela indique que les jeunes reconnus mineurs sont restés plus longtemps dans le service d'urgence en attente de pouvoir être orientés vers une structure de mise à L'ABRI à La Rochelle (Abri MIE) ou à Saintes (Magellan).

Le HUMNA a poursuivi l'accueil des filles en 2022 avec un taux de 7% contre 3.3 % en 2021.

L'accueil de ces filles au sein d'un collectif de garçons nécessite des aménagements particuliers comme la mise à disposition de sanitaires dédiés et le regroupement des chambres à proximité du bureau des professionnels, travaillant de jour et de nuit.

Les mineurs âgés de 14 et 15 ans représente 53% des jeunes accueillis. Malgré l'obligation scolaire avant 16 ans, ces mineurs attendent leurs orientations vers les services de mise à l'ABRI avant de pouvoir être évalués sur leur niveau scolaire et être rescolarisés dans les dispositifs de l'éducation nationale.

En 2022, au regard de la durée d'accueil plus longue dans les dispositifs d'urgence, les jeunes évalués mineurs ont suivi des cours avec les bénévoles de « Parler Français » et du Secours Catholique

■ POINTS MARQUANTS 2022

En 2022, la durée d'accueil était plus longue dans le service d'urgence nécessitant de faire évoluer les missions du service.

À partir de novembre 2022, le nombre d'admissions a augmenté nécessitant d'accueillir des jeunes en sureffectif (5 places).

Des cours de français et d'alphabétisation avec les bénévoles ont été mis en place.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- La rédaction d'un règlement de fonctionnement sous une forme simplifiée (pictogramme ou bande dessinée) n'a pas été réalisée et est à reporter en 2023.

Le service d'urgence a accueilli des jeunes originaires de 21 pays. Ceux en provenance d'Afrique sub-Saharienne ont été les plus représentatifs en 2022 avec un total de 78%. Ils viennent majoritairement de Guinée et de la Côte d'Ivoire. Les jeunes originaires du Mali sont moins nombreux.

Le nombre de jeunes en provenance du Maghreb et d'Asie reste stable entre 2021 et 2022. Le travail des professionnels autour de l'interculturalité est un levier important dans l'accompagnement éducatif afin d'apporter un climat de sérénité au sein d'un collectif accueillant des mineurs issus de diverses religions et diverses cultures.

Les jeunes évalués mineurs par d'autres départements sont en forte augmentation. Majoritairement ceux évalués par la région parisienne, Toulouse et Bordeaux et réorientés par la cellule nationale en Charente-Maritime. Ils représentaient 14%, en 2021 et 23% en 2022.

57% des mineurs qui se sont présentés spontanément en Charente-Maritime ont été reconnus majeurs. Ce pourcentage est en augmentation par rapport à 2021. La plupart ont quitté La Rochelle à l'annonce du refus de prise en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Sur commande du Conseil Départemental, il a fallu amorcer la reprise de contact avec les familles dès l'admission au HUMNA en vue de reconstituer, le plus rapidement possible, l'état civil.

Concernant les mouvements des professionnels, une monitrice éducatrice a demandé à changer de service afin de rejoindre la MECS de l'AMIE. Une nouvelle monitrice éducatrice a été recrutée.

- La sensibilisation des MNA au tri et économies d'énergie ; gestes éco-responsables est à planifier pour 2023.
- Des « veillées » tournoi de jeux de société, projection vidéo, musique ont été mises en place et devront être maintenues et planifiées en 2023.
- L'objectif d'organiser des ateliers artistiques en interne sur un rythme plus régulier n'a pas été atteint. Ce rythme semble trop soutenu. Les ateliers artistiques et les sorties devront être maintenues et planifiées en 2023.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Rédiger un règlement de fonctionnement sous une forme simplifiée (pictogramme ou bande dessinée).
- Sensibiliser les MNA au tri et aux économies d'énergie.
- Organiser des ateliers artistiques en interne.
- Maintenir les cours de français et d'alphabétisation avec les bénévoles de « Parler Français » et du Secours Catholique.
- Maintenir les cours de français et mathématiques avec les bénévoles en interne aux Cordeliers.
- Remplir avec le jeune la « Fiche des compétences », lui permettant d'évaluer ses acquis dans les gestes de la vie quotidienne.
- Aider les mineurs dans la reconstitution de leur état civil.
- Maintenir le budget éducatif permettant l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture.
- Développer le partenariat avec le centre social de Mireuil et celui de Villeneuve-les-Salines.
- Maintenir les veillées trimestrielles.
- Favoriser l'accueil de stagiaires.
- Participer au COPIL afin d'inscrire le service urgence dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.
- Participer à des temps d'échanges et de formation avec les professionnels du DAMINA.
- Organiser une journée Olympiades en juin 2023 et une fête de fin d'année en décembre 2023.

8. HUMNA 2

En juillet, août et septembre 2021 l'arrivée des Mineurs Non Accompagnés (MNA) à La Rochelle est en forte augmentation. Les 10 places du HUMNA 1 ne sont plus suffisantes pour accueillir tous ces mineurs qui se présentent spontanément au commissariat de La Rochelle. La demande de réorientation qui émane de la région parisienne et bordelaise se fait de plus en plus pressante. Les admissions des jeunes orientés de d'autres départements sont reportées faute de places disponibles. Les mineurs qui se présentent au commissariat doivent attendre plusieurs jours au 115 avant d'intégrer une place au HUMNA 1.

Face à cette recrudescence du nombre d'arrivées, au manque de place dans les structures de mise à l'abri, au peu de sortie des jeunes majeurs dans les MECS et dans un contexte d'urgence sanitaire, le dispositif d'accueil d'urgence inconditionnel est totalement saturé. Les services de l'ASE sollicitent de nouveau l'Association pour ouvrir 10 places supplémentaires en collectif sur le site des Cordeliers.

Le **HUMNA 2** est habilité le 15 octobre 2021 pour une durée d'un an, à accueillir 10 mineurs, garçons ou filles âgés de 14 à 18 ans. Le HUMNA 2 est en attente du renouvellement de son habilitation.

| | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------|----------------------------|-----------------|
| Ouverture 15 octobre 2021 | 78/365 (du 15/10 au 31/12) | 365 jours |
| Nombre de places habilitées | 10 | 10 |
| Taux d'occupation | 75.08% | 90.76% |
| Nombre de jeunes accueillis | 31 | 126 |
| Durée moyenne de l'accueil | 17 jours | 26 jours |
| Répartition par sexe : | | |
| • Garçons | 31 | 110 |
| • Filles | - | 16 |

| | | |
|---|----|----|
| Répartition par âge : | | |
| • 13 ans | - | 3 |
| • 14 ans | 4 | 20 |
| • 15 ans | 16 | 45 |
| • 16 ans | 10 | 45 |
| • 17 ans et + | 1 | 13 |
| Répartition par pays d'origine : | | |
| • Guinée | 6 | 36 |
| • Mali | 4 | 7 |
| • Côte-d'Ivoire | 3 | 34 |
| • Sierra Léone | - | 3 |
| • Cameroun | 1 | 4 |
| • Gambie | 1 | 2 |
| • Sénégal | 3 | 4 |
| • Algérie | 2 | 3 |
| • Tunisie | 1 | 9 |
| • Bangladesh | 8 | 8 |
| • Pakistan | 1 | 4 |
| • Afghanistan | 1 | 4 |
| • Egypte | - | 3 |
| • Lybie | - | 1 |
| • Monté negro | - | 1 |
| • Arménie | - | 1 |
| • Espagne | - | 1 |
| • Inde | - | 1 |
| Modalité d'arrivée | | |
| • Passage par le commissariat | 24 | 79 |
| • Réorientation par la Cellule Nationale MNA | 7 | 47 |
| Situation à la sortie : | | |
| • Orientation ABRI MIE | 6 | 35 |
| • Orientation autres structures | 7 | 23 |
| • Refus de prise en charge ASE | 17 | 47 |
| • Fugue avant RDV au Département | 1 | 1 |
| • Présents au 31/12/2022 ou en attente d'évaluation | - | 20 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation est en hausse comme au HUMNA 1. Le service d'urgence a accueilli 126 mineurs passant d'une durée d'accueil 17 jours en 2021 à 26 jours en 2022.

Le HUMNA 2 a accueilli 16 filles soit 12.69%. Même si ce pourcentage reste faible, les arrivées de filles en Charente-Maritime ou réorientées par d'autres départements se confirme en 2022.

Les mineurs âgés de 13, 14 et 15 ans ont été les plus représentatifs avec 53% soit plus de la moitié des jeunes accueillis.

Le service a accueilli des jeunes originaires de 18 pays. Des jeunes sont originaires de nouveaux pays comme la Sierra Léone, le Monté Negro, l'Egypte, la Libye, l'Arménie ou l'Espagne.

Les jeunes en provenance d'Afrique Sub-Saharienne restent majoritaires avec une forte représentation de la Guinée et de la Côte d'Ivoire et inversement une diminution des jeunes du Mali. Les jeunes originaires de Tunisie, la plupart étant évalués mineurs en Région Parisienne et réorientés en Charente Maritime, sont en

forte augmentation au HUMNA2. Le nombre de jeunes en provenance du Bangladesh, du Pakistan ou de l'Afghanistan reste stable entre 2021 et 2022.

79 MNA, soit 62.7%, se sont présentés spontanément au commissariat de La Rochelle. Les autres mineurs se sont présentés dans d'autres départements, évalués sur leur minorité et réorientés en Charente-Maritime par la cellule nationale de réorientation faute de places disponibles dans les départements ayant pratiqué l'évaluation. Ces mineurs réorientés arrivent dans le service du HUMNA avec une ordonnance de placement provisoire du procureur ou quelquefois d'un jugement en assistance éducative.

Les refus de prise en charge sont en légère augmentation passant de 54.8% en 2021 à 59.4% en 2022. Les jeunes évalués majeurs sont orientés vers les dispositifs de droit commun réservés aux adultes. La majorité des jeunes évalués majeurs quittent la Charente-Maritime, car ils ne souhaitent pas être hébergés par les dispositifs du 115.

Les jeunes orientés aux ABRI MIE, service d'accueil temporaire à l'Escale au sein du collectif des Cordeliers, restent les plus nombreux en 2022. Il existe un autre

service d'accueil temporaire, Magellan, association Le Logis, d'une capacité de 20 places qui accueille des mineurs à Saintes.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Commun au HUMNA 1

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

Commun au HUMNA 1

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

Commun au HUMNA 1

EN DEUX-SÈVRES

1. LE CADA

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes dont la demande d'asile est traitée par la France, pendant la durée d'instruction de cette demande.

Le CADA 79 a une capacité de 126 places réparties dans plusieurs communes du département.

| | 2021 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Ouverture | 365/365 | 365/365 |
| Nombre de places habilitées | 126 | 126 |
| Taux d'occupation | 87.57% | 91.64% |
| Nombre d'usagers | 185 | 185 |
| Répartition par genre : | | |
| • Hommes | 73 | 70 |
| • Femmes | 48 | 59 |
| • Enfants (- 18 ans) | 64 | 56 |
| Composition du ménage : | | |
| • Adultes seuls | 75 | 76 |
| • Adultes seuls avec enfant(s) | 18 | 27 |
| • Couples seuls | 2 | 3 |
| • Couples avec enfant(s) | 12 | 10 |
| Répartition par âge : | | |
| • < 3 ans | 22 | 22 |
| • 3 à 18 ans | 42 | 34 |
| • 18 à 25 ans | 36 | 29 |
| • 26 à 35 ans | 50 | 59 |
| • 36 à 45 ans | 23 | 28 |
| • 46 à 55 ans | 7 | 9 |
| • 56 à 65 ans | 4 | 2 |
| • 66 ans et + | 1 | 2 |
| Répartition par continent : | | |
| • Europe | 13 | 13 |
| • Asie | 72 | 63 |
| • Afrique | 100 | 104 |
| • Amérique | - | 5 |
| Situation des résidents de la procédure d'asile : | | |
| • Statut de Réfugié | 51 | 48 |
| • Protection subsidiaire | 28 | 21 |

| | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Irrecevabilité OFPRA • Attente de procédure OFPRA/CNDA • Rejet CNDA en 2022 • Rejet CNDA avec ARV • Rejet CNDA en 2021 et refus de sortie en 2022 • Arrêt de procédure après un refus OFPRA, avec sortie CADA • Exclusion • Abandon de l'hébergement sans en informer la structure • Enfant français avec parent débouté • Enfant français parent en cours de procédure • Parent débouté avec enfant réfugié • Sortie volontaire avant la fin de la procédure | <p>-</p> <p>63</p> <p>27</p> <p>5</p> <p>1</p> <p>-</p> <p>6</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>2</p> | <p>6</p> <p>65</p> <p>27</p> <p>-</p> <p>3</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>5</p> <p>1</p> <p>-</p> <p>3</p> <p>3</p> |
| Durée moyenne de séjour | 709.57 jours | 439.01 jours |
| Situation à la sortie | | |
| Des bénéficiaires d'une protection : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • HLM • HLM avec IML ou ALPBI • Logement parc privé • Logement parc privé avec IML • Solution personnelle • CPH • Logement AELBPI • RHJ | <p>28</p> <p>5</p> <p>7</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>3</p> <p>1</p> <p>-</p> | <p>6</p> <p>10</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>6</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> |
| Après rejet CNDA (déboutées du droit d'asile) : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Solution personnelle • CPH au titre du maintien de l'unité familiale • CHRS • Départ avec ARV • ARV avec orientation CPAR • Emmaüs • Logement parc privé (parents déboutés avec autre titre de séjour) | <p>13</p> <p>-</p> <p>7</p> <p>1</p> <p>4</p> <p>1</p> <p>-</p> <p>-</p> | <p>16</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>3</p> <p>-</p> |
| Nombre de sorties avant la fin de la procédure : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Départ volontaire • Exclusion • CPH pour rejoindre conjointe | <p>8</p> <p>-</p> <p>-</p> | <p>9</p> <p>1</p> <p>1</p> |
| Sortie à la suite de l'irrecevabilité OFPRA | - | 3 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

En 2022, le taux d'occupation a augmenté. Néanmoins le taux cible n'a pas pu être atteint car certains logements ont été réaménagés pour s'adapter à l'accueil de familles moins nombreuses et répondre aux besoins de l'Etat. D'autres logements ont nécessité des travaux de réhabilitation (avec un délai d'attente / entreprises extérieures), ou un grand ménage à la suite de dégradations commises par les usagers :

- Travaux et adaptation des places : 3 logements avec des durées allant de 2 mois et demi à 4 mois.
- Grand ménage : 3 logements avec des durées de 15 jours à 3 semaines.

Les places de certains logements sont restées vacantes le temps des orientations OFII :

- Moins de 15 jours : 27 orientations
- De 15 jours à 1 mois : 13 orientations
- Entre 1 et 2 mois : 9 orientations

En 2022, la population accueillie est sensiblement équivalente à celle de 2021 en termes de genre, d'âge et de zone géographique. À noter l'accueil d'une famille en provenance du continent Américain.

Compte tenu de la réorganisation des logements des familles de plus petite configuration, plus de familles monoparentales ont été accueillies.

Les procédures d'asile se sont fortement accélérées en 2022 d'où une baisse importante de la durée moyenne de séjour (-38.13% comparativement à 2021). La durée

de séjour la plus longue a été de 1 192 journées et 43 pour la plus courte.

Sur 185 personnes présentes en 2022, 108 ont reçu une réponse à leur demande d'asile. 69 personnes ont obtenu une protection internationale (27 ont eu une réponse fin 2021 et 42 en 2022) et 4 ont obtenu un titre de séjour pour parent ou conjoint de BPI (Bénéficiaire de la Protection Internationale). Les populations majoritairement concernées sont : Syrienne, Guinéenne, Afghane, Tibétaine.

Depuis l'ouverture du CADA en 2016, aucune personne accueillie n'avait reçu de réponse d'irrecevabilité* de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) à sa demande d'asile. Ce phénomène est nouveau pour le service en 2022 et a concerné 6 personnes qui avaient obtenu une protection internationale en Grèce.

L'accès au logement autonome public ou privé devient difficile. Les demandeurs sont de plus en plus nombreux mais l'offre ne suit pas. En 2022, 19 personnes ont pu accéder à un logement contre 44 en 2021. Les structures spécialisées d'accueil des BPI (CPH, AELBPI...) sont également saturées. Les délais pour accéder à un logement ou à une solution d'hébergement, sont de plus en plus longs et vont au-delà des délais réglementaires de sortie de CADA (prolongation de 3 mois, renouvelable une fois pour les BPI à la suite de la notification de leur statut).

***Irrecevabilité OFPRA** : la mise en œuvre de cette procédure est une faculté pour l'OFPRA. Celle-ci peut déclarer irrecevables les demandes selon les cas suivants : pour une personne étant bénéficiaire de la protection internationale effective dans un pays de l'UE ou d'un réfugié dans un pays tiers qui lui assure une protection effective ou si la demande de réexamen est sans faits nouveaux. En cas de décision d'irrecevabilité, toute personne peut faire un recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). Toutefois, les personnes ne bénéficieront plus de leur droit au séjour provisoire, ni aux conditions matérielles d'accueil et peuvent faire l'objet d'une OQTF sans attendre la décision CNDA.

■ POINTS MARQUANTS 2022

La situation sanitaire liée à la pandémie de COVID a beaucoup moins impacté le service en 2022 avec la levée de certaines contraintes notamment celle du PASS sanitaire pour les déplacements des usagers à Paris en train. Certaines formations en interne ont pu ainsi être réalisées en présentiel.

Depuis le 2 mai 2022, le dispositif de dématérialisation des convocations et des décisions de l'OFPRA, déjà en vigueur en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine, est généralisé à l'ensemble des autres régions métropolitaines. Désormais, les usagers accueillis reçoivent leur convocation et décision de l'OFPRA par voie dématérialisée. Cette nouvelle procédure vient modifier l'intervention des référents asile. Ils se doivent d'être réactifs pour donner suite aux décisions, lues seules par les usagers, afin d'être dans les délais réglementaires pour accompagner à la convocation OFPRA et organiser le voyage mais également pour la

Le nombre de personnes restées en place induit au-delà des délais réglementaires est donc important.

En 2022, 5.57% d'indus déboutés (dont 2 familles de 4 personnes avec un accord de prolongation OFII eu égard à la situation d'un membre de la famille toujours en cours de procédure. 1 famille avait cet accord jusqu'au 31/07/2022 et l'autre jusqu'au 30/09/2022), 2.41% d'indus en irrecevabilité OFPRA et 4.65% d'indus BPI.

Au 31/12/2022, 6.56% d'indus déboutés, 2.46% d'indus en irrecevabilité OFPRA et 10.65% d'indus BPI.

Pour les personnes déboutées, le motif est l'absence de solution d'hébergement. Pour les personnes en irrecevabilité, les motifs sont l'absence de solution d'hébergement et la poursuite de leur procédure d'asile en recours CNDA.

Pour les personnes BPI, les motifs sont :

- Absence de proposition de logement.
- Absence d'orientation vers une structure adaptée (CPH, AELBPI...).
- Refus de proposition de logement / à la ville du logement proposé par le bailleur.
- Refus de faire une demande de logement en Deux-Sèvres ou refus d'élargir la demande de logement à l'ensemble du territoire des Deux-Sèvres.

poursuite de la demande d'asile en cas de recours CNDA (envoi du dossier de demande d'aide juridictionnelle). Pour les usagers qui lisent seuls le document reçu (le soir, le week-end...), ce peut être une source d'angoisse lorsqu'ils ne comprennent pas le contenu du document, ou une source de violence quand il s'agit d'une décision négative...

Aussi, depuis la fin 2022, les demandes de titre de séjour des bénéficiaires de la protection internationale se fait également par voie dématérialisée via le site de l'ANEF (Administration Numérique des Etrangers en France). Au cours de l'année 2023, ce dispositif sera étendu à l'ensemble des démarches concernant les étrangers en France. Les référents asile ont dû apprendre à maîtriser cette nouvelle procédure pour pouvoir accompagner les usagers qui devront se servir de ce nouvel outil dans leurs démarches futures. Il a également été nécessaire d'expliquer aux

administrations françaises (CAF, CPAM, banques...) cette nouvelle procédure et notamment le nouveau document justifiant de la régularité du séjour en remplacement du récépissé antérieur dans l'attente du titre de séjour.

L'accélération des procédures OFPRA et CNDA s'est poursuivie et intensifiée en 2022. Une grande majorité des personnes accueillies sont convoquées à l'OFPRA dans le mois qui suit leur admission. Les séjours qui avant, étaient de 1 à 3 ans, se sont réduits et sont aujourd'hui de 8 mois à 1 an et demi.

L'OFPRA met de plus en plus de temps pour adresser les pièces d'état civil aux usagers BPI (aujourd'hui les délais vont de plus de 6 mois à 1 an). Les usagers quittent donc notre structure sans avoir pu obtenir leur titre de séjour. Il est donc important de leur expliquer les démarches qu'ils devront ensuite réaliser seuls pour l'obtenir et les démarches qui s'en suivent, notamment l'obtention de la carte vitale. L'absence de ces documents d'état civil peut venir compliquer certains accès à la formation, démarches administratives... nécessaires à l'intégration des BPI.

En 2022, l'arrêté du 9 février 2022 relatif à la participation financière des personnes hébergées dans un lieu d'hébergement pour demandeurs d'asile et de l'article R552-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile a été mis en œuvre. La participation est calculée en fonction du montant total des ressources perçues par la personne hébergée le mois précédent. Les ressources perçues par les membres de la famille hébergée (son conjoint, son partenaire lié par un PACS ou son concubin) sont prises en compte dans le calcul de la participation financière mensuelle si ces personnes sont également hébergées dans le CADA. Ne sont pas prises en compte pour la détermination du montant de la participation financière mensuelle :

- l'allocation pour demandeur d'asile,
- les aides sociales facultatives.

Pour le CADA, le taux de participation est de :

- 20% des ressources pour une personne isolée,
- 25% des ressources pour un couple,
- 15% des ressources pour une personne isolée avec enfant(s),
- 20% des ressources pour un couple avec enfant(s).

Ces taux de participation sont majorés de 10% pour les personnes en présence indue.

À la suite de l'évaluation interne réalisée en 2021, l'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre des axes d'amélioration qui avaient été mis en exergue, et la poursuite de la démarche continue de promotion de la qualité au bénéfice de la personne accompagnée. Ainsi l'ensemble des salariés du service ont pu œuvrer

à créer, adapter, modifier des outils selon l'échéancier établi lors de l'évaluation interne.

Avec les évolutions rapides du travail en CADA, l'accélération des procédures... il a fallu repenser l'organisation au niveau de la répartition des références avec des spécialisations : référents asile et référents sociaux, mais également en termes de plannings des salariés pour adapter au mieux les horaires aux besoins des usagers, à la localisation des suivis mais également aux professionnels (personnalisation des horaires). La pérennisation de la demi-journée de télétravail couplée à la demi-journée non travaillée permet aux salariés d'une part de bénéficier d'un temps spécifique et au calme pour effectuer le travail administratif nécessaire à leur activité professionnelle mais également de leur permettre de diminuer leurs coûts personnels de transport. Pour ce faire, l'ensemble des référents sociaux ainsi que la cheffe de service ont été équipés d'ordinateurs portables.

Le phénomène de pénurie de logements ou de solutions d'hébergement à la sortie du CADA des publics BPI, s'est fortement accentué en 2022. Sans solution dans les délais de sortie impartis, les personnes se maintiennent en place indue et le pourcentage de places indue BPI est en augmentation en 2022. Pour rappel, les indicateurs de pilotage doivent tendre vers des taux cibles : le taux de présence indue des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire doit être inférieur à 3%. Le non-respect de ces objectifs peut entraîner la mise en œuvre d'une procédure de minoration budgétaire.

En 2022, nous avons réalisé des travaux de réaménagement des bureaux qui ont permis de créer 3 autres bureaux (les salariés ne travaillent plus à 7 dans un même espace mais à 2 ou 3 maximum) et une salle d'entretien supplémentaire. La zone d'accueil du public a été également repensée permettant un espace spécifique et garantissant la confidentialité (auparavant, il était dans le même espace que le secrétariat).

À cause des augmentations de certaines charges le service a dû restituer un véhicule de 7 places et une CLIO. Il convient de favoriser le covoiturage dès que possible, d'adopter l'écoconduite, d'être attentifs aux consommations de fournitures de bureau, de mettre en œuvre des actions permettant la réduction des coûts énergétiques :

- Pour les bureaux : éteindre le matériel la nuit, PC, imprimante..., baisser la température du chauffage, éteindre les lumières non nécessaires en journée (couloirs).
- Pour les logements mis à disposition des usagers : réglage des chaudières, radiateurs afin que la

température soit de 19 degrés selon les recommandations gouvernementales.

- Actions auprès des usagers : informations, recommandations, conseils transmis aux usagers quant à la nécessité de réduire les dépenses énergétiques par l'ensemble des salariés et plus particulièrement par la maîtresse de maison. Facturation des surconsommations aux usagers qui ne respectent pas les recommandations après contrôle. Mise en œuvre d'ateliers pédagogiques de lutte contre la précarité énergétique (5 ateliers se sont déroulés en 2022).
- Participation d'une salariée du service au groupe de travail écoresponsable mis en place au sein de l'Association.

Le service a également été impacté par les difficultés de recrutement actuel dans le secteur sanitaire et social et

une salariée en congé maternité n'a pas pu être remplacée faute de candidat de mars à août 2022.

Diverses formations individuelles ont pu avoir lieu en 2022 : psycho traumatisme et parcours d'exil, impacts à l'âge adulte des violences subies pendant l'enfance, logiciel SYPLO, sauveteur secouriste au travail, écrits professionnels, actualisation du droit d'asile, Excel, sensibilisation à la radicalisation.

2 formations collectives ont eu lieu en 2022 : personnes exilées en souffrance psychique et gérer sa posture professionnelle en situation d'interculturalité. Cette dernière s'est faite en commun avec le service ABRIMINA 2S (Service d'accueil des Mineurs non accompagnés). L'analyse des pratiques s'est poursuivie en 2022 à raison de 8 séances de 2h.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- À la suite de l'évaluation interne réalisée en 2021, de l'enquête de satisfaction du public et de l'enquête sur les risques psychosociaux, le CADA a démarré la mise en œuvre des axes d'amélioration. Ces derniers avaient été mis en exergue selon le plan d'action établi afin de poursuivre la démarche continue de promotion de la qualité au bénéfice de la personne accompagnée. Ainsi, l'ensemble des salariés du service ont pu œuvrer à créer, adapter, modifier des outils selon l'échéancier établi lors de l'évaluation interne.
- En 2022, 2 logements ont été remis en état par le chantier d'insertion de l'Association et 1 logement a pu bénéficier d'une remise en état partielle par le bailleur.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Préparer l'évaluation externe qui doit se dérouler au cours de l'année 2023, selon l'arrêté du 29/09/2022 fixant la programmation pluriannuelle des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux des Deux-Sèvres.
- Poursuivre le travail sur la mise en œuvre des axes d'amélioration dégagés dans le cadre de l'évaluation interne selon le calendrier établi.
- Mettre en œuvre les formations validées dans le cadre du plan de formation 2023 : Analyse des pratiques ; pérenniser votre démarche qualité et prévention de l'usure professionnelle ; favoriser la communication avec un usager non francophone.
- Poursuivre le travail mené et mettre en œuvre des actions permettant la réduction des coûts énergétiques notamment auprès du public (ex : demande auprès de SOLIHA pour la réalisation de 8 ateliers sur la précarité énergétique pour 2023)

2. L'HUDA

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement en urgence ainsi que l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile en attente d'orientation en CADA et ceux en procédure Dublin.

L'HUDA a une capacité de 20 places. Il a ouvert en juillet 2018 à la suite d'un appel à projet de l'Etat.

| | 2021 | 2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Ouverture au 1 ^{er} juillet 2018 | 365/365 | 365/365 |
| Nombre de places habilitées | 20 | 20 |
| Taux d'occupation | 75.52% | 106.79% |
| Nombre d'usagers | 39 | 32 |
| Répartition par genre : | | |
| • Hommes | 7 | 4 |
| • Femmes | 11 | 11 |
| • Enfants (- 18 ans) | 21 | 17 |
| Composition du ménage : | | |
| • Adultes seuls | - | - |
| • Adultes seuls avec enfant(s) | 4 | 7 |
| • Couples seuls | - | - |
| • Couples avec enfant(s) | 7 | 4 |
| Répartition par âge : | | |
| • < 3 ans | 12 | 10 |
| • 3 à 18 ans | 9 | 7 |
| • 18 à 25 ans | 3 | 5 |
| • 26 à 35 ans | 8 | 6 |
| • 36 à 45 ans | 7 | 3 |
| • 46 à 55 ans | - | 1 |
| Répartition par continent : | | |
| • Europe | - | - |
| • Asie | 24 | 13 |
| • Afrique | 15 | 19 |
| Situation des résidents de la procédure d'asile : | | |
| • Statut de réfugié | 8 | 1 |
| • Protection subsidiaire | - | 4 |
| • Attente de procédure OFPRA/CNDA | 7 | 15 |
| • Procédure DUBLIN | 11 | - |
| • Rejet CNDA en 2022 | 9 | - |
| • Transfert en CADA | 4 | 4 |
| • Parents déboutés avec enfants réfugiés | - | 3 |
| • Départ volontaire avant la fin de la procédure | - | 2 |
| • Irrecevabilité OFPRA | - | 3 |
| Durée moyenne de séjour | 428.50 jours | 172.67 jours |
| Situation à la sortie | | |
| Des bénéficiaires d'une protection : | | |
| • HLM | 4 | - |
| • Logement parc privé | 4 | - |
| Après rejet CNDA (déboutées du droit d'asile) : | | |
| • Solution personnelle | 6 | - |
| Sortie à la suite d'une irrecevabilité OFPRA | - | 3 |
| Nombre de sorties avant la fin de la procédure : | | |
| • Solution personnelle | 4 | 2 |
| • Transfert vers un CADA | | 4 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

En 2022, le taux d'occupation est en forte hausse puisqu'il au-delà de 100%. Cette suroccupation est liée à l'accueil d'une famille de 5 personnes sur un logement prévu initialement pour 4 personnes et à la naissance d'enfants.

11 familles ont été accueillies dont 7 monoparentales. Le public est jeune puisque 73.33% des adultes ont moins de 35 ans. Ils sont souvent accompagnés d'enfants en bas âge (58.82% des enfants accueillis ont moins de 3 ans). 59.38% du public est originaire d'Afrique et les 40.62% restant sont originaires d'Asie.

Depuis l'ouverture de l'HUDA en 2018, aucune personne accueillie n'avait reçu de réponse d'irrecevabilité de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) à sa demande d'asile. Ce phénomène est nouveau pour le service en 2022 et a concerné 3 personnes. Ces personnes avaient obtenu une protection internationale en Grèce.

4 familles (soit 9 personnes) ont quitté l'HUDA en 2022 : 1 famille en irrecevabilité OFPRA, 3 familles avant la fin de leur procédure de demande d'asile (1 vers une solution personnelle et les 2 autres familles

ont été transférées vers le CADA). Ces sorties assez rapides viennent faire baisser la durée de séjour de manière très significative. Les durées de séjour vont de 250 journées pour la plus longue à 30 journées pour la plus courte.

Sur 4 familles accueillies en 2022, 3 étaient en procédure DUBLIN* à leur arrivée. L'ensemble de ces familles ont été requalifiées en procédure normale ou accélérée au 31/12/2022.

1 famille en irrecevabilité OFPRA s'est maintenue en place indue pendant 2 mois avant de sortir vers une solution personnelle.

1 famille dont 3 des 4 membres de la famille ont été déboutés de leur demande d'asile ont été en place indue mais avec un accord de maintien de l'OFII durant la procédure de demande d'asile de leur enfant. Celle-ci ayant obtenu une protection internationale, l'OFII a prolongé l'hébergement de la famille 3 mois avec un renouvellement de 3 mois supplémentaires. Depuis le mois d'octobre 2022, cette famille est en place indue dans l'attente d'une proposition de logement.

**La procédure de Dublin permet d'établir quel pays est responsable pour l'examen de la demande d'asile. Dans ce cas de figure, celui qui demande l'asile peut être transféré vers un autre pays de l'UE, où il est passé en premier, car considéré comme responsable de l'examen de la demande.*

■ POINTS MARQUANTS 2022

Voir CADA

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- À la suite de l'évaluation interne du CADA réalisée en 2021, de l'enquête de satisfaction du public et de l'enquête sur les risques psychosociaux, l'HUDA a démarré la mise en œuvre des axes d'amélioration. Ces derniers avaient été mis en exergue selon le plan d'action établi afin de poursuivre la démarche continue de promotion de la qualité au bénéfice de la personne accompagnée. Ainsi, l'ensemble des salariés du service ont pu œuvrer à créer, adapter, modifier des outils selon l'échéancier établi lors de l'évaluation interne qui sont venus alimenter ceux du service HUDA.
- En 2022, 1 logement a pu bénéficier d'une remise en état partielle par le bailleur à la suite de moisissures importantes sur les murs de plusieurs pièces.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre le travail sur la mise en œuvre des axes d'amélioration dégagés dans le cadre de l'évaluation interne du CADA selon le calendrier établi permettra d'alimenter les outils du service HUDA.
- Mettre en œuvre les formations validées dans le cadre du plan de formation 2023 : analyse des pratiques ; pérenniser votre démarche qualité et prévention de l'usure professionnelle ; favoriser la communication avec un usager non francophone.
- Poursuivre le travail mené et mettre en œuvre des actions permettant la réduction des coûts énergétiques notamment auprès du public (ex : demande auprès de SOLIHA pour la réalisation de 8 ateliers sur la précarité énergétique pour 2023).

3. L'ABRI'MINA 2S

Le service de mise à l'abri de mineurs isolés non accompagnés, d'une capacité de 40 places, a ouvert en avril 2018 à la suite d'un appel à projet du Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

L'Abrimina 2S accueille des jeunes hommes entre 15 et 18 ans pour une durée de 4 mois maximum, qui sont, soit en attente de l'évaluation de leur minorité, soit confiés au département.

Afin de garantir un accueil 24h/24, une place spécifique a été créée sur l'accueil de nuit de Niort. Les autres places ont été installées dans des appartements diffus en cohabitation sur la ville de Niort.

Les missions du service sont centrées sur une évaluation globale de la situation du jeune, un accompagnement aux premières démarches de santé, de bilan scolaire et de scolarisation si c'est possible, avec un accompagnement éducatif au quotidien (évaluer et construire l'autonomie dans la vie quotidienne : déplacements, courses, alimentation, entretien du logement...). Il s'agit ensuite d'orienter les jeunes vers une structure pérenne (MLS : Moyen et Long Séjour) selon leurs projets et leurs besoins.

En avril 2020, le service a transformé 10 places de MALA (Mise À l'Abri) en MLS, permettant un accueil plus pérenne des jeunes et visant à travailler de façon globale leur projet personnalisé dans toutes ses dimensions : projet professionnel, accès à l'autonomie dans le quotidien, suivi santé, démarches de régularisation du séjour, accès au logement et au droit commun, accompagnement à la sortie du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance.

| | 2021 | | 2022 | |
|---|------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| Ouverture au 1 ^{er} avril 2018 | 365/365 | | 365/365 | |
| Nombre de places habilitées | 40 | | 40 puis 34 | |
| Taux d'occupation | 77.88 % | | 94.68 % | |
| Taux d'occupation par dispositif | MALA 76.08 % | MLS 96.60 % | MALA 92.64 % | MLS 99.87 % |
| Temps moyen de séjour en jours | 161 | | MALA 140 | MLS 527 |
| Nombre de jeunes accueillis : | | | | |
| • Accueil temporaire | 110 | | 85 | |
| • Accueil de nuit | 11 | | - | |
| • Accueil MALA – MLS | 17 | | 10 | |
| - MALA seule (jeunes accueillis uniquement au sein de la MALA) | 82 | | 75 | |
| - MLS seul (au cours de l'année) | 62 | | 59 | |
| - MALA + MLS (jeunes entrés dans la MALA et orientés ensuite vers le MLS) | 13 | | 10 | |
| | 7 | | 6 | |
| Répartition par sexe : | | | | |
| • Garçons | 108 | | 83 | |
| • Filles | 2 | | 2 | |
| Répartition par âge : | | | | |
| • Moins de 15 ans | 3 | | 7 | |
| • 15 ans | 23 | | 29 | |
| • 16 ans | 43 | | 30 | |
| • 17 ans | 23 | | 13 | |
| • 18 ans et + | 17 | | 6 | |
| • Inconnu (Accueil de nuit) | 1 | | - | |
| Répartition par pays d'origine : | | | | |
| • Guinée | 38 | | 13 | |
| • Mali | 17 | | 19 | |
| • Côte-d'Ivoire | 12 | | 15 | |
| • Sierra Leone | 1 | | 1 | |
| • Algérie | 4 | | 6 | |
| • Égypte | 1 | | - | |
| • Burkina Faso | 1 | | 1 | |
| • Mauritanie | 1 | | 1 | |
| • Bangladesh | 4 | | 4 | |

| | | | | |
|---|-------------|------------|-------------|------------|
| • Tunisie | 3 | | 2 | |
| • Pakistan | 9 | | 2 | |
| • Sénégal | 6 | | 8 | |
| • Afghanistan | 2 | | 1 | |
| • Gambie | 1 | | 2 | |
| • Cameroun | - | | 3 | |
| • Congo | - | | 2 | |
| • Maroc | 4 | | - | |
| • Libéria | 1 | | - | |
| • France (jeunes fugueurs ASE) | 2 | | 5 | |
| Cursus scolaire et stage | | | | |
| Situation scolaire au pays : | | | | |
| • Non connue (accueil de nuit ou en attente d'évaluation) | 29 | | 10 | |
| • Non scolarisé antérieurement | 17 | | 18 | |
| • Peu scolarisé | 30 | | 23 | |
| • Scolarisé | 34 | | 34 | |
| Scolarités proposées ou accompagnement vers l'emploi * : | | | | |
| | MALA | MLS | MALA | MLS |
| • Accompagnement mission locale : stages, prépa apprentissage (CFA, CCI...) | 6 | - | 9 | 2 |
| • Collège (3ème générale ou UPE2A1 et UPE2ANSA2) | 23 | 1 | 22 | 1 |
| • Lycée (CAP, Bac Pro ou module alphabétisation pour + de 16 ans) | 15 | 5 | 19 | 1 |
| • Apprentissage | 4 | 17 | 3 | 12 |
| • Attente évaluation ou non évalués (accueil de nuit) | 29 | - | 16 | - |
| Situation à la sortie : | | | | |
| | MALA | MLS | MALA | MLS |
| • Accueil de nuit | 17 | - | 10 | - |
| • Evalué majeur | - | - | - | - |
| • Fugue | 4 | - | - | - |
| • Réorientation vers MLS | 36 | - | 33 | - |
| • Logement personnel avec suivi département | 1 | 5 | - | 4 |
| • RHJ avec suivi département | 2 | 3 | - | 2 |
| • Fin d'accompagnement (majeur avec refus CJM par le CD 79) | 1 | 2 | 2 | - |

*Au cours de l'accompagnement certains jeunes ont pu avoir 2 scolarités et/ou accompagnements vers l'emploi (collège puis apprentissage ou module alphabétisation et apprentissage par exemple) : c'est-à-dire que certains jeunes ont intégré plusieurs dispositifs.

¹UPE2A : unité pédagogique enseignement pour élèves allophones

²UPE2ANSA : unité pédagogique pour élèves allophones non scolarisés antérieurement

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le nombre de jeunes accueillis en 2022 est de 85 dont 10 sur l'accueil d'urgence et 75 sur les 2 dispositifs (MALA et MLS). Aucun accueil temporaire (dans le cadre de stage à Niort pour des jeunes issus d'autres MLS) n'a été réalisé car la priorité est toujours donnée aux accueils des nouveaux jeunes. En l'absence de places disponibles, les accueils temporaires ne sont pas envisageables. Toutefois, il y a eu pas voire très peu de demande.

Le nombre d'accueils en MALA et MLS est de 75 jeunes contre 82 en 2021 :

- 59 jeunes en MALA,
- 6 jeunes en MALA puis MLS au sein du service,
- 10 jeunes en MLS

Cet écart est certainement en lien avec la capacité d'accueil de l'ABRIMINA 2S. Elle était de 40 jeunes (30

MALA et 10 MLS) jusqu'au premier trimestre 2022 puis elle a été diminuée sur décision du Conseil Départemental à 34 jeunes (24 MALA et 10 MLS) à compter du 01/04/2022. Cette décision a été prise fin 2021 pour faire suite à la baisse des arrivées observée depuis 2 ans, en lien avec la pandémie de COVID. Pourtant, dès 2022, il a rapidement été constaté une reprise significative des arrivées.

Ainsi, au 31/12/2022, 182 jeunes étaient pris en charge par le Conseil Départemental et les 5 associations (132 jeunes mineurs et 50 jeunes majeurs) contre 152 en 2021. Le Conseil Départemental a pris en charge 103 jeunes primo-arrivants sur l'année.

Fin 2022, plus de 20 jeunes étaient en attente de places à l'hôtel.

Le taux d'occupation 2022 est beaucoup plus important que les années précédentes. De janvier à mars, ils

étaient de 85.32% à 89.27%, il s'agissait en effet de préparer la diminution du nombre de places. Depuis avril 2022 ces taux sont situés entre 93.8% et 99.6%. Le taux d'occupation en MLS avoisine toujours les 100%. En 2022, 10 jeunes ont été accueillis en accueil de nuit, soit 19 nuitées : 5 jeunes de l'ASE de janvier à mars 2022 (soit 12 nuitées) et 5 jeunes se présentant comme MNA soit 7 nuitées). Pour faire suite à la diminution des places, l'Association a cessé d'accueillir les jeunes fugueurs de l'ASE.

La durée moyenne de séjour a augmenté :

- En MALA, les jeunes sont accueillis en moyenne 140 nuits (contre 115 en 2021) soit 4 mois et demi. Les places en MLS se libèrent moins rapidement et les jeunes restent plus longtemps en MALA.
- En MLS, ce sont en moyenne 527 nuits (contre 282 en 2021) soit environ 17 mois. À noter l'accueil de jeunes en MLS qui sont restés longtemps (parfois 3 ans) d'où cette augmentation. Plusieurs jeunes ont quitté le service fin 2022 après 3 ans d'accueil. Depuis peu, le service a donc une tendance au renouvellement.

L'âge auquel les jeunes arrivent est en baisse avec 77.6% des jeunes qui ont moins de 17 ans (contre 62.7% en 2021) et 22.4% qui ont plus de 17 ans (contre 37.3% en 2021). La situation pour les jeunes arrivants après 17 ans est d'autant plus difficile que la plupart ne parlent pas français. Leur insertion prendra davantage de temps, il faut commencer par l'apprentissage de la langue. Les Contrats Jeunes Majeurs (de 3 mois) sont parfois renouvelés plusieurs fois afin de permettre au jeune d'accéder à un projet professionnel et une autonomie financière et quotidienne suffisante.

L'origine des jeunes, reste sur les mêmes données que les années précédentes avec le Mali (22%), la Côte d'Ivoire (18%) et la Guinée (15%) pour les 3 pays les plus représentés.

Les autres pays d'Afrique de l'Ouest représentent 18% (Cameroun, Sénégal, Mauritanie, Gambie...)

11% des jeunes accueillis viennent d'Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh et Pakistan) et 9% sont originaires du Maghreb (Algérie et Tunisie). Les 6% restants correspondent aux jeunes fugueurs de l'ASE d'origine française.

Scolarité et projet professionnel :

MALA : L'accès à la scolarité et à la langue française est une priorité. Au sein du dispositif MALA, 26 jeunes ont bénéficié de dispositifs d'apprentissage du français au collège ou au lycée soit la moitié des jeunes accueillis (11 jeunes en collège, 15 jeunes en lycée).

Si leur niveau le permet, les jeunes de moins de 16 ans sont orientés au collège en classe de 4^{ème} ou de 3^{ème} (11 jeunes en 2022). Les jeunes expriment bien souvent des difficultés pour intégrer le système scolaire qui leur est inconnu. Le niveau est souvent plus élevé que le leur et ils sont confrontés à des matières qui sont nouvelles

telles que l'anglais, l'histoire géographie.... Il s'agit donc de soutenir cette scolarité de façon intense et de mettre en place avec les collèges des projets personnalisés (adaptation du rythme et des matières, adaptation des supports...). La scolarité pourtant réclamée par les jeunes peut parfois raviver / provoquer un sentiment d'échec, avoir un impact sur l'estime de soi....

2 jeunes ont intégré un CAP par voie scolaire (en chaudronnerie et plomberie) et 3 jeunes ont trouvé un apprentissage en mécanique, cuisine et menuiserie). Un jeune a intégré un module décrocheur* en lycée pour travailler son projet et faire des stages.

9 jeunes ont été suivis par la mission locale et / ou orientés vers la prépa apprentissage ou la promo 16 / 18 à l'AFPA pour accompagner, guider et soutenir l'accès aux stages, au projet professionnel tout en continuant le soutien en français si besoin.

MLS : 1 jeune poursuit sa scolarité au collège en dispositif UPE2A NSA. Il a d'ailleurs intégré la section « basket » au collège, ce qui est valorisant et facilite son intégration.

1 jeune a intégré un CAP par voie scolaire en chaudronnerie suite à une scolarité en UPE2A NSA. Rapidement, il a été constaté que le niveau requis était trop élevé et un arrêt a été envisagé début 2023 pour une réorientation vers un autre dispositif.

2 jeunes sont accompagnés par la mission locale, l'ASFODEP et les dispositifs HSP. Il s'agit de jeunes avec un statut BPI pour qui l'apprentissage du français a nécessité plus d'une année.

1 jeune a intégré la prépa apprentissage au CFA. 11 jeunes ont fait un apprentissage dont 2 ont passé l'examen cette année et l'ont obtenu.

- Cuisine, boucherie, boulangerie, agent de restauration : 6
- Maçonnerie, menuiserie, plomberie : 4
- Vente : 1

La sortie des dispositifs :

MALA : Les jeunes accueillis sont orientés vers les MLS. 59 jeunes ont été accueillis en MALA dont 33 ont été orientés dans les services MLS des 4 autres associations du département en fonction des places disponibles. Ces orientations se font toujours dans le respect de ce qui a été commencé par et pour le jeune, favorisant une poursuite de scolarité en cours d'année, le passage d'un dispositif à un autre en fonction du projet ou encore l'intégration d'une MLS en vue d'une scolarité (entrée en CAP scolaire...).

Un jeune s'est vu refusé un CJM en raison d'un comportement inadapté et irrespectueux tant dans le service qu'au travail. La sortie n'a donc pas été positive pour ce jeune. Ce type de sortie est extrêmement rare. Un autre jeune a été exclu du service à la suite d'un délit et d'une procédure judiciaire. Le Conseil

Départementale a repris le suivi et l'accompagnement du jeune mineur.

6 jeunes ont été accueillis sur les 2 dispositifs au cours de l'année, passant de la MALA à la MLS en fonction des places et des projets en cours.

MLS : Pour les jeunes en MLS, la sortie est synonyme d'autonomie et se fait soit vers la résidence habitat jeunes ou un logement en bail privé. Ainsi, 6 jeunes ont quitté le service sur le second semestre 2022. Les

démarches de recherche de logement sont longues et compliquées et l'offre est très rare (peu de logements et une demande plus forte depuis la création de formations en plus grands nombres sur le niortais). Les démarches vers la RHJ sont plus longues qu'auparavant et peuvent parfois n'aboutir qu'après 3 mois (davantage de demandes d'étudiants depuis quelques mois).

**Le module décrocheur mis en œuvre au sein du lycée Gaston Barré de Niort a pour objectif d'accompagner les jeunes francophones en décrochage scolaire, vers un projet de formation professionnelle (définir son projet, choisir un métier, recherche de stages de découverte, recherche d'apprentissage...). Présence de 2 jours par semaine au lycée.*

■ POINTS MARQUANTS 2022

Le premier point marquant et certainement le plus impactant a été la réduction, par le Conseil Départemental, du nombre de places d'accueil. Cette décision a été motivée avec le constat, durant le dernier trimestre 2021, de places régulièrement vacantes. Au total, 6 places MALA (service Abrimina) et 4 places MLS (une place dans chaque structure) ont été supprimées à compter du 01/04/2022.

Cette baisse de capacité d'accueil de 6 places en MALA, a contraint le service à rendre un logement. Cette décision a également eu un impact sur la masse salariale entraînant le départ d'une salariée qui a quitté le service en janvier 2022 et qui a pu intégrer un autre service de l'Association.

Le service accueille dorénavant 24 jeunes en MALA et 10 jeunes en MLS.

Force est pourtant de constater que les arrivées ont augmenté tout au long de l'année 2022. Ainsi, depuis avril 2022, tous les jeunes qui arrivent (reconnus mineurs en Deux-Sèvres ou réorientés par la clef de répartition* nationale) ne peuvent pas être accueillis sur les dispositifs. Les temps d'attente à l'hôtel sont conséquents. Fin décembre 2022, une vingtaine de jeunes MNA étaient à l'hôtel.

Les effets de cette attente sont palpables. Les jeunes n'ont pas de rythme de vie et d'occupation, et cela peut provoquer de l'anxiété et révéler un mal être. La mission MNA a donc proposé de commencer les démarches de santé et de bilan scolaire (surtout pour les jeunes proches de la majorité). Ces démarches une fois entamées permettent aux jeunes de ne pas perdre de temps mais modifient ensuite l'intervention des équipes. Les missions propres à la MALA n'incombent plus complètement le service qui doit néanmoins

s'adapter afin de travailler rapidement sur l'accès à la scolarité ou au projet professionnel tout en laissant le temps nécessaire à la rencontre éducative et à la gestion du quotidien.

Le projet de cours de français en partenariat avec le Conseil Départemental, l'Escale RHJ et l'association Toit etc... a dû prendre fin en juin 2022, faute de financement. Une demande de soutien financier a été réalisée auprès d'une fondation, mais celle-ci a été refusée.

Le projet « VoyageS » a été une belle initiative durant 9 mois (septembre 2021 à juin 2022), mais la diminution des places et donc la diminution globale du budget n'a pas permis de poursuivre. Le bilan était pourtant très positif. La méthode proposée a permis aux jeunes de faire beaucoup de progrès en français, d'acquérir de bonnes bases avec du vocabulaire et des phrases simples mais bien construites.

En 2022, il a été constaté l'arrivée de jeunes magrébins ne parlant pas ou peu français, de jeunes afghans proches de la majorité et très éloignés de la langue française ainsi que de jeunes maliens non scolarisés antérieurement. Les dispositifs scolaires sont vite saturés mais tentent de répondre au mieux.

Au Conseil Départemental, plusieurs personnes à des postes clefs ont quitté leur fonction impactant la prise en charge des jeunes et le partenariat avec le Conseil Départemental (signature des documents pour les jeunes, prises de décisions...).

Le partenariat est toujours très riche, les échanges possibles et le soutien important en cas de situations difficiles avec les jeunes. Un suivi commun (Abrimina et mission MNA) a d'ailleurs été mis en place pour une situation très particulière.

**L'article 48 de la Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, l'arrêté et le décret du 19/12/2019, précisent que le ministère de la justice doit publier chaque année un arrêté fixant les objectifs de répartition proportionnée des accueils des mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille,*

c'est-à-dire les mineurs non accompagnés. Chaque Conseil Départemental se voit donc attribuer un pourcentage qui correspond à sa quote-part d'accueil de MNA pour l'année, qui tient compte de la population de la collectivité et du nombre de MNA qu'elle accueille déjà.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Les conséquences de la pandémie ont été moins marquées cette année même si la vigilance restait de mise. Les réunions en présentiel ainsi que certaines séances d'analyse de la pratique ont pu reprendre avec une nouvelle intervenante qui poursuivra en 2023. Les séances sont mixées entre présentiel et distanciel.
- La capacité d'accueil a été diminuée de 6 places au 01/04/2022. Cela a nécessité beaucoup d'organisation dans la gestion des accueils, des logements... L'impact sur la masse salariale (une salariée en moins) a été conséquent sur le travail éducatif. Le nombre de références par travailleur social est passé de 10 à 11/12 et l'organisation globale du service (horaires...) a dû être revue.
- La maîtresse de maison a démissionné en février 2022. Le recrutement sur ce poste est compliqué et long et n'a été possible qu'en mai 2022. Une nouvelle salariée a intégré l'équipe pour un contrat PEC de 6 mois renouvelé en novembre pour 6 mois supplémentaires. Elle a pu bénéficier de différentes formations (habilitation électrique, formation incendie...) et participer aux formations d'équipe et aux séances d'analyse de la pratique.
- Le projet « VoyageS » a pu se poursuivre de janvier à juin 2022 mais a ensuite été arrêté du fait d'un coût élevé pour chaque structure, combiné avec une diminution du budget global en relation avec les places d'accueil. La fondation Caritas, sollicitée pour un soutien financier, n'a pas validé le projet. Le bilan est très positif. Durant le premier semestre 2022, 12 jeunes ont pu participer aux cours à raison de 2 fois par semaine en fonction de leur niveau. La plupart suivaient également des cours dans un module d'alphabétisation en lycée. Les professeurs travaillaient en commun pour une cohérence des apprentissages. Un temps convivial a été organisé en juin par la formatrice, les jeunes ont créé les invitations orales et écrites, travaillé sur le budget, confectionné les repas... une belle façon de terminer ce beau projet avec des jeunes volontaires et fiers de leurs progrès.
- Le projet avec l'IREPS a été un moment fort dans les animations. 7 jeunes ont participé à 6 séances autour de supports ludiques pour travailler leurs compétences psychosociales : l'alimentation, l'hygiène, la religion, les relations aux autres... ces thèmes ont été abordés autour d'un temps convivial. Le partenariat avec l'Escale RHJ a été un atout dans les échanges et la mise en place de ce projet.
- Un programme d'animations a été proposé tout au long de l'été : sorties plage, zoo, sports divers... permettant d'ancrer la relation éducative et ouvrir les jeunes à la culture française. En fin d'année, un tournoi Futsal a été organisé ainsi qu'un goûter. De plus au cours des vacances de Noël, l'équipe est allée dans chaque logement pour faire des crêpes ou des gaufres avec les jeunes. Un moment de partage très apprécié. À cette occasion, un cadeau a pu être remis à chaque jeune.
- Un atelier « bien vivre chez soi » avec SOLIHA a eu lieu en novembre 2022. Il consistait à faire comprendre aux jeunes les enjeux de l'entretien du logement, les coûts énergétiques à surveiller...
- 2 stagiaires de courte durée ont été accueillis :
 - Un stage de 2 semaines pour une étudiante en master IPHD (Inclusion et Participation, Handicap, Difficulté et Dépendance). Elle a travaillé à l'élaboration d'un questionnaire à destination des jeunes.
 - Un stage d'une semaine en immersion en entreprise afin de soutenir la définition de son projet.
- Le travail du projet de service a commencé en mai 2022 et se poursuit. Ce travail d'écriture se révèle très riche dans les échanges ainsi que dans son élaboration.
- La mise en œuvre des axes d'amélioration de l'enquête sur les risques psycho-sociaux se poursuit.
- 2 formations ont été proposées à l'équipe :
 - Une formation « jeunes migrants en situation d'exil – Enjeux psychologiques et relation d'accompagnement ».
 - Une formation commune avec le service CADA, « faire évoluer sa posture professionnelle en situation d'interculturalité ».

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre les séances d'analyse de la pratique qui sont un réel soutien à l'élaboration commune et individuelle, à la prise en compte des difficultés et à la réflexion. Pour des raisons de coût et de temps, une séance sur 3 se fera en visio. Les autres auront lieu dans les locaux du service.
- Continuer à mettre en place des projets éducatifs et d'animation. Le partenariat avec l'IREPS et l'Escale RHJ doit se poursuivre pour 6 séances sur l'estime de soi des Mineurs Non Accompagnés (savoir gérer ses émotions, adopter une image positive de soi, développer des compétences relationnelles...). Les animations durant l'été et la fin de l'année sont des moments très appréciés par l'équipe et les jeunes.
- Renouveler plusieurs ateliers (demande pour 4 ateliers en 2023) avec SOLIHA sur le « bien habiter » et la consommation d'énergie dans les logements.
- Mettre en place une surveillance accrue dans les logements au niveau des éclairages, des radiateurs et expliquer les coûts de l'énergie est indispensable et s'inscrit de plus en plus dans la relation avec le jeune. Réfléchir au moyen de sensibiliser au mieux les jeunes quant à la consommation d'énergie (rencontres dans les logements, mise en place d'affiches avec des pictogrammes, sanction si non-respect ou sur consommation...).
- Finaliser l'écriture du projet de service.
- Poursuivre la mise en œuvre des axes d'amélioration de l'enquête sur les risques psychosociaux.
- Associer le secrétaire du service aux formations en équipe proposées pour le plan de formation : « jeunes primo-arrivants en provenance du Maghreb » et « favoriser la communication avec un usager non francophone ».

L'EHPAD

14 Rue Saint Louis
17000 LA ROCHELLE
Tél. 05.46.50.25.25

L'EHPAD est un établissement entièrement habilité à l'aide sociale. Sa capacité d'accueil est de 19 résidents en hébergement permanent. Il a été primé au Lauriers de la Fondation de France en 2012.

Il est situé en centre-ville de La Rochelle et répond aux exigences et habitudes de vie des résidents.

Les personnes accueillies ont connu des parcours de vie caractérisés par une désocialisation, des pathologies psychiatriques antérieures, des addictions et des difficultés sociales. Des dérogations d'âge sont accordées avant 60 ans.

| | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------|---------|---------|
| Nombre de places habilitées | 19 | 19 |
| Prestations d'hébergement : | | |
| • Tarif/j +60 ans | 73.43 € | 74.21 € |
| • Tarif /j -60 ans | 87.54 € | 89.12 € |
| Taux d'occupation | 97.75% | 99% |
| Nombres de résidents | 22 | 24 |
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | 15 | 16 |
| • Femmes | 7 | 8 |
| Nouvelles admissions | 4 | 5 |
| Provenance : | | 3 |
| • Maison de repos | 3 | |
| • Domicile | 2 | 4 |
| • CHRS | - | - |
| • EHPAD | 1 | - |
| • Lit halte soins santé | 1 | 2 |
| • Hôpital | 2 | 2 |
| • Maison relais | 7 | 7 |
| • Famille d'accueil | 1 | 1 |
| • Pension de famille | 3 | 3 |
| • SDF | 2 | 2 |
| Répartition par âge : | | |
| • 55 à 60 ans | 1 | 2 |
| • 61 à 65 ans | 4 | 4 |
| • 66 à 70 ans | 4 | 4 |
| • 71 à 75 ans | 5 | 6 |
| • 76 à 80 ans | 4 | 4 |
| • 81 à 85 ans | 3 | 3 |
| • 86 à 90 ans | 1 | 1 |
| • 91 à 95 ans | - | - |
| Moyenne d'âge | 72 | 73 |
| Classement grille AGIR : | | |
| • GIR1 | 4 | 3 |
| • GIR2 | 6 | 7 |
| • GIR3 | 5 | 4 |
| • GIR4 | 5 | 8 |
| • GIR5 | 2 | 2 |
| GMP (tous résidents) | 679 | 650 |
| GMP (résidents + 60 ans) | 679 | 650 |
| Nombre de jours d'hospitalisation | 14 | 94 |
| Nombre de résidents hospitalisés | 4 | 3 |
| Nombre de sorties : | 3 | 5 |
| • Décès : | | |
| - à l'EHPAD | 1 | 2 |
| - à l'Hôpital | 1 | 1 |
| • Autres établissements | 1 | 2 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation pour 2022 est en hausse et légèrement au-dessus de la moyenne de 98% constatée depuis 2011. C'est un excellent taux pour un EHPAD mais cela traduit implicitement un besoin important en matière d'accueil des personnes marginales vieillissantes. La liste d'attente est importante et certaines situations sont extrêmement précaires.

La moyenne d'âge a augmenté mais reste extrêmement faible pour un EHPAD.

■ POINTS MARQUANTS 2022

L'année 2022 a démarré avec une vague COVID Omicron assez marquée. Plusieurs résidents ont été malades et les procédures COVID d'isolement ont dû être appliquées. Cette vague a également entraîné des conséquences pour le personnel et il a fallu faire face à un absentéisme important.

L'année a également été marquée par 2 décès de résidents dont un au sein de l'établissement. Ce dernier a impacté l'équipe d'autant que les 2 infirmières référentes de l'EHPAD à cette période étaient parties. L'autre résident était une dame décédée en soin de suite.

Une femme arrivée en 2019 a quitté l'EHPAD. Après avoir observé sa maman à l'EHPAD, sa fille s'est sentie en capacité de l'accueillir.

Malheureusement, un Monsieur a dû être exclu pendant dans sa période d'essai à l'EHPAD. Il était aphasique et ne pouvait pas parler. Il n'a pas pu exprimer clairement son consentement à son entrée à l'EHPAD. Il s'est exprimé lors des semaines d'adaptation en fuguant et en étant violent vis-à-vis des autres résidents. Ces agissements ont conduit à la rupture de son contrat de séjour.

En 2022, l'EHPAD a accueilli 3 hommes et 2 femmes, tous avec un passé marginal et ponctué d'addictions. Deux personnes résidaient à leur domicile, une était accueillie aux Lits Halte Soins Santé de La Rochelle (CORDIA), un était en soins de suite et de réadaptation et une résidait à l'Escale à Niort aux Lits Halte Soins Santé.

Cette année, des travaux ont été réalisés à l'EHPAD et notamment le changement des toiles de stores bannes. Lors de la commission de sécurité de 2021, il a été demandé de créer une pièce de rangement du matériel utilisé pour les résidents (fauteuil roulant, déambulateur ...). Ces travaux ont été réalisés au 2^{ème} étage. L'ensemble du système de climatisation réversible installé en 2010 qui dysfonctionnait et occasionnait de nombreuses factures de réparations a été changé. De plus, une commande centrale a été installée afin de mieux maîtriser les températures. Ce système est devenu indispensable notamment avec l'augmentation des coûts de l'énergie. Les résidents ne peuvent plus régler de façon inappropriée la température de leur chambre. Toujours dans l'objectif de mieux maîtriser les coûts de l'énergie,

Le GIR Moyen Pondéré (GMP) a continué sa baisse. Cet élément est à surveiller de près afin de ne pas induire trop de pénibilité dans les métiers du soin.

L'EHPAD accueille toujours une majorité d'hommes malgré l'effort réalisé pour intégrer plus de femmes. Les demandes de femme sont assez à la marge, il est donc difficile d'obtenir une parité à l'EHPAD.

des horloges ont été installées sur les sèches serviettes des résidents. Ces derniers avaient tendance à les allumer au maximum y compris pendant la canicule.

En septembre, l'ASG (Agent de Service Général) présente à l'EHPAD depuis 10 ans est partie après avoir finalisé sa formation d'aide-soignante. L'AMP qui avait démissionné au mois de septembre 2021 est revenu au printemps.

Le départ de l'animatrice en janvier 2022 a conduit l'équipe à repenser un certain nombre d'actions qu'elle offrait aux résidents. Il a fallu réorganiser les achats des résidents et établir des conventions via les tuteurs des résidents avec la coop du marché.

L'EHPAD continue son partenariat fort avec la plateforme RH 17 et participe activement aux diverses manifestations organisées par celle-ci. En mai 2022, le salon de métiers de l'autonomie a remporté un franc succès. Il a donc été décidé de reconduire cette manifestation en 2023.

Une démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) a été initiée au printemps via la plateforme créée dans le cadre de l'appel à projet de l'ARS. Après quelques rencontres et entretiens, le plan d'action ne correspondait pas aux attentes de l'EHPAD ni à celles du SPASAD avec qui cette action était partagée. La décision a été prise d'arrêter cette collaboration au profit d'une mise en place de cette démarche en interne en 2023.

En octobre 2022, la valeur du point a été augmentée de manière significative. Cette hausse consécutive à l'Avenant 43 revalorise les métiers du soin et de l'aide à domicile. Il est à espérer que cette dernière favorise les recrutements et la stabilité des équipes. Avec la pénurie de candidats et notamment d'infirmiers il a fallu faire appel à l'intérim. Malheureusement même l'intérim peine à recruter et les plannings ont dû être adaptés, épisodiquement, de façon importante afin de maintenir une activité de soin minimale.

En août, l'ARS et le Conseil Départemental ont demandé la fourniture des éléments documentaires afin de préparer la signature du CPOM. La date de la visite de l'établissement n'a pas encore été définie.

Les animations n'étant plus assurées par l'animatrice, d'autres moyens ont été développés pour proposer aux

résidents des activités. L'EHPAD, via un appel à projet porté par l'EHPAD du bois d'Huré, a pu accueillir chaque semaine un animateur sportif. Cette activité avait pour objectif de favoriser le lien social et de faire de la prévention de la perte d'autonomie en pratiquant du sport adapté. Plusieurs cycles ont été réalisés notamment basketball et tennis de table qui se sont clôturés par une sortie en club.

Grâce à la conférence des financeurs, les résidents ont pu participer à des séances de médiation animale. Une thérapeute animait cette activité qui a remporté un franc

succès. Les résidents ont été ravis d'accueillir à l'EHPAD chat, chien, cochon d'inde, lapin...

Les enquêtes 2022 indiquent une baisse de la satisfaction globale. Cette évolution est principalement observée sur la thématique de l'animation. Effectivement, depuis le départ de l'animatrice, peu d'actions sont mises en place et les résidents le soulignent ici. Il en ressort aussi la baisse de la qualité des soins. Cela est dû au départ d'une infirmière qui a été difficilement remplacée. Pendant 6 mois beaucoup d'intérimaires sont intervenus provoquant cette insatisfaction des résidents.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Le groupe de travail qualité a continué son action mais les absences de salariés n'ont pas permis de maintenir les rencontres. Le classeur de la démarche qualité est complet, il reste à le faire vivre.
- L'analyse de la pratique animée par le médecin coordonnateur a été réalisée tous les 2 mois.
- Les animations ont été en partie réalisées.
- Le travail QVT a été modifié et sera remis dans les objectifs 2023.
- Le plan de formation a été respecté.

| FORMATION | NOMBRE DE PARTICIPANTS |
|----------------------------------|------------------------|
| Incendie/Evacuation | 7 |
| Gestes et Postures | 1 |
| Bienveillance | 3 |
| Pathologie de la personne âgées | 1 |
| Douleurs chez la personne âgées | 1 |
| AFGSU 2 | 1 |
| Développer les activités d'éveil | 1 |

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre le travail du groupe qualité, et notamment ses missions de mise à jour des procédures, d'analyse des enquêtes de satisfaction et de suivi des actions mises en place à l'issue de l'évaluation interne.
- Continuer l'analyse de la pratique.
- Former le personnel tout en respectant le plan de formation.
- Proposer de nouvelles animations aux résidents en lien avec le recrutement à venir de service civique.
- Développer la démarche QVT en interne.
- Signer le CPOM.

LES SERVICES DE SOINS, D'AIDE À DOMICILE ET PÔLE ALZHEIMER

LE PÔLE ALZHEIMER

p.96

1. L'équipe spécialisée Alzheimer
2. L'accueil de jour autonome
3. La formation des aidants familiaux
4. La plateforme de répit et d'accompagnement

p.96

p.97

p.99

p.100

LE CENTRE DE SANTÉ INFIRMIER

p.102

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

p.103

LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE

p.107

1. Le prestataire
2. Le mandataire

p.107

p.109

LE PÔLE ALZHEIMER

Le pôle Alzheimer est composé de 4 services différents :

- Une équipe spécialisée Alzheimer de 30 places.
- Un accueil de jour autonome « À l'abri de l'olivier » de 15 places par jour à Lagord.
- Plusieurs sessions de formation destinées aux aidants sur la Rochelle et Rochefort.
- Une plateforme de répit et d'accompagnement pour les aidants familiaux avec plusieurs activités et du soutien proposés.

1. L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER

Le médecin, souvent le gériatre ou le neurologue, prescrit 15 séances d'accompagnement et de réhabilitation à domicile. L'ergothérapeute et l'assistante de soins en gérontologie interviennent 1 fois par semaine sur une période de 3 mois maximum. L'équipe de l'Escal stimule les capacités de l'usager, contribue à gérer l'anxiété avec l'aidant et travaille sur l'image et la confiance en soi. Il peut y avoir un aménagement de l'environnement autour de la qualité de vie de la personne prise en charge et de l'aidant. C'est une prestation prise en charge par la Sécurité Sociale. L'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) est une des stratégies thérapeutiques non médicamenteuses dans la maladie d'Alzheimer ou apparentée. L'équipe intervient sur 18 communes.

| | 2021 | 2022 |
|---|-------------|------------|
| Nombre de places habilitées | 30 | 30 |
| Taux d'occupation | 100% | 99% |
| GMP | 412 | 359 |
| Nombre d'usagers | 111 | 105 |
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | 33 | 45 |
| • Femmes | 78 | 60 |
| Classement grille AGIR : | | |
| • Non évalué | - | - |
| • GIR 1-2 | 4 | 6 |
| • GIR 3-4 | 81 | 60 |
| • GIR 5-6 | 26 | 39 |
| Répartition par âge : | | |
| • Moins de 60 ans | - | 1 |
| • de 60 à 69 ans | 7 | 8 |
| • de 70 à 79 ans | 41 | 45 |
| • de 80 à 89 ans | 51 | 42 |
| • de 90 à 99 ans | 12 | 9 |
| Moyenne d'âge : | | |
| • Hommes | 78.5 | 78 |
| • Femmes | 81.3 | 80.2 |
| • Globale | 80.5 | 79.3 |
| • Âge du plus jeune | 61 | 56 |
| • Âge du plus âgé | 94 | 95 |
| Nombres d'entrées | 88 | 84 |
| Nombres de sorties | 88 | 81 |
| Condition de vie lors de la prise en charge : | | |
| • Seul | 42 | 40 |
| • Avec le conjoint seul | 59 | 64 |
| • Avec une personne de la même génération | 2 | - |
| • Avec une personne de la génération suivante | 6 | 1 |
| • Avec une personne d'une génération différente | 1 | - |
| • Non renseignée | 1 | - |
| • | | |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation de 99% peut s'expliquer par l'arrêt maladie puis maternité début juillet de l'ergothérapeute. Début août, une nouvelle ergothérapeute a été accueillie en remplacement sur l'équipe.

En 2022, 105 patients ont bénéficié de la prise en charge.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Début 2022, l'Équipe Spécialisée Alzheimer est intervenue sur l'Île de Ré dans le cadre du suivi de 2 patients. À ce jour, l'Île de Ré n'est pas couverte par les ESA. Depuis 2013, l'ESA de l'Escale dispose d'une dérogation sur ce secteur où la population est vieillissante et où de réels besoins existent. Cette dérogation avait été accordée dans l'attente d'un repositionnement des secteurs couverts sur le département par les équipes mobiles. En mars, l'équipe a participé au forum « Bien vieillir sur l'Île » qui a eu lieu au Bois Plage. Plusieurs demandes d'accompagnement ont été formulées mais non possibles car les services sont saturés.

Durant son stage fin 2021- début 2022, l'étudiante ergothérapeute a réalisé un livret avec des conseils pouvant être apportés par l'équipe aux aidants en fin

d'accompagnement. Il est maintenant distribué à chaque fin de prise en charge.

Afin de poursuivre l'excellent partenariat avec les médecins prescripteurs des 15 séances d'accompagnement, une rencontre a été organisée avec les neurologues de la consultation mémoire à l'hôpital de La Rochelle et les médecins gériatres du CSPA. Elle a permis d'échanger sur les critères d'accompagnement par l'ESA, de revenir sur les missions de la plateforme de répit des aidants et sur les modalités d'admission de l'accueil de jour « à l'abri de l'olivier ».

Fin 2022, une rencontre inter-ESA du 17 a été organisée par Aunis Saintonge Santé et a permis à l'équipe d'échanger sur les pratiques au domicile.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

Le service poursuit l'utilisation du logiciel PAACO-Globule essentiellement avec le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination) et transmet ainsi les comptes-rendus de notre accompagnement. La messagerie sécurisée est toujours en cours de déploiement.

Les échanges avec les partenaires extérieurs en particulier avec les orthophonistes sont de plus en plus fréquents. L'équipe les sollicite en cas de besoin pour obtenir des résultats de tests cognitifs, préalablement à l'accompagnement, quand cela s'avère judicieux.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Prendre contact avec le remplaçant d'un des médecins gériatre du CSPA qui a quitté le service fin 2022.
- Piloter la rencontre inter-ESA du 17 au sein de l'Escale sur 2023.
- Poursuivre l'accompagnement sur l'Île de Ré lorsque c'est possible. L'idéal serait de pouvoir intervenir de façon régulière en ayant des places officiellement attribuées. Actuellement, il y a plusieurs mois d'attente pour intégrer l'équipe mobile.

2. L'ACCUEIL DE JOUR AUTONOME

L'accueil de jour « À l'abri de l'olivier » est situé à Lagord. Il peut accueillir 15 personnes par jour du lundi au vendredi (10h-17h). Le transport est assuré matin et soir sur La Rochelle et les 27 communes de la Communauté d'Agglomération. Cet accueil s'adresse aux personnes ayant des maladies neurodégénératives (Alzheimer, sclérose en plaques, maladie de Parkinson...).

L'accueil de jour propose un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et un soutien important aux aidants souvent épuisés : ils retrouvent du temps pour leurs propres occupations.

Il a pour objectif de permettre aux personnes malades en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel. Il permet de préserver l'autonomie grâce à des activités adaptées. Il contribue également à rompre l'isolement en maintenant un lien social souvent compliqué du fait de l'installation de la maladie qui a bousculé les habitudes du couple et de leur entourage. Enfin, il prépare l'entrée en structure pour l'aidé.

| | 2021 | 2022 |
|---|---|--------------|
| Nombre de places habilitées | 15 places depuis le 1 ^{er} octobre (Retour progressif depuis août) | 15 places |
| Taux d'occupation | 93% | 93.5% |
| GMP | 492 | 532 |
| Nombre d'utilisateurs | 81 | 116 |
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | 34 | 51 |
| • Femmes | 47 | 65 |
| Classement grille AGIR : | | |
| • GIR 1 | 1 | 4 |
| • GIR 2 | 12 | 33 |
| • GIR 3 | 25 | 26 |
| • GIR 4 | 33 | 39 |
| • GIR 5 | 7 | 11 |
| • GIR 6 | 3 | 3 |
| Répartition par âge : | | |
| • Moins de 60 ans | - | |
| • De 60 à 69 ans | 6 | 7 |
| • De 70 à 79 ans | 23 | 35 |
| • De 80 à 89 ans | 43 | 64 |
| • De 90 à 99 ans | 9 | 10 |
| Moyenne d'âge : | | |
| • Hommes | 80.5 | 81 |
| • Femmes | 81 | 81 |
| • Globale | 80.8 | 81 |
| Âge : | | |
| • Du plus jeune | 61 | 61 |
| • Du plus âgé | 93 | 97 |
| Nombre d'entrées | 46 | 60 |
| Nombre de sorties | 27 | 63 |
| Condition de vie lors de la prise en charge : | | |
| • Seul | 9 | 22 |
| • Avec le conjoint seul | 48 | 66 |
| • Avec une personne de la même génération | 1 | 5 |
| • Avec une personne de la génération suivante | 11 | 11 |
| • Avec une personne d'une génération précédente | 1 | 1 |
| • Non renseignée | 11 | 11 |
| Circonstance de prise en charge : | | |
| • Non renseignée | 14 | 46 |
| • Sortie d'hospitalisation ou d'établissement pour PA | - | - |
| • Apparition ou aggravation de la maladie | 67 | 70 |
| Motif de fin de prise en charge : | | |
| • Décès | 3 | 7 |
| • Placement long séjour / EHPAD | 11 | 28 |
| • Arrêt par l'entourage | 3 | 11 |
| • Hôpital / hébergement temporaire | 3 | 1 |
| • Autre | 7 | 16 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation est de 93.5 %. 116 personnes différentes ont bénéficié de journées à « l'Abri de l'olivier ». L'accueil de jour est un service dynamique puisque 60 entrées (5 par mois en moyenne) et 63 sorties ont été réalisées.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Tout au long de l'année, de nombreux usagers ont été absents à cause de la forme très contagieuse du COVID. Le public étant fragile, les règles d'hygiène, le port du masque et la distanciation devaient être respectés scrupuleusement. C'est très complexe de faire

appliquer ces obligations à un public fragile qui ne comprend pas les contraintes imposées.

Trois formations ont été suivies au cours de l'année : assistante de soin en gérontologie, le manger main en accueil de jour et l'hygiène en restauration.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Les sorties à La Rochelle comme des balades en bord de mer ou tout simplement des marches à pied en partant de l'accueil de jour ont été pérennisées. Les visites des musées et autre établissement ont été reportées à cause de la pandémie.
- Depuis 2019, le comité de vie sociale n'a pas eu lieu à cause de la crise sanitaire. Pendant la Semaine Bleue, un goûter festif autour d'un quiz musical a pu être organisé. Plus de 60 participants étaient présents.
- Le CPOM (**contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens**) a été réalisé sur le dernier trimestre. L'objectif de ce contrat est de mieux répondre aux enjeux d'accompagnement de nos usagers. L'équipe a été particulièrement active pour participer à ce travail. Toutes les procédures ont été revues voir retravaillées.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Un appel à candidature devrait être lancé par l'ARS sur le premier semestre 2023 pour la création de nouveaux accueils de jour sur la Charente-Maritime. L'Escale souhaite proposer un accueil de jour de 15 places sur la commune de Chatelaillon, secteur très demandé et saturé. Il existe actuellement une liste d'attente de 30 usagers sur l'accueil de jour et le service ne peut pas accueillir plus d'usagers. La demande est bien réelle. Le transport est obligatoire car les aidants sont fatigués et le répit démarre au moment où le malade s'installe dans le minibus, l'aidant peut enfin souffler : Il est chez lui et peut vaquer à ses occupations ou se reposer.

3. LA FORMATION DES AIDANTS FAMILIAUX

L'objectif est d'informer et de sensibiliser les aidants familiaux à la compréhension de la maladie et de ses troubles avec ses retentissements dans la vie quotidienne, mais aussi permettre à l'aidant de prévenir, anticiper et mobiliser les ressources internes et externes pour construire un nouveau projet de vie avec le malade, tout en se préservant.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

4 sessions de formation des aidants ont eu lieu sur l'année permettant ainsi de former 45 personnes. Parmi elles, il y avait 27 conjoints, 13 enfants, 1 petit-fils, 1 neveu, 1 amie, 1 cousin et 1 frère.

L'âge moyen se situe entre 60 et 80 ans.

2 sessions de formation « **Soutien aux aidants** » animées par une psychologue ont eu lieu à Rochefort

permettant d'accompagner 11 aidants. Durant ces formations, un accueil des aidés était organisé par une art thérapeute (6 aidés accueillis au total).

Une 2^{ème} session « **Accompagnement des aidants** » à La Rochelle avec le Dr COUDREUSE (gériatre) et le Dr NEDELEC (neurologue) a permis de former 11 personnes avec 3 rencontres.

■ POINTS MARQUANTS 2022

La formation « **Soutien aux aidants** » à Rochefort avait été annulée fin 2021 faute de participant. 2 sessions de 4 dates ont pu avoir lieu en 2022 mais il y a toujours des difficultés à mobiliser les aidants sur ce territoire contrairement à la formation « **Accompagnement des**

aidants » à La Rochelle. Les participants sont satisfaits de ces formations. Ils se sentent soutenus et perçoivent de la « *bienveillance, de la compréhension, de l'écoute, une bonne ambiance* » au sein des groupes.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

L'action de communication pour les formations se déroulant à Rochefort a permis de mobiliser 11 aidants sur ce territoire, c'est peu par rapport au nombre d'aidants à former sur cette région. Il n'y aura donc pas de formation en 2023 sur ce territoire.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Remplacer et assurer le relais du Dr COUDREUSE et Christine LAHLOU qui ont fait le choix d'arrêter leur activité de formateur.
- Trouver un nouvel intervenant pour pouvoir proposer une nouvelle fois la formation « Accompagnement des aidants » en binôme avec le Dr NEDELEC.

4. LA PLATEFORME DE RÉPIT ET D'ACCOMPAGNEMENT

La plateforme de répit et d'accompagnement (PFR) est un dispositif d'amélioration de l'accompagnement des aidants familiaux des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées découlant du plan Alzheimer 2008-2012. Elle couvre le territoire nord du DAC 17. Une autre plateforme couvre le sud du département.

La plateforme de répit propose différents services :

- Le suivi et l'accompagnement par une **psychologue** au domicile ou à l'Escale.
- Un atelier **d'art thérapie** le jeudi tous les 15 jours.
- Des **rendez-vous d'information** à l'Association ou au domicile.
- Un café des aidants (convention avec l'association française des aidants).
- Un service « **baluchonnage** » par créneau de 3h au domicile.

| | 2021 | 2022 |
|------------------------------|------------|------------|
| Nombre de créneaux habilités | 14 | 14 |
| Taux de remplissage | 94% | 95% |
| Nombre d'usagers présents | 30 | 27 |
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | 15 | 12 |
| • Femmes | 15 | 15 |
| Nombres d'entrées | 14 | 13 |
| Nombres de sorties | 16 | 13 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

L'art thérapie : 22 ateliers ont eu lieu en 2022 sur les 26 prévus au départ.

Le baluchonnage : 586 créneaux de 3h ont été proposés du lundi au vendredi et assurés par 3 assistantes de soins en gérontologie. Les absences ponctuelles de certains usagers sont automatiquement remplacées permettant ainsi d'offrir un maximum de répit aux aidants et aussi à ne pas perdre des créneaux qui sont très demandés.

Sur l'année 2022 :

- 113 personnes ont été suivies par la plateforme.
- 50 personnes ont été accompagnées par la psychologue.
- 123 suivis psychologiques ont été effectués.

- 33 visites ont eu lieu à la permanence.
 - 105 visites à domicile ont été réalisées.
 - 147 appels ont été reçus par la plateforme.
 - 225 appels ou mails ont été émis par la plateforme.
- Des ateliers d'art thérapie ont été organisés pour les aidants. 2 sessions de 4 ateliers ont eu lieu, rassemblant 9 personnes au total.

Conférence des financeurs : 5 personnes en moyenne ont participé à des ateliers « motricité et équilibre » animés par une ergothérapeute et 5 aidants ont pu découvrir l'outil numérique « Verbatim », (quiz pédagogique qui propose de former les aidants à travers des événements du quotidien).

■ POINTS MARQUANTS 2022

À l'occasion de la Semaine Bleue, l'ASG et l'IDE de la PFR ont participé au forum « Bien vieillir » à Angoulins et à un forum organisé par la RTCR à destination de leurs salariés aidants.

En partenariat avec le CCAS de La Rochelle, une demi-journée, le 6 octobre 2022, a été organisée à l'occasion

de la « journée nationale des aidants ». Un film a été diffusé, suivi d'une conférence débat avec un gériatre.

L'ESA et la PFR ont participé à une réunion d'information auprès des aides à domicile de l'Escale afin de les sensibiliser sur ces services.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

Depuis sa réouverture en septembre 2021, le « café des aidants » est porté par l'Escale en partenariat avec le CCAS de Puilboreau. Une psychologue et une ASG de l'Escale ont animé ce café. 23 personnes ont participé sur l'année.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Optimiser l'utilisation de PAACO-GLOBULE sur la plateforme de répit.
- Une enveloppe pérenne de 25 000€ a été attribuée par l'ARS à chaque PFR dans le but de prendre en charge les aidants qui s'occupent d'aidés avec des pathologies cancéreuses. Un nouveau projet va être proposé sur l'année 2023 pour aider et soutenir ces familles. C'est une nouvelle orientation car le champ d'intervention est élargi au-delà des maladies neuro-dégénératives.
- Proposer des ateliers aidants-aidés en partenariat avec l'association Siel Bleu via la conférence des financeurs.
- Participer au développement des grilles ICOPE (repérage de la fragilité des + de 60 ans) voir 2^e point zoom.
- Proposer un nouveau séjour de répit aidant/aidé sur 2023. Une semaine de vacances gratuite et reposante aura lieu du 24 au 31 mars. Une enveloppe de 18 500€ a été accordée par l'ARS.

ZOOM SUR : LE CAFÉ DES AIDANTS À PUILBOREAU (Association française des aidants)

Depuis 2021, ce moment convivial d'informations et d'échanges entre aidants est porté par l'Association l'Escale en partenariat avec la mairie de Puilboreau. Gratuit et ouvert à toutes les pathologies supportées par les aidants : handicap, Alzheimer, cancer...

Ce café est animé par une psychologue et une assistante de soins en gérontologie.

En 2022, 10 rencontres destinées aux aidants se sont déroulées sur des thèmes différents :

- il paraît que j'en fais trop.
- Comment gérer ses sentiments de colère et de culpabilité ?
- Les réunions de famille : stress ou répit ?
- Aider par amour ou par devoir ?
- Nos amis nous manquent ! nous ont-ils oubliés ?

23 participants ont bénéficié de ce temps d'échange gratuit.

LE CENTRE DE SANTÉ INFIRMIER

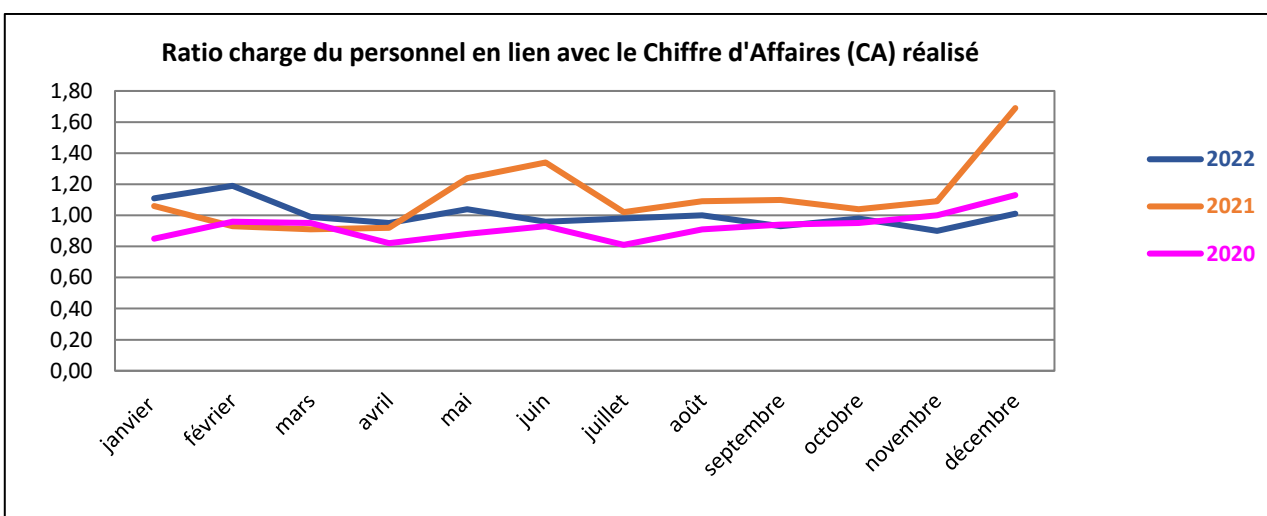
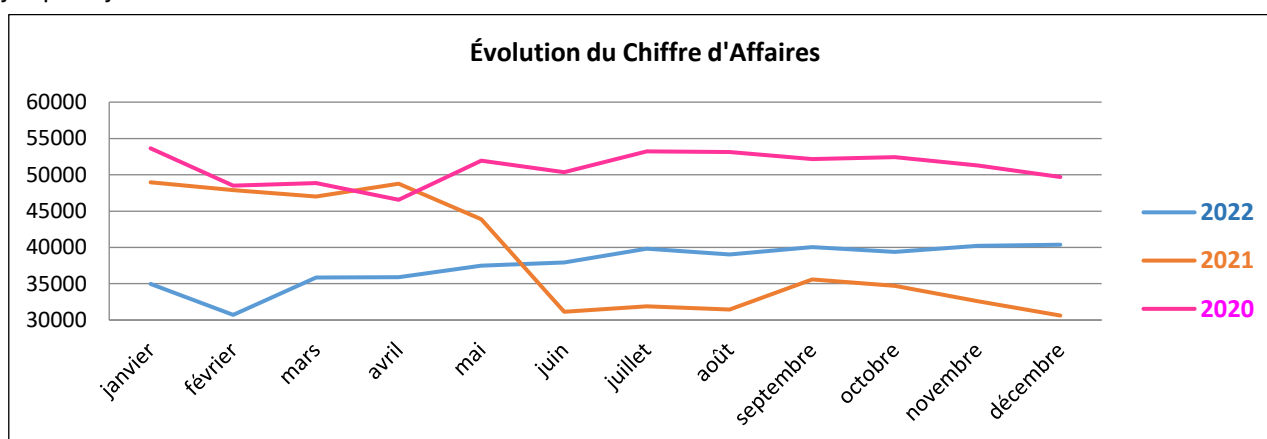
Le Centre de Santé Infirmier (CSI) est une structure de proximité dispensant des soins infirmiers. Il assure dans le respect du libre choix des usagers, des activités de soins et participe à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé ainsi qu'à des actions sociales.

Le CSI continue de développer ses prestations de soins infirmiers, principalement :

- Au centre et à domicile pour le grand public,
- A l'EHPAD de l'Escale,
- Au sein des structures d'accueil de l'Escale (Rochefort et La Rochelle).

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le chiffre d'affaires 2022 a réussi à se maintenir sur l'année après une baisse en février et une augmentation jusqu'en juillet.



L'objectif du CSI est d'avoir un ratio inférieur à 1.

■ POINTS MARQUANTS 2022

L'année 2022 a été marquée par des difficultés de recrutement qui s'accroissent depuis plusieurs mois. Les candidatures sont rares et les spécificités du soin à domicile (horaires de travail avec une coupure et astreintes téléphoniques) obligent les infirmiers à être domiciliés dans un périmètre géographique proche du CSI. Cela ne facilite pas les embauches d'autant plus avec la difficulté à trouver un logement sur le secteur de La Rochelle ou les alentours.

La rémunération proposée par la convention collective BAD peut-être également un frein. Malgré les évolutions favorables de la valeur du point, le salaire proposé aux infirmiers ayant de l'expérience n'attire pas. Alors que dans d'autres structures, la reprise de l'ancienneté est quasi entière depuis la date d'obtention du diplôme, au CSI la reprise est restreinte car pour que l'ancienneté soit prise en compte, il faut être sur la même convention, la BAD.

Pour pallier le manque de personnel, le CSI a régulièrement fait appel aux agences d'intérim en 2022. Cela représente un coût et une adaptation permanente car le service doit fonctionner en mode dégradé. Cela demande aussi de la compréhension de la part des patients qui doivent accueillir à leur domicile des infirmiers qui ne sont que de passage et qui ne connaissent pas leurs habitudes.

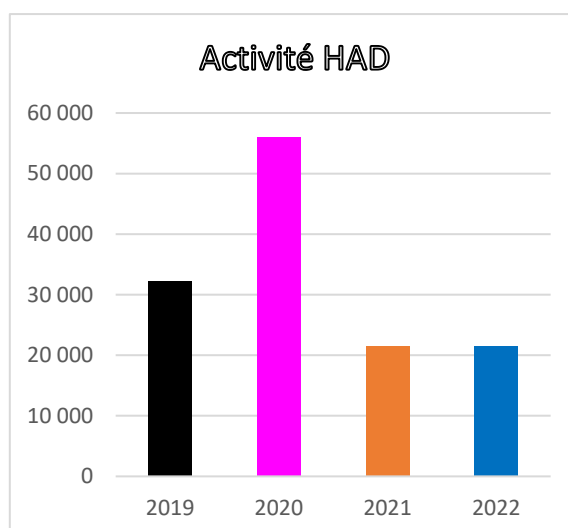
Le point positif, malgré ces difficultés, est la pérennisation des derniers recrutements opérés sur le service. L'équipe semble se stabiliser avec des nouveaux infirmiers, investis dans leur travail et dans la bonne dynamique du service.

Au cours de l'année 2022, les infirmières ont fait face à des difficultés de stationnement lors des tournées de soin en centre-ville de La Rochelle. Le nombre d'amendes pour stationnement gênant est en augmentation constante sur le service. C'est un problème qui génère du stress et de la contrariété. Les

services municipaux n'accordent aucune clémence aux soignants. Bien souvent, le temps est dépassé de seulement 5 minutes. Les infirmières déplorent un système qui ne reconnaît pas la pénibilité de leur mission. Face à ce problème, le CSI a fait le choix de limiter les prises en charge dans le centre-ville piéton de La Rochelle. Nous laissons les familles dans un désarroi et dans une incompréhension totale.

Autre particularité à prendre en considération, les infirmiers du CSI sont très sollicités pour réaliser des soins d'hygiène et peu sollicités pour pratiquer des soins techniques.

Jusqu'à présent, ces soins très techniques étaient principalement proposés par l'HAD. Depuis 2021, la part de l'activité HAD est stable. Pour autant, l'hôpital, qui s'est doté d'une équipe soignante de terrain, fait de moins en moins appel au CSI. Il est probable que l'activité HAD connaisse une baisse en 2023.



■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Le bilan de l'année est positif. Le centre de santé se maintient malgré les difficultés rencontrées.
- Le chiffre d'affaires 2022 est bon. Le service semble avoir trouvé la « recette » pour rester à l'équilibre sans négliger le côté relationnel de la prise en charge des patients. Les valeurs des professionnels soignants et de l'Association sont respectées.
- Le manque d'infirmiers, les contraintes horaires du métier, la difficulté à se loger à La Rochelle, l'augmentation progressive du coût de l'essence sont des freins à de nouvelles embauches.
- Les derniers avenants de la convention collective avec l'augmentation de la valeur du point fait peser la contrainte de la rentabilité économique. Un tiers de l'enveloppe non pérenne pour l'avenant 43 a été reçu. Les avenants 51 et 52 sont arrivés avec aucune perspective immédiate pour aider les centres de santé qui perdurent en fonction de leur chiffre d'affaires. Il est inconcevable de demander aux infirmiers de rallonger leur tournée de patients matin et soir et donc de travailler différemment car l'activité est à son maximum.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

L'enjeu pour l'année 2023 est de maintenir cet équilibre précaire. En effet, l'activité du service est en perpétuel mouvement, au gré des hospitalisations en urgence, des entrées en institutions et des décès. La concurrence avec les cabinets libéraux est importante. Il faudra donc certainement se réinventer dans nos missions, se tourner vers des nouveaux projets comme la promotion du maintien à domicile des personnes âgées, avec des missions de prévention et de repérages des fragilités.

ZOOM SUR : le programme ICOPE, le repérage des fragilités

L'organisation mondiale de la santé (OMS) a mis au point le programme de soins intégrés ICOPE pour les seniors. Il vise à repérer et prévenir les premiers signes de fragilité avec le but de maintenir et/ou rétablir les capacités fonctionnelles de nos aînés pour un vieillissement en bonne santé.

La référente coordination SPASAD de l'Escale, en collaboration avec le DAC17, déploie le STEP 1 du programme sur l'agglomération de La Rochelle, à travers l'outil ICOPE MONITOR.

Ce dispositif permet de suivre tous les 4 à 6 mois l'évolution de 6 fonctions majeures : la cognition, la nutrition, l'audition, la vision, la psychologie et la mobilité.

Dans le cas des altérations d'une des 6 fonctions, un parcours de prévention avec 4 STEPS supplémentaires est proposé à la personne.

Sur l'année 2022, 25 questionnaires (step 1) ont été réalisés.

L'objectif étant de pouvoir proposer ce bilan à toutes les personnes de 60 ans et plus.

Pour l'année 2023 nous envisageons de déployer la démarche de prévention au sein de nos services tels que le centre de soins infirmiers et la plateforme de répit avec la formation de plusieurs salariés.

LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Le SSIAD de l'Escale est doté de 114 places. Pour bénéficier de ce service, il faut être âgé de plus de 60 ans, habiter La Rochelle (17000) et avoir un GIR compris entre 1 et 4. Une prescription du médecin et une attestation de droits de la Sécurité Sociale dont dépend la personne sont indispensables.

Les interventions ont lieu au minimum 5 fois par semaine le matin, mais en fonction de l'état de dépendance de la personne et de la disponibilité du service, un passage matin et soir, 7 jours sur 7, peut-être envisagé. Le service propose même un 3^{ème} passage l'après-midi pour les personnes les plus dépendantes. Les intervenants au domicile sont des aides-soignants ou des aides médico-psychologiques et des infirmiers.

| | 2021 | 2022 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Nombre de places habilitées | 100 | 114 |
| Taux d'occupation | 75% | 59% |
| GMP | 651 | 654 |
| Nombre d'utilisateurs | 135 | 98 |
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | 42 | 29 |
| • Femmes | 93 | 69 |
| Répartition par âge : | | |
| • - 60 | 1 | - |
| • 60 à 69 ans | 8 | 5 |
| • 70 à 79 ans | 20 | 19 |
| • 80 à 89 ans | 47 | 33 |
| • 90 à 99 ans | 56 | 38 |
| • 100 à 104 ans | 3 | 3 |

| | | |
|----------------------------|------|------|
| Moyenne d'âge (en année) : | | |
| • Femmes | 87.7 | 84.1 |
| • Hommes | 82.4 | 79.7 |
| • Moyenne | 86.1 | 82.8 |
| Classement grille AGIR : | | |
| • GIR 1 | 5 | 10 |
| • GIR 2 | 35 | 29 |
| • GIR 3 | 40 | 35 |
| • GIR 4 | 55 | 24 |
| Nombre d'entrées | 71 | 16 |
| Nombre de sorties | 53 | 40 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation moyen sur l'année a chuté de 75% pour 100 lits autorisés à 59% pour 114 lits autorisés (+14 lits en 2022).

Le service a réalisé 16 entrées contre 71 en 2021.

Le nombre d'utilisateurs est passé de 84 au mois de janvier 2022 à 63 en décembre 2022.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Le taux d'occupation est en baisse constante depuis le mois de janvier 2022 alors qu'il n'avait cessé de croître en 2021. Le service a subi une véritable vague de départ de son personnel et un nombre important d'arrêts de travail. Au total, 6 ETP sont partis auxquels se sont ajoutés 771 jours de congés maladie cumulés sur une année et 274 jours d'arrêts pour accident de travail. Ces arrêts ont été suivis de la mise en place de mi-temps thérapeutiques pour 4 salariés. Face à cela, une aide-soignante a été recrutée à temps plein et une seconde à temps partiel. Elles sont arrivées au mois de septembre.

Avec la chute du nombre de salariés, et afin de garantir une qualité de soin aux usagers déjà présents sur le SSIAD, il a fallu cesser de répondre aux demandes d'entrées. La situation a été particulièrement difficile pendant l'été car personne n'a pu être recruté pour remplacer les salariés partis en congés. Le manque de personnel et les vagues de chaleur successives ont particulièrement éprouvé les salariés sur le terrain, qui ont fait preuve de beaucoup de courage.

COVID-19 :

L'équipe reste mobilisée face au risque toujours très présent de COVID. Quelques contaminations ont été observées mais les conséquences ont été moins importantes que l'année précédente. La vaccination des personnes fragiles a permis de diminuer le risque de complications. Même si les autorités sanitaires ont levé l'obligation de port du masque, la stratégie de l'équipe d'encadrement a été d'encourager le port du

masque et de ne pas relâcher les efforts concernant l'hygiène des mains et l'utilisation des moyens de protection mis à disposition.

Travail en partenariat avec le Centre de Santé Infirmier :

Le travail collaboratif entre les aides-soignant(e)s et les infirmières référentes se poursuit. Ce partenariat est un véritable atout pour les usagers car il permet une meilleure coordination des soins et une meilleure diffusion des informations auprès des intervenants. D'autre part, il permet aux aides-soignant(e)s d'être à la fois autonomes tout en étant sécurisé(e)s.

Travail en partenariat avec la Plateforme Territoriale d'Appui/DAC dispositif d'appui à la coordination :

Le partenariat entre la DAC et le SSIAD se poursuit. Les sollicitations de la DAC restent importantes, mais la capacité du SSIAD à répondre aux demandes est insuffisante.

Avenant 43 :

L'entrée en vigueur de l'Avenant 43 a été très bien accueillie par les salariés, en particulier les plus bas salaires, et laissait à penser que ça constituerait un atout pour recruter de nouveaux collaborateurs. Hélas, la convention reste encore désavantageuse face aux revalorisations des salaires dans la fonction publique hospitalière (déblocage du point d'indice et Ségur de la santé, primes...), ainsi que dans la majorité des grands groupes ayant pour vocation de prendre en charge nos aînés (EHPAD).

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- L'intervention de la psychologue sur le SSIAD a pu être mis en place à hauteur de 1 heure toutes les 2 semaines. Cette intervention, appréciée par les salariés, a permis d'évoquer les situations complexes et de compléter l'analyse des cas avec des apports théoriques. Ces temps de réunion ont dû être interrompus lors des périodes de haute contagiosité du COVID et durant l'été.
- Les 14 lits supplémentaires accordés par L'ARS n'ont pu être exploités faute de personnel.
- Le groupe de travail sur les transmissions n'a pu avoir lieu faute de personnel.
- La demande de l'IDEC auprès de l'IFAS du centre hospitalier d'intervenir en fin de formation est restée sans réponse malgré les nombreuses relances. Concernant l'IFAS du GRETA, une intervention en fin d'année se dessine, mais la date n'est pas encore arrêtée. Ces temps d'échanges avec les élèves aides-soignant(e)s sont essentiels afin de les informer sur les missions du SSIAD et de susciter leur intérêt. Le SSIAD accepte toutes les demandes de stage afin de faire découvrir les spécificités du soin à domicile et permettre l'émergence de futurs collaborateurs (9 stagiaires accueillis en 2022).

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

Les perspectives pour 2023 restent inquiétantes du fait de l'absence de postulant.

- Continuer les actions pour le recrutement.
- Conserver le personnel et maintenir l'équipe en place. L'équipe d'encadrement reste très attentive à la qualité de vie au travail. Poursuivre la réunion trimestrielle autour d'un repas préparé par Planète Sésame. A deux reprises, ces réunions ont été organisées conjointement avec les infirmières du CSI. Ces réunions sont un moment de convivialité associé à un échange professionnel autour des pratiques et des situations complexes auxquelles les équipes sont parfois confrontées.
- Développer la voie de l'apprentissage : un apprenti est en cours de scolarisation et terminera sa formation fin juillet. Embauché en CDI, il intègrera le SSIAD au 1^{er} août. Un second apprenti est en cours de recrutement. Le souhait était de mettre en apprentissage un salarié par semestre. Malheureusement, faute de candidats, l'IFAS a dû se résoudre à annuler l'entrée prévue en mars 2023. Cette information confirme la grave crise de vocation concernant les métiers du soin.
- Poursuivre le partenariat avec les 2 IFAS de la Rochelle : l'IDEC ou la référente IDE interviennent une fois par an à la demande de l'IFAS du centre hospitalier de La Rochelle, pour présenter les soins à domicile au début de l'année de formation.

LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Le service d'aide à domicile (SAD) de l'Escale a pour objectif de permettre à la personne âgée d'assumer son choix de vivre chez elle en l'aidant et en l'accompagnant dans sa vie quotidienne. L'Association propose des services comme l'entretien du logement, l'aide à la toilette et à l'habillage, l'aide aux repas, les courses, l'accompagnement à l'extérieur du domicile ou de la présence pour soulager le conjoint. Ces services sont proposés en mode prestataire ou mandataire.

1. LE PRESTATAIRE

Le service prestataire apporte une prestation de service aux usagers sans qu'ils aient la responsabilité d'employeur. Dans ce cadre, c'est l'Escale qui est l'employeur.

| | 2021 | 2022 |
|--|---------------|---------------|
| Ouverture | 368/365 | 368/365 |
| Week-end ou dimanche | Oui | Oui |
| Nombre d'heures prises en charge : | 23 664 | 19 919 |
| • Mutuelle | 6 | 132 |
| • MDPH | 2 052 | 2 108 |
| • Caisse de retraite | 987 | 745 |
| • APA | 12 941 | 11 040 |
| • Plein tarif | 7 678 | 5 894 |
| Nombre de salariés dans l'année | 36 | 40 |
| ETP mensuel - moyenne | 22 | 21 |
| Nombre de clients | 182 | 169 |
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | 52 | 57 |
| • Femmes | 130 | 117 |
| Répartition géographique en nombre d'heures | | |
| ➤ La Rochelle | 18 987 | 16 167 |
| ➤ Total CDA | 4 677 | 3752 |
| • Lagord | 945 | 1 037 |
| • Aytré | 1 366 | 1 164 |
| • Nieul sur Mer | 47 | 89 |
| • Périgny | 1 209 | 522 |
| • Puilboreau | 411 | 426 |
| • Autre CDA | 699 | 514 |
| Répartition par âge : | | |
| • Moins de 60 ans | 11 | 11 |
| • 60 à 84 ans | 63 | 61 |
| • Plus de 85 ans | 108 | 80 |
| • Plus de 100 ans | - | 5 |
| • Non renseigné | - | 12 |
| Classement grille AGGIR : | | |
| • GIR 1 | | |
| • GIR 2 | 2 | 4 |
| • GIR 3 | 9 | 11 |
| • GIR 4 | 17 | 15 |
| • GIR 5 | 59 | 46 |
| • GIR 6 | 50 | 50 |
| • GIR 6 | 41 | 33 |
| • Non renseigné | 4 | 10 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

L'activité a chuté de 16% pour la 2^{ème} année consécutive. La baisse est toujours sensiblement identique entre les heures « plein tarif » et APA. Cette diminution s'explique majoritairement par le manque de personnel et les difficultés de recrutement.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Cette année encore, le manque de personnel et la problématique de recrutement ont marqué l'activité 2022. L'Avenant 43 n'a pas vraiment été au rendez-vous de l'attractivité pour les métiers de l'aide à domicile. Il est à espérer que l'augmentation de la valeur du point en octobre 2022 contribue à la valorisation des métiers du domicile. Constatant que la rémunération n'est pas l'unique problématique de cette attractivité, la réflexion a été ouverte sur la qualité de vie au travail.

La démarche de qualité de vie au travail initiée au même titre que l'EHPAD a également décliné sa participation au sein du comité QVT piloté par l'EHPAD de la Villa Amélie. Le plan d'action n'était pas en corrélation avec ce que proposait la plateforme à laquelle le service adhère. Pour autant la démarche QVT doit se mettre en place au sein du SPASAD. Celle-ci sera construite en 2023 mais la responsable de secteur travaille d'ores et déjà sur une action qui relève de la QVT. En septembre, elle a participé à une formation en vue de mettre en place des équipes autonomes. Ces dernières, déjà mises en place dans certains services, ont démontré leurs bénéfices en matière d'autonomie, de responsabilisation et de confort dans l'organisation du travail. Le service d'aide à domicile de l'Escale étant d'une petite taille, il s'agira de l'adapter à nos possibilités. Ce travail sera à poursuivre sur l'année 2023.

Le service d'aide à domicile poursuit sa collaboration avec la plateforme RH 17 et participe aux manifestations organisées par cette dernière notamment la journée des métiers de l'autonomie qui a remporté un franc succès. L'objectif est d'attirer grâce aux diverses informations, de faire découvrir les métiers à travers des semaines d'immersion, de former via un panel de formation proposées et de recruter des nouveaux professionnels.

La diminution des heures a permis à la responsable de secteur de faire plus de visites de suivi au domicile. Cela favorise une meilleure prise en charge plus adaptée aux besoins des usagers et des aides à domicile. Les réunions mensuelles ont changé de format, et se font

Le GIR a légèrement baissé. Le niveau de dépendance est donc plus élevé, ce qui peut s'expliquer par la priorisation des missions pour les personnes les plus fragiles.

La répartition des heures entre la CDA et La Rochelle reste également proportionnelle.

désormais par groupe autour d'une ou plusieurs situations complexes.

Le SAD a engagé la réécriture du projet de service en 2021 pour finalement en rédiger un seul sous l'égide du SPASAD, ce dernier sera finalisé début 2023.

La référente coordinatrice SPASAD a continué ses missions de coordination et de sensibilisation des professionnels notamment aux risques de chutes et à l'utilisation de l'outil de repérage des fragilités ICOPE. Elle se charge également de l'évaluation au domicile de la fragilité des usagers grâce l'outil ICOPE.

Afin de diversifier et de proposer des services adaptés aux besoins des usagers, une nouvelle prestation de soins confort a été mise en place. Ces soins sont un complément à ceux prodigués dans le cadre des soins d'hygiène. Ils permettent de prendre du temps pour soi et apporte du bien-être. Ces soins sont réalisés par une aide à domicile ayant l'expérience professionnelle de cette activité.

Les usagers ont exprimé leur satisfaction à travers les enquêtes annuelles. Le résultat est passé de 92% à 96% de satisfaction globale. Cette hausse peut s'expliquer par la diminution d'heures qui a permis à la responsable de secteur de faire plus de suivi et d'ajustement des prestations dû à une disponibilité accrue de sa part.

L'année a également été marquée par les préconisations du PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale). Les services d'aides à domicile, les SSIAD et les SPASAD vont connaître une transformation majeure. Effectivement, les SSIAD et SAD devront fusionner pour créer des services autonomie. Les SPASAD quant à eux deviendront automatiquement des services autonomie. Pour l'heure, le cahier des charges est en cours d'écriture, sa publication est prévue pour juin 2023. Les SPASAD auront 2 ans pour se mettre en conformité. Cette nouvelle organisation pose tout de même certaines questions notamment autour de la zone d'intervention. La publication du cahier des charges est donc attendue avec impatience.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- L'étude des couchers tardifs n'a pas abouti par manque de besoin des usagers mais nous avons diversifié l'offre de service avec les soins de confort.
- Le travail en collaboration avec la plateforme RH 17 est maintenu.
- La démarche QVT change d'organisation. Le service ne passe plus par la plateforme dédiée mais développe en interne cette démarche.
- Le projet de service SPASAD est en cours de validation.
- Le comité qualité s'est régulièrement réuni et a mis en place des actions en faveur de la qualité des prestations.
- L'objectif d'augmentation du recrutement n'a pas été réalisé par manque de candidature.
- Le plan de formation a été respecté.

| FORMATION | NOMBRE D'AIDE A DOMICILE |
|------------------------------------|--------------------------|
| Gérer les troubles du comportement | 3 |
| Gestes et Postures | 2 |
| Bienveillance | 2 |
| Pathologie de la personne âgées | 4 |
| Douleurs chez la personne âgées | 2 |

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Respecter le plan de formation.
- Préparer l'évaluation avec le nouveau cahier des charges publié par l'HAS.
- Apporter une meilleure réponse aux demandes de prise en charge des usagers grâce à plus de recrutements.
- Continuer le travail de la démarche QVT et recruter un stagiaire pour organiser et lancer cette démarche.
- Maintenir les réunions tous les 2 mois avec le référent SSIAD.
- Lancer les équipes autonomes.
- Finaliser le projet de service SPASAD.
- Maintenir l'équilibre précaire financier du service en développant son activité.

2. LE MANDATAIRE

Dans le cadre du service mandataire, le particulier est l'employeur. Il est soumis à la convention collective du particulier employeur. L'Escale est mandatée par les usagers pour trouver du personnel et accomplir les formalités administratives.

| | 2021 | 2022 |
|---------------------------------|----------|----------|
| Ouverture | 365/365 | 365/365 |
| Amplitude horaire | 24h/24h | 24h/24h |
| Week-end ou jours fériés | Oui | Oui |
| Total d'heures : | 2 679 | 1 133 |
| Nombre d'heures de jour | 2 679 | 1 133 |
| Nombre d'heures de nuit | - | - |
| Nombre de contrats dans l'année | 6 | 5 |
| Nombre de salariés | 4 | 4 |
| Nombre de clients | 8 | 5 |
| Répartition par genre : | - | 5 femmes |
| • Hommes | 8 femmes | |

| | | |
|--|-------------|-------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Femmes • Dont couples | - | |
| Répartition géographique : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • La Rochelle • CDA | 4 4 | 3 2 |
| Répartition par âge : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 60 ans • 60 à 80 ans • Plus de 80 ans | - 1 7 | - 1 4 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

L'activité mandataire continue sa baisse depuis désormais 10 ans. Nous n'avons presté aucune heure en service de garde de nuit.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Il n'y a eu aucune nouvelle demande sur le dispositif mandataire. Les prises en charge des personnes en perte d'autonomie sont orientées en mode prestataire, car il est plus adapté aux besoins. Ce service s'adresserait davantage aux actifs pour du ménage simple mais ces derniers préfèrent désormais utiliser le CESU, plus facile à mettre en place et plus attractif financièrement. Etant donné qu'il n'y a aucun nouveau contrat, l'activité s'éteint peu à peu avec le départ des usagers.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Maintien des services pour les derniers clients mandataires.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Accompagner les 5 derniers mandataires dans leur prise en charge.

LES SERVICES TECHNIQUES ET D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

| | |
|--|---------------|
| LE CHANTIER D'INSERTION | p.112 |
| 1. La menuiserie | p.112 |
| 2. Le second œuvre | p.113 |
| 3. Le restaurant-traiteur traiteur <i>Planète Sésame</i> | p.114 |
| 4. L'Auberge, restaurant social | p.115 |
| L'ENTREPRISE D'INSERTION | p.116 |
| 1. L'entretien des locaux, nettoyage | p.116 |
| 2. La blanchisserie | p.118 |
| 3. L'entretien des espaces verts | p. 119 |
| 4. La cuisine centrale <i>Escalatable</i> | p.119 |
| BILAN SOCIAL IAE ET AVA | p.121 |
| 1. L'insertion par l'activité économique | p.121 |
| 2. L'adaptation à la vie active | p.123 |
| LES SERVICES LOGEMENT ET MAINTENANCE | p.124 |
| LE TRIPORTEUR, PORTAGE DE REPAS À DOMICILE | p. 125 |

Les différents dispositifs d'insertion (EI, ACI, CAVA), portés par le SIAE, apportent des réponses adaptées aux différents besoins des salariés en parcours, sur le plan social et professionnel, en lien avec des équipes pluridisciplinaires. Le SIAE compte aujourd'hui 10 activités différentes, toutes engagées sur l'accompagnement de personnes.

Les services proposés par le SIAE sont destinés à l'interne, aux autres structures de l'Escale, et à l'externe, aux particuliers, professionnels et collectivités.

LE CHANTIER D'INSERTION

Le chantier est l'un des 3 supports d'insertion portés par l'Association. Il a pour vocation d'accueillir et d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi et de les faire évoluer progressivement vers l'emploi durable. Ce dispositif est composé de 5 activités : la menuiserie, le second œuvre, la maintenance des bâtiments, les restaurants-traiteur Planète Sésame et le restaurant social l'Auberge.

1. LA MENUISERIE

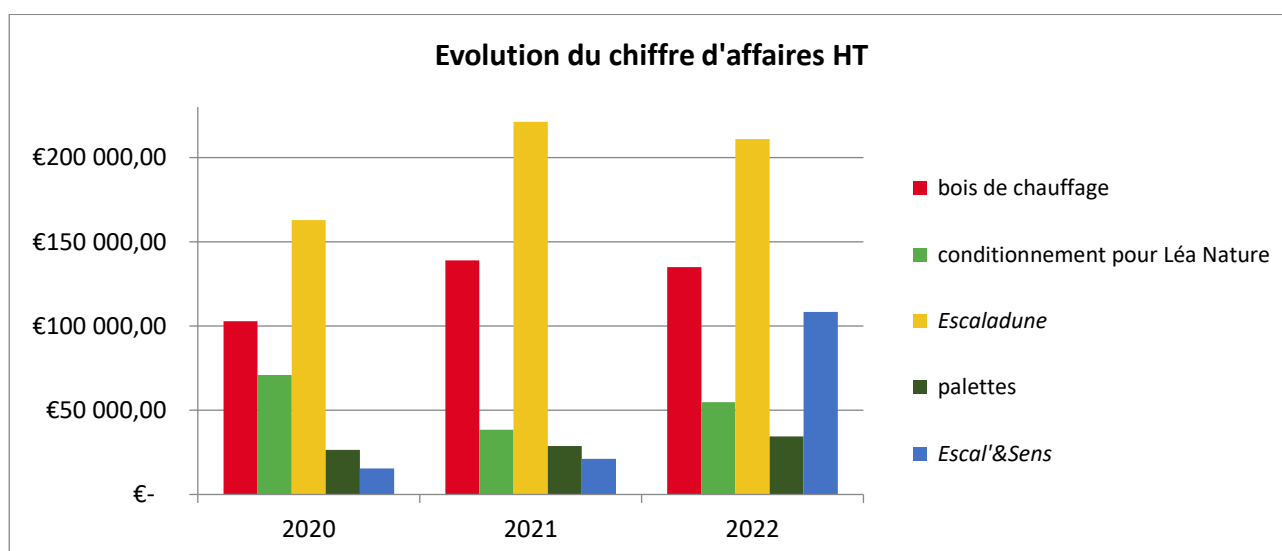
La menuiserie de l'Escale, atelier historique du SIAE, fabrique et vend aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités locales les produits suivants :

- Bois de chauffage en stères, en sacs de bûches ou en sacs d'allume-feu.
- Palettes produites à partir de bois de palette recyclé.
- Mobilier en mélaminé pour l'équipement de nos logements et bureaux.
- Sous-traitance du montage de boxes de conditionnement en bois et carton pour le groupe Léa Nature.

La menuiserie porte également deux marques dont les produits peuvent être vendus en local ou expédiés dans la France entière :

- Chemins de bois déroulables *Escaladune*.
- Mobilier en bois de palettes recyclées *Escal'&Sens*.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022



À l'instar de 2021, le niveau de vente du bois de chauffage est resté à un niveau très supérieur à celui de 2020. Ce résultat illustre l'attractivité de ce mode de chauffage depuis la fin de la crise sanitaire.

Le conditionnement pour Léa Nature et la fabrication de palettes sont en progression après une année 2021

au ralenti. Les ventes de palettes ont même dépassé le niveau d'avant crise.

Les ventes de mobilier ont été boostées avec la construction de la nouvelle Pension de Famille de Melle. Quant à *Escaladune*, son CA est plutôt constant par rapport à 2021 et bien au-dessus de celui de 2020.

■ POINTS MARQUANTS 2022

L'année 2022 est en forte progression par rapport à 2021 avec +20% sur le global porté par la fabrication de mobilier et la production de bois de chauffage.

La menuiserie a participé au projet de la nouvelle Pension de Famille de Melle en produisant les tables,

tables de chevets, meubles TV, armoires et l'ensemble des cuisines.

Le coût des fournitures reste un point de vigilance, avec des niveaux toujours élevés.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- L'ensemble du mobilier de la Pension de Famille Melle a été réalisé : 20 cuisines individuelles pour les logements et le mobilier associé.
- Une gestion des stocks optimisée prix/quantité a été mise en place afin de maintenir les productions, notamment pour *Escaladune*.

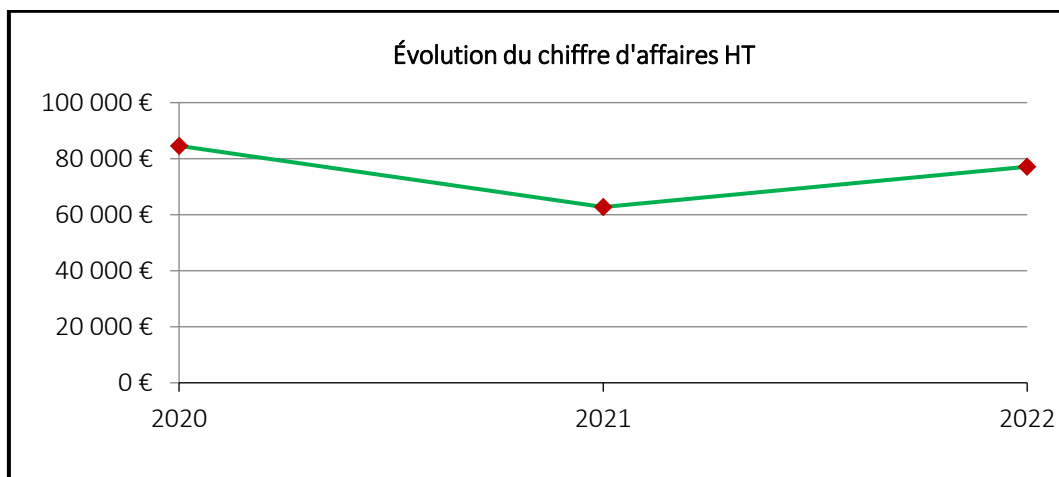
■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Communiquer et mettre en production une bordure sur le principe des chemins *Escaladune*.
- Diversifier les panels fournisseurs pour contenir les hausses de prix.
- Maintenir une production de bois de chauffage tout au long de l'année pour répondre à la demande en continue.

2. LE SECOND OEUVRE

L'équipe intervient surtout dans la réalisation de la plâtrerie, ainsi que dans la pose de menuiseries intérieures, de faux plafonds et de sols dans le cadre d'aménagements de bureaux ou d'appartements. Les interventions sont dirigées principalement vers l'Association et les particuliers.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022



L'année 2021 a été pénalisée par l'absence prolongée d'un membre de l'équipe. Le retour de celui-ci a permis de retrouver en partie le niveau de 2020.

En 2022, des interventions internes ont été réalisées dans les établissements et services de l'Association :

- Installation des cuisines de l'ensemble des logements de la Pension de Famille de Melle.
- Aménagements extérieurs à la Mahut (clôture) et sur le site de Ste Pezenne (terrasse).
- Réalisation de travaux sur le site du SIAE (bureaux ménage, cuisine, Triporteur).
- Travaux d'aménagements des infrastructures informatiques aux Cordeliers.
- Aménagements des bureaux du CADA79.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Les principaux travaux menés en 2022 sont :

- La réalisation d'une terrasse extérieure en bois sur le site de Sainte-Pezenne.
- Les travaux d'aménagement des bureaux au CADA79 : création d'espaces et installation de bureaux supplémentaires.

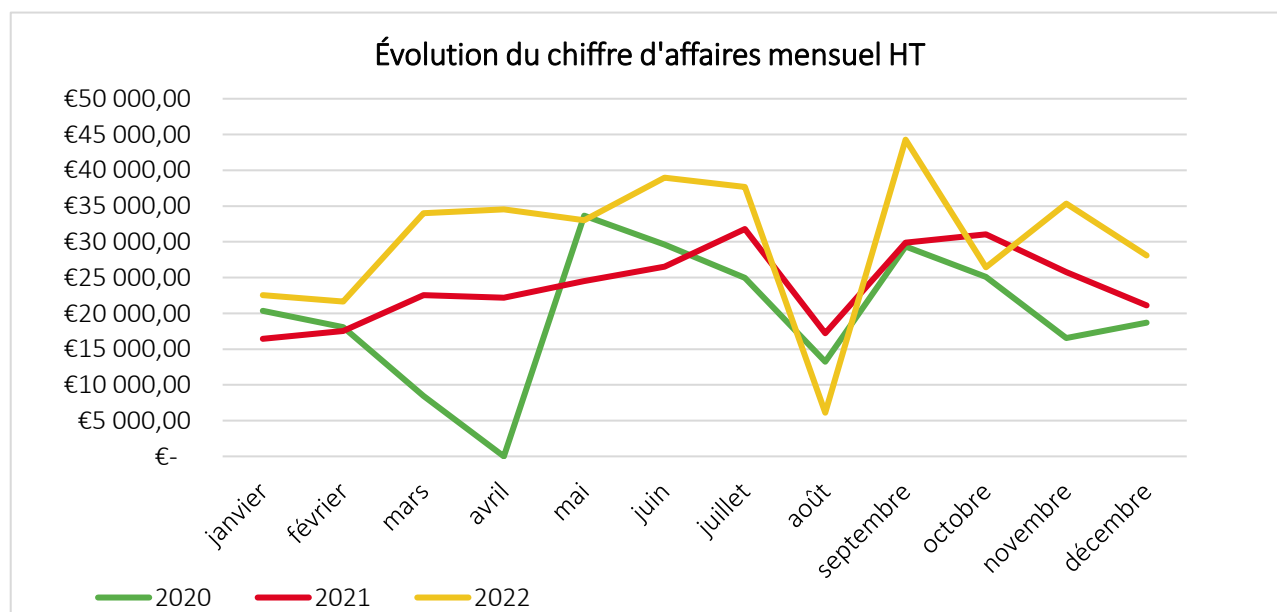
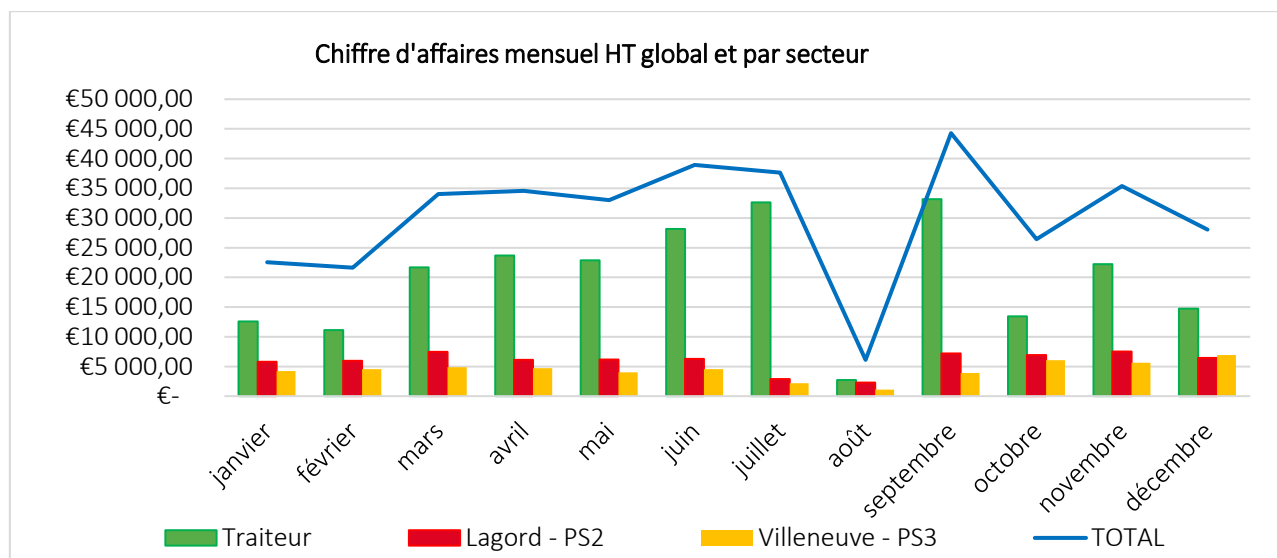
■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre les travaux d'aménagement des différents sites de l'Escale (local archives au Siège Social, finalisation des travaux du CADA 79, aménagements divers sur le SIAE en lien avec la sécurisation de la circulation...).
- Réaliser les travaux du 105 pour l'Accueil d'urgence de Niort.

3. LE RESTAURANT-TRAITEUR PLANÈTE SÉSAME

L'équipe de Planète Sésame a la particularité d'être composée essentiellement de femmes issues de l'immigration et des quartiers prioritaires de la ville de La Rochelle. L'activité compte trois sites : deux à Villeneuve-Salines, (lieu de production et de gestion et un restaurant) et un restaurant à Lagord.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022



■ POINTS MARQUANTS 2022

Début d'année particulier pour l'activité avec une levée des dernières contraintes liées à l'épidémie de COVID. Par la suite, l'activité traiteur s'est fortement développée grâce à la confiance de nombreux clients (Elixir Aircraft, Université de La Rochelle, CESI, CDA, Centres sociaux de la CDA, Ville de La Rochelle) et un partenariat avec Coutanceau-traiteur sur une intervention traiteur conjointe pendant un match de rugby du Stade Rochelais en octobre.

Activité très intéressante et très encourageante pour le restaurant de Villeneuve à partir du 4^{ème} trimestre 2022

avec une fréquentation d'habitants, de commerçants et professionnels du quartier.

L'évolution du service traiteur a permis de développer et de pérenniser des liens avec le tissu local (associations et événements locaux, retour du partenariat avec les Francos, etc.).

Première expérience d'une prestation traiteur fin août 2022 au défi Locavore, en partenariat avec l'université de La Rochelle au forum des Pertuis.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- L'activité traiteur a très fortement progressé dès que les conditions sanitaires ont été levées : +40% entre 2021 et 2022.
- Mise en place du *Click and Collect* sur les 2 restaurants.

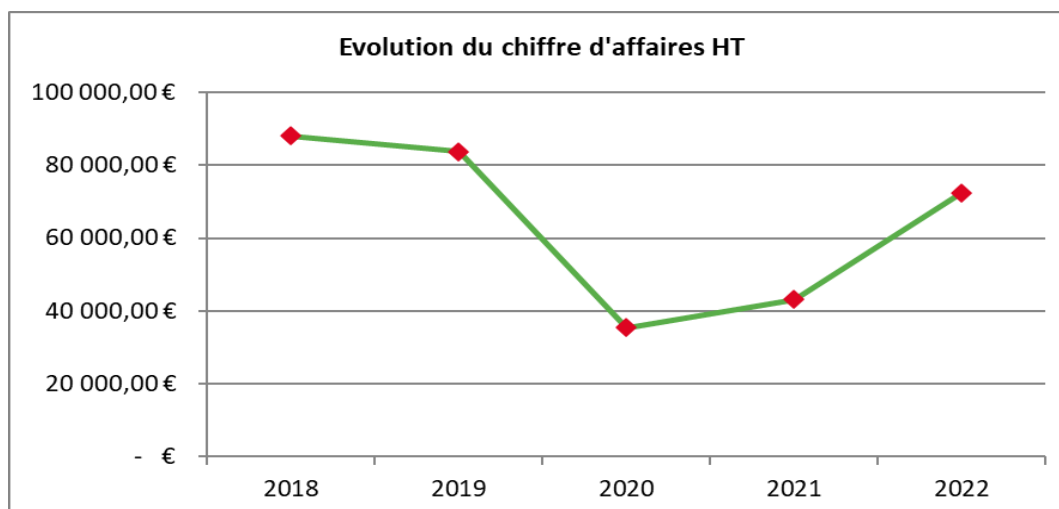
■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Recentrer le travail sur l'offre et la production en adéquation avec les contraintes économiques, notamment les achats.
- Accueillir un support administratif au 1^{er} semestre.
- Poursuivre les investissements de matériels de production et événementiels.
- Poursuivre la montée en compétences des équipes en matière de gestion et d'organisation d'événements, de prestation traiteur, mais aussi d'accueil clients en restauration et de méthodologie HACCP.
- Mettre en place une application pour le suivi HACCP.

4. L'AUBERGE, RESTAURANT SOCIAL

L'Auberge est un restaurant social porté par l'Association depuis 2003. Il accueille tous types de clients notamment les personnes en situation de précarité. Cependant, la volonté de l'Association est de favoriser la mixité des publics. Ainsi le restaurant est ouvert à tous.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022



Après 2 années très perturbées par la crise sanitaire, le chiffre d'affaires a connu une forte hausse en 2022 mais en deçà du niveau d'avant crise.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Le restaurant retrouve un niveau de fonctionnement correct. La présence de public jeune de moins de 25 ans, orienté par l'accueil de jour, se poursuit en s'appuyant sur des chèques auberge attribués gratuitement et financés par le Fond d'Aide Aux Jeunes. Les grands précaires sont présents sur le restaurant si des chèques leurs sont remis gratuitement, ce qui a été possible jusqu'en avril 2022. Faute de financement il

n'a pas été possible de poursuivre cette opération. Le nombre de chèques auberge acheté directement sur le restaurant a augmenté par rapport à 2019 passant de 1 511 à 1890.

L'année 2022 a connu une bonne dynamique de sorties sur l'Auberge, nécessitant de nombreux recrutements dans une période difficile dans le domaine.

■ INFORMATIONS DIVERSES

Lors des recrutements, une attention particulière est apportée pour veiller à ne pas mettre les collaborateurs en difficulté face au public accueilli. En effet, les salariés en insertion ont parfois du mal à prendre le recul nécessaire pour ne pas se « voir » ou se « revoir » à des étapes difficiles de leur propre parcours quand ils accueillent les clients/bénéficiaires.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Participation de l'encadrante de l'Auberge au programme Seve Emploi.
- Développement des échanges entre l'équipe d'insertion et les équipes de l'Auberge.
- Niveau de relance d'activité partiellement atteint.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Participation à la deuxième année de Seve Emploi dans la continuité des actions mises en place en 2022
- Intégration de l'Auberge dans la réflexion des projets d'insertion du SIAE

L'ENTREPRISE D'INSERTION

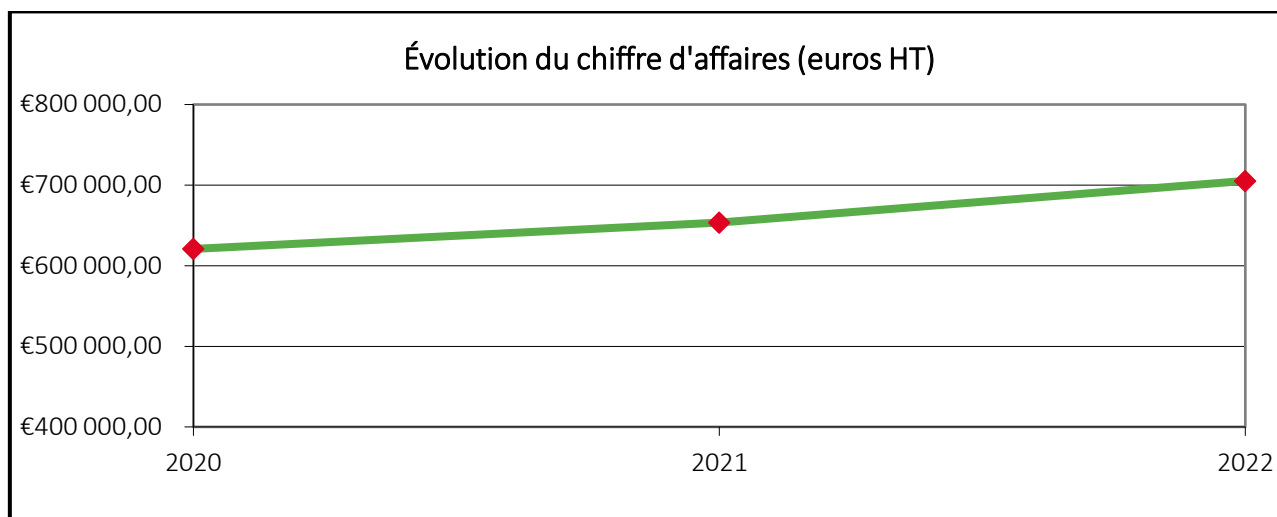
L'entreprise d'insertion est le 2^{ème} support d'insertion porté par l'Association. Les personnes recrutées sur ce dispositif sont souvent moins éloignées de l'emploi, plus autonomes, que celles accueillies sur le chantier d'insertion et sur le dispositif d'Accompagnement à la Vie Active (AVA). L'entreprise d'insertion est composée de 4 activités : l'entretien des locaux, la blanchisserie, l'entretien des espaces verts et la cuisine centrale.

1. L'ENTRETIEN DES LOCAUX, NETTOYAGE

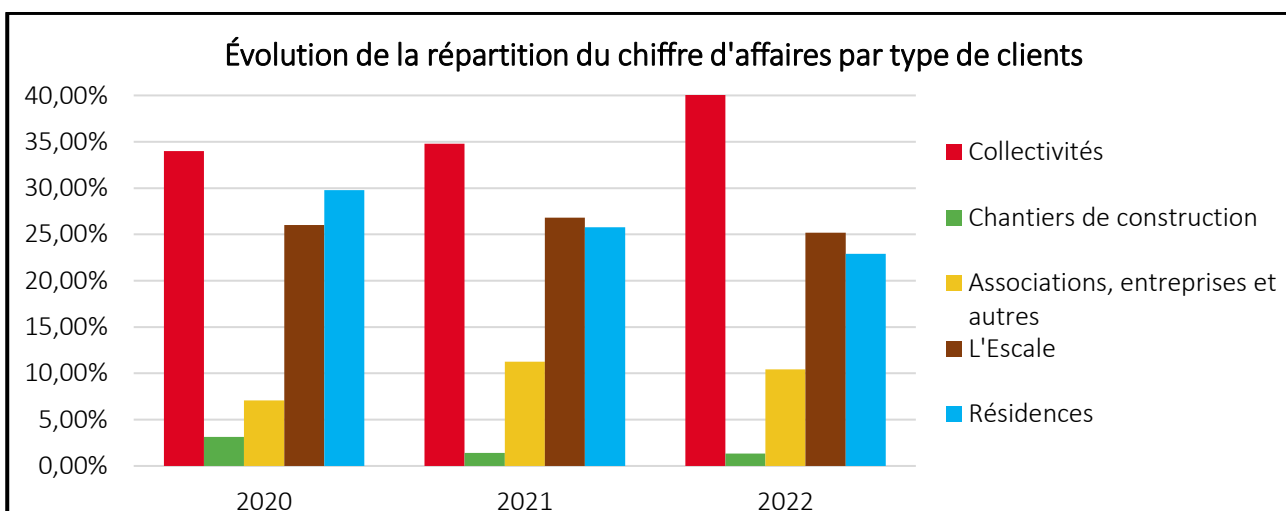
Les prestations proposées s'adressent uniquement aux professionnels (entreprises et collectivités) ainsi qu'aux établissements de l'Association. Elle représente le pôle le plus important en termes d'ETP d'insertion et de personnes accueillies sur le dispositif AVA. Des équipes sont en rotation de 5h à 20h du lundi au vendredi. Elles œuvrent également le samedi, le dimanche et les jours fériés sur l'ensemble de l'agglomération rochelaise.

L'Association a fait le choix de fournir l'intégralité du matériel, des consommables et des produits à l'équipe, et de leur mettre à disposition des véhicules. C'est le service de blanchisserie qui s'occupe du lavage des serpillères et des chiffons utilisés quotidiennement. De ce fait, l'équipe dispose de tout le matériel nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022



La progression se maintient en 2022 avec l'obtention d'un contrat avec la ville d'Aytré et le développement des prestations pour la ville de La Rochelle et la CDA.



■ POINTS MARQUANTS 2022

Le chiffre d'affaires est en progression. Il est porté par l'augmentation des volumes réalisés avec les collectivités notamment ceux des villes de La Rochelle et d'Aytré. La part des établissements de l'Escale et des résidences est stable en 2022.

Un appel d'offres a été remporté avec la ville d'Aytré en 2022 dans la continuité des prestations déjà engagées avec cette collectivité montrant ainsi l'engagement territorial et la qualité de nos prestations.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Structuration de la gestion des logements dans un contexte d'augmentation des entrées/sorties de résidents.
- Renforcement du lien avec le territoire grâce à de nouveaux marchés avec les villes d'Aytré et de La Rochelle.

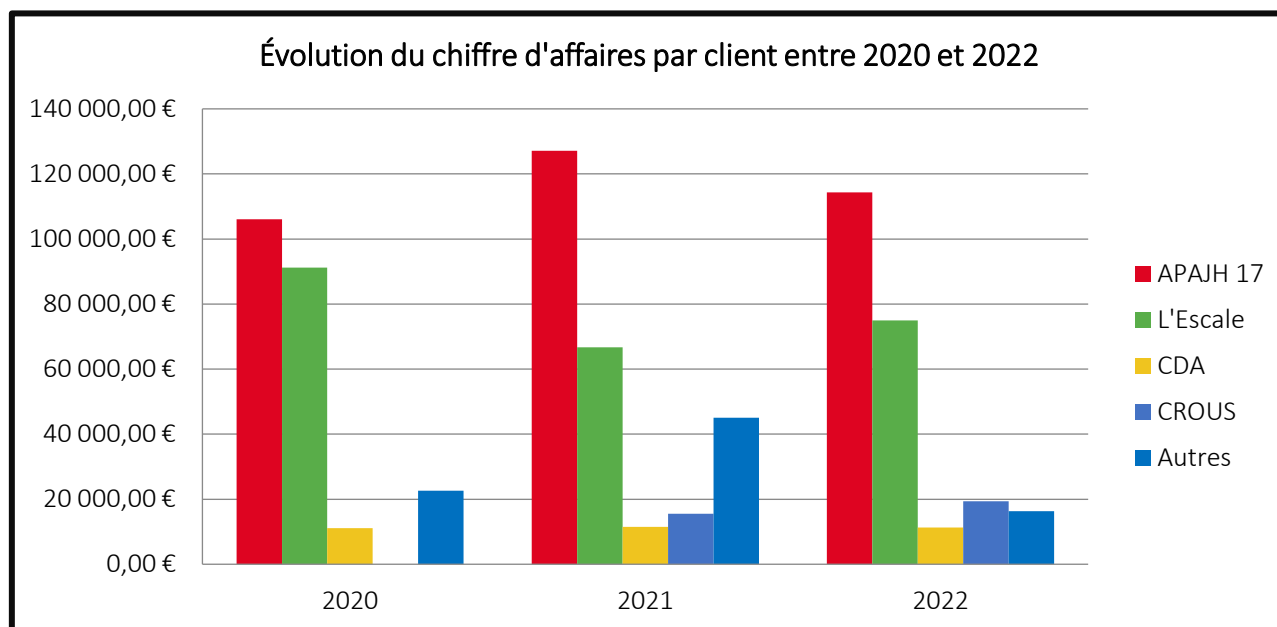
■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Renforcer les équipes d'encadrement, notamment avec les équipes du matin (5h-12h).
- Répondre aux renouvellements d'appel d'offres sur lesquels l'activité est positionnée.

2. LA BLANCHISSERIE

La blanchisserie traite à la fois des vêtements professionnels et du linge plat. Une partie non négligeable de l'activité de la laverie est tournée vers les logements et structures d'accueil de l'Association. L'équipe est composée de 6 personnes en contrat d'insertion (dont 1 chauffeur-livreur), de 2 personnes en Adaptation à la Vie Active (AVA), ainsi que d'un encadrant et d'une technicienne en CDI.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022



Le chiffre d'affaires est globalement stable par rapport à 2021. En 2022, les prestations pour l'APAJH ont baissé. Les autres prestations ont également diminué notamment à cause de l'arrêt des demandes pour les

clients « maison d'hôtes » mais aussi à cause de l'augmentation des besoins de l'Escale entraînée par une hausse des entrées/sorties des résidents au sein des autres services de l'Association.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Un « bras droit » technique est arrivé en début d'année pour aider l'encadrant de l'activité. C'est une personne qui jouit d'une expérience de plusieurs années sur une blanchisserie dans une entreprise du territoire.

Une réflexion a été engagée en 2022 sur les conditions de travail. Les postes de travail ont été redéfinis et un ergonomiste indépendant a fait une analyse de luminosité afin d'optimiser l'aménagement des différents bureaux.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Le travail sur les conditions de travail a été lancé en collaboration avec la Coordinatrice QHSE de l'Escale.
- Un ajustement des clients a été réalisé afin de contenir les variations saisonnières trop brutales, en limitant les clients « maison d'hôtes ».
- La convention avec l'APAJH a été renouvelée pour une durée de 3 ans.

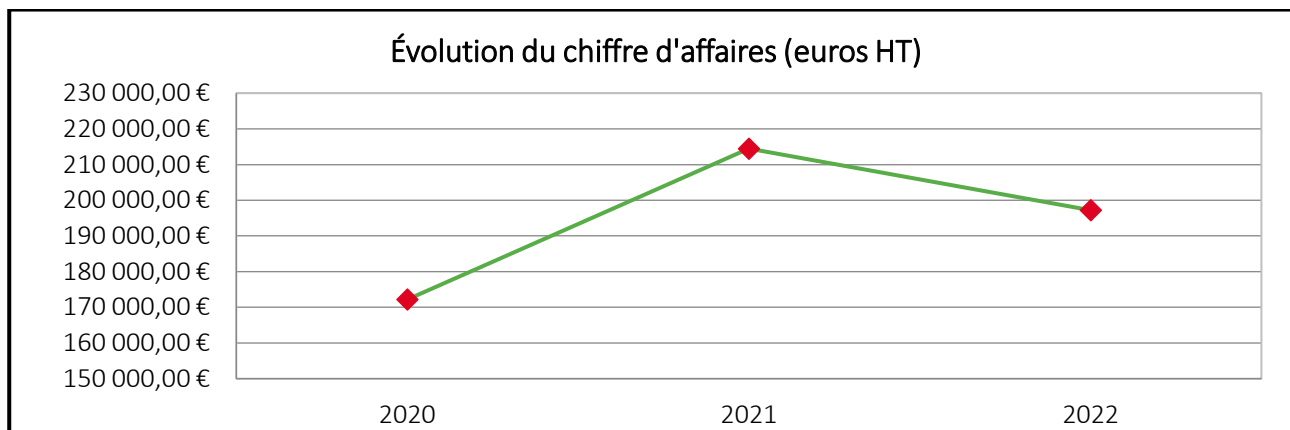
■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Finaliser le travail engagé sur les conditions de travail.
- Moderniser le parc de matériel avec l'achat d'une nouvelle machine à laver.

3. L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Les prestations d'entretien courant et d'aménagement paysager s'adressent autant aux particuliers qu'aux entreprises de l'agglomération rochelaise, aux collectivités et aux entreprises. L'équipe est composée d'un encadrant, de son adjoint en CDI et de 4 salariés en insertion.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022



Le chiffre d'affaires a diminué en 2022 après une année record en 2021, mais il reste au-dessus de celui de 2020.

■ POINTS MARQUANTS 2022

L'activité rencontre des difficultés notables en termes de recrutement de salariés sur les contrats CDDI, notamment à cause du besoin du permis B nécessaire sur l'activité.

En 2022, la quasi-totalité de l'équipe a été renouvelée à la suite des fins de parcours ou des sorties vers

l'emploi, nécessitant des temps de formation importants.

Le système de paiement des prestations, notamment celles des particuliers, a été modifié pour répondre à une problématique d'impayés. Le paiement immédiat a été instauré et les effets positifs ont été instantanés.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Rationalisation de l'utilisation du matériel, report d'achat initialement prévu en 2022.
- Réalisation de nouveaux flyers qui sont distribués dans les boîtes aux lettres des voisins des clients.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre l'équipement matériel de nos équipes.
- Développer le chiffre d'affaires (Foncia, SOVAL) en s'appuyant sur la qualité du travail des équipes ainsi que sur la confiance des clients.

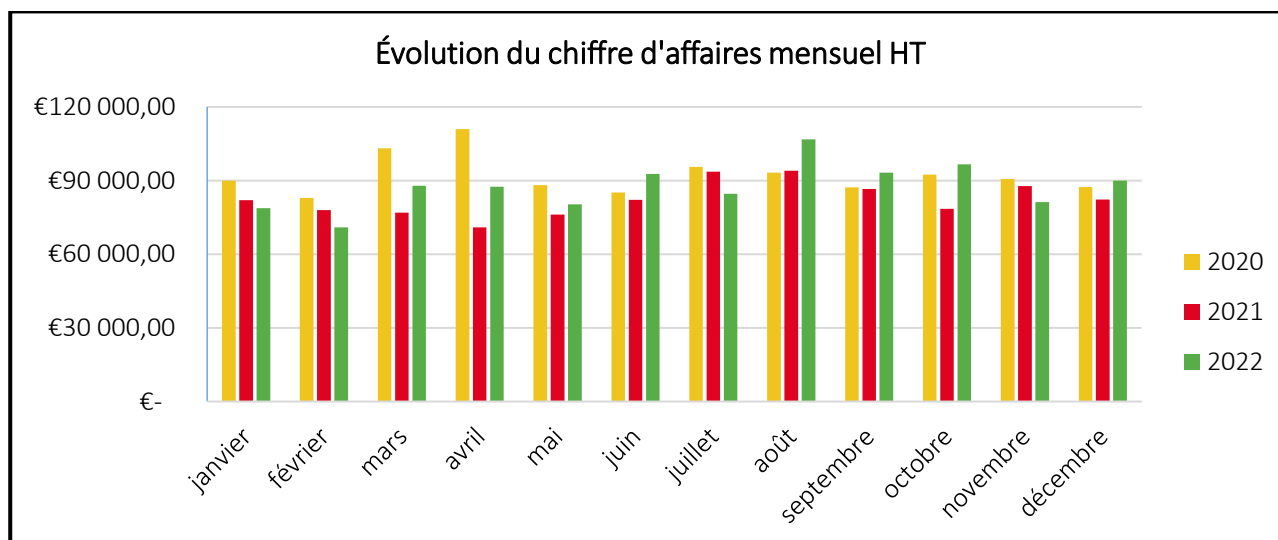
4. LA CUISINE CENTRALE ESCALATABLE

La cuisine centrale *Escalatable* fournit des repas aux différentes structures de l'Escale. Elle livre également les organismes de portage de repas à domicile (le Triporteur, l'ADMR de l'île de Ré, A2mains de Surgères, le CCAS d'Aigrefeuille, ADA 17) ainsi que Merling).

Régulièrement, elle propose des plateaux-repas livrés sur site ou des prestations complètes sous forme de buffet froid aux entreprises, sociétés ou associations (Rallye d'Automne, l'association « Les pieds dans les étoiles » ...).

Escalatable offre une grande diversité de plats selon différents régimes alimentaires afin de s'adapter au mieux aux besoins des personnes. Cela induit évidemment un important travail technique : respect des grammages en fonction de l'âge, équilibre alimentaire et variété des mets.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022



En 2022, la part des repas réalisés en externe est de 15%, le reste est destiné aux autres établissements de l'Escale. 182 708 repas ont été confectionnés, soit un léger tassement par rapport à 2021.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Pour faire suite à un départ, un nouveau cuisinier est arrivé. Les livraisons ont été réorganisées avec l'intégration d'un salarié en parcours d'insertion sur ce poste.

La hausse des prix a eu un impact important sur les marges en 2022, il a fallu être attentif aux variations de prix pour continuer à servir des repas frais et diversifiés.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Mise en place de sacs isothermes auprès des clients directs de la cuisine centrale, en portage à domicile : A2mains, ADMR et CCAS.
- Réorganisation des livraisons avec le départ de la livreuse.
- Intégration du nouvel encadrant sur la cuisine.
- Développement du portefeuille de clients externes (ADA 17 et Merling).

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Être attentif et réactif par rapport aux propositions de menus, aux tarifs et aux achats alimentaires afin de maintenir les marges.
- Continuer à réduire les barquettes et les sacs de livraison, notamment avec le service de portage du Triporteur.
- Réduire la consommation d'électricité et d'eau et y être attentif.
- Mettre en place des légumes frais dans les entrées (carottes râpées, céleri rave pour remplacer les produits de 4ème gamme - produits crus prêts à l'emploi).

BILAN SOCIAL IAE ET AVA

1. L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

| INDICATEURS | ACI | EI |
|--|-----|----|
| Nombre de salariés en insertion | | |
| Salariés en insertion dont les salariés en insertion agréés (flux sur l'année) | 60 | 73 |
| Salariés en insertion au 31/12/22 | 53 | 31 |
| Nombre de salariés en insertion selon le sexe | | |
| Hommes | 39 | 34 |
| Femmes | 21 | 39 |
| Nombre de salariés en insertion selon l'âge | | |
| 18 à 24 ans | 8 | 7 |
| 25 ans | 1 | 2 |
| 26 à 35 ans | 14 | 11 |
| 36 à 45 ans | 14 | 20 |
| 46 à 55 ans | 12 | 19 |
| 56 à 59 ans | 6 | 8 |
| 60 ans et + | 5 | 6 |
| Nombre de salariés en insertion selon leur situation professionnelle | | |
| Demandeur d'emploi - 1an | 23 | 33 |
| Demandeur d'emploi ≥ 1an | 11 | 14 |
| Demandeur d'emploi ≥ 2ans | 26 | 26 |
| RSA | 15 | 28 |
| Travailleur handicapé | 9 | 8 |
| Nombre de salariés insertion selon la zone géographique | | |
| Habitant en quartier prioritaire ville | 22 | 25 |
| Habitant en zone de revitalisation rurale | - | - |
| Nombre de salariés en insertion selon CSP | | |
| Niveau 3 (ex V) et infra | 44 | 56 |
| Niveau 4 (ex IV) | 13 | 10 |
| Niveau 5 (ex III) | 1 | 3 |
| Niveau 6 (ex II) et supra | 2 | 4 |
| Nombre de salariés en insertion selon l'accompagnement | | |
| Bénéficiaires d'un accompagnement sur les freins périphériques à l'emploi | 39 | 29 |
| Bénéficiaires d'un accompagnement professionnel : | | |
| • dont attestations de compétences ou d'expérience professionnelle | - | - |
| • dont PMSMP | 9 | 9 |
| Bénéficiaires de formations | 17 | 12 |
| Nombre de salariés en insertion selon les sorties | | |
| Total de sorties dans l'année | 28 | 32 |
| Sorties emploi durable (ED) | 7 | 8 |
| Sorties emploi de transition (ET) : | | |
| • dont vers une autre SIAE | 3 | 5 |
| Sorties positives (SP) : | | |
| • dont vers la formation qualifiante | 3 | 4 |
| Autres sorties (dont parcours retraite) | 15 | 15 |
| Sorties avec une attestation de compétences ou d'expérience professionnelle | - | - |

■ POINTS MARQUANTS 2022

Continuité des projets de formation :

L'année 2022 a été marquée par la continuité des travaux de groupes pluridisciplinaires engagés depuis 2020. L'objectif commun reste le même : l'insertion réussie des salariés en parcours.

Les deux principales réflexions ont porté sur la structuration du parcours en identifiant les temps forts qui jalonnent les 24 mois et l'intégration des salariés durant leurs premiers mois.

Le dispositif Sève Emploi a été mis en œuvre avec succès. Il s'agit d'un bouquet de 7 journées de formation-action à destination d'un groupe pluridisciplinaire (direction, encadrement, CIP, secrétariat RH) guidé par un formateur. Au fur et à mesure de l'année, différentes actions ont été concrétisées. Les bases d'un réseau d'entreprises partenaires ont été posées. En outre, les participants ont appris à « vendre » le savoir-faire du STIAE en tant que structure d'insertion, mais aussi à « vendre » les compétences des salariés. Le résultat parle de lui-même puisque 50% des sorties réalisées sont positives, dont la moitié en emploi durable (CDI, CDD supérieur à 6 mois ou formation qualifiante).

Composition de l'équipe d'insertion :

Depuis le mois de septembre, l'une des deux CIP s'est absentée pour maladie. La coordinatrice d'insertion a

donc repris le suivi de son portefeuille de salariés sans pour autant mettre le suivi des projets en pause.

Par ailleurs, la conseillère numérique a rejoint l'équipe d'insertion au mois de septembre pour s'engager dans une période de formation préalable à la mise en œuvre de ses missions. Celle-ci se déroulera jusqu'en janvier 2023. D'ici-là, les premiers temps d'accompagnement numérique peuvent être instaurés dans l'optique de compléter celui réalisé par les CIP et ainsi soulager ces dernières.

Actions orientées vers le recrutement :

Le site du STIAE a été ouvert à de nouveaux prescripteurs (CADA, CHRS, CCAS, Horizon Habitat Jeunes, assistantes sociales de secteurs, PLIE Rochefort et La Rochelle, Pôle Emploi etc.). Ces visites ont été également l'occasion de (re)présenter la plateforme ITOU, plateforme de l'inclusion dans l'optique de capter davantage de candidats.

Afin d'attirer des demandeurs d'emploi, candidats potentiels aux offres d'emploi du STIAE, une permanence mensuelle dans l'espace d'accueil de Pôle Emploi à Villeneuve-les-Salines a été instaurée. Les effets de cette nouvelle idée étaient encore timides en fin d'année.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Organisation de 8 Recrut'Escale permettant à tous les candidats et à leurs prescripteurs qui le souhaitent de participer à une information collective décrivant les métiers proposés par le STIAE. Les Recrut'Escale sont organisés et animés par les deux CIP à tour de rôle.
- Mise en place de groupes de travail ayant pour but de structurer le parcours d'insertion des salariés en parcours.
- Prise de poste de la médiatrice numérique.
- Participation au dispositif Sève Emploi

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Participer au programme Sève Emploi 2 en généralisant les démarches abordées en 2022 pour la menuiserie à l'ensemble des activités du STIAE.
- Renforcer le réseau d'entreprises partenaires pour faciliter la sortie des salariés en parcours.
- Développer les ateliers collectifs menés par la conseillère numérique en complémentarité de l'accompagnement réalisé par les CIP.
- Maintenir la dynamique des travaux de groupe visant à structurer le parcours d'insertion.
- Continuer d'innover pour capter des candidats.

2. L'ADAPTATION À LA VIE ACTIVE

Le dispositif d'Adaptation à la Vie Active (AVA) de l'Escale a été créé en 1999. Il est rattaché au service d'insertion professionnelle. Il accueille les usagers éloignés de l'emploi des services CHRS et CADA de l'Association, sur des activités protégées, principalement le ménage, l'entretien des locaux et la menuiserie. Encadrés par des professionnels, les bénéficiaires intègrent pleinement l'équipe en place dans une dynamique de travail à laquelle ils prennent part à la hauteur de leurs compétences et de leur motivation.

| | PART (%) | EFFECTIFS |
|--|----------|-----------|
| Effectifs accueillis durant l'année | | |
| Femmes | 18.5% | 10 |
| Hommes | 81.5% | 44 |
| Total | 100.0% | 54 |
| Moyennes d'âge | | |
| Femmes | 29.9 ans | |
| Hommes | 31.4 ans | |
| Répartition des effectifs selon les activités | | |
| Menuiserie | 20.4% | 11 |
| Chantiers second œuvre | - | - |
| Cuisine | 9.2% | 5 |
| Blanchisserie | 5.6% | 3 |
| Ménage | 46.3% | 25 |
| Maintenance | 9.2% | 5 |
| Rénovation | 5.6% | 3 |
| Espaces verts | 3.7% | 2 |
| Structures prescriptrices | | |
| CADA Escale | 55.6% | 30 |
| CHRS Escale | 1.8% | 1 |
| Pension de Famille Escale | - | - |
| Veille sociale Escale | 20.4% | 11 |
| SAO 17 | - | - |
| Altea Cabestan | 20.4% | 11 |
| Régie de quartier Diagonale | - | - |
| DT La Rochelle Ré | - | - |
| Autres | 1.8% | 1 |

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Avancement du projet de service CAVA.
- Ouverture vers des prescripteurs externes pour faire face aux besoins.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

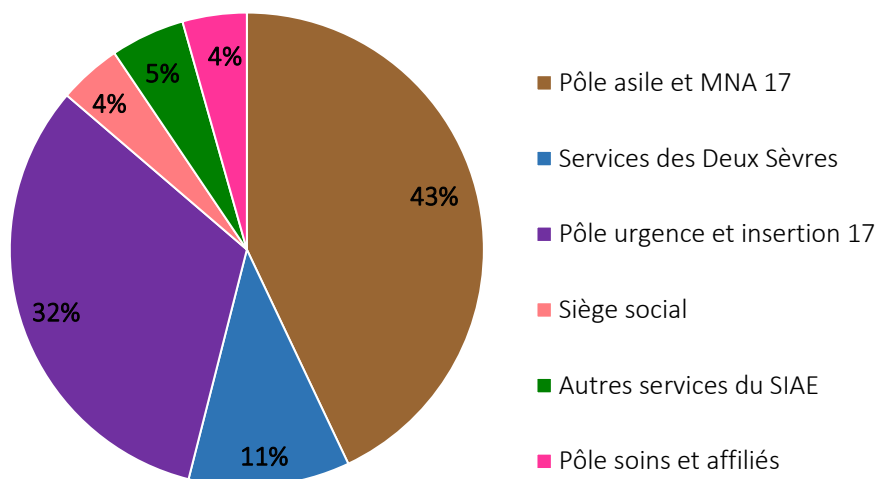
- Proposer un accompagnement numérique en complément de celui des autres services prescripteurs.
- Mettre en place avec les services un temps d'échange sur les besoins et ainsi fluidifier les entrées au sein du CAVA.
- Finaliser le projet de service CAVA.

LES SERVICES LOGEMENT ET MAINTENANCE

Ces services sont incontournables dans le développement et l'entretien quotidien du parc de logements collectifs et diffus de l'Association, ainsi que pour les bureaux et espaces d'accueil du public. Le service intervient sur le département de la Charente-Maritime, et des Deux-Sèvres pour certaines prestations, notamment les aménagements. C'est un service dédié exclusivement aux établissements et services de l'Escale. Au-delà des interventions de maintenance, ils sont également engagés sur des projets transverses à l'Association.

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Répartition des interventions par pôles



■ POINTS MARQUANTS 2022

La majorité des interventions des équipes de la maintenance était fléchée vers les sites internes, suivis des appartements CADA/MNA/DAMINA puis des logements CHRS.

Un nouvel encadrant est arrivé en novembre 2022 et un salarié en parcours a été pérennisé à la suite de son

contrat d'insertion, sur un poste d'agent polyvalent de maintenance.

L'équipe de rénovation des logements est toujours en action, mais dans un volume moindre par rapport à celui de 2021.

■ INFORMATIONS DIVERSES

Les états des lieux d'entrée et de sortie, sont réalisés par la référente logement. Elle matérialise le point d'entrée des demandes d'intervention adressées aux différents métiers du STIAE. Ils peuvent entraîner des travaux de maintenance, de peinture, un réajustement de l'équipement mobilier, mais aussi une intervention de l'équipe de nettoyage et un mouvement de linge plat en provenance de la laverie avant l'arrivée des nouveaux résidents.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Mise en place des outils informatiques dans le cadre du suivi des logements (problématiques d'insectes notamment).
- Intégration d'un binôme supplémentaire pour prendre en charge la hausse du nombre des interventions.
- Réalisation de travaux d'optimisation du réseau informatique et téléphonique du site STIAE.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Optimiser les achats, benchmark des fournisseurs et mettre en place une gestion de stock neuf et occasion.
- Réorganiser la rénovation des logements.
- Réfléchir à l'utilisation d'un outil informatique de gestion des interventions afin d'optimiser les temps et la qualité des interventions.

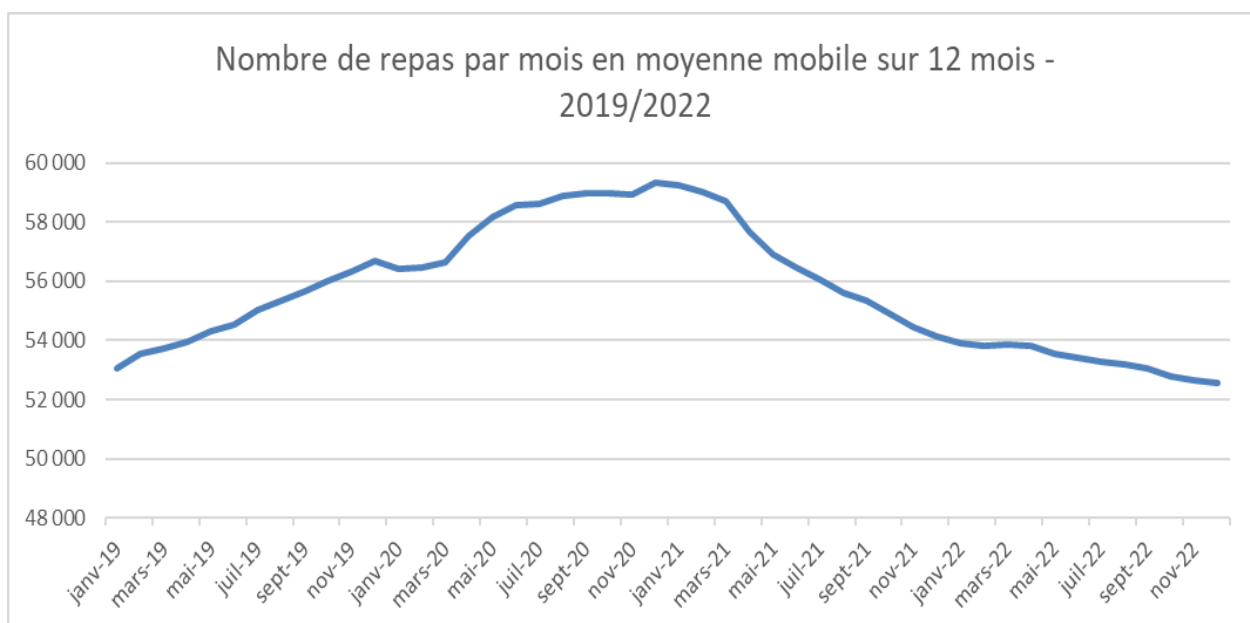
LE TRIPORTEUR, PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le *Triporteur* est un service de portage de repas à domicile créé en 1998, qui a fusionné avec l'Escale en 2011. Il s'inscrit véritablement dans les services de proximité et de maintien à domicile, favorisant une relation avec l'usager, un lien avec les familles, les aidants (aides à domicile, auxiliaires de vie, voisins...) et les intervenants médico-sociaux (médecins, infirmiers, aides-soignants, assistantes sociales, tuteurs, curateurs...).

Les repas sont élaborés par la cuisine centrale *Escalatable*, ce qui permet une réactivité tant en termes d'intervention de livraison que de qualité de prestation (régimes spécifiques : diabétique, sans sel ajouté, mixé complet...).

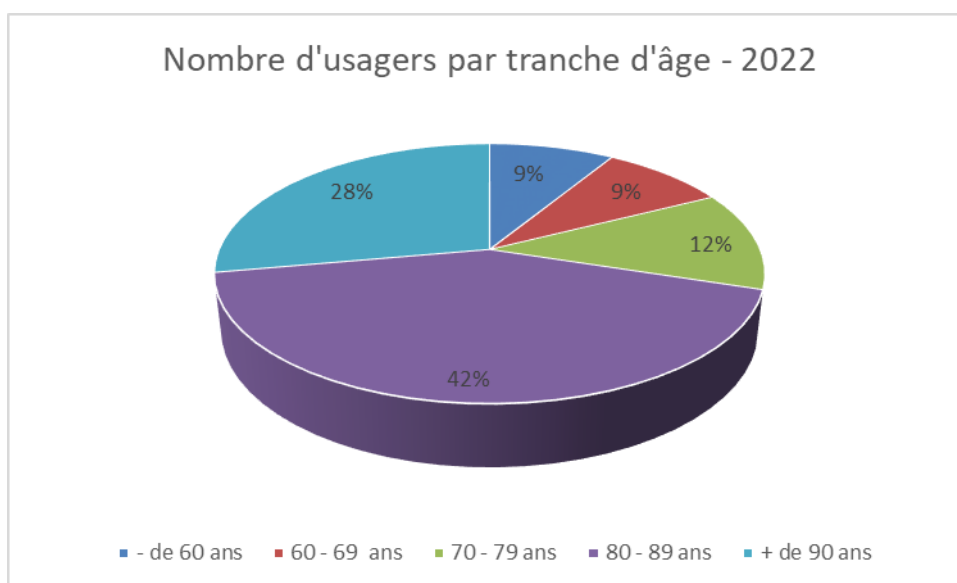
■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

| | 2021 | 2022 | Evolution en % |
|--|---------|---------|----------------|
| Repas | | | |
| Nombre de repas livrés annuellement | 54 116 | 52 544 | -2.9% |
| Nombre de repas moyen livrés hebdomadairement | 1 037 | 1010 | -2.6% |
| % de repas accompagnés d'un dîner ou d'un potage | 22% | 23% | +1% |
| Chiffre d'Affaires annuel (€ HT) | 538 409 | 521 741 | -3.1% |
| Bénéficiaires | | | |
| Nombre d'usagers | 370 | 350 | -5.4% |
| Nombre de nouveaux usagers | 162 | 156 | -3.7% |
| Répartition géographique | | | |
| % de repas livrés hors La Rochelle | 35 % | 34% | -1% |
| Nombre d'habitants de la CDA livrés hors La Rochelle | 130 | 142 | +9.2% |



La moyenne mobile se calcule en cumulant le nombre de repas livrés durant les 12 derniers mois, et ceci pour chaque mois de l'année. L'année 2022 montre un ralentissement de l'activité.

Le *Triporteur* a livré 52 544 repas en 2022, soit une moyenne 991 repas par semaine.



70 % des usagers ont plus de 80 ans, dont 2 personnes centenaires.

Depuis toujours, *Le Triporteur* se démarque de ses concurrents par sa réactivité. La capacité de l'équipe à répondre très rapidement à une demande, et parfois même immédiatement, le matin pour le midi comme cela est parfois demandé, apporte une différence

positive par rapport aux autres services de portage de repas. Cette prestation est bien évidemment possible grâce à la réactivité de la cuisine centrale *Escalatable* et de son équipe.

Depuis le démarrage de l'activité, 5 872 personnes ont bénéficié de ce service.

■ POINTS MARQUANTS 2022

En septembre, un partenariat avec La Poste a été lancé pour réaliser de la sous-traitance de livraison. Cela a permis d'élargir le territoire d'intervention du *Triporteur* et d'être présent dans de nouvelles zones (Ile de Ré et Nord Aunis).

Une des livreuses permanentes a bénéficié d'une montée en compétence sur le poste de secrétaire apportant ainsi à l'équipe de la polyvalence et de la réactivité.

Les 4 jours de livraison testés après la crise sanitaire ont été maintenus en 2022.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Communication récurrente sur différents supports pour faire face à une concurrence encore plus importante sur le secteur.
- Équipe renouvelée dans un contexte de recrutement difficile.
- Aménagement des bureaux : rapprochement du bureau du chef de service et de la secrétaire.
- Travail sur la sécurité des véhicules.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre le remplacement des véhicules.
- Remplacer le logiciel de gestion des usagers, en collaboration avec la cuisine centrale.
- Développer le partenariat La Poste en poursuivant les visites et présentations communes.

LES ÉTABLISSEMENTS LA COLLINE

| | |
|---|--------------|
| LA VEILLE SOCIALE | p.128 |
| 1. L'accueil de nuit | p.128 |
| 2. L'accueil de jour | p.129 |
| 3. Le service d'accueil et d'orientation | p. 131 |
| 4. La domiciliation | p.132 |
| LE PÔLE HEBERGEMENT D'INSERTION | p.133 |
| 1. Hébergement d'urgence et logement temporaire | p.133 |
| 2. Hébergement d'insertion avec un accompagnement global, durable et renforcé | p.138 |
| LES SERVICES DE SUITE | p.142 |
| 1. L'intermédiation locative | p.142 |
| 2. La maison relais | p.144 |
| 3. L'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale | p.147 |
| LE CHANTIER D'INSERTION | p.150 |
| LE PÔLE MEDICO-SOCIAL | p.151 |
| 1. Les lits halte soins santé | p.151 |
| 2. Un chez soi d'abord | p.153 |
| 3. Les accueils de jour autonomes dans la Vienne | p.155 |
| 4. La plateforme d'accompagnement et de répit du Sud Vienne (PFR) | p.157 |

LA VEILLE SOCIALE

Le dispositif de veille sociale est « chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers une structure ou service qu'appelle leur état » (art 71, loi MOLLE du 5 mars 2009). Il regroupe 5 établissements et services ayant pour missions de :

- Protéger et mettre à l'abri sur des dispositifs d'accueil de nuit et d'accueil de jour.
- Évaluer, faciliter l'accès aux droits, accompagner, orienter par le biais du Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) et de la Domiciliation.
- Proposer des activités, animations, ateliers sur le territoire pour compléter l'offre de service en faveur de l'insertion des plus démunis.

Le pôle veille sociale est animé par une équipe pluridisciplinaire : chef de service, agents polyvalents, travailleurs sociaux et veilleurs de nuit. L'organisation transversale des équipes facilite les passerelles entre les services, et des partenariats complètent l'offre de service en réponse aux besoins de 1^{ères} nécessité. Des concertations régulières avec les partenaires (SIAO, EMAPP, PASS, Mission locale, Caarud, LHSS, ACT, ...) ont lieu chaque semaine afin de proposer à toute personne accueillie un parcours personnalisé d'insertion.

1. L'ACCUEIL DE NUIT

L'accueil de nuit est un centre d'hébergement d'urgence qui accueille des personnes essentiellement orientées par le SIAO/115 afin de leur proposer une mise à l'abri et des prestations en réponse aux besoins fondamentaux (hébergement, alimentation, douche...). L'accueil de nuit offre une écoute, informe et oriente vers le SAO et/ou les partenaires pour mettre en place un accompagnement social.

| | 2021 | 2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Ouverture | 365/365 | 365/365 |
| Amplitude horaire du service | 17h45-8h30 | 17h45-8h30 |
| Nombre de places habilitées | 24 | 24 |
| Taux d'occupation | 85.32 % | 89.13 % |
| Nombre d'usagers | 773 + 5 enfants | 832 + 1 enfant |
| Nombre de nuitées | 7 486 | 7807 |
| Répartition par personne (adultes) par sexe : | | |
| • Hommes | 635 | 612 |
| • Femmes | 138 | 220 |
| Composition du ménage par passage : | | |
| • Adultes seuls | 717 | 761 |
| • Adultes seuls avec enfant(s) | 2 | 1 |
| • Couples seuls | 24 | 29 |
| • Couples avec enfant(s) | 3 | 6 |
| Répartition par âge : | | |
| • < 18 ans (enfants accompagnés) | 5 | 1 |
| • 18-25 ans | 155 | 141 |
| • 25-35 ans | 201 | 199 |
| • 35-45 ans | 171 | 196 |
| • 45-55 ans | 160 | 178 |
| • > 55 ans | 86 | 118 |
| Durée moyenne de séjour | 8.25 nuits | 8.22 nuits |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation est en hausse de 4%. La durée moyenne de séjour reste stable avec 8.22 nuits ce qui montre une capacité de rotation avec le 115 à la fois souple et régulière.

Le chiffre le plus significatif est celui de l'accueil du public féminin avec une augmentation de +60% par rapport à 2021 et une population féminine qui

représente à ce jour 26.5 % du public accueilli.

Le nombre de personnes âgées de plus de 55 ans (+37%) connaît également une évolution importante.

Cette hausse significative est également identifiée sur le territoire par le SIAO. La grande précarité concerne de plus en plus de femmes et de personnes âgées.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Des entrées et des sorties plus fluides : La coordination avec le 115 et le SAO permet une rotation plus importante et donne la possibilité de rencontrer plus de personnes sur l'accueil de jour et le SAO depuis les accueils de nuit. Ce point est ce qui marque le plus l'avant de l'après COVID.

Un accueil qui se professionnalise : Les formations concernant la « gestion des conflits et la communication non violente » ont permis l'harmonisation des pratiques en matière d'accueil à la porte, d'anticipation du conflit, et d'une meilleure gestion du climat en soirée et tout au long de la nuit. Le service a pu élaborer des écrits sur ces pratiques et revoir ainsi son règlement de fonctionnement.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- L'évaluation interne de l'établissement « Accueil de nuit » n'a pas été menée. Le calendrier a été revu avec la DDETS. Les nouveaux référentiels de l'HAS constitueront la nouvelle base de cette évaluation.
- Le travail réalisé conjointement avec l'équipe sur des documents obsolètes et les outils du service est engagé et se poursuivra en 2023.
- Deux temps de formation supplémentaires à la gestion de la violence ont été réalisés en 2022 et ont permis d'engager un travail conséquent autour des règlements de fonctionnement du service.
- Le travail avec le trinôme des surveillants de nuits et soirée pour harmoniser les pratiques et écrire les fiches de postes n'a pas été engagé. De longues absences ont rendu ce temps impossible : longue absence d'une surveillante de nuit ; arrêt du contrat par la médecine du travail ; arrêt long d'un autre surveillant à la suite d'un accident.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre le travail engagé pour mettre à jour les protocoles, procédures et organisations. Ce travail s'inscrit en continu sur 2023 compte tenu des changements importants à venir sur le site du 105 en matière de rénovation, de nouveau bâti et d'intégration du service du SAO. La refonte du guide technique « veille sociale » devrait être abouti en 2023.
- Travailler avec le trinôme des accueillants soirée/nuit pour harmoniser les pratiques et engager l'écriture des fiches de postes.

2. L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour est un centre d'hébergement d'urgence ouvert du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h (sauf le jeudi après-midi). L'établissement accueille sur flux les personnes afin de leur proposer une mise à l'abri et des prestations en réponse aux besoins fondamentaux (alimentation, douche, hygiène vestimentaire, bagagerie, accès internet, orientation, écoute et accompagnement, socio esthétique, atelier numérique etc.).

| | 2021 | 2022 |
|---|---|--|
| Ouverture : Du lundi au vendredi : 9h30-17h (fermé le jeudi AM) | 228/365 <ul style="list-style-type: none"> • Du 01/01/21 au 30/10/21 du lundi au vendredi : 9h30-13h00 • Du 02/11/21 au 31/12/21 du lundi au vendredi : 9h30-17h (fermé le jeudi AM) | 238/365 jours (pour les accueils en matinée) 193/365 jours (pour les accueils l'après-midi) |
| Nombre d'usagers | 667 | 718 |
| Nombre de passages en matinée | 6 156 | 7 150 |
| Nombre de passages en après midi | - | 1 700 |
| Passages pour le courrier en matinée | - | 3 641 |
| Passages pour le courrier en après midi | - | 965 |
| Douches | - | 176 |
| Buanderie | - | 168 |
| Moyenne des personnes reçues par jour | 27 | 30 matin 10 après-midi |
| Repas de midi | 3 192 | 3 332 |

| | | |
|--|---|-----|
| Permanences SAO | - | 238 |
| Nombre entretiens réalisés | - | 833 |
| • Nombre ateliers à thèmes réalisés (Socio esthétique, GQS, Numérique) | - | 35 |
| • Nombre d'usagers | - | 136 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Les données chiffrées sont plus étayées et traduisent mieux la diversité de l'offre sur le service. Les outils et tableaux de bord créés fin 2021 donnent une meilleure visibilité de l'activité. Le comparatif se réalisera en 2024. Le nombre de passages pour la

distribution du courrier est conséquent. Les chiffres permettent également de faire apparaître le même nombre de permanences du SAO que de matinées d'ouverture.

■ POINTS MARQUANTS 2022

L'ambition de l'Escale, à travers le plan de renforcement et le plan de modernisation de l'accueil de jour est de mettre l'accès au droit, l'accompagnement social et les partenariats en santé au cœur de l'activité quotidienne de mise à l'abri. Une nouvelle organisation a été structurée avec un élargissement des horaires d'ouverture et des permanences d'accompagnement (SAO) tous les matins. De plus, des animations à visée d'insertion, de

prévention et d'accès aux droits sont inscrites et planifiées les après-midis.

Les travaux de rénovation et de construction de douches, buanderie, infirmerie et bureaux sur le site ont débuté en octobre 2022 et devraient se terminer en juin 2023. L'équipe travaille à la refonte de ses outils pour assurer ses prestations modernisées à venir.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Réalisation des outils adaptés qui permettent le suivi et l'organisation du travail au quotidien.
- La dynamique des projets transversaux d'animation et de promotion de la santé est engagée et a débuté par le recrutement d'une chargée de mission en santé en toute fin d'année.
- La formule proposée pour développer les activités de l'accueil de jour par le biais d'ateliers n'a pas fonctionné et rencontré son public. Les besoins sont très différenciés, le niveau également. Une formule plus adaptée sera proposée 2023.
- Le travail sur l'outil informatique pour permettre de mieux rendre compte de l'activité sur l'accueil de jour a été réalisé. L'outil devra être amélioré pour fournir des données qui éclairent encore plus les prestations de bagagerie et de buanderie.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre le travail en équipe sur les outils et procédures, les ajuster, les valider et engager une nouvelle version du guide technique pour 2023/2024.
- Réaliser des travaux de modernisation de l'accueil de jour : création d'une nouvelle buanderie, d'une nouvelle bagagerie, de douches supplémentaires, d'une infirmerie et de bureaux pour le SAO et le chef de service. Ces travaux ancrent la volonté de l'Association d'améliorer les réponses aux besoins de première nécessité, et de rapprocher les logiques de mise à l'abri des logiques d'accompagnement. Le service souhaite aussi mieux accueillir les partenaires et renforcer les animations sur site.
- Renforcer l'animation à visée d'insertion : diversifier les actions autour de l'estime de soi, créer une offre de service auprès des propriétaires de chien, former le personnel à la médiation numérique, créer un partenariat autour de l'insertion professionnelle avec ACTIF...
- Ancrer de nouvelles pratiques visant à l'économie d'énergie dans les établissements.

3. LE SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) assure l'évaluation, l'accompagnement, l'accès aux droits et l'orientation des personnes sans-abri, utilisatrices des services d'hébergement d'urgence (accueil de jour, accueil de nuit), et/ou domiciliées. Le SAO bénéficie également d'une convention avec le Conseil Départemental au regard des missions de référent RSA des personnes sans abri.

| | 2021 | 2022 |
|---|---|------------------------|
| Ouverture | 228/365 | 238/365 |
| Amplitude horaire du service | 9h30/13h : Permanence du SAO sur l'accueil de jour 13h30/17h15 : suivi et accompagnement sur rdv | |
| Nombre de personnes suivies | 586 | 746 |
| Nombre d'entretiens réalisés sur ACJ sur 238 permanences | | 833 |
| <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de suivis RSA/SAO REF unique • Nombre de suivis RSA CHRS REF unique • Nombre d'entretiens réalisés | 156 - - | 145 26 518 |
| Répartition par sexe : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Hommes • Femmes | 494 92 | 485 261 |
| Répartition par âge : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • 18-25 ans • 26-35 ans • 36-50 ans • > 50 ans | 49 224 272 41 | 64 286 329 67 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Comme sur l'accueil de nuit et les appartements d'urgence, le nombre de femmes accompagnées par le SAO est en très forte augmentation avec 183%. Le public féminin représente 35% du personnes accompagnées.

En 2022, les personnes âgées de plus de 50 ans ont augmenté de 63%. Le bilan du SIAO 79 révèle également que les jeunes de 18/35 sont plus présents.

145 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dans le cadre de l'action « Référence unique CD79 ».

■ POINTS MARQUANTS 2022

Le SAO 79 est la figure de proue du dispositif Veille Sociale. La volonté des pouvoirs publics de placer le SIAO comme l'acteur au cœur du territoire fait du SAO 79 un acteur incontournable dans la mise en œuvre du « logement d'abord ». Les liens avec le SIAO sont quasi quotidiens tant vers le 115 que vers le SIAO Insertion. Il exerce une fonction de régulation tant pour l'accueil de nuit que pour l'accueil de jour. Il engage un accompagnement plus ciblé vers le logement, initie et

assure le suivi les demandes. C'est un binôme de travailleurs sociaux très sollicités qui doit adopter des nouvelles postures à la fois dans l'équipe de l'accueil de jour, vis-à-vis des partenaires, et des usagers. Il faut noter le suivi particulier de 40 personnes environs qui bénéficient de l'AAH et qui sollicitent le Sao pour leur suivi sur l'ACJ.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- La mise en œuvre des ateliers de formation aux gestes qui sauvent, des ateliers de socio esthétique ainsi que des ateliers de lutte contre les fractures numériques a bien été effective, toutefois des changements et des ajustements sont à prévoir en ce qui concerne la nature des ateliers.
- Le service a été doté des outils nécessaires pour remplir sa nouvelle mission (ordinateur portable, téléphone). Cela facilite le travail quotidien dans le suivi des personnes rencontrées et dans le recueil de statistiques. L'outil créé pour démarrer les permanences à l'accueil de jour a évolué et satisfait dans son utilisation. Une organisation conjointe à celle-ci a été mise en œuvre pour réguler le flux des demandes de domiciliation avec un outil statistique plus performant. Pour faciliter la demande, cette tâche est confiée à l'agent social sur

l'accueil de jour dès l'entrée dans l'établissement. Ce recueil est effectif, il est un support important dans les échanges réguliers avec le SIAO.

- Pas d'évolution significative du partenariat avec l'équipe du CCAS. L'enjeu serait de proposer une offre de service qui permette de répondre aux besoins des personnes qui ne se déplacent pas à l'accueil de jour.
- Le travail du binôme de l'accueil de jour en après-midi avec le SAO pour proposer des ateliers ciblés comme la constitution d'un dossier administratif de base, le droit au logement, comment rentrer dans son logement, les bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie, etc n'a pas été réalisé.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Travailler sur le partenariat avec l'équipe mobile de veille sociale du CCAS et plus spécifiquement les maraudes.
- Développer un travail collaboratif avec l'équipe d'animation l'après-midi et l'entreprise d'insertion ACTIF afin de proposer une palette plus large d'ateliers sur l'estime de soi.
- Anticiper l'organisation et la migration du service dans ses nouveaux locaux sur le 105.
- Étudier en équipe la dimension de la fonction de régulation du SAO au sein du dispositif de la veille sociale.

4. LA DOMICILIATION

L'Escale bénéficie d'un agrément préfectoral l'autorisant à domicilier les personnes sans domicile stable qui ne disposent pas d'une adresse pour recevoir et consulter leurs courriers de façon constante et confidentielle. La domiciliation permet de faire valoir les droits civils, civiques et sociaux et également de recevoir son courrier.

| | 2021 | 2022 |
|---|------------|------------|
| Nombre de personnes domiciliées | 647 | 673 |
| Motifs de domiciliation : | | |
| • RSA | 168 | 186 |
| • Identité | 74 | 69 |
| • Courrier | 199 | 225 |
| • CMU + CMU-C | 79 | 96 |
| • AME | 127 | 97 |
| Nombre de nouvelles demandes et renouvellements | 427 | 465 |
| Motifs des nouvelles demandes : | | |
| • AME | 73 | 59 |
| • RSA | 97 | 106 |
| • CMU | 41 | 51 |
| • Courrier | 104 | 96 |
| • Démarches d'insertion | 112 | 153 |
| Nombre de fins de domiciliation | 220 | 208 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le nombre de nouvelles domiciliations est en hausse de 9% pour un nombre total de personnes domiciliées également en hausse 4%.

■ POINTS MARQUANTS 2022

La domiciliation est un service qui ne cesse de se développer dû au nombre de personnes qui y ont recours. Dans le dispositif de veille sociale, la domiciliation assure un service de régulation des rendez-vous du SAO et un recueil des données permettant une meilleure lisibilité des prestations et de l'activité du service.

Face à ses enjeux collectifs, le service s'est doté d'un progiciel (ADILEOS) qui va accroître la qualité de service rendu, notamment par une meilleure information des usagers lorsque ceux-ci reçoivent un courrier. L'ensemble des collaborateurs sera formé à ce nouvel outil. Les statistiques relatives au service seront améliorées et devraient permettre une meilleure connaissance des usagers du service.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Dans l'attente d'un réaménagement du bureau d'accueil qui interviendra à la fin des travaux en cours sur le site, un mobilier mieux adapté a été installé dans la zone d'accueil du public.
- Les outils de suivis ont été validés au premier trimestre.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Anticiper l'organisation et l'agencement du bureau après la migration du SAO dans les nouveaux locaux.

LE PÔLE HÉBERGEMENT D'INSERTION

Ce pôle regroupe un ensemble d'établissements et de services d'hébergement et d'accompagnement. Il se décompose en deux axes :

- **Hébergement d'urgence et logement temporaire** pour l'accueil, en priorité, des femmes (dont des femmes victimes de violences) et des familles.
 - Hébergement d'urgence des femmes victimes de violences (11 places à Niort et à Bressuire)
 - Appartements temporaires pour familles monoparentales (3 appartements « ALT » pour 12 places d'accueil)
 - Hébergement d'urgence des familles (21 places à Niort et Bressuire)
- **Hébergement d'insertion, avec accompagnement global, durable et renforcé.**
 - Dispositif de Stabilisation (21 places en diffus à Niort)
 - Dispositif CHRS (56 places, à Niort).

Ce pôle gère un total de 121 places d'hébergement au sein de 41 appartements, dont 8 regroupés sur le site de Sainte Pezenne à Niort.

En 2021, l'établissement a fait le choix de réorganiser ses services, en renforçant ses dispositifs d'insertion et en intégrant les services de Stabilisation et d'Accueil d'Urgence Famille dans le Pôle Hébergement d'Insertion. C'est un positionnement fort pour l'Association, qui inscrit ses services dans le champ du logement d'abord et pour l'équipe éducative qui s'engage dans une démarche d'accompagnement au plus près des besoins du public.

1. HÉBERGEMENT D'URGENCE ET LOGEMENT TEMPORAIRE

1.1 Service d'accueil en logement temporaire (ALT)

Avec la création de 11 places dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales au 18 octobre 2021, le service a réorganisé son dispositif ALT sur Niort qui est composé de 3 appartements T4, offrant une capacité d'accueil de 12 places. Ce service héberge et accompagne en appartement (financement Allocation Logement Temporaire) des familles monoparentales en situation de perte de logement.

| | 2021 | 2022 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| Ouverture | 74/365 | 365/365 |
| Nombre de nuitées à réaliser | 888 | 4 380 |
| Nombre de nuitées réalisées | 575 | 3 254 |
| Nombre de places habilitées | 12 | 12 |
| Nombre de personnes accueillies | 16 | 20 |
| Taux d'occupation | 64.75 % | 74.29 % |

| | | |
|---|--------------------|------------------|
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | - | - |
| • Femmes | 9 | 9 |
| • Enfants | 7 | 11 |
| Composition du ménage : | | |
| • Adultes seuls | 6 | 4 |
| • Adultes seuls avec enfant(s) | 3 | 5 |
| • Couples seuls | - | - |
| • Couples avec enfant(s) | - | - |
| Répartition par âge : | | |
| • 18-25 ans | 3 | 1 |
| • 25-35 ans | 3 | 3 |
| • 35-45 ans | 3 | 5 |
| • 45-55 ans | - | - |
| • > 55 ans | - | - |
| Origine de l'orientation : | | |
| • Conseil Départemental | 3 | - |
| • 115 | 5 | 6 |
| • Justice, Police, Gendarmerie | 1 | 1 |
| • HUFVV La Colline | - | 2 |
| Durée moyenne de séjour : | 14.25 jours | 5.27 mois |
| Solutions à la sortie : | | |
| • CHRS La Colline | 1 | 2 |
| • Structure médico-sociale (hors La Colline) | 1 | 1 |
| • Retour au domicile | 1 | 1 |
| • HUFVV | 1 | - |
| • Hébergement familial / amical | - | 1 |
| • Logement social | - | 4 |
| • Logement privé | - | - |
| • Intermédiation Locative | - | 2 |
| • Non communiqué | - | 1 |
| Nombre de personnes toujours présentes au 31/12 | 9 | 6 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

La durée moyenne de séjour se maintient à un niveau acceptable, inférieure à 6 mois. Dans un contexte d'augmentation de la tension locative et des faibles flux d'offre de logement dans le parc social, la fluidité des réorientations vers des solutions adaptées est un enjeu permanent. Sur les 12 sorties enregistrées, il y a eu 2

orientations vers un CHRS ; 8 ménages ont pu obtenir un logement, dont 2 soutenu par l'Intermédiation locative. Il est à préciser que le dispositif peut participer à l'accueil de femmes orientées par le service HUFVV. Cette année, 2 personnes en ont bénéficié.

■ POINTS MARQUANTS 2022

La captation d'un nouvel appartement dans le quartier de la gare de Niort, a permis d'accueillir le public en ALT dans un environnement plus serein. Pour certaines situations, la crainte d'un retour dans les hébergements situés sur le quartier du Clou Bouchet, ou la famille est connue, peut les mettre en danger et ravive la crainte de violences à leur rencontre. Ce

logement a hébergé en priorité les personnes victimes de violences, sortant de l'HUFVV.

Un logement a été impacté par un important dégât des eaux, avec des délais d'intervention très long (assurance, travaux réalisés par le bailleur...) ce qui explique un taux d'occupation qui restera à améliorer en 2023.

■ BILANS DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Un nouveau logement dans le quartier de la gare a été capté permettant de proposer un accueil dans un environnement plus serein.
- L'évaluation interne du service est en cours.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Assurer un observatoire des besoins des familles monoparentales, autres que celles concernées par les violences en lien avec le SIAO et les partenaires (CAF, CCAS, CD79, UDAF, AMS).
- Maîtriser la durée de séjour et améliorer le taux d'occupation en veillant à une bonne régulation des parcours d'entrée et de sorties, et en veillant à une bonne réactivité des interventions en cas d'incidents dans les logements (nuisible, dégâts des eaux, ...).

1.2 L'Hébergement d'Urgences des Femmes Victimes de Violences (HUFVV)

Le grenelle contre les violences faites aux femmes a donné lieu à un appel à projet pour augmenter le nombre de places d'hébergement dans le département. L'Association a obtenu une réponse favorable et a créé, en partie par redéploiement, 11 places sur le département : 5 à Niort et 6 à Bressuire. Le service a été pleinement mis en œuvre au 18 octobre 2021.

Le service assure un accompagnement global dans l'ensemble des démarches liées à l'accès aux droits communs (santé, emploi, logement...). Il apporte également son soutien et aide dans les procédures urgentes relatives à l'exposition des violences. Enfin, le service propose des actions collectives en partenariat avec les acteurs du territoire, et anime un groupe de parole dédié aux victimes de violences.

| | 2021 | 2022 |
|--|-----------------|------------------|
| Ouverture | 74/365 | 365/365 |
| Nombre de nuitées à réaliser | 814 | 4015 |
| Nombre de nuitées réalisées | 589 | 4492 |
| Nombre de places habilitées | 11 | 11 |
| Nombre de personnes accueillies | 14 | 53 (25 ménages) |
| Taux d'occupation | 72.36 % | 111.88 % |
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | - | - |
| • Femmes | 7 | 25 |
| • Enfants | 7 | 28 |
| Composition du ménage : | | |
| • Adultes seuls | 2 | 9 |
| • Adultes seuls avec enfant(s) | 5 | 16 |
| • Couples seuls | - | - |
| • Couples avec enfant(s) | - | - |
| Répartition par âge : | | |
| • 18-25 ans | 1 | 6 |
| • 25-35 ans | 3 | 9 |
| • 35-45 ans | 2 | 8 |
| • 45-55 ans | 1 | 2 |
| • > 55 ans | - | - |
| Origine de l'orientation : | | |
| • Conseil Départemental | 3 | 6 |
| • Association | 1 | 1 |
| • La Colline (hébergées en ALT avant 18/10/2021) | 3 | - |
| • CCAS | - | 1 |
| • 115 | - | 15 |
| • Stabilisation | - | 1 |
| • Demande individuelle | - | 1 |
| Durée moyenne de séjour : | 16 jours | 3.55 mois |

| | | |
|---|----|----------------|
| Solutions à la sortie : | | |
| • Retour au domicile | 1 | - |
| • Logement privé | - | 2 |
| • Logement social | - | 2 |
| • Intermédiation Locative | - | 1 |
| • CHRS La Colline | - | 3 |
| • ALT La Colline | - | 2 |
| • Hébergement familial / amical | - | 4 |
| • Autre service médico-social | - | 6 |
| Nombre de personnes toujours présentes au 31/12 | 12 | 12 (5 ménages) |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

53 personnes (25 ménages), dont 28 enfants, ont été hébergées sur l'HUFVV entre Bressuire et Niort cette année, pour un taux d'occupation très supérieur à 100%. La majorité des personnes a été orientée par le SIAO-115. Les sorties sont majoritairement positives. 6 ménages ont

■ POINTS MARQUANTS 2022

2022 constitue la première année pleine de fonctionnement, sur deux sites, avec un nouveau binôme embauché à Bressuire. Le service a été pleinement opérationnel avec un taux d'occupation qui marque une forte activité, validant ainsi la création de places nouvelles sur le département.

Le partenariat avec l'association « Intermède Nord 79 » (accueil de jour pour personnes victimes de violences) a été initié. De nombreux partenariats avec les acteurs du territoire du Nord Deux-Sèvres ont été mis en place, autour de la santé, de la scolarité, des associations caritatives, de l'insertion professionnelle et de la justice.

Le lien avec la cellule HERA (gendarmerie) a été également réalisé. Le service a participé activement à l'animation du réseau de compétences en matière de lutte contre les violences au sein du couple.

Plusieurs activités autour du bien-être et de la reprise de confiance en soi ont pu être reconduites. Ainsi, l'action avec le Comité Régionale d'Équitation, dans le cadre de « l'équithérapie » a pu être renouvelée à Niort et Bressuire (7 séances, dont les 2 dernières avec les

enfants). Elles se sont clôturées avec un séjour de 2 jours à l'île de Ré, au début du mois de juillet. 7 personnes ont pu bénéficier d'une action « socio-esthétisme » réalisée en partenariat avec le CSC de Ste Pezenne. Elle s'est déroulée sur 5 séances sur l'unité de proximité. Ces activités ont pu se mettre en place grâce, notamment aux dons de l'association « Soroptimist » et les aides du C.R.E.

enfants). Elles se sont clôturées avec un séjour de 2 jours à l'île de Ré, au début du mois de juillet.

7 personnes ont pu bénéficier d'une action « socio-esthétisme » réalisée en partenariat avec le CSC de Ste Pezenne. Elle s'est déroulée sur 5 séances sur l'unité de proximité. Ces activités ont pu se mettre en place grâce, notamment aux dons de l'association « Soroptimist » et les aides du C.R.E.

Dans le cadre de l'action « Héroïne du quotidien et en accord avec la municipalité et les directions, une séance photo a été réalisée. L'équipe éducative, aux côtés de la Présidente, représentant les Soroptimist, (un soutien de taille dans les actions menées par ce dispositif grâce aux dons) et 4 personnes hébergées sur le dispositif ont pris part au jeu de l'objectif de l'Atelier photo Clélia de Niort.

La captation de logement social notamment dans le Nord du département est un frein à l'insertion des publics sortants d'HUFVV. Capter du logement privé dans le cadre de nouvelles mesures IML, pourraient répondre partiellement aux enjeux de relogement des publics encore fragiles.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- L'implantation du nouveau service HUFVV de Bressuire est maintenant pleinement opérationnel et identifié sur le territoire du Nord Deux-Sèvres. Des partenariats se sont développés et accentués avec les acteurs sociaux et médico-sociaux.
- Le référent social de l'HUFVV de Bressuire, co-anime le groupe réseau de lutte contre les violences au sein du couple.
- Le déploiement de 6 places sur la commune de Bressuire, permet d'apporter une réponse au besoin d'éloignement géographique de la victime.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs du Nord des Deux-Sèvres, notamment en ce qui concerne la prise en compte des enfants et de leur santé (crèche, scolarité, PMI) mais aussi l'accompagnement vers l'emploi (CBE de Bressuire).

- Accentuer le partenariat avec la cellule HERA du Nord Deux-Sèvres.
- Poursuivre les actions d'animations avec le C.R.E., la socio-esthétique, qui devrait également pouvoir se développer à Bressuire.

1.3 L'Hébergement d'urgence généraliste en appartements (HUG)

Les appartements d'urgence ont vocation à accueillir en urgence et sur orientation du SIAO des familles en situation de grande précarité. Ce dispositif s'intègre dans le paysage de l'offre de service d'urgence en direction du public « famille » dont la demande augmente au fil des ans, notamment auprès des familles d'origine étrangère.

Les séjours sont régulés par le SIAO, en lien étroit avec le service qui assure, auprès des familles, l'hébergement et les prestations hôtelières (dont l'aide alimentaire), ainsi que l'accueil, le soutien, le conseil et l'orientation vers les partenaires selon leurs besoins.

Les appartements d'urgence se sont progressivement développés en 2018 « en tuilage » avec la fin annoncée du dispositif d'hébergement d'urgence des familles à droits incomplets, pour atteindre un rythme normal d'activité sur 2019/2020 avec la location de 6 appartements, dont 2 à Niort et 3 à Bressuire.

| | 2021 | 2022 |
|------------------------------|--|--|
| Ouverture | 365/365 | 365/365 |
| Nombre de nuitées à réaliser | 7 665 | 7 665 |
| Nombre de nuitées réalisées | 5 065 | 6576 |
| Nombre de places habilitées | 21 | 21 |
| Taux d'occupation | 66.08 % | 85.79 % |
| Nombre d'usagers | 80 ménages (94 adultes & 155 enfants) | 119 ménages (143 adultes & 221 enfants) |
| Composition du ménage : | | |
| • Enfants | 155 | 221 |
| • Familles monoparentales | 65 | 93 |
| • Couples sans enfant | 1 | - |
| • Couples avec enfants | 13 | 24 |
| • Femmes isolées (seules) | 1 | 2 |
| • Hommes seuls | - | - |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Avec un taux d'occupation de près de 86%, le dispositif a accueilli cette année 39 ménages supplémentaires (+48,7%), soit 49 adultes et 66 enfants de plus qu'en 2021. Cette hausse significative s'explique par le fait

que certains logements ont encore été fortement impactés par la présence de nuisibles (cafards, punaises de lit, rongeurs). Cela a nécessité l'intervention d'entreprises extérieures et a bloqué des logements.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Cette année, les 2 dispositifs d'hébergement d'urgence de Niort et Bressuire ont pleinement rempli leurs fonctions, en permettant un accueil de qualité, dans des logements rénovés et correctement équipés. Les modalités de fonctionnement du service avec le SIAO Urgence, ont été modifiées, permettant notamment de fluidifier les accueils d'urgence.

Les procédures d'accompagnement ont été reprécisées en redéfinissant les fonctions des référents familles avec le SIAO, le CD79 et l'Escale. Dans ce cadre, l'Escale accompagne les personnes en situation régulière et non connues par les services du Département et le SIAO les ménages étrangers en voie de régularisation. L'enjeu premier de l'Escale est la demande rapide de logement social pour les familles.

La régulation départementale a été enrichie avec 2 réunions mensuelles réunissant l'ensemble des opérateurs d'hébergement et les référents. Le suivi des parcours est désormais partagé et répond mieux aux besoins.

Concernant les enfants, des partenariats avec les établissements scolaires ont été mis en place pour répondre à la scolarisation. Afin d'éviter les ruptures scolaires dues au parcours d'hébergement d'urgence, des titres de transport sont donnés aux parents pour maintenir la scolarité des plus âgés.

Près de 69% des personnes étaient en attente de demande de régularisation de leur séjour (demande d'asile ; régularisation préfectorale ; bénéficiaire d'un récépissé.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Le rôle des référents de parcours a été précisé. Une dynamique commune entre référents et opérateur d'hébergement a pu se mettre en place sous l'égide du SIAO, pour renforcer le suivi des parcours. Des outils de suivi recensent les démarches effectuées ou restant à effectuer auprès des différentes familles qui « tournent » sur les hébergements. Les référents de parcours s'assurent du suivi particulier des personnes qu'elles soient hébergées dans l'établissement ou par un autre opérateur du territoire.
- Concernant l'accueil des enfants et la scolarité, les enfants en âge, en âge de l'être, ont été scolarisés. Toutefois, les changements de lieu d'hébergement tous les quinze jours ne facilitent pas leur maintien à l'école, notamment pour les plus petits. Des titres de transport sont donnés aux plus grands, afin qu'ils puissent rester un maximum dans leur établissement.
- Le développement du réseau avec les différents acteurs territoriaux (Bressuire, Parthenay, Thouars) a été réalisé. L'accent a été mis sur les relations avec les acteurs locaux, les caritatifs, le CCAS, le CSC (cours de français, accueils des enfants de moins de 3 ans,...). L'antenne médico-sociale du Nord Deux-Sèvres, les établissements scolaires, la PASS et la PMI ainsi que l'assistante sociale de l'hôpital de Faye L'Abesse ont également été rencontrés. La Maîtresse de maison facilite la bonne gestion des hébergements et apporte son soutien au quotidien aux familles accueillies en sollicitant le partenariat au sein duquel l'Escale est désormais reconnue.
- Les prestations « aide alimentaire » et « produits d'hygiène » ont pu être effectives grâce au partenariat avec la Banque alimentaire. Cette réponse a été réalisée en partenariat avec le 115 famille.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre la mise en place du référent de parcours, en lien avec le 115 famille et les différents acteurs du territoire concernés par l'HUF et la DDETSPP.
- Poursuivre le développement du réseau avec les différents acteurs territoriaux (Bressuire, Parthenay, Thouars).
- Porter un regard attentif et vigilant sur l'accueil des enfants, leur scolarité et leur santé.

2. HÉBERGEMENT D'INSERTION AVEC UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL, DURABLE ET RENFORCÉ

a. L'hébergement de stabilisation

La stabilisation est un dispositif d'hébergement en diffus répartis dans la ville de Niort permettant aux personnes en situation d'urgence sociale de trouver en priorité, repos et sécurité dans un appartement.

La stabilisation s'adresse préférentiellement aux personnes nécessitant un besoin premier de se poser, se restaurer, retrouver de la confiance en soi, recréer du lien social et retrouver les principaux droits sociaux. Le service propose un accompagnement social, axé principalement sur l'accès aux droits et à la santé, en mettant en place, en priorité, des demandes de logements sociaux, et des actions d'animation et de prévention. L'équipe est composée d'une Monitrice éducatrice qui apporte son soutien et ses apprentissages dans les actes de la vie quotidienne. Deux référents sociaux sont chargés de l'accompagnement dans les démarches pour recouvrer les droits sociaux. La durée de séjour est limitée à deux mois renouvelable une fois.

| | 2021 | 2022 |
|-------------------------------------|-----------------|----------------|
| Ouverture | 365/365 | 365/365 |
| Amplitude horaire du service | 9h/19h00 | 9h/19h00 |
| Nombre de places habilitées : | | |
| • En appart de proximité | - | - |
| • En appartement diffus | 21 | 21 |
| Taux d'occupation | 79.06 % | 83.48 % |
| Nombre d'usagers | 34 + 12 enfants | 45 + 9 enfants |
| Nombre de nuitées | 6 060 | 6399 |
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | 19 | 24 |
| • Femmes | 15 | 21 |
| Composition du ménage par passage : | | |
| • Adultes seuls | 26 | 37 |
| | 4 | 6 |

| | | |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Adultes seuls avec enfant(s) • Couples seuls • Couples avec enfant(s) | 1 1 | 1 - |
| Répartition par âge : <ul style="list-style-type: none"> • 18-25 ans • 25-35 ans • 35-45 ans • 45-55 ans • > 55 ans | 7 9 7 8 3 | 7 13 8 12 5 |
| Ressources : <ul style="list-style-type: none"> • Revenus d'activité • Indemnités chômage • Autre • AAH • RSA • Retraite • Sans ressources | 10 4 4 1 5 - 8 | 9 3 5 4 12 1 9 |
| Durée moyenne de séjour (cumul des durées de séjour par personne) | 8.27 mois | 6.26 mois |
| Sorties : <ul style="list-style-type: none"> • Logement (public ou privé) • Solutions intermédiaires (CHRS, famille, amis...) • Décès • Inconnu | 7 8 - 6 | 7 12 1 12 |
| Nombre d'utilisateurs stabilisation entrés sur le dispositif : <ul style="list-style-type: none"> • CHRS ou ALT ou IML | 4 | 9 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Cette année, les chiffres traduisent l'évolution de l'activité de la stabilisation par rapport à 2021. La durée de séjour a baissé et montre une dynamique de service plus active. À noter qu'un ménage présent depuis 46 mois impacte les durées moyennes de séjour. Si cette durée

anormalement longue est neutralisée, la durée moyenne de séjour sera de 4.9 mois.

À la suite d'un dégât des eaux, le service a également dû faire face à l'immobilisation d'un logement pendant plusieurs semaines.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Cette année a été marquée par la montée en compétence de l'équipe éducative et notamment avec le recrutement d'une Monitrice éducatrice qui permet d'accompagner au quotidien les personnes hébergées. Le service poursuit sa transformation, passant d'une logique de « mise à l'abri » à une logique d'accompagnement social dans l'hébergement pour des personnes aux parcours complexes.

Le travail sur l'organisation globale de l'équipe, avec la création d'un « trinôme » qui intervient conjointement sur les appartements d'urgence et la stabilisation s'est affiné. La réécriture du projet de service s'est, quant à elle, poursuivie. Cette restructuration permet de garantir un accompagnement sans rupture toute l'année. La dynamique d'équipe et la sécurité des salariés s'en trouvent également renforcés.

Ce projet cible des nouveaux publics identifiés sur le territoire en fonction de leur besoin : travailleurs pauvres, familles régularisées en voie d'accéder au logement, personnes précaires sans projet défini.

Ce changement de pratique pour l'équipe qui intervient à domicile nécessite un accompagnement. Des fonctions et rôles sont à imaginer dans ce nouveau contexte d'accompagnement vers le logement.

Le rapprochement de la Stabilisation avec le Pôle d'Hébergement et d'Insertion a permis de fluidifier la continuité des projets des usagers en évitant autant que possible, les ruptures de parcours. L'accès au logement d'abord, fait pleinement partie des attendus de la Stabilisation, et doit permettre, lorsque cela est possible, l'accès direct en logement. Néanmoins, le processus d'accès au logement est souvent plus long et nécessite de poursuivre l'accompagnement de la personne. Cette année, le service a facilité l'accès au CHRS pour 12 usagers, et accompagné vers le logement 7 personnes. Notons, que 5% des personnes hébergés ont quitté le service sans solution de logement connue, soit 12 personnes.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Après une période très difficile durant laquelle une partie de la capacité d'hébergement a dû être fermée pour cause de trafic de drogues à proximité, le service a pu retrouver sa capacité d'accueil et d'accompagnement dans les parcours d'insertion en commençant par l'accès aux droits, la santé, et la demande de logement. Les niveaux d'activité (TO, nombre d'usagers, nombres d'entrées et de sorties) sont plus proches des standards.
- L'évaluation interne de l'établissement a pu être initiée.
- Le travail sur la réécriture du Projet de service se poursuit et sera finalisé en 2023.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre le travail initié sur le projet de service, en travaillant sur la mise en place effective d'un réel partenariat autour des projets d'accès à la santé, au bien-être, retrouver son pouvoir de faire. Une formation avec l'IREPS concernant l'accès aux droits et à la santé des personnes en situation de précarités va être mise en place.
- Poursuivre le développement des partenariats en lien avec les problématiques, de santé, d'accès à l'emploi et au logement.
- Accentuer la fluidité entre les différents services de l'établissement pour favoriser la continuité dans le parcours de l'usager. (orientation CHRS ; ALT ; IML ; Un Chez soi d'abord ; Maisons Relais....)

b. Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) assurent « *l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social de personnes en grandes difficultés économiques, familiales, ayant des problèmes de logement, de santé et globalement des difficultés d'insertion, afin de leur permettre de retrouver une autonomie personnelle et sociale* » (extrait du CASF).

Ce dispositif de 56 places (21 logements) accueille tous publics (hommes ou femmes célibataires, couples, familles) confrontés à l'absence de solution d'hébergement et à une situation de précarité.

Un travailleur social référent est désigné pour chaque ménage accueilli. Il assure son accompagnement tout au long du séjour (6 mois renouvelables). Des entretiens individuels, des visites dans l'hébergement, des accompagnements dans les démarches et la mise en relation dans un réseau coordonné sont proposés dans le cadre d'un accompagnement global (santé, emploi, logement, gestion budgétaire, parentalité, justice...).

| | 2021 | 2022 |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Nombre de demandes d'hébergement | SO | SO |
| Nombre de personnes accueillies | 61 (+46 présents 2020) | 62 (+42 présents 2021) |
| Taux d'occupation | 109.63 % | 108.17 % |
| Nombre de jours réalisés | 22 376 | 22 125 |
| Répartition par genre : | | |
| • Hommes | 26 | 27 |
| • Femmes | 40 | 37 |
| • Enfants | 41 | 40 |
| Composition du ménage : | | |
| • Hommes seuls | 18 | 22 |
| • Femmes seules | 19 | 21 |
| • Adultes seuls avec enfant(s) | 17 | 11 |
| • Couples seuls | 1 | - |
| • Couples avec enfant(s) | 5 | 4 |
| Durée moyenne de séjour | 8.21 mois | 9.99 mois |

| | | |
|--|---------|------------|
| Sorties vers le logement : | | |
| • Logement social | 12 | 12 |
| • Logement privé | 1 | 2 |
| • Logement (social et privé) en IML | 6+3 = 9 | 5 (social) |
| • Maison relais | 1 | - |
| • Chez Soi d'Abord | - | 1 |
| • Structure médico-sociale | 3 | - |
| • Familles / amis | 5 | 5 |
| • Décès | 1 | - |
| • Sans solution | - | 1 |
| • Inconnu | 4 | 2 |
| Sorties vers l'emploi (nombre d'adultes) | - | 25 |

**SO : la mise en œuvre d'une régulation centralisée des demandes d'hébergement (SIAO) rend sans objet cette statistique à notre niveau. C'est en effet le SIAO qui a la vue sur l'ensemble des demandes d'hébergement.*

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le taux d'occupation est toujours aussi important, malgré l'immobilisation pendant plusieurs mois d'un logement T5, à cause de la présence de punaises de lit. Cette année, 62 personnes ont été accueillies sur le dispositif et 28 personnes ont quitté le CHRS. 20 d'entre-elles ont bénéficié d'un relogement pérenne, dont 12 vers un logement social et 5 par le biais de l'intermédiation locative. La tension à la sortie vers le logement social

complexifie les sorties d'hébergement généraliste et augmente la durée des séjours (+2,7 mois en moyenne par rapport à 2021). Le dispositif d'intermédiation locative a joué son rôle et répondu au besoin de relogement pour les plus fragiles. L'importance du taux d'occupation et les bons résultats à la sortie mettent en exergue la souplesse et l'efficacité du projet et de l'équipe éducative.

■ POINTS MARQUANTS 2022

La mise en place des références, en confiant une double mission à chaque professionnel (CHRS/IML, CHRS/AVDL) a permis de garantir une présence renforcée sur tout le parcours de l'usager. Cette organisation est essentielle pour faire face aux absences et au recrutement encore difficile en 2022.

La complémentarité des services du Pôle d'Hébergement d'Insertion a facilité la continuité de la prise en charge pour 9 personnes ayant été accueillies initialement en Stabilisation. Cette année, l'accueil de personnes avec des profils handicap intellectuel et

psychiatrique, ont questionné l'accompagnement global proposé en CHRS, tant en termes de proposition d'accompagnement éducatif qu'en perspective de sortie vers le logement. Malgré un nombre de partenaires importants, les relais sont encore complexes à mettre en œuvre, notamment sur le plan de la santé mentale et dans le champ du handicap.

Dans le cadre de la convention avec le ministère de la justice concernant l'accueil des publics en placement extérieur, 5 personnes ont été accompagnées.

En 2022, la durée moyenne de séjour est de 65 jours.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Une offre de formation pour la prise en compte d'un public en situation de grande exclusion a été effective : communication non violente, formation prévention du risque suicidaire.
- La dynamique de rencontres partenariales mensuelle s'est mise en place. Chaque mois un temps est consacré à l'accueil d'un partenaire du territoire afin qu'il précise le cadre de son intervention. L'objectif est d'envisager les modalités de collaborations éventuelles.
- Les documents de services ont été mis à jour.
- Les actions équestres ont été mises en œuvre avant la fin de l'année, permettant à des femmes accueillies et leurs enfants de retrouver des sensations de plaisir, de liberté et de reprendre confiance en elles. L'ensemble des festivités de fin d'année ont pu se dérouler normalement : un goûter avec les familles et les enfants a été organisé, à Niort et Bressuire ainsi qu'un repas partagé avec l'ensemble des personnes isolées.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Favoriser et poursuivre la formation de la nouvelle équipe avec un programme ambitieux de formation : renouveler la formation prévention du risque suicidaire ; formation avec le CRIAVS ; formation avec le centre régional psycho traumatisme, afin de sensibiliser les équipes à la compréhension de ces mécanismes et pouvoir repérer les principaux signes cliniques.

LES SERVICES DE SUITE

Ce dispositif comprend l'ensemble des établissements et services qui apportent une aide aux personnes dans leur logement. Les services de suite relèvent du droit locatif ordinaire et non pas de l'hébergement. Ils se composent de :

- l'intermédiation locative,
- la maison relais,
- l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale.

1. L'INTERMEDIATION LOCATIVE

La mission du service d'Intermédiation Locative (IML) est « de permettre à un public défavorisé d'accéder à un logement ordinaire par le biais d'une sous-location avec accompagnement social, pendant une durée déterminée, avant de faire passer le bail à son nom (glissement de bail) » (extrait du PDALHPD).

Les mesures IML visent ainsi à sécuriser la relation entre un bailleur (public ou privé) et le locataire par une période de sous-location avec un objectif de glissement de bail sur une durée de 6 mois (reconductible).

Les publics sont confrontés à des problématiques d'accès ou de maintien en logement en raison de difficultés budgétaires et/ou de difficultés d'insertion sociale. Il peut s'agir de personnes fragilisées par des échecs locatifs passés, par des parcours de vie ayant conduit à des situations d'exclusion, de rupture. Elles sont demandeuses d'un soutien dans la phase d'accession et de maintien en logement.

Une convention partenariale avec les 3 bailleurs sociaux niortais est active pour la mise à disposition de logements HLM. L'équipe collabore avec les services du Conseil Départemental ou du CCAS pour le relais social.

| Financement | 2021 | | | 2022 | | |
|------------------------------------|-----------|--------------------|-----------|------------------------|--------------------|----------|
| | DDETSPP | DDETSPP renforcées | CD | DDETSPP | DDETSPP renforcées | CD79 |
| Nombre de mesures habilitées | 18 | 12 | 11 | 17 + 4 renouvellements | 12 | 11 |
| Nombre de mesures réalisées | 13 | 12 | 10 | 15 | 7 | 7 |
| Répartition par genre : | | | | | | |
| • Hommes | | 14 | | | 17 | |
| • Femmes | | 12 | | | 18 | |
| • Enfants | | 18 | | | 15 | |
| Composition du ménage : | | | | | | |
| • Hommes seuls | 7 | 5 | 2 | | 11 | |
| • Femmes seules | 6 | 1 | 1 | | 6 | |
| • Adultes seuls avec enfant(s) | 9 | 2 | - | | 5 | |
| • Couples avec enfant(s) | - | 1 | 1 | | 3 | |
| • Couples | 1 | - | - | | 3 | |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Au total, 45 mesures ont été validées par la commission DDCSPP/CD et ont été vues en entretien d'évaluation par le service. 8 ont finalement été annulées par les demandeurs. Aucune mesure n'a fait l'objet d'un refus par le service. Le service IML a capté 27 logements au profit de ménages orientés en 2022. 7 autres logements ont été captés pour des mesures IML 2021. Le service

totalise 34 entrées logement IML en 2022. 4 ménages sont toujours en attente de la captation d'un logement depuis 2021 (2 ont bénéficié d'une attribution sur le parc social début 2023). Restent en attente d'un logement 8 ménages orientés en IML au dernier semestre 2022

■ POINTS MARQUANTS 2022

En 2022, le conventionnement avec la DDCSPP a évolué pour prendre en compte le nécessaire accompagnement au-delà de 12 mois de certaines situations complexes (4 mesures de renouvellement), pour un total de 33 mesures.

Le service a encore étendu sa zone d'intervention, avec des villes nouvelles comme Cerizay, Brioux sur Boutonne, St Pompain où des logements ont pu être captés en bail privé notamment.

Cette année le taux de logements en bail privé captés est important, avec 10 logements comptabilisés.

14 glissements de baux au profit des ménages orientés en 2021 et 2022 ont été réalisés.

La tension locative en Deux-Sèvres s'est accentuée et s'étend progressivement à l'ensemble du territoire avec l'absence de libérations locatives en pays mellois, l'augmentation significative des loyers en Bressuirais et la baisse inédite des préavis de départ dans le parc social toutes villes confondues.

Cette situation oblige le service à être très dynamique dans la recherche de logements privés et à être très

attentif à la construction des partenariats. De ce point de vue l'effort a été fait en direction du territoire Bressuirais, Mauleon et Cerizay (CCAS, résidence habitat jeune). Le service IML collabore avec l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux, judiciaires, d'insertion professionnelle ou sociale, de chaque territoire où il intervient. Chaque ménage relevant de l'AMS ou du CCAS local est relié à un travailleur social qui le soutient dans sa vie sociale.

Le service a été sollicité pour accompagner des parcours aux contours très différents : prévention des expulsions, facilitation du départ d'un logement dans un contexte de tension forte avec le propriétaire, accompagnement de sorties d'hébergement d'insertion vers le logement, fluidification de sorties de maison relais, accès au logement de personnes sans domicile (à la rue ou hébergement très précaire).

Enfin, grâce aux évaluations rétroactives le service peut estimer très positivement son action en direction des ménages accompagnés. En effet, aucune expulsion locative des ménages accompagnés ces 3 dernières années n'a été recensées.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Pour mieux saisir les ancrages des politiques publiques dans le Nord du département le service a plus particulièrement rencontré Habitat Logement du CD 79 (nouveau règlement FSL) ; l'UDAF (Pôle enfance et parentalité, crèches, espace rencontre, accueil de jour victimes violences, etc) ; les CCAS Bressuire et Mauléon ; la Résidence Habitat Jeunes Pass'Haj ; Pôle Emploi ; le GECQ BTP et la fédération française du bâtiment.
- Les bailleurs sociaux et quelques bailleurs privés ont répondu à une enquête permettant d'étudier la stabilité locative des ménages accompagnés par le service IML ces 3 dernières années. Les équipes ont bénéficié de temps de formation sur la communication non violente et sur la prévention du risque suicidaire. Elles ont également suivi des webinaires Banque de France (instruction et suivi du dossier de surendettement, les arnaques, les incidences du fichage Banque de France).
- Chaque trimestre des actions collectives réunissant les ménages accompagnés en IML et des personnes hébergées dans l'Association ont été réalisées avec l'ADIL concernant les droits et devoirs de locataires et la nouvelle action de SOLIHA concernant les économies d'énergie. Les usagers valorisent ces temps d'information qui renforce leurs connaissances.
- La création d'un service logement transversal aux différents services de l'Association pour favoriser la mise en œuvre à tous les niveaux des objectifs ambitieux de la politique du logement d'abord n'a pas été réalisé et doit être vu à l'échelle de l'ensemble de l'Association. Toutefois un progiciel de gestion locative a été acheté et configuré afin de faciliter l'ensemble des opérations liées à la gestion locatives des logements. Cet outil partagé entre le service comptable et les éducateur-référents permet un suivi du parcours locatif du sous-locataire.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Créer une nouvelle mesure d'accompagnement vers et dans le logement en direction des ménages recourant à la commission de médiation DALO ou en situation de difficultés locatives nouvelles. Ce nouveau service viendra compléter l'offre du Pôle Services de suite et modifier l'organisation du service IML qui intégrera un nouveau travailleur social.
- Former l'équipe à l'usage du logiciel comptable qui permet un meilleur suivi des logements IML, un suivi rigoureux des redevances locatives et dépôts de garanties, un suivi des APL reçues.

- Faire évoluer l'organisation du service. Compte tenu de l'évolution du nombre de mesures IML / IML-BPI et AVDL et du territoire couvert, envisager une répartition des professionnels par secteurs géographiques Nord et Sud du département afin de limiter les déplacements et renforcer le temps en face à face avec les ménages. Cette organisation améliorerait la santé et la sécurité des professionnels en limitant les temps de trajet. Elle aurait également un impact environnemental plus favorable et un impact économique par la baisse des coûts en carburant).
- Reprendre les bilans annuels présentiels rassemblant financeurs, bailleurs sociaux et privés, ménages accompagnés et partenaires pour poursuivre une démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers.

2. LA MAISON RELAIS

La maison relais est une résidence sociale de 20 logements en habitat regroupé proposant des espaces partagés. Elle accueille des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement voire d'exclusion lourde, et dont la situation sociale, psychologique et/ou psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Ce service s'adresse de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas d'un CHRS ni d'un logement autonome.

Cette année a été marquée par l'ouverture d'une seconde Pension de Famille à Melle.

2.1 La maison relais d'Aiffres

| | 2021 | 2022 |
|--|---------------|--------------|
| Ouverture | 365/365 | 365/365 |
| Nombre de places habilitées | 20 | 20 |
| Nombre d'usagers | 29 | 24 |
| Taux d'occupation | 95.70% | 97.5% |
| Répartition par sexe : | (au 31/12) | (au 31/12) |
| • Hommes | 15 | 14 |
| • Femmes | 6 | 6 |
| Répartition par âge : | | |
| • 30 à 39 ans | 2 | 2 |
| • 40 à 49 ans | 5 | 2 |
| • 50 à 59 ans | 10 | 11 |
| • 60 à 69 ans | 4 | 5 |
| • 70 à 79 ans | - | - |
| Ressources : | | |
| • Retraite | 2 | 4 |
| • Salaire | 1 | - |
| • Pension d'invalidité CPAM | 2 | - |
| • AAH | 12 | 12 |
| • RSA | 2 | 2 |
| • Indemnités chômage | 2 | 2 |
| Sorties : | | |
| • Logement autonome | 7 | 2 |
| • EHPAD | 1 | - |
| • CHRS | - | - |
| • Etablissement sanitaire ou médico-social | 1 | 1 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

En 2022, 4 départs et 3 arrivées ont été enregistrés (une 4^{ème} entrée en cours courant janvier 2023). Le taux d'occupation est de 97,5%.

En août 2022, un résident est décédé à son domicile. L'équipe s'est mobilisée durant de longs mois pour

mettre en place les accompagnements sanitaires utiles, les aides à domicile nécessaires et lui maintenir un cadre de vie digne avec l'appui d'un résident voisin. Le service a respecté le désir de ce résident de finir sa vie dans son logement et a collaboré avec lui et l'UDAF

pour anticiper ses obsèques et respecter ses dernières volontés.

3 autres usagers ont quitté la résidence. L'un d'entre eux a bénéficié d'un relogement accompagné par le service Un Chez Soi d'Abord. Pour les 2 autres, des mesures d'intermédiation locative sont en cours.

■ POINTS MARQUANTS 2022

L'année 2022 a été marquée par le départ en retraite le 1^{er} février de l'hôte de maison, après 9 ans au sein de la résidence. Un nouveau salarié a été recruté pour poursuivre cette mission. Il a pris ses fonctions le 1^{er} février 2022 et a emménagé en avril dans la maison d'hôte sur site. Ce changement important dans la vie des résidents s'est déroulé très positivement. Le nouvel hôte de maison a su créer une relation de confiance avec chacun et s'intégrer rapidement dans l'équipe éducative.

Des projets collectifs se sont poursuivis et de nouveaux ont pu être mis en œuvre : expression théâtrale dans le groupe Force Hébergée, projet équestre sur l'Île de Ré, poursuite d'un projet secourisme, séjour de vacances sur l'Île d'Oléron (7 résidents), sensibilisation à la lutte

L'équipe a déjà accueilli 3 nouveaux résidents et un logement est en cours de réhabilitation.

2 commissions d'admission ont été organisées avec le SIAO et les services de l'État. 11 demandes émanant de 7 services différents ont été examinées.

contre la précarité énergétique (SOLHA), sensibilisation aux gestes qui sauvent (Protection civile), séances de socio-esthétique (CSC Niort).

Les modalités d'expression des résidents ont été redéfinies avec eux pour les rendre davantage acteurs de leur vie au sein de la résidence (création de commissions animations et loisirs, cadre de vie, séjour vacances et ateliers cuisine).

L'équipe a également développé de nouvelles modalités d'interventions individualisées avec la création de temps d'écoute individuels, le renforcement de l'usage des projets personnalisés et la création d'un nouvel outil nommé « cahier des charges » qui permet de définir leurs interventions pour l'aide au maintien en logement.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- L'intégration d'un nouvel hôte de maison a été réalisée. (cf points marquants 2022)
- 6 séances annuelles d'analyse de la pratique avec, l'équipe de la maison relais et l'équipe du « Un Chez soi d'abord », ont été organisées et animées par une psychologue libérale.
- Les travaux de rénovation de peinture et les changements d'équipements ainsi que les aménagements des espaces extérieurs (bancs, des potagers surélevés, des fleurs...) sont partiellement réalisés. Des aménagements extérieurs restent à mettre en place (mobiliers de jardin).
- Les projets collectifs se sont poursuivis et de nouveaux ont été mis en œuvre. (cf. paragraphe « points marquants 2022 »)
- L'équipe d'Aiffres et les résidents ont été associés à la création de la Pension de Famille de Melle (projet, fonctionnement, visite). Des projets communs devraient voir le jour (animations communes, projets mutualisés, réunions d'équipe).

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Créer les conditions pour absorber les charges importantes sur l'électricité, les granulés de bois, les charges d'emprunt, les hausses salariales afin de faire face à l'inflation. Des pistes sont en cours et seront étudiées avec les services de l'État.
- Faciliter l'installation de la Pension de Famille de Melle en accompagnant la nouvelle équipe dans ses fonctions. La gestion de deux maisons relais proches géographiquement génère des opportunités : mutualisation d'activités, de sorties, ouverture du réseau social des résidents, réunions d'équipes communes, travail collaboratif sur la démarche qualité, etc. Initier une dynamique de rencontre, d'échange, de partage qu'il conviendra de définir et mettre en œuvre avec l'équipe.
- Développer de nouvelles coopérations avec l'association Ekiden et Courir Atout Cœur en vue de promouvoir un projet de remédiation sportive en direction des résidents. Un projet avec une librairie ambulante est également envisagé ainsi que l'accès aux spectacles du Moulin du Roc pour favoriser l'accès à la culture.
- Réaliser l'évaluation et la réécriture du projet social de la maison relais.

2.2 La pension de famille de Melle

| | 2022 |
|--|--|
| Ouverture | Ouverture le 1 ^{er} novembre 2022 |
| Nombre de places habilitées | 20 |
| Nombre d'usagers | 13 |
| Taux d'occupation | 37.10% |
| Répartition par sexe : | |
| • Hommes | 9 |
| • Femmes | 4 |
| Répartition par âge : | |
| • 20 à 29 ans | 1 |
| • 30 à 39 ans | - |
| • 40 à 49 ans | 9 |
| • 50 à 59 ans | 2 |
| • 60 à 69 ans | 1 |
| • 70 à 79 ans | - |
| Ressources : | |
| • Retraite | 1 |
| • Salaire | - |
| • Pension d'invalidité CPAM | 1 |
| • AAH | 7 |
| • RSA | 4 |
| • Indemnités chômage | - |
| Sorties : | |
| • Logement autonome | - |
| • EHPAD | - |
| • CHRS | - |
| • Etablissement sanitaire ou médico-social | - |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

13 résidents ont été accueillis au 31 décembre 2022 (9 personnes isolées et deux couples). Tous expriment une grande satisfaction quant aux conditions de logement proposées, au cadre de vie, à la bienveillance

de l'équipe qui leur apporte un soutien nouveau. 2 commissions d'admission ont été réalisées. 30 demandes émanant de 10 services partenaires ont été examinées, et 16 dossiers ont été retenus.

■ POINTS MARQUANTS 2022

L'année a été marquée par la construction de la Pension de Famille de Melle et son ouverture le 1^{er} novembre 2022. Une équipe composée d'un hôte de maison, d'un travailleur social CESF et d'une apprentie éducatrice spécialisée en 3^{ème} année a été mise en place.

Une soirée d'accueil avec les voisins de la maison relais a été réalisée le 13 décembre 2022 pour leur permettre de visiter la résidence, rencontrer l'équipe et les

premiers résidents, présenter le projet social de la résidence, répondre à leurs questions et abaisser les craintes. Des rencontres ou contacts ont été établis avec de nombreux partenaires locaux : le CCAS, l'antenne médico-sociale, l'UDAF (samsah, GEM), le Centre Social, l'Épicerie Sociale, les Restos du Cœur, la gendarmerie, les pompiers, les pharmaciens et les professionnels médico-sociaux locaux.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Les travaux ont été finalisés.
- L'équipe a été recrutée : objectif atteint
- Les acteurs du territoire ont été rencontrés.
- Les premiers résidents ont été accueillis.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre et finaliser l'admission de la totalité des résidents (10 places à pourvoir) sur les deux premiers mois de l'année.
- Faciliter l'installation de la nouvelle équipe dans ses fonctions et développer des coopérations et mutualisation d'activités avec l'équipe de la maison relais d'Aiffres.
- Développer de nouvelles coopérations avec l'association Ekiden et Courir Atout Cœur en vue de promouvoir un projet de remédiation sportive en direction des résidents. Un projet avec une librairie ambulante est également envisagé ainsi que l'accès aux spectacles du Moulin du Roc pour favoriser l'accès à la culture.

3 L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE PROTECTION INTERNATIONALE

En 2018, l'Association a créé un dispositif d'accompagnement des Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) en Deux-Sèvres, sur la base de 30 mesures de 3 à 12 mois. L'ouverture de ce service donne suite à un appel à projet lancé en 2018 par les services de l'État (DDCSPP). Un second projet a permis dans le cadre du programme 104 de compléter l'offre en s'adressant plus spécifiquement aux jeunes de moins de 25 ans.

En 2022 il existe ainsi deux services complémentaires financés par deux appels à projets distincts :

- L'Accompagnement vers le Logement des BPI (BOP177) : 24 mesures dont 10 réalisées sous la forme d'intermédiation locative avec bail glissant.
- L'Accompagnement vers l'Emploi et le Logement des BPI (Bop104) : 12 mesures

3.1 L'Accompagnement dans le Logement des BPI (AL-BPI)

Ce service a pour missions :

- De soutenir l'action des bailleurs sociaux dans le relogement des personnes BPI en proposant un accompagnement social global et de proximité.
- D'accompagner dans l'accès effectif aux droits sociaux et aux soins.
- D'aider à la gestion locative et à la bonne prise en main du logement.
- De favoriser la signature rapide du Contrat d'Intégration Républicaine (OFII) qui donnera accès à des prescriptions de formation civique et linguistique.
- De favoriser la transition vers les actions éventuelles des travailleurs sociaux qui pourraient intervenir en relais.

| | 2021 | 2022 |
|--------------------------------|-----------|------------------------|
| Nombre de places habilitées | 30 | 24 |
| Nombre de ménages | 23 | 25 (dont 7 IML) |
| Nombre d'usagers | 39 | 42 |
| Répartition par genre : | | |
| • Hommes | 18 | 17 |
| • Femmes | 7 | 7 |
| • Enfants | 14 | 18 |
| Composition du ménage : | | |
| • Hommes seuls | 16 | 15 |
| • Adultes seuls avec enfant(s) | 1 | - |
| • Couples seuls | - | - |
| • Couples avec enfant(s) | 2 | 2 |
| • Famille monoparentale | 4 | 4 |
| • Femmes seules | - | 2 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le service note la réalisation de 18 mesures ALBPI auxquelles s'ajoutent 7 mesures IML/BPI, soit 25 mesures au total (100% des orientations de la commission). Les objectifs prévus par la convention DDETSPP 79 fixés en 2022 à 24 mesures ont été dépassés.

Sur l'axe IML/BPI, les résultats approchent les objectifs de relogement avec la captation des logements pour 7 ménages orientés en 2022, 6 en bail privé et 1 en bail social. Ce bilan est toutefois terni par les difficultés de gestion locative de 4 BPI en IML qui n'ont pas respecté leurs obligations sur le plan du paiement des loyers.

3 d'entre eux se sont engagés au remboursement progressif de leur dette locative. Sur le plan professionnelle, 50% des ménages accompagnés ont eu accès à l'emploi au cours de la mesure ALBPI.

Le service dispose d'un budget spécifique pour recourir à des services de traduction et d'interprétariat nécessaires pour s'assurer de la compréhension et de l'adhésion au projet personnalisé, ainsi que pour les démarches d'accès aux soins. 4 000 euros ont été dédiés à ce soutien.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Le conventionnement avec l'État a été marqué par la diminution du nombre de mesures à réaliser (6 mesures de moins que sur 2021).

Le service a été sollicité pour reprendre 3 mesures IML initialement confiées à l'association AUDACIA. Ces mesures ont été complexes à mettre en œuvre eu égard du mécontentement des usagers (soutien social distant, relogement dans des bassins de vie non choisis ou dans des logements dégradés).

L'équipe a collaboré avec France Terre d'Asile pour organiser conjointement la journée mondiale des réfugiés à Niort début juillet 2022 (action de communication auprès du grand public, des collègues et lycées).

Cette année, le partenariat a été renforcé avec les acteurs de Bressuire et de Melle où l'Association a établi des services. Un projet autour de l'insertion professionnelle des femmes dans le BTP a permis d'établir des liens avec la fédération française du

bâtiment, le GEIQ BTP, l'AFPA et les chantiers d'insertion dans ce domaine à Niort.

L'intégration des BPI par le logement et l'emploi demande aussi une attention forte aux besoins des enfants et à l'exercice de la parentalité. L'équipe facilite les liens avec la PMI, veille à l'accès précoce à l'école, à un mode de garde ou à des loisirs.

Le partenariat avec les travailleurs sociaux de secteur apparaît très positif sur l'ensemble du département, et permet de relayer les projets définis dans le cadre du parcours des ménages allocataires du RSA. L'orientation des ménages vers les Maisons France Service facilite également l'autonomie progressive dans la réalisation des démarches administratives.

Une enquête menée auprès des bailleurs sociaux montre que sur 68 ménages accompagnés depuis 2019, seuls 3 ont quitté leur logement et 3 connaissent des situations d'endettement inférieur à 500 euros.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Le service a poursuivi les rencontres avec les structures asiles, les antennes médico-sociales et CCAS pour faciliter les orientations et les liens avec les nouveaux travailleurs sociaux ALBPI. Il a également renforcé ses liens avec les Maisons France Service.
- Une offre d'actions collectives a été développée afin de favoriser le développement des connaissances et apprentissages, favoriser l'entraide et contribuer ainsi à l'intégration sociale des personnes.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Collaborer avec des étudiants en BTS économie sociale et familiale (ICSA de Niort) pour développer des ateliers collectifs favorisant les apprentissages locatifs, la prévention et le bien-être.
3 projets devraient voir le jour en 2023 :
 - Prévention écrans pour les jeunes enfants des familles accompagnées
 - Alimentation et nutrition – découverte des produits, usages et conservation
 - Restauration de l'estime de soi par l'activité équestre en collaboration avec le Comité Régional Equestre
- Renouveler la collaboration avec France Terre d'Asile autour de l'organisation conjointe de la journée mondiale des réfugiés. Le service envisage d'associer à cette journée d'autres associations et services soutenant des BPI dans le 79.

3.1 L'Accompagnement dans l'Emploi et le Logement des BPI (AEL-BPI)

Ce service met en œuvre des prestations de sous-location sans glissement de bail, avec la mise à disposition d'un logement en colocation sur le niortais ou le bressuirais, et la mise en œuvre d'un accompagnement socio-professionnel jusqu'à l'accès au logement autonome. La convention de 2022 prévoit la réalisation de 12 mesures à destination des jeunes de 18-25 ans sortis de structures asiles, insolvables pour accéder au logement, et en voie d'accès à l'emploi.

| | 2021 | 2022 |
|--------------------------------|-----------|-----------|
| Nombre de places habilitées | 16 | 12 |
| Nombre de ménages | 16 | 22 |
| Nombre d'usagers | 17 | 23 |
| Répartition par genre : | | |
| • Hommes | 14 | 20 |
| • Femmes | 2 | 2 |
| • Enfants | 1 | 1 |
| Composition du ménage : | | |
| • Hommes seuls | 15 | 20 |
| • Adultes seuls avec enfant(s) | 1 | 1 |
| • Femmes seules | - | 1 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Le service a accueilli 6 nouveaux jeunes. Ceux-ci ont tous engagé un emploi ou des cours d'alphabétisation. 3 nouvelles admissions sont en cours à la suite de départs récents.

Le service recense un taux de sortie de 56% des jeunes accueillis avec les premiers relogements depuis la création de l'AELBPI. 9 jeunes ont quitté le service AELBPI après avoir acquis une stabilité professionnelle ; 3 ont été relogés en bail social sur le bressuirais ou le niortais ; 4 ont bénéficié d'une mesure IML/BPI (3 baux privés et 1 bail social) ; 2 autres ont quitté le service

pour une plus grande ville avec un hébergement chez un tiers.

Sur le plan professionnel, au 31 décembre, 5 jeunes bénéficiaient d'un emploi en chantier d'insertion ; 1 réalisait des missions intérim ; 3 étaient en CDD ; 1 bénéficiait d'un CDI ; 2 suivaient une formation qualifiante et 1 des cours FLE à l'ASFODEP.

Avec la fin des restrictions liées à la situation sanitaire, l'équipe a pu investir le champs de l'insertion sociale, culturelle et sportive (CSC, foot, piscine, salle de gym, bénévolat dans des associations caritatives, ...).

■ POINTS MARQUANTS 2022

Le service a été choisi par la préfecture pour témoigner à l'occasion de la journée nationale de solidarité aux réfugiés.

À la suite du programme de démolition de DSH sur le quartier il a fallu quitter un T4 à Niort. En concertation avec la DDETSPP 79 et compte tenu des opportunités d'emplois accessibles, le service a choisi de louer un logement supplémentaire sur la commune de Bressuire. Le dispositif compte désormais 12 places à Bressuire et 4 à Niort.

L'implantation à Bressuire a été consolidée par la participation de l'équipe aux réunions de coordination sociale organisées par le Centre Social local et rassemblant

des associations et services divers (CCAS de Bressuire, AMS et PMI, bailleurs sociaux, Croix rouge, Pass mobile, Un toit pour tous, etc.).

Le suivi de la gestion locative a été renforcé auprès des jeunes pour favoriser les apprentissages budgétaires et créer les conditions que chaque jeune s'acquitte de sa redevance locative. Plusieurs interventions de SOLIHA ont été organisées autour d'ateliers collectifs sur la thématique des écogestes, et de l'ADIL sur les droits et devoirs des locataires.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Le relogement des jeunes dont les situations socio-professionnelles sont désormais stables a été favorisé. 6 sorties vers le logement ont été réalisées.
- L'axe insertion sociale mis en suspend du fait de la crise sanitaire COVID a été développé : adhésion au CSC, inscription dans des activités sportives, participation à la journée mondiale des réfugiés avec rencontre du public, adhésion à des associations caritatives.
- Des actions collectives ont été proposées en prenant appui sur des partenaires locaux : « droit et devoirs des locataires » avec l'ADIL 79, « économie d'énergie » avec SOLIHA, atelier « apprendre à trier ses documents administratifs et à utiliser les applications numériques liées aux droits ».

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre le développement d'un réseau locatif notamment en bressuirais afin de faciliter la sortie des jeunes vers le logement dès lors que les conditions le permettent (formation, emploi, solvabilisation du ménage).
- Travailler sur la mobilité des jeunes qui est un axe fondamental pour permettre un élargissement de la zone habitable en collaboration avec la mission locale notamment.

LE CHANTIER D'INSERTION

Le chantier d'insertion, conventionné par l'État et le Conseil Départemental, accompagne les personnes éloignées de l'emploi pour les faire évoluer progressivement vers l'emploi ordinaire et/ou la formation.

Ce dispositif est composé de 3 grandes catégories de support de travail et d'insertion :

- L'entretien des locaux et la livraison (linge, repas, produits divers...).
- La maintenance des bâtiments : petites réparations (serrurerie, petits travaux d'électricité et de plomberie, entretien de pelouse, retouches peinture...).
- La rénovation des bâtiments, emménagements/déménagements, installations, réhabilitation intérieure (peinture, pose Placoplatre, pose de toile à peindre).

| | Effectif total | Dont public RSA |
|---------------------------------------|----------------|-----------------|
| Nombre total de salariés en insertion | 30 | 16 |
| Nombre de nouveaux salariés | 13 | 5 |
| Répartition par genre : | | |
| • Hommes | 20 | 10 |
| • Femmes | 10 | 6 |
| Répartition par âge : | | |
| • Moins de 26 ans | 3 | 2 |
| • Entre 26 et 49 ans | 15 | 8 |
| • 50 ans et plus | 12 | 6 |
| Reconnaissance travailleur handicapé | 7 | 2 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

Les résultats d'insertion sont satisfaisants cette année avec 2 emplois durables (CDI et CDD + 6mois), 2 emplois de transition (CDD>6 mois) et 3 sorties positives (embauche SIAE, formation, retraite). L'agrément initial à 12 ETP a été porté à 12,5 ETP grâce

à la bourse au poste, pour une réalisation annuelle de 12,04 ETP.

53% de bénéficiaires du RSA sur l'effectif total. Les BRSA représentent 40% des recrutements réalisés dans l'année 2022.

■ POINTS MARQUANTS 2022

En 2022 le Chantier a participé activement au déploiement des services de l'Association sur les Deux Sèvres.

Le service a joué un rôle essentiel de support logistique sur l'ensemble du territoire dans le cadre de l'accueil des déplacés Ukrainiens mis en place par l'Escale (installation matérielle, livraison alimentation, achats d'équipement pour les lieux d'accueil et les appartements, approvisionnement en draps et produits d'entretien...).

Les équipes ont contribué au déploiement des activités d'hébergement et de logement dans le bressuirais et le mellois : installation de places d'accueil pour les femmes victimes de violence à Bressuire, ouverture d'une Pension de Famille à Melle (intervention logistique, livraison, entretien des locaux, maintenance, réhabilitation d'appartement, embellissement).

Un service d'auto-réhabilitation a été expérimenté avec l'Immobilier Atlantic Aménagement.

Le Centre Social de Sainte Pezenne, a sollicité le chantier d'insertion pour mettre en œuvre des actions d'embellissement des appartements ou des locaux, en faisant participer les locataires (IAA) et les adhérents du Centre Social.

L'équipe a répondu à un appel d'offre (lot peinture) pour la construction d'une extension de l'accueil de jour à Niort.

Cette année, une application a été développée en interne pour assurer la commande, le suivi et la comptabilisation des interventions internes (maintenance, entretien des locaux).

Une réflexion a été initiée pour améliorer les achats et le choix des fournisseurs en privilégiant ceux issus de la filière de l'économie circulaire.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- L'ASP a pu engager la fin de sa formation d'encadrant technique d'insertion. Les fiches de postes ont été actualisées et une feuille de route pour l'accompagnement socioprofessionnel a été éditée. Des réunions de travail ont été initiées avec l'ASP et la CIP pour mettre à jour le projet d'accompagnement socioprofessionnelle (étape, méthode, outil).

- Des formations collectives FLE et des habilitation électriques ont été financées cette année. L'accent a été mis sur le PSMSP avec la réalisation de 7 immersions en entreprise.
- Un salarié en parcours a évolué vers un poste d'aide technique (sur l'équipe d'entretien des locaux). Une opportunité de proposer un CDI d'inclusion sera étudiée après un an de contrat.
- Trois prestations d'auto-réhabilitation ont été réalisées avec Atlantic aménagement. L'évaluation devrait être réalisée au premier trimestre 2023.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Faire évoluer l'agrément avec une augmentation du nombre d'ETP autorisé, à 14 ETP. La demande des clients est en constante évolution, tant au niveau qualitatif que quantitatif, mais aussi sur un plan géographique. Afin de répondre à cette augmentation, tout en favorisant l'accompagnement, il est nécessaire de renforcer quantitativement les équipes.
- Augmenter l'encadrement technique et pédagogique et le secrétariat :
 - Encadrement technique d'insertion : l'augmentation du nombre de salariés doit bénéficier à la mission d'insertion socioprofessionnelle, et à la qualité de l'accompagnement des ces derniers.
 - Aide technique : Afin de renforcer les fonctions d'aide technique il est envisagé de passer en CDI d'insertion une personne actuellement en CDDI.
 - Secrétariat : Pour faire face aux besoins, augmenter le temps de travail et le porter à 1 ETP (contre 0,8 actuellement).

LE PÔLE MEDICO-SOCIAL

1. LES LITS HALTE SOINS SANTÉ

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) sont des structures médico-sociales qui offrent une prise en charge d'hébergement aux personnes sans domicile présentant des problèmes de santé bénins.

S'appuyant sur un hébergement adapté en pension complète, les LHSS proposent un suivi thérapeutique et une coordination des soins, un accompagnement social, une offre de prestations d'animation voire une éducation sanitaire. Ce dispositif est financé par l'Agence Régionale de Santé, pour 8 places (augmentation agréée par l'ARS en 2022).

| | 2021 | 2022 |
|-------------------------------------|-----------------|--|
| Ouverture | 365/365 | 365/365 |
| Amplitude horaire du service | 24/24 | 24/24 |
| Nombre de places habilitées | 5 | 5 puis 8 (à compter de septembre 2022) |
| Taux d'occupation | 110.50 % | 80% |
| Nombre d'usagers | 13 | 24 |
| Nombre de nuitées | 1 981 | 1 757 |
| Répartition par sexe : | | |
| • Hommes | 9 | 15 |
| • Femmes | 4 | 9 |
| Composition du ménage par passage : | | |
| • Adultes seuls | 13 | 24 |
| • Adultes avec enfant(s) | - | - |
| • Couple | - | - |
| • Couple avec enfant(s) | - | - |
| Répartition par âge : | | |
| • 18-25 ans | - | 1 |
| • 25-35 ans | 1 | 5 |
| • 35-45 ans | 3 | 7 |
| • 45-55 ans | 3 | 1 |
| • > 55 ans | 6 | 10 |

| | | |
|---|---------------------|--------------------|
| Ressources : | | |
| • Indemnités chômage | 1 | 4 |
| • AAH, pensions | 1 | 5 |
| • RSA | 4 | 8 |
| • Sans ressource | 6 | 2 |
| • Rentes, retraite | 1 | 5 |
| • ATA | - | - |
| Origine géographique : | | |
| • Département | 7 | 22 |
| • Région | 1 | - |
| • UE | - | - |
| • Hors UE | 5 | 2 |
| Durée moyenne de séjour (cumul des durées de séjour par personne) | 215.92 jours | 73.20 jours |
| Sorties : | | |
| • Accueil d'urgence | - | 2 |
| • CHRS | - | 1 |
| • Retour en famille ou amis | - | 5 |
| • Hospitalisation | - | - |
| • Retour à la rue ou situation inconnue | 4 | 2 |
| • 1 Chez-Soi D'Abord | 1 | - |
| • Maison relais | - | 4 |
| • Logement privé | - | 2 |
| • EHPAD | - | 2 |
| • Décès | - | 2 |
| • Toujours présent | 6 | 2 |
| Refus d'admission faute de places disponibles | 3 | - |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

La durée moyenne de séjour retrouve un équilibre plus en adéquation avec l'objet du service. Le public féminin double sa présence sur ce service. Le public âgé de plus de 50 ans est le plus représenté. Moins d'admission de personnes hors UE sont enregistrées.

Le TO d'occupation 2022 contraste fortement avec celui de 2021 qui était supérieur à 100%. Le nombre de places autorisées a augmenté au 1^{er} septembre. Dans le même temps, le second semestre a vu les départs simultanés de quatre résidents alors que la file d'attente était vide. Pour autant le service a accueilli 60% de patients en plus.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Le point marquant 2022 est l'augmentation de l'agrément, portant à 8 le nombre de places LHSS (validation administrative en juillet et installation effective en septembre).

Sur le plan RH, le service a retrouvé son effectif en milieu d'année avec le recrutement d'une éducatrice spécialisée en remplacement d'un départ à la retraite (absence longue durée), et s'est enrichie d'un AMP. L'augmentation de places a aussi permis de recruter une chargée de projet santé afin de promouvoir l'accès à la santé des publics en situation de précarité, et de développer les partenariats en santé. L'offre de projets en faveur de la promotion de la santé auprès des usagers s'est intensifiée, en transversalité avec

Sur les deux années précédentes les durées longues de séjour (maladies chroniques et le TO supérieur à 100%) ont progressivement asséché la dynamique d'orientation vers les LHSS, faute de places et de turn-over. Les LHSS ont été attentifs à ce point cette année et ont retrouvé le public « cœur de cible » de sa mission (SDF, maladie bénignes, durées courtes, sorties vers des solutions dans des parcours de soin et de logement). L'augmentation du nombre de places a été un facteur de communication vers les partenaires de l'urgence sociale.

d'autres services. Santé mentale et bien-être sont au cœur des projets et se densifient pour l'année 2023.

L'équipe a développé des compétences dans l'accompagnement de fin de vie. Une veille psychologique pour les usagers du service et pour l'équipe a été mise en place.

Le service a travaillé sur le partenariat pour retrouver son public historique et les liens avec l'urgence sociale. La durée moyenne de séjour et le turn-over indique que la dynamique est sur la bonne voie.

La qualité et la diversité des solutions de sorties sont aussi à noter cette année. Notamment la capacité à bâtir des parcours sans rupture vers le logement ou vers des établissements spécialisés tels que l'EHPAD de l'Escaie basé à La Rochelle.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Le travail sur le projet de service est à poursuivre dans le contexte de la création de 3 places supplémentaires en 2022 et 2 places supplémentaires en 2023. L'installation de ces places entraîne l'aménagement d'un second site d'accueil et de soin. Une chargée de projet a également été embauchée. Autant d'éléments à prendre en compte pour actualiser le projet.
- L'ARS a autorisé 3 places supplémentaires à compter du mois de juillet 2023. Ces places ont été installées de manière temporaire en doublant la capacité des chambres actuelles, dans l'attente de l'installation du service sur un nouveau site accueillant 4 à 5 places dans des studios individuels en regroupé.
- Le développement de la promotion de la santé sur les services internes et les actions partenariales avec les acteurs santé du bassin niortais (IREPS, EMAPP, CARRUD, AIDES) ont été initiés mais demande à être encore développés et renforcés.
- Un partenariat a été conclu avec une sophrologue.
- Les rencontres avec les orienteurs « sociaux » ont permis au LHSS de retrouver le public « cœur de cible » de sa mission (départ des personnes accueillies avec des maladies chroniques, durée de séjour plus courte, turnover augmenté, nombre de personnes accueillies en augmentation).

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Augmenter l'agrément de 2 places supplémentaires portant à 10 places au total les LHSS.
- Installer et organiser le service sur 2 sites (Ste Pezenne et Les Brizeaux)
- Poursuivre le développement de la promotion de la santé sur les services internes et développer les actions partenariales avec les acteurs de la santé du bassin niortais : IREPS, EMAPP, CARRUD, AIDES, ...
- Mettre à jour le projet de service du LHSS en prenant en compte les nouveautés.
- Réaliser l'évaluation externe du service.

2. UN CHEZ SOI D'ABORD

Le dispositif « Un chez soi d'abord » permet aux personnes sans-abri les plus fragiles, celles qui souffrent de troubles psychiques et cumulent les plus grandes difficultés, d'accéder directement à un logement ordinaire et d'être ainsi accompagnées vers la réinsertion.

Le dispositif s'inscrit dans le contexte d'une expérimentation nationale et régionale menée par l'ARS et la DIHAL et portant sur la transférabilité des méthodes inscrites dans les ACT « Un chez soi d'abord » dans des villes de taille moyenne. Si les résultats de l'expérimentation se révèlent concluants, le dispositif pourra être reconduit et diffusé à l'échelle nationale.

| | 2021 | 2022 |
|---|-----------|-----------|
| Nombre de personnes accompagnées | 18 | 19 |
| Répartition par sexe : | | |
| Hommes | 11 | 13 |
| Femmes | 7 | 6 |
| Mouvements : | | |
| Entrées | - | 6 |
| Sorties | - | 4 |
| Logements occupés | - | 15 |
| Glissement de bail | - | 2 |
| Répartition par âge : | | |
| < 25 ans | 1 | 1 |
| 25-34 ans | 3 | 6 |
| 35-44 ans | 4 | 7 |
| 45-54 ans | 5 | 2 |
| > 55 ans | 5 | 3 |
| Ressources : | | |
| AAH | 11 | 11 |
| RSA | 7 | 8 |
| Retraite | - | - |
| Autre (pension, etc.) | - | - |

| | | |
|--|---|---|
| Bénéficiaires d'une mesure de protection : | | |
| UDAF | 4 | 7 |
| ATI | 2 | 3 |
| Orienteurs : | | |
| SAO | 8 | 2 |
| EMAPP | 1 | - |
| Croix Rouge | - | - |
| Secteur sanitaire/Psychiatrie | 3 | 2 |
| Escale Veille sociale | 3 | 1 |
| CHRS | 2 | - |
| Mission locale | 1 | - |
| UDAF | - | 1 |
| Hébergement avant l'entrée sur le dispositif : | | |
| Squat | 1 | 1 |
| Hébergé par un tiers | - | 2 |
| Hébergement d'urgence | 9 | 1 |
| Service d'hébergement | 2 | 1 |
| Milieu hospitalier | 3 | - |
| IML | 3 | - |
| Maison relais | - | 1 |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

19 personnes ont été accompagnées sur le dispositif. Toutes sont originaires de Niort.

6 sorties ont été enregistrées, dont 2 glissements de bail, et 17 accompagnements sont en cours. 15 personnes sont accompagnées en logement.

6 candidats, d'horizons très divers, ont été retenus pour rentrer dans le dispositif.

■ POINTS MARQUANTS 2022

Le Chez Soi d'Abord a été doté de 4 places supplémentaires par les services de la DDETSPP portant le nombre de places financées par l'État à 12. Avec le financement de l'ARS, le nombre de places est portée à 16 au total.

Le service a pu poursuivre son partenariat avec le centre de formation WFX (Raphael Bouloudnine, Psychiatre, spécialiste du « working first » à Marseille) pour des séances d'analyse des pratiques, indispensable à la mise en place de la philosophie et de méthode du rétablissement personnel.

Le partenariat se poursuit avec l'EMAPP malgré les mouvements dans cette équipe.

Deux sorties par le bail glissant sont à signaler en 2022. 3 autres sorties par glissement de bail pourront être envisagées en 2023.

Le dispositif est de mieux en mieux repéré et mieux compris par le réseau. De fait, les orientations sont plus en phase avec la démarche du dispositif.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Des rencontres avec le cadre de santé et le cadre supérieur de santé se sont déroulées afin de prendre la mesure des mouvements dans l'équipe de l'EMAPP, et de l'impact sur la coopération du service. Avec le renouvellement du projet et de l'équipe de l'EMAPP, les cadres de santé envisagent une coopération renforcée pour dépasser la simple « prestation » de visite à domicile.
- Le travail d'information et de communication au sein des services hospitaliers et des acteurs du territoire a été engagé. Des échanges ont été réalisés avec les acteurs de terrain et les demandeurs mais l'absence des cadres de la psychiatrie rend difficile la continuité de ce travail.
- La présentation du dispositif lors de l'entretien de préadmission avec l'orienteur a été retravaillé et présente dorénavant un support écrit pour mieux comprendre le rétablissement.
- Le travail sur la méthode ESPER a été réalisé lors des séances d'ADP avec le Centre WFX de Marseille.
- Un travail a été engagé dans la pratique pour anticiper au mieux les fortes dégradations du logement ; la vie dans le logement mais aussi en dehors, l'environnement, les ressources à proximité, les relations de voisinage. Tout ce qui concourt au bien-être dans le logement et au maintien de son état.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre et renforcer la formation avec WFX formation de Marseille.
- Accompagner la sortie de deux résidents par le glissement de bail.
- Revoir le partenariat avec l'EMAPP selon l'évolution de leur service et de leur équipe.

3. LES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES DANS LA VIENNE

L'Accueil de Jour Autonome (AJA) propose un accompagnement relationnel thérapeutique individualisé et personnalisé visant prioritairement à préserver le plus longtemps possible les capacités restantes et ainsi à améliorer la qualité de vie de la personne accueillie. Toutes les activités thérapeutiques non médicamenteuses permettent aux personnes accueillies de prendre conscience de leurs capacités préservées. Elles se sentent valorisées à leurs propres yeux et au regard de leur entourage.

L'Escale compte 21 places d'accueil de jour dans le Sud Vienne, réparties en 2 sites : Lusignan et Lussac-les-Châteaux. Les deux équipes sont constituées d'AMP et d'aides-soignantes encadrées par une cheffe de service de formation infirmière.

Les accueils de jour sont ouverts 5 jours par semaine, du lundi au vendredi. Le transport aller/retour entre le domicile et l'accueil de jour est proposé, ainsi qu'une prestation alimentation et de nombreuses activités et ateliers stimulant les capacités cognitives, psychoaffectives, motrices, l'estime de soi, les compétences relationnelles, etc...

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

La population :

| | 2021 | | | 2022 | | |
|--|----------|--------|-------------|----------|--------|-------------|
| | LUSIGNAN | LUSSAC | CUMUL | LUSIGNAN | LUSSAC | CUMUL |
| Hommes | 22 | 31 | 53 | 23 | 29 | 52 |
| Femmes | 21 | 16 | 37 | 24 | 19 | 43 |
| Âge moyen | 79,46 | 82,14 | 80,8 | 82.66 | 82.14 | 82.4 |
| Répartition des personnes par Groupe Iso | | | | | | |

L'activité :

| | 2021 | | | 2022 | | |
|--|----------|--------|---------------|----------|--------|--------------|
| | LUSIGNAN | LUSSAC | CUMUL | LUSIGNAN | LUSSAC | CUMUL |
| Nombre d'usagers accueillis dans l'année | 43 | 47 | 90 | 47 | 48 | 95 |
| Nombre d'entrées | 15 | 29 | 44 | 28 | 26 | 54 |
| Nombre de sorties | 26 | 22 | 48 | 21 | 24 | 45 |
| Nombre de journées effectuées | 1796 | 1505 | 3 301 | 1462 | 1669 | 3 131 |
| Nombre de journées d'absence | 191 | 133 | 324 | 256 | 180 | 436 |
| Taux d'occupation | 80,21% | 70,10% | 75.15% | 58.71 | 61 | 59.90 |

Avec la crise sanitaire, en 2021, l'Escale disposait seulement de 16 places d'accueil de jour. En 2022, le service pouvait de nouveau accueillir jusqu'à 21 personnes à la journée.

95 personnes différentes ont bénéficié de l'accueil de jour en 2022. Un turnover important est à constater.

L'âge des personnes accueillies est élevé et augmente chaque année (82.4 ans). Généralement, la maladie est déjà bien avancée au vu des GIR. L'accueil de jour répond souvent à des situations complexes où l'aidant est épuisé.

45 personnes présentent comme motif d'entrée sur le dispositif le fait de maintenir, stimuler, voire restaurer partiellement l'autonomie des usagers et permettre

une qualité de vie à domicile. Le second objectif qui ressort est d'aider les familles à faire face aux difficultés que représente l'accompagnement d'une personne âgée dépendante en leur permettant une période de répit et de suppléance de l'aidant (46 personnes présentent ce motif d'admission).

Peu de contact sont établis avec les médecins généralistes.

La DAC/PTA, les équipes ESA, les VAC, l'association France Alzheimer sont les principaux partenaires.

Continuer à développer le partenariat avec le CHU. Le bouche à oreille tient une place importante, c'est un indicateur de qualité.

■ POINTS MARQUANTS 2022

L'année a une nouvelle fois été marquée par l'épidémie de COVID. Un changement a été opéré au sein des équipes. Trois nouveaux salariés ont été accueillis. Une des collègues a commencé sa formation AES (accompagnant éducatif et social) à l'IRTS de Poitiers.

■ INFORMATIONS DIVERSES

Le service propose des activités quotidiennes avec les usagers : la préparation du repas (éplucher et émincer les légumes, pâtisser...), les tâches domestiques (étendre le linge, laver, essuyer et ranger la vaisselle...) et des animations autour du jardin (nourrir les poules, nettoyer le poulailler, désherber les allées, entretenir les massifs...).

L'accueil de jour poursuit également l'objectif d'offrir un milieu stimulant, ouvert sur son environnement, facteur d'un maintien en bonne santé : ateliers à visée cognitive (petit bac, histoires de vie, cartes de vœux, proverbes, écriture de la gazette, quizz musical, écriture de poèmes, jeux de société, informatique). Des ateliers manuels (mosaïque, couture, nichoir, ballotin de lavande, pêle-mêle photos...), activités physiques adaptées (danse madison, irlandaise, parcours adapté, jeux d'adresse, mini-golf...), ludiques, de bien-être.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Le plan de formation a été mis en œuvre.
- Deux sessions d'éducation thérapeutique ont été menées.
- Création et diffusion de plaquettes pour faire connaître le dispositif auprès des réseaux et partenaires.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Intégrer de façon plus systématique l'accueil de jour dans un système coordonné de soins et d'aides.
- Poursuivre la mise en avant de la dimension « soins » pour parler de l'activité.
- Continuer la démarche qualité
- Développer la communication (presse locale, réseaux sociaux, les radios etc) pour être plus visible.
- Renforcer les liens en PFR et établissement AJA, dans une logique de parcours global.

Les relations avec la PFR se renforcent après deux années difficiles marquées par le COVID. Les liens entre les logiques de soutien à domicile (répit, information, orientation proposée par la PFR) et l'accompagnement en établissement (AJA) se consolident.

La prise en charge est personnalisée : chaque personne accueillie possède son cahier de vie personnalisé comprenant une photo personnelle, une page « histoire de vie » propre à chacun et le ressenti vis-à-vis de l'accueil de jour, une description de chaque journée avec les activités proposées illustrées par une photo. Ce cahier est apprécié des usagers, des aidants et des partenaires. Il sert de support à la discussion, d'aide-mémoire et aide à l'orientation et donne une illustration concrète de la participation effective des usagers lors des divers ateliers. Il alimente le lien intergénérationnel au sein des familles.

L'usage de Paaco Globule comme outil de partage d'informations avec le réseau d'acteurs sanitaires et médico-sociaux impliqué dans chaque situation est maintenant systématique, et donne à l'accueil de jour une place reconnue et utile dans le parcours de la personne accueillie.

4. LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REPIT DU SUD VIENNE (PFR)

À la suite d'un appel à projet de l'ARS publié en 2018, l'Escale a fait acte de candidature et a déposé un projet, retenu par l'autorité administrative le 12 août 2019. Adossé à l'accueil de jour, la PFR déploie ses services sur le territoire Sud Vienne, en direction de tous les aidants soutenant des personnes atteintes de maladies neurodégénératives ou en perte d'autonomie. « *Les PFR ont vocation à repérer et accompagner les aidants qui s'occupent d'une personne âgée atteinte d'une maladie neurodégénérative ou en perte d'autonomie fréquentant ou non l'accueil de jour* » (plan de lutte contre les maladies neurodégénératives 2014-2019). Après la finalisation des documents du service et le recrutement d'une cheffe de service des deux accueils de jour (Lusignan et Lussac) et d'une coordinatrice, la plateforme de répit a pu mettre en œuvre sa mission dès le début de l'année 2020.

| | 2021 | 2022 |
|---|--------------------------------|---------------------|
| Nombre total d'aidants ayant bénéficié du répit : | | |
| • Domicile | - | 5 |
| • Accueil de jour | - | - |
| Nombre d'heures de répit effectuées | - | 60 |
| File active des aidants | 120 | 149 |
| Nombre de signalements par partenaire : | 67 | 98 |
| • PTA | 21 | 37 |
| • VAC | 6 | 3 |
| • FA | 2 | 0 |
| • AJA | 14 | 18 |
| • Médecins et professionnels libéraux | 3 | 7 |
| • ESA | 8 | 4 |
| • Bouche-à-oreille | 13 | 10 |
| • Flyer, site internet | - | 5 |
| • Hôpital, Hôpital de jour | - | 5 |
| • Origine inconnue et autres | - | 9 |
| Pathologies : | | 62 Alzheimer |
| • MA ou MAMA | 56/67 | 7 corps de Lévy |
| • PSP | - | 8 Parkinson |
| • AVC | 3 | 4 SEP |
| • Parkinson | 5 | 9 AVC |
| • Autres | 3 | 2 Vasculaire |
| | | 4 MND sans troubles |
| | | 4 autres |
| Rencontres des aidants : | | |
| • Dans le bureau de la PFR | - | 2 |
| • Lors de la visite de l'AJA | 9 | - |
| • À domicile | 36 (dont 1 conjointe avec PTA) | 84 |
| • Aidants revus plusieurs fois à leur demande | 4 | - |

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2022

En 2022, 98 signalements ont été enregistrés contre 67 en 2020. Le travail engagé auprès du DAC-PTA de la Vienne a permis une augmentation des signalements par l'intermédiaire de l'outil PAACO Globule.

De nouveaux partenaires ont fait des signalements et 10 personnes ont contacté la PFR grâce au bouche-à-oreille. La PFR commence donc à être connue sur le territoire Sud Vienne.

La PFR a réorienté, avec leur accord une dizaine de personnes vers le DAC-PTA. Il s'agissait d'aidants avec des problématiques de santé, ou une dégradation de l'état de santé de la personne aidée et la nécessité de réévaluer les aides en place.

La majorité des aidants sont des femmes (75%) et ont plus de 60 ans.

La moyenne d'âge reste élevée on retrouve le plus d'aidants dans la tranche 70-79 ans, par conséquence la majorité des aidants a plus de 80 ans.

68% des aidants sont retraités et 25% sont en activité professionnelle.

L'aidant est à 71% un conjoint, à 19 % un enfant et à 3% une autre personne de l'entourage proche.

Entre 2021 et 2022, 76 aidants ont été sortis de la fil active. 15% pour cause de décès de la personne aidée et 25% pour un changement de lieu de vie (entrée en EHPAD). En 2022 le nombre d'aidants sortis a diminué, 23 contre 53 en 2021. Cela peut s'expliquer par des

orientations plus précoces, avec des aidants moins épuisés.

Certains signalements faits par des partenaires n'aboutissent pas (la personne ne rappelle pas la PFR ou les messages laissés par la PFR restent sans réponse).

■ POINTS MARQUANTS 2022

Renforcement de la PFR avec l'arrivée d'une AMP pour répondre au besoin de répit des aidants en proposant des temps de relai par tranche de 2,3,4 ou 5h à domicile.

9 rencontres conjointes (coordinatrice-AMP) à domicile et 2 à la demande des aidants ont permis à l'AMP d'accompagner les aidant et les aidés qui le souhaitent sur des visites d'accueils de jour.

60 heures de répit ont pu être proposées aux aidants soit pour se rendre à un RDV médical ou simplement se reposer ou prendre du temps pour soi.

Poursuite du Relai Mélusin à Lusignan ouvert en 2021. Ouverture du Relai Civraisien des Aidants en mai 2022, en partenariat avec le CCAS de la ville de Civray qui accueille la PFR dans les locaux de la résidence Autonomie Des Coudrais et la Fédération ADMR. Il s'agit de proposer aux aidants un temps d'échange encadré par une psychologue et une séance tournée vers le bien-être (sophrologie choisie par les aidants) une fois par mois.

En moyenne 7 aidants sont présents sur un ou les deux temps proposés. Afin de lever les freins, les participants

36 aidants ont été orientés vers des AJA mais tous ne se sont pas saisis de cette solution.

De nombreuses orientations ont été faites vers l'équipe ESA ADMR pour laquelle un ergothérapeute en temps plein a été recruté en remplacement.

avaient la possibilité d'une prise en charge du transport par l'ADMR (financé) ainsi que l'accueil de la personne aidée dans une salle à côté encadrée par personnel des équipes ESA ADMR (financé), en moyenne 5 aidés ont bénéficié de cet accueil.

Une session d'Éducation Thérapeutique auprès de personnes souffrant d'une pathologie neurodégénérative a été mise en place. 5 personnes ont bénéficié des 3 séances proposées dans les locaux de l'AJA à Lussac. Ce sont la cheffe de service et l'AMP de la PFR qui ont animé les séances et assuré le transport.

L'ARS a répondu favorablement par courrier en janvier 2023 à la demande des deux PFR d'un redécoupage de leur territoire avec l'attribution de Poitiers et de 20 communes de la communauté urbaine Grand Poitiers.

Le travail mené en 2021 par les PFR de la région Grande Aquitaine avec l'ESEA, l'ARS et des représentants des DAC-PTA pour créer un dossier de suivi des aidants dans PAACO Globule doit aboutir au 1^{er} trimestre 2023 par la mise en place d'un dossier pour chaque aidant suivi par les PFR.

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2022

- Des rencontres avec les partenaires et les acteurs du territoire Sud Vienne ont été organisées pour plus de visibilité de la PFR : participation groupe de travail CLS Vienne et Gartempe, présentation des 2 PFR au Centre de Santé CPAM, équipe neuro psy du CHU de Poitiers, rencontre des présidents des SAD ADMR, des Assistantes de Parcours de Vie (APV), ergothérapeute de Resanté vous.
- Participation aux journées nationales des associations France Alzheimer et France Parkinson.
- La présentation de l'articulation DAC-PFR à l'ensemble des coordinateurs DAC-PTA a eu lieu en en présence des 2 PFR.
- La cheffe de service, la coordinatrice et l'AMP ont été formées par ESEA Nouvelle Aquitaine à la procédure de gestion d'une demande sur l'outil PAACO Globule.
- La coordinatrice a participé à un module de formation des aidants sur les acteurs du territoire, proposé par le Centre à Chaunay.
- Participation au module acteur du territoire et aides de la formation des aidants, proposé par France Alzheimer.
- Mise en place du site www.soutenirlesaidants par l'association des PFR courant 2022. Il est régulièrement incrémenté sur l'agenda et le fil d'actualités par les actions des partenaires.
- Projection d'un documentaire, témoignages et échanges avec le public de 2 aidantes dans le cadre de la journée nationale des aidants le 6 octobre 2022. Présences de 11 partenaires de la coordination, associations, association de malades, EHPAD pour présenter les solutions de répit proposées aux aidants sur le territoire. Article pleine page dans les journaux régionaux avec témoignage d'une aidante.
- Poursuite des Relais Mélusin et Civraisien (demande de financement en cours).

- Participation au Forum des aidants proposé par la MSA Services et « La santé des aidants parlons en » avec la Mutualité Française sur Charroux.
- Un pique-nique aidant-aidé a été organisé par les AJA de Lusignan et Lussac et par France Alzheimer.
- À la demande du CCAS de Civaux, la coordinatrice a participé à la soirée théâtrale pour échanger avec les personnes présentes sur les missions de la PFR.
- Participation au café des aidants de l'AJA d'Usson.
- Participation à la Pause-café des aidants de Vivonne porté par Génération Mouvement, recherche active d'intervenants et présence de la coordinatrice sur les Pauses Café, arrêt fin 2022 (relai fait auprès de GM)
- Organisation d'un COPIL avec les partenaires du territoire en février et d'une réunion d'information en septembre.

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2023

- Poursuivre le développement et la construction de la PFR en assurant la continuité du travail partenarial engagé depuis plusieurs années sur le Sud Vienne.
- Développer des partenariats sur le territoire de Poitiers intra-Muros et les 20 communes de la communauté urbaine de Grand Poitiers (extension de territoire validé par l'ARS).
- Mener une réflexion sur l'élargissement des missions de la PFR aux personnes porteuses d'une pathologie cancéreuse.
 - Rencontrer les partenaires exerçant dans le champ de la cancérologie ERI, La ligue, l'ARC.
 - Former la coordinatrice et l'AMP avec le pôle cancérologie de Poitiers pour améliorer l'accompagnement des aidants.
- Organiser un événement pour la journée des aidants du 6 octobre 2023 (demande de financement auprès de la conférence des financeurs).
- S'approprier le dossier aidant dans PAACO dès qu'il sera mis à disposition de la PFR par ESEA Aquitaine.
- Développer le répit à domicile avec relayage auprès des aidants, en diminuant le reste à charge pour les aidants (plan national « agir pour les aidants »).

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

| A | |
|--------------------|---|
| AAH | Allocation aux Adultes Handicapés |
| L'ABRI-MIE | Mise à l'ABRI des Mineurs Etrangers |
| ABRIMINA 2S | Mise à l'ABRI des Mineurs Non Accompagnés en Deux-Sèvres |
| ACI | Atelier et Chantier d'Insertion |
| ACT | Appartement de Coordination Thérapeutique |
| AD | Aide à Domicile |
| ADA | Allocation Demandeur d'Asile |
| ADMR | Aide à Domicile en Milieu Rural |
| ADPP | Action D'aide aux Personnes Protégées |
| AEMO | Action Éducative en Milieu Ouvert |
| AFGSU | Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence |
| AFVV | Accompagnement des Femmes Victimes de Violences |
| AHI | Accueil, Hébergement et Insertion |
| AIS | Acte Infirmier de Soins |
| AJ | Accueil de Jour |
| AJA | Accueil de Jour Autonome |
| ALBPI | Accompagnement dans le Logement des Bénéficiaires de la Protection Internationale |
| ALPMS | Agence Locale Prévention Médiation Sociale |
| ALT | Allocation Logement Temporaire |
| AM | Agent de Maîtrise |
| AME | Aide Médicale d'Etat |
| AMI | Acte Médical Infirmier |
| AMIE | Accueil des Mineurs Isolés Etrangers |
| AMP | Aide Médico-Psychologique |
| AMS | Antenne Médico-Sociale |
| AN | Accueil de Nuit |
| ANPAA | Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie |
| APAJH | Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés |
| API | Allocation Parent Isolé |
| ARS | Agence Régionale de la Santé |
| ARV | Aide au Retour Volontaire |
| ASE | Aide Sociale à l'Enfance |
| AS | Aide-Soignant |
| ASLL | Accompagnement Social Lié au Logement |
| ASR | Accompagnement Social Renforcé |
| AT | Accueil Temporaire |
| ATA | Allocation Temporaire d'Attente |
| ATI | Association Tutélaire et d'Insertion |
| AULT | Accueil d'Urgence et de Logement Temporaire |
| AVA | Adaptation à la Vie Active |
| AVC | Accident Cardio-Vasculaire |
| B | |

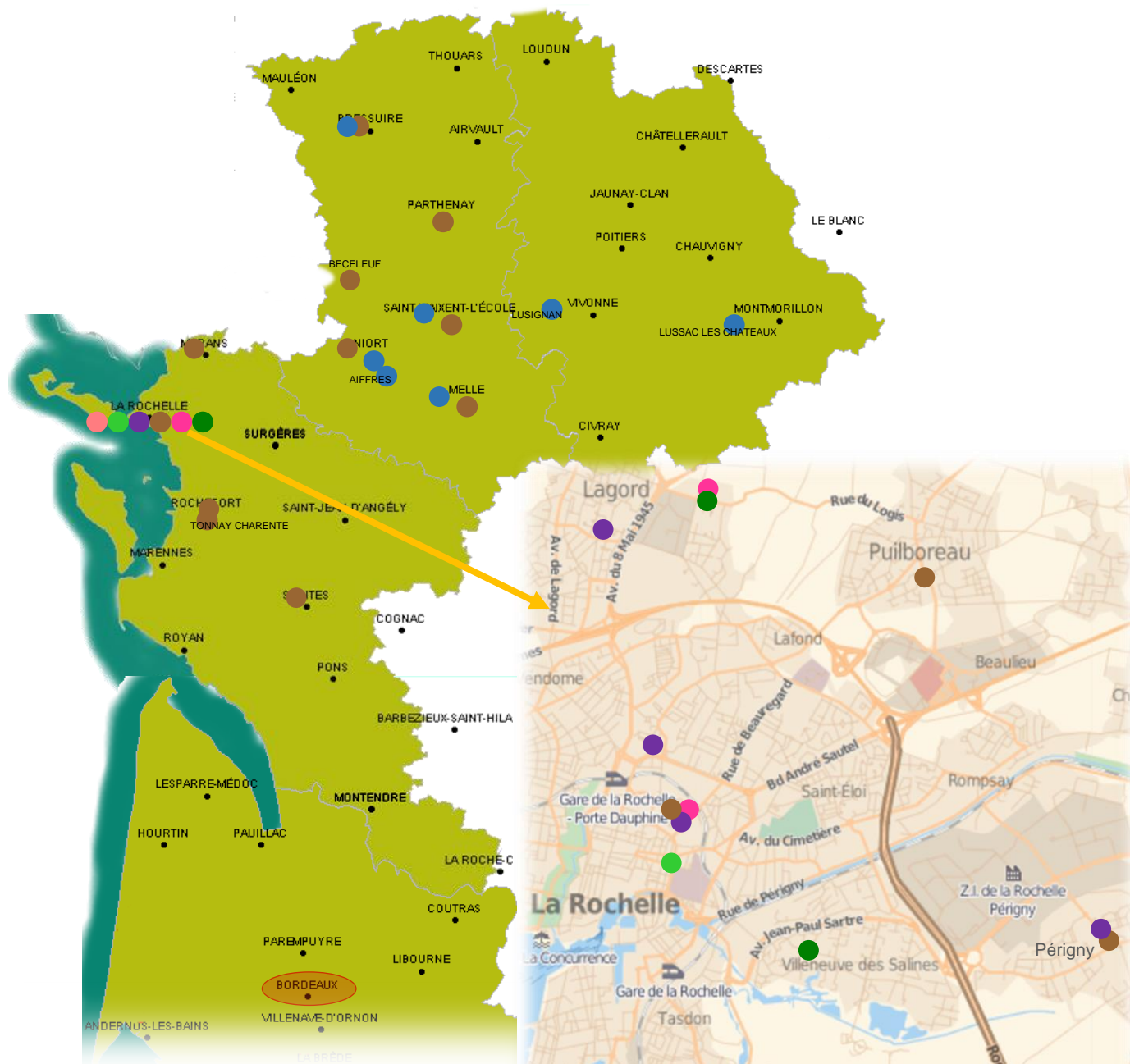
| | |
|---------------|--|
| BG | Bail glissant |
| BPI | Bénéficiaires de la Protection Internationale |
| BSI | Bilan de Soins Infirmiers |
| BTS | Brevet de Technicien Supérieur |
| C | |
| CA | Chiffre d'Affaires |
| CAARUD | Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues |
| CACES | Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité |
| CADA | Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile |
| CAF | Caisse d'Allocations Familiales |
| CASF | Code de l'Action Sociale et des Familles |
| CAL | Commission d'Attribution des Logements |
| CAO | Centre d'Accueil et d'Orientation |
| CAP | Certificat d'Aptitude Professionnelle |
| CASNAV | Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs |
| CAVA | Centre d'Adaptation à la Vie Active |
| CCAPEX | Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions locatives |
| CCAS | Centre Communal d'Action Sociale |
| CD | Conseil Départemental |
| CDA | Communauté D'Agglomération |
| CDD | Contrat à Durée Déterminée |
| CDI | Contrat à Durée Indéterminée |
| CDDI | Contrat à Durée Déterminée d'Insertion |
| CeGID | CEntres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic |
| CESF | Conseillère en Economie Sociale et Familiale |
| CESU | Chèque Emploi Service Universel |
| CFA | Centre de Formation des Apprentis |
| CH | Centre Hospitalier |
| CHRS | Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale |
| CIDFF | Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles |
| CIP | Conseiller en Insertion Professionnelle |
| CI | Chantier d'Insertion |
| CJM | Contrat Jeune Majeur |
| CLAT | Centre de Lutte Anti Tuberculeuse |
| CLH | Commission Locale pour l'Habitat |
| CLIC | Centre Local d'Information et de Coordination |
| CLLAJ | Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes |
| CMP | Centre Médico-Psychologique |
| CMPP | Centre Médico-Psycho-Pédagogique |
| CMU | Couverture Maladie Universelle |
| CMU-C | Couverture Maladie Universelle Complémentaire |
| CNDA | Cour Nationale du Droit d'Asile |
| CNSA | Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie |
| CPAM | Caisse Primaire d'Assurance Maladie |
| CPH | Centre Provisoire d'Hébergement |
| CPOM | Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens |

| | |
|-----------------|---|
| CSAPA | Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie |
| CSE | Comité Social et Économique |
| CSI | Centre de Santé Infirmier |
| CSP | Catégorie Socio-Professionnelle |
| CSSCT | Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail |
| CVS | Conseil de la Vie Sociale |
| D | |
| DALO | Droit au Logement Opposable |
| DAMINA | Dispositif d'Accueil de Mineurs Isolés Non Accompagnés |
| DDCS | Direction Départementale de la Cohésion Sociale |
| DDCSPP | Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations |
| DDTM | Direction Départementale des Territoires et de la Mer |
| DIHAL | Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement |
| DIMA | Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance |
| DIRECCTE | Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi |
| DNA | Dispositif National d'Accueil |
| DPC | Développement Professionnel Continu |
| DRJSCS | Direction Régionale Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale |
| DS | Délégué Syndical |
| DSF | Diagnostic Social et Financier |
| DT | Direction Territoriale |
| E | |
| ED | Emploi Durable |
| EHPAD | Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes |
| EI | Entreprise d'Insertion |
| EMA | Equipe Mobile Alzheimer |
| EMAPP | Equipe Mobile Action Psychiatrie Précarité |
| EMPP | Equipe Mobile Psychiatrie Précarité |
| ESA | Equipe Spécialisée Alzheimer |
| ESAT | Etablissement et Service d'Aide par le Travail |
| ET | Emploi de Transition |
| ETP | Education Thérapeutique du Patient |
| ETP | Equivalent Temps Plein |
| F | |
| FAJ | Fonds d'Aide aux Jeunes |
| FDE | Foyer Départemental de l'Enfance |
| FDI | Fonds Départemental d'Insertion |
| FDS | Fiche de Données Sécurité |
| FIPD | Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance |
| FJT | Foyer de Jeunes Travailleurs |
| FNAVDL | Fonds National pour l'Accompagnement Vers et Dans le Logement |
| FSL | Fond de Solidarité Logement |
| FVV | Femmes Victimes de Violences |
| G-H | |
| GIR | Groupe Iso-Ressources |
| GMP | GIR Moyen Pondéré |

| | |
|-----------------|--|
| GPEC | Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences |
| GU DA | Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile |
| HACCP | Hazard Analysis and Critical Control Point (analyse des dangers et points critiques à maîtriser) |
| HAD | Hospitalisation A Domicile |
| HLM | Habitation à Loyer Modéré |
| HUDA | Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile |
| HT | Hors Taxe |
| I-J-K | |
| IAE | Insertion par l'Activité Economique |
| IDEC | Infirmier Diplômé d'Etat Coordinateur |
| IDEFF | Info Droits Égalité Femmes Familles |
| ICSSA | Institut Catholique Supérieur Saint André |
| IFSI | Institut de Formation en Soins Infirmiers |
| IML | InterMédiation Locative |
| IREPS | Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé |
| L | |
| LAM | Lit d'Accueil Médicalisé |
| LEU | Logement d'Extrême Urgence |
| LHSS | Lit Halte Soins Santé |
| loi ALUR | Accès au Logement et un Urbanisme Rénové |
| M | |
| MAHUT | Maison d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence et Temporaire |
| MAIA | Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer |
| MALA | Mise A L'Abri |
| MCAD | Mention Complémentaire de l'Aide à Domicile |
| MDE | Maison Départementale de l'Enfance |
| MDPH | Maison Départementale des Personnes Handicapées |
| MECS | Maison d'Enfants à Caractère Social |
| MLS | Moyen et Long Séjour |
| MNA | Mineurs Non Accompagnés |
| MND | Maladie Neuro-Dégénérative |
| MR | Maison Relais |
| MST | Maladie Sexuellement Transmissible |
| N-O | |
| NGAP | Nomenclature Générale des Actes Professionnels |
| NSA | Non Scolarisé Antérieurement |
| OFAS | Office des Aînés de Surgères |
| OFII | Office Français de l'Immigration et de l'Intégration |
| OFPRA | Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides |
| OPHLM | Office Publique de l'Habitat à Loyer Modéré |
| P-Q | |
| PA | Personne Agée |
| PAQI | Pôle d'Accompagnement à la Qualification et à l'Insertion |
| PARSA | Plan d'Action Renforcé en direction des personnes Sans Abri |
| PASS | Permanence d'Accès aux Soins de Santé |
| PATHOS | Outil d'Évaluation des Besoins de Soins Techniques pour les Personnes Âgées |

| | |
|--------------------|---|
| PDALPD | Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées |
| PEC | Parcours Emploi Compétences |
| PF | Pension de Famille |
| PFR | PlateForme de Répit |
| PH | Personne Handicapée |
| PJJ | Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| PLIE | Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi) |
| PMI | Protection Maternelle et Infantile |
| PMSMP | Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel |
| PNL | Programmation Neuro-Linguistique |
| PPSPS | Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé |
| PRADHA | PRogramme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile |
| PTA | Plateforme Territoriale d'Appui |
| QHSE | Qualité Hygiène Sécurité Environnement |
| R | |
| RH | Ressources Humaines |
| RHJ | Résidence Habitat Jeune |
| RPS | Risques Psycho-Sociaux |
| RSA | Revenu de Solidarité Active |
| S-T | |
| SAD | Service d'Aide à Domicile |
| SAMENA | Service d'Accueil des Mineurs Etrangers Non Accompagnés |
| SAME | Service d'Accueil pour les Mineurs Etrangers |
| SAO | Service d'Accueil et d'Orientation |
| SDF | Sans Domicile Fixe |
| SI SIAO | Système d'Information du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation |
| SIAE | Service d'Insertion par l'Activité Economique |
| SIAO | Service Intégré d'Accueil et d'Orientation |
| SP | Sortie Positive |
| SPASAD | Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile |
| SPIP | Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation |
| SSI | Système de Sécurité Incendie |
| SSIAD | Service de Soins Infirmiers à Domicile |
| SOLIHA | SOLIdaires pour l'HABitat |
| SYPLO | SYstème Priorité LOgement |
| TO | Taux d'Occupation |
| U-V-W-X-Y-Z | |
| UAULT | Unité d'Accueil d'Urgence et de Logement Temporaire |
| UDAF | Union Départementale des Associations Familiales |
| UE | Union Européenne |
| UNSS | Union Nationale du Sport Scolaire |
| UPE2A | Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants |
| VS | Veille Sociale |

PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS SUR LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE



LEGENDE :

- Siège social
- Dispositifs d'urgence et d'insertion de La Rochelle
- Pôle asile et MNA
- EHPAD
- Services de soins, d'aide à domicile et pôle Alzheimer
- Services techniques et d'insertion par l'activité économique
- Etablissements du site La Colline

Siège social : 23 rue Pascal 17440 AYTRE
Tél. 05.17.83.46.57

Mail : escale@escale-larochelle.com

Site web : www.association-escale.fr

 Association L'Escale

LES FINANCEURS



Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités



Direction départementale de
l'emploi, du travail, des solidarités
& de la protection des populations

